

H.

14938

( )



H

R

~~26706~~

H. 14938

# HISTOIRE

DES DÉSASTRES

ET

## DE SAINT-DOMINGUE.

---

Je place la présente Édition sous la sauve-garde des Lois et de la probité des Citoyens. Je déclare que je poursuivrai devant les tribunaux tout *Contrefacteur*, *Distributeur*, ou *Débitant* d'Éditions contrefaites. J'assure même aux Citoyens qui me feront connaître le *Contrefacteur*, *Distributeur*, ou *Débitant*, la moitié du dédommagement que la Loi accorde. Les deux *Exemplaires*, en vertu de la Loi, sont déposés à la Bibliothèque nationale. Bordeaux, ce 15 Nivôse an X de la République.

---

## ERRATA.

### *Dans l'avant propos.*

- Page XVIII, ligne 17<sup>me</sup>. : Après avoir eu cargaison confisquée,  
*Lisez* : Après avoir eu sa cargaison confisquée.
- Page XXXIV, avant-dernière ligne : En rougissant,  
*Lisez* : En rougissent.
- Page XXXVII, avant-dernière ligne : Dépendait de régime,  
*Lisez* : Dépendait de ce régime.

### *Dans le corps de l'ouvrage.*

- Page 2, ligne 2<sup>me</sup>. : Ne fusse, *Lisez* : Ne fut-ce.  
— ligne 29 : Pernierst ems, *Lisez* : derniers tems.
- Page 204, ligne 23 : Ce dernier but, profitant en attendant,  
*Ponctuez ainsi* : Ce dernier but : profitant, etc.
- Page 207, lignes 14 et 15 : Des extrémité auxquelles chaque partie,  
*Lisez* : Des extrémités auxquelles chaque partie.

H 14938

# HISTOIRE

DES DÉSASTRES

## DE SAINT-DOMINGUE.

OUVRAGE où l'on expose les causes de ces événemens ; les moyens employés pour renverser cette Colonie ; les reproches faits à ses Habitans , et les calomnies dont on les a couverts ; enfin , des faits et des vérités , qui , justifiant ces Colons , sont encore propres à fixer le Gouvernement sur les moyens de faire reflourir la culture dans cette Isle infortunée,

PAR F. C\*\*\*., un de ses précédens Colons.



---

Il y a des pays où la chaleur énerve le corps et affaiblit si fort le courage , que les hommes ne sont portés à un devoir pénible , que par la crainte du châtement. ESP. DES LOIS , liv. XV , chap. VII.

Il faut donc borner la servitude naturelle à de certains pays particuliers de la terre , livre XV , chap. VIII.

---

A BORDEAUX,

Chez PELLIER-LAWALLE , Imprimeur-Libraire , rue du  
Chapeau-Rouge , n°. 14. — AN X. ( 1802. )



---

## S O M M A I R E

*De ce qui est contenu dans cet ouvrage.*

---

### A V A N T - P R O P O S.

*La grandeur des désastres de Saint-Domingue fait concevoir à l'auteur le dessein de les décrire, n'étant encore qu'aux Bermudes. = Il arrive en France au mois de mai 1794. = Il y trouve les esprits fortement et généralement prévenus contre les habitans de Saint-Domingue. = Invectives, reproches, accusations et calomnies dont on les accablait alors. = Le projet de les justifier le confirme dans son entreprise. = Ce qui résultera de l'ouvrage. = Quelques autres éclaircissemens.*

### R É C I T P R É L I M I N A I R E,

*Tableau succinct de l'effroyable situation où furent réduits les habitans de la ville du Cap, pendant et quelques jours après l'incendie de cette ville. = Autre peinture des extrémités qu'éprou-*

vèrent tous les blancs de cette dépendance, après la promulgation faite, deux mois après, de la liberté générale des esclaves. = Ces deux événemens ayant entraîné la ruine entière de la Colonie, exigent que l'on expose la longue série de manœuvres criminelles qui les ont amenés.

P R E M I E R   E N T R E T I E N .

On y dévoile la cause de l'agitation et de l'aigreur, qui régnaient dans les esprits des habitans de la partie du Nord de Saint-Domingue, à l'époque de l'ouverture des Etats-Généraux de France, en l'année 1789. = Cette fermentation fatale, provenue de la suppression du Conseil supérieur du Cap, et d'une entreprise fiscale, précipita sur-le-champ et sans réflexion, ces heureux et tranquilles Colons, dans l'adoption du nouveau système politique de la Métropole; et les entraîna rapidement ensuite, dans un grand nombre de démarches, de mesures et de résolutions contraires à leurs véritables intérêts.

DEUXIÈME ENTRETEN.

*Recherche des causes de la révolte des esclaves dans l'arrondissement du Cap Français. = Ils ne se sont pas soulevés d'eux-mêmes. = Nombre de causes indirectes qui devaient les y conduire. = Causes plus particulières qui les y ont entraînés. = Obscurité dont les premières trames sont couvertes. = Trois partis néanmoins en sont les auteurs les plus directs et les soutiens les plus constants : Les partisans de la cour, la secte des amis des Noirs et la plus grande partie des Mulâtres. = Ceux-ci par des demandes prématurées et des voies de fait ; Ceux-là, par des moyens plus détournés, mais également certains. = Quelle est l'importante raison qui retint si long-tems les Colons dans leur refus d'accorder aux gens de couleur libres, l'abolition de la distinction des rangs et des visages, ainsi que les droits politiques de citoyens Français. = Première levée de boucliers des Mulâtres. = Le supplice d'Ogé et de ses complices.*

= *Les Tribunaux et les Colons pleinement justifiés sur ce point.*

TROISIÈME ENTRETEN.

*Explosion de la révolte des Esclaves. = Incendie de la plaine du Cap. = Lenteur et faiblesse de nos premiers moyens d'attaque. = Les revoltés en deviennent plus entreprenans. = Ils sont joint par les Mulâtres mécontents. = La révolte gagne de nouveaux quartiers. = En vain on les attaque plus vivement dans la plaine du Cap. = On les défait sans les vaincre, et la plupart de nos défenseurs succombent bientôt sous le poids des fatigues et sous la violence des maladies. = Un plus grand nombre se sauve de l'Isle. = Insurrection des gens de couleur libres eux-mêmes. = Ensemble vigueur et promptitude des efforts de ceux de la partie de l'Ouest. = Ils obligent les blancs du Port-au-Prince à signer le fameux concordat, dans lequel ils s'arrogent sans restriction une égalité commune de rangs et de droits. = Ce succès réveille et enhardi leurs*

*camarades dans les deux autres dépendances de l'Isle. = Leurs trames s'étendent d'un bout de la Colonie à l'autre. = Ils lèvent le masque par-tout, encouragés de France par la secte des amis des Noirs. = Noirceurs, perfidies et cruautés qui caractérisent parmi eux quelques insurrections partielles. = Après quelques succès, ils manifestent des prétentions qui tiennent du délire de l'orgueil.*

#### QUATRIÈME ENTRETEN.

*La nouvelle de la révolte des esclaves parvient dans le sein de l'Assemblée Nationale. = Faible sensation qu'elle y produit. = Bien loin de s'occuper d'y apporter un prompt remède, on s'amuse à en douter. = Les amis des Noirs prétendent que c'est une ruse d'accapareurs, ou une spéculation de Tyrannie. = Brissot enfin en accuse les Colons eux-mêmes. = Discussion sur cette accusation aussi grave que légèrement avancée. = Décret du 7 Décembre 1791 qui légitime toutes les*

*entreprises illégales des Gens de couleur. = Haine prononcée des Négrophiles contre les Colons blancs. = Sinistres projets qui éclatent dans leurs discours contre les propriétaires d'esclaves. = Efforts qu'ils font premièrement pour s'opposer à un envoi de secours à Saint-Domingue, et ensuite, pour en suspendre le départ. = Excès des maux qui couvrent le sol de cette Isle infortunée. = Les Coryphées de la secte noire en accusent les Blancs exclusivement, et obtiennent de l'Assemblée le décret du 4 Avril 1792 qui établit dans les Colonies une entière égalité de droits politiques, entre tous les hommes libres, de quelque couleur qu'ils soient. = On y réserve néanmoins aux Assemblées coloniales futures, l'initiative des lois sur le régime intérieur. = Mission des premiers Commissaires civils, antérieure à ces derniers faits. = Leur entrevue avec Jean-François, généralissime des Noirs révoltés, pour faire rentrer ceux-ci dans le devoir par la douceur. = Pourquoi*  
*cette*

*cette conférence resta sans effet. = Preuves particulières de l'intelligence des chefs du parti royaliste avec les chefs des insurgés. = Faible ou mauvais emploi de nos moyens de force. = Caractère des Mulâtres. = La guerre se ranime de nouveau entre les Blancs et eux. = Ceux-là se soutiennent à peine. = Soupçons qui s'élèvent entre eux et les Commissaires civils. = L'aigreur et la division s'emparent des deux partis. = Ces derniers repassent les mers sans avoir pu remplir leur mission.*

#### CINQUIÈME ENTRETEN.

*Arrivée au Cap des trois seconds Commissaires civils, délégués à Saint-Domingue, pour y rétablir l'ordre et la tranquillité publique. = J'amaï titre ne fut plus insultant et plus dérisoire. = Au lieu de faire exécuter les clauses impartiales et conciliatrices du décret du 4 Avril, ils n'en substituent que d'arbitraires et d'oppressives. = Au lieu de laisser former des assemblées constitutionnelles, ils concentrent en eux*

tous les pouvoirs et usurpent une Dictature entière; au lieu de faire renaître la paix et l'union par de justes procédés, ils ne sèment que la haine et la discorde dans les cœurs, en affectant une prédilection extrême pour les Gens de couleur, et le mépris le plus formel des Blancs. = Proclamation prodigieusement perfide qu'ils rendent huit jours après leur arrivée, pour endormir les craintes et les soupçons des Colons. = Ceux-ci donnent entièrement dans le panneau et les servent à culbuter le parti royaliste. = Journée du 19 Octobre 1792. = Témoignages du plus excellent patriotisme rendus solennellement par les Commissaires, soit aux précédens corps administratifs de la Colonie, soit aux particuliers eux-mêmes. = Bientôt ces Blancs, prônés si bons patriotes, ne sont plus que des agitateurs, des contre-révolutionnaires, des partisans des Anglais, que l'on humilie, que l'on vexé, et qu'on met sous les pieds des Gens de couleur. = Les

*Mulâtres sont recherchés de toutes parts , caressés , favorisés et promus à tous les grades et les emplois. = Attaque contre les Noirs révoltés. = Les succès de nos troupes étonnent les Dictateurs. = Ordre de ne plus pousser les brigands et de se tenir sur la défensive. = Alliance faite par les Commissaires avec un corps de Mulâtres révoltés. = Les Blancs sont indignés de l'obstination de ces chefs à ne pas remplir impartialement le vœu de la Nation. = La Municipalité du Cap les requiert au nom de la loi, de permettre les assemblées primaires et électorales, et ensuite la formation d'une assemblée coloniale constitutionnelle. = Refus formel et ordre donné à Laveaux, Commandant des troupes, d'empêcher toute réunion de citoyens. = Sourdes fermentations occasionnées par cette suite de procédés tyranniques. = Sonthonax s'apprête au Cap pour aller châtier les Blancs du bas de la côte. = Particularités qui font présumer que la destruction des villes et la proscription des*

*Blancs à St-Domingue, étaient un plan arrêté par les Négrophiles en France, long-tems avant leur exécution dans cette Colonie.*

SIXIÈME ENTRETIEN.

*Exécution militaire des villes de Saint-Marc et du Port-au-Prince. = Rôle qu'y jouent les Mulâtres. = Ne visant qu'à une domination suprême, les Commissaires, à leur arrivée, avaient destitué le général Desparbès. = Fidèles à ce système, ayant appris au Port-au-Prince l'arrivée au Cap de M. Galbaud, revêtu par la Nation du même grade, et résolu d'abattre toute autorité qui pourrait gêner la leur, ils s'avancent vers cette dernière ville, accompagnés d'un puissant corps de Mulâtres et le cœur gonflé de ressentiment et de vengeance. Aussitôt entrés, ils annoncent publiquement aux Blancs leur arrêt de proscription et de mort. = Ils destituent ensuite M. Galbaud. = On examine, si, se conduisant aussi despotiquement et dédaignant de se conformer au texte du*

décret du 4 Avril, ils compromettaient leur responsabilité. — Les Mulâtres excités et soutenus par les Commissaires, insultent journellement les Blancs. — Trois officiers de la flote, offensés ainsi, et n'ayant pas été écoutés dans leurs plaintes, enflamment tous les esprits de la rade. — Journée du 20 Juin 1793. — Récit des divers chocs soutenus de part et d'autre. — M. Galbaud est forcé de se retirer à bord des vaisseaux. — Incendie du Cap, pillage et massacres pendant quatre jours et quatre nuits consécutifs. — Départ de la flote, emportant cinq mille réfugiés nuds et sans provisions. — Pire situation des Blancs qui n'avaient pu se sauver par cette voie = Preuves positives, que les partisans de Galbaud ne sont les auteurs ni de l'incendie ni du pillage de la ville du Cap. = Nouvelles victimes accordées aux Gens de couleur. = Refroidissement subit des Commissaires à l'égard des Mulâtres, qu'ils se préparent à sacrifier à leur tour. = Sontonax resté seul au Cap,

*ne confie plus la garde de sa personne qu'aux compagnies Noires. = Il se retire dans un poste inexpugnable. = Proclamation de la liberté générale des esclaves. = Ce Commissaire n'appercevant aucun bon effet de cette mesure, abandonne le Cap, détesté de ses chers Mulâtres, et en danger de sa vie de la part des Nègres mêmes.*

CONVERSATION ACCIDENTELLE.

*Incident qui donne des craintes aux Français qui se trouvaient aux Bermudes. = Résolution unanime de ceux de notre Bord. = Quel est le caractère de la politique du Gouvernement Anglais. = Ce que les Français doivent attendre des prétendus bons offices de cette puissance ennemie. = Conduite opposée de particuliers à particuliers. = Offres généreuses faites à l'Auteur. = Il ne peut les accepter. = Sa constante résolution de n'avoir d'autre refuge que le sein de sa patrie, malgré les excès qui la désolent. = Il s'établit cette question : s'il serait possible de rétablir la culture à*

*Saint-Domingue avec les Noirs rendus libres.*

SEPTIÈME ET DERNIER ENTRETEN.

*Cette question est agitée dans une grande partie du cours de cet entretien. On y convient que l'affranchissement des esclaves a pu se faire dans les provinces du Nord de l'Amérique, sans désavantage et sans danger; mais on prouve que son exécution dans les Colonies à sucre devait entraîner un ralentissement extrême dans la culture, la ruine des propriétaires, et les risques les plus évidens de la vie des maîtres. — Peinture fidelle du régime précédent des Esclaves. — De la comparaison de leur sort à celui des journaliers de France; il demeure évident que ceux-ci ne jouissaient pas à beaucoup près, des avantages des premiers, et que la vie de nos Noirs abordait plus en sujets de joie, de satisfaction et de plaisir. — Quel est le constant et le vrai naturel des Nègres. — Ils le tiennent du climat et de ses faveurs. — Il n'y a que le besoin et la nécessité qui*

*contraignent les hommes à travailler de force. = Discussion sur les droits naturels et primitifs de l'homme. = Ils ne sauraient être maintenus rigoureusement parmi des peuples réunis en grandes sociétés. = Nul véritable reproche à faire au précédent régime Colonial. = Les cris qu'on a poussés à ce sujet, ne portent que sur des faits particuliers, malvus, même à Saint-Domingue. = Exemples de pareils traits dans toutes les autres institutions sociales. = On ne coupe point un bel arbre, plein de sève et de vie, pour une menue branche portée. = Quantité de détails sur les soins qu'on prenait des Esclaves; sur les divers moyens qu'on leur fournissait pour être bien vêtus et bien nourris; sur les nombreuses ressources dont ils jouissaient; sur leur état enfin de satisfaction et de bonne santé. = Quelles sont les deux conditions essentielles qui devront entrer dans le régime qu'on adoptera pour faire refleurir les Colonies?*

FIN DU SOMMAIRE.

SOIRÉES

---

# SOIRÉES BERMUDIENNES

OU

ENTRETIENS

SUR LES DÉSASTRES DE St.-DOMINGUE.

---

AVANT-PROPOS.

*Contenant les motifs et le plan de cet  
Ouvrage.*

---

**M**ON premier dessein, en entreprenant cet ouvrage, n'avait pas été d'embrasser les deux objets qu'il réunit. Frappé de l'énormité des malheurs de Saint-Domingue, et de l'anéantissement de l'état florissant de cette Colonie, je n'avais voulu, dans le principe ( en ayant été témoin ), qu'en peindre les principaux événemens; décrire particulièrement la révolte des esclaves, dans son premier foyer, en dévoiler les causes, en citer les auteurs, et publier leurs trames et leurs efforts. Mes matériaux ainsi disposés, un second objet non moins es-

sentiel, est entré dans mes vues: celui de justifier les Colons de la quantité des calomnies qu'on a versées sur eux. Je commencerai par exposer comment ce nouveau sujet est venu se joindre au premier.

Parti de l'isle Saint-Domingue le 12 Octobre 1793, pour me rendre en France, je n'y arrivai que le 7 Mai suivant. De ces huit mois, j'en passai quatre aux Bermudes, le reste en mer ou dans des relâches. Le navire sur lequel j'avais pris mon passage était de Raguse. Je m'étais attendu que sous ce pavillon neutre, je pourrais me rendre à ma destination sans obstacle, mais je me trompai: ce bâtiment pris par les Anglais et conduit aux Isles Bermudes, ne fut relâché, *toutefois après avoir eu cargaison confisquée*, que le premier Mars 1794.

A l'époque de mon arrivée en France, la TERREUR dominait dans les esprits, d'une extrémité de l'empire à l'autre. Un gouvernement nommé Révolutionnaire, n'y employait que des mesures spoliatrices des biens et de la vie des hommes. Cela s'exé-

cutait au nom de la Liberté et de l'Égalité. Les grands, les nobles, les gens riches et tous ceux dont l'état, la fortune et les sentimens étaient en opposition avec ces idées républicaines, devenaient les victimes de cette horrible tyrannie; ils étaient égorgés comme de faibles agneaux ou de timides colombes; frappés eux seuls, et à bien juste titre, d'une TERREUR extrême, tandis que le reste des Français, comme en délire, approuvait cet ordre de choses et l'appuyait de toute son énergie.

Les gouvernans, par une tactique scélérate, mais habile, avaient allumé ce transport fanatique, et l'enflammaient de diverses manières; c'était sur-tout en employant de nombreuses et d'infâmes CALOMNIES contre ceux qu'il était de leur intérêt de sacrifier. Les Colons que le système de liberté et d'égalité devait ruiner, et qui, prévoyant cela, s'étaient défendus de l'admettre à l'égard de leurs nègres et des gens de couleur, n'avaient pas été le moins en butte à cette manœuvre inique. On peut assurer que leurs ennemis avaient épuisé

toute la fécondité de ce moyen , envers des personnes absentes ; aussi n'y avait-il qu'un cri contre eux dans toute la France ; les bouches y faisaient en tous lieux écho des mêmes invectives et des mêmes accusations.

Telle y était contre les Colons , la disposition presque universelle des esprits , lorsque le navire sur lequel j'avais pris passage au Cap-Français, jeta l'ancre le 7 Mai 1794, dans le vaste bassin des isles d'Hyères. Le capitaine devant aller désarmer à Gènes, avait, en passant, mouillé dans cette rade, pour déposer plus promptement ses passagers à leur destination. Nous étions en assez grand nombre. Le commandant d'un des forts envoya quinze hommes de la garde nationale à bord, pour empêcher qu'aucun de nous ne descendît à terre, avant d'en avoir reçu la permission du représentant du peuple (\*) qui résidait à Toulon. Nous demeurâmes ainsi quinze jours dans ce mouillage. Ce fut-là, sur notre bord et parmi nos gardes, que je commençai à

---

(\*) Ils étaient deux, Salicéti et un autre Corse.

connaître la *prévention* qui régnait en France contre les habitans des Colonies. J'eus bientôt occasion d'en remarquer toute la force et d'en reconnaître le principal motif. Notre capitaine, s'exprimant mal en français, avait obtenu que j'allasse l'accompagner chez le commandant de la ville d'Hyères. Dès qu'il eût dit qu'il arrivait du Cap avec des passagers du nombre desquels j'étais, un aide-major de la place, quoique jeune et de physionomie douce et agréable, m'adressant la parole :  
 » Enfin, ils sont libres, me dit-il (paraissant  
 » comme oppressé d'un poids énorme) ces  
 » malheureux esclaves. Après un siècle  
 » de mauvais traitemens et de tortures, il  
 » était bien tems qu'ils devinssent vos  
 » égaux et qu'ils jouissent de notre précieuse  
 » liberté, car ils ne sont pas moins  
 » hommes que nous ». Je me tus : ce n'était pas le moment de répliquer. Les guilotines étaient permanentes sur les places publiques, et le moindre mot téméraire y conduisait, sans aucune forme de procès.

Depuis Toulon jusqu'au terme de mon

voyage, dans les voitures de terre ou d'eau, dans les auberges, chez les particuliers, dans les carrefours, sur les places publiques, par-tout je trouvai la même prévention et la même virulence de propos contre les Colons. Prévention ! C'est trop peu dire, c'était une *haine* bien prononcée. Elle l'était au point, que leurs infortunes, quelque excessives qu'elles eussent été, inouïes et sans exemple, ne leur avait pas valu le plus léger sentiment de *commisération*. Plus coupables dans ces esprits prévenus et dans l'opinion vulgaire, que les plus grands scélérats et les plus déterminés assassins, auxquels on a souvent accordé quelques restes de pitié, lors de leur supplice : nous qui, moralement, en avions souffert d'extrêmes, et qui nous offrions, échappés des torches et des poignards, des tempêtes et des prisons, nus, dépouillés de nos fortunes, sans aucune ressource et destinés à mendier notre pain, nous ne trouvions que des cœurs froids et des âmes insensibles. Eh ! combien encore de personnes, et jusqu'à des proches parens, qui,

ne se bornant pas à cette insensibilité, y ajoutaient des témoignages de réprobation et d'horreur. Je pourrais en nommer un grand nombre, hommes et femmes, jeunes ou vieux, qui, au récit de nos maux, me disaient : *vous les avez bien mérités.*

Combien ce barbare accueil me fut sensible ! Il mit le sceau à tout ce que j'avais jusqu'alors souffert de peines et de misères. J'avais préféré à tout autre pays le sein de ma patrie, par attachement pour elle ; j'y avais envoyé les miens comme dans un lieu consolateur, où des témoignages de sensibilité, d'affection même, ne leur seraient pas épargnés ! J'y arrivais avec le même espoir, à travers quantité d'obstacles et de dangers, et loin d'entendre des voix compâtissantes, mes oreilles n'étaient frappées que de l'accent du reproche et de l'aigreur. Les gardes nationaux envoyés à Saint-Domingue, à leur arrivée, nous avaient bien témoigné des sentimens approchans ; nous savions de plus que les benins négrophiles nous avaient représentés comme des *monstres* odieux, qui n'avions

*d'humain* que la forme du corps. Mais ces soldats, après un séjour de quelques mois, ayant reconnu par eux-mêmes que le Nègre, en général, était *content* de son sort, qu'il se *portait bien*, était *dispos*, *mieux vêtu* qu'eux, *plus satisfait* de sa nourriture, souvent *en fête*, et toujours *en danse et en chant* dans ses momens de loisir, étaient revenus de ces fausses impressions; je m'étais donc peu douté qu'elles fussent devenues communes à presque tous les Français, dont un si grand nombre venu dans les Colonies, pouvait témoigner *de la vérité* de notre *conduite habituelle et générale* envers nos esclaves.

J'avoue qu'à l'époque où j'ai remis le pied dans ma patrie, le règne de la terreur y dominait de toutes parts, et ses suppôts seuls ayant le droit de parler, je ne pouvais entendre que des voix qui nous étaient contraires; mais j'ai eu tout le tems de reconnaître aussi, que parmi des personnes plus sensées et moins amies des rigides maximes républicaines, il n'y en avait guères dont l'esprit ne fut imbu des

funestes préventions contre les Colons. Je dois à la vérité cet aveu, que malgré cette façon de penser, commune également à presque tous mes voisins, j'ai trouvé dans eux tous, des cœurs généreux et compatisans, dont l'accueil a été tel, que sans cet appui, sans ce baume salutaire, versé sur mes afflictions passées, j'eusse infailliblement succombé sous le poids de celles qui m'assaillirent depuis.

Ces propos calomnieux avaient infecté de leur venin toutes les classes de la société; les domestiques, les paysans, les ouvriers, et jusqu'aux journaliers des champs. Ces gens simples, ne s'arrêtant qu'aux idées frappantes, n'en avaient retenu contre nous que les plus extrêmes. Nous étions, dans leur esprit, pires que des antropophages; s'imaginant que nous mutilions, écorchions et massacrons nos esclaves, par *plaisir*. A Bordeaux, ville ingrate aux Colonies, s'il en fut jamais: à Marseille encore, deux places de commerce, où les liaisons multipliées et suivies avec elles, auraient dû faire fermer l'oreille à de pareilles absur-

dités, j'y ai trouvé des gens assez simples ou assez méchans, pour me soutenir que les habitans des Colonies, pour le moindre sujet, faisaient périr leurs Nègres sous les coups de fouet; qu'il était ordinaire, pour les empêcher d'aller marrons, de leur casser les jambes; de les assommer au plus petit manque de leur devoir, et même de les jeter vifs dans les fourneaux ardents des sucreries. Ils donnaient pour vrai, sur des ouï-dire néanmoins, qu'on en avait vu qui tranchaient eux-mêmes la tête à leurs esclaves, et se plaisaient tellement dans le sang, qu'ils laissaient et têtes et corps à l'endroit où ils étaient tombés, les foulant aux pieds sans émotion et de sang-froid, jusqu'à ce que l'infection les leur fit jeter à la voirie. On m'y fit connaître des personnes qui s'abstenaient depuis long-tems de boire du café, touchés du malheureux sort des esclaves, et s'imaginant n'avalier dans cette boisson sucrée, que leur sang ou leur sueur. Enfin, suivant de véridiques narrateurs, nos Nègres étaient continuellement couverts de plaies, travaillaient en-

chaînés, et n'avaient pas une heure de repos dans toute l'année. Ils n'étaient ni vêtus, ni nourris, ni soignés : mouraient de faim ou de douleur, et jetaient le dernier soupir en maudissant mille fois leurs barbares tyrans.

D'autres attaquant notre conduite depuis la révolution : ceux-ci nous reprochaient d'avoir nous-mêmes fomenté l'insurrection des Noirs, et causé l'incendie et la dévastation de nos biens, par notre inhumanité ; ceux-là, pour avoir l'occasion de livrer la Colonie aux Anglais. Certains nous accusaient d'avoir voulu secouer le joug de la métropole, par le seul désir de l'indépendance ; d'autres, pour la frustrer des sommes immenses que nous lui devons : les plus modérés nous reprochaient des démarches impolitiques, notre injustice, nos préjugés, notre orgueil. Vous êtes vous-même la *cause* de vos maux, me disaient-ils, pourquoi ne vous être pas rapprochés, dès le principe, des gens de couleur libres ? Pourquoi leur avoir obstinément refusé la suppression de cette révol-

tante distinction de rangs ? Pourquoi porter votre cruauté au point d'en assassiner juridiquement un grand nombre en cette occasion ? Pourquoi tant d'empressement à vous jeter dans le régime républicain, si peu fait pour les Colonies ? Quelle conséquence, après l'avoir adopté, de ne pas en partager les droits politiques avec vos Mulâtres et Nègres libres ? Des esprits plus pénétrants prétendaient me prouver que, non seulement la liberté des Noirs ne préjudicierait en rien à leur travail, mais encore, que la culture en profiterait, et que la Colonie en deviendrait plus florissante què jamais. Voyez, ajoutaient-ils en triomphe, si les Noirs rendus libres dans les Etats-Unis en ont moins quitté l'ouvrage, et si le travail en a souffert ? Aveugles, m'écriais-je intérieurement, qui prétendez décrire les brillans rayons du soleil, sans en avoir jamais eu les yeux frappés, et distinguer des couleurs en les tâtant avec les doigts ! Il m'a fallu long-tems écouter ces propos et m'abreuver de leur amertume. J'y répliquais quelquefois : mais le

moyen de convaincre des gens qui, n'ayant d'autres idées que celles qui se rapportent à leur pays et à leurs semblables, ne m'entendaient point, et dont l'esprit encore était engoué de l'espoir des effets merveilleux qu'allait produire ce brillant système d'égalité. Il n'y avait qu'une funeste expérience qui put dessiller les yeux aux Français : dix années n'y ont pas suffi.

- Cependant ces *fausses idées* et cette fatale prévention ne subsistent pas aussi généralement, ni de la même force, que durant les années précédentes ; elles se soutiennent néanmoins assez, pour *influencer*, au désavantage des Colonies, et de la France conséquemment, sur le choix du remède, qu'un Gouvernement sage et plus éclairé, appliquera probablement à la paix, à la guérison des plaies profondes dont on les a couvertes. Mon amour de la patrie, celui de la vérité, l'intérêt que je conserve pour un pays qui m'a nourri 36 ans, et la louable intention de justifier ses habitans, infiniment moins coupables qu'on ne s'est efforcé de les représenter, m'ont

engagé, indépendamment de mon premier motif, à décrire les principaux événemens des désastres de Saint-Domingue, ces deux tâches se prêteront un mutuel secours.

Dans les développemens des faits, on commencera par reconnaître la *vraie cause*, ignorée de toute la France, et légèrement observée par les habitans eux-mêmes de Saint-Domingue, de *l'extrême imprudence* qu'ils commirent, en adoptant les bases d'un régime républicain. Cette promptitude n'ayant eu rien de criminel en elle-même, et n'étant que l'effet d'une exaltation d'esprit momentanée, assez justement survenue, elle rentre dans le grand nombre des fautes commises en France, pendant le délire de la nation; erreur qui doit être pardonnée aux Colons de cette isle, avec d'autant plus de justice, qu'ils l'ont expiée, tous au prix de leur fortune entière, et les trois-quarts en y laissant encore la vie. On y verra de plus, quels ont été les *auteurs* de notre ruine et les moyens qu'ils employèrent pour la consommer.

Quoique ces deux sujets soient encore enveloppés de quelque obscurité, les conspirateurs et leurs trames seront mieux connus, qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent; on se rendra plus sensible la *faute* énorme, d'avoir comblé de faveurs une *caste* orgueilleuse et paresseuse, dont les travaux n'ont jamais influé sur la prospérité publique, au préjudice d'une *espèce* qui, toujours active et laborieuse (\*), avait fondé

---

(\*) On n'a pas fait assez d'attention à l'infatigable constance, au travail opiniâtre des Colons français. Parmi plusieurs guerres désastreuses et quelques autres circonstances passagères, très-onéreuses, où chaque fois leurs denrées sont tombées au plus bas prix (a), ils ont néanmoins porté leurs isles au plus haut degré de splendeur. Le gouvernement ne faisait et ne pouvait rien faire pour eux, tandis que les Colons anglais ayant les Nègres à meilleur marché, toujours protégés par une marine puissante, et jamais attaqués ni dévastés comme les premiers, en sont restés bien éloignés.

---

(a) En 1758, j'ai vu au Cap-Français le café ne valant que 2 à 3 sous la liv., le sucre brut 4 liv. 10 sous le quintal; le blanc, première qualité, 15 à 16 francs le quintal; l'indigo de 40 sous à un écu la livre. Dans ce même tems, la farine valait 500 fr. le baril, le vin 1000 fr. la barrique, une paire de souliers 18 fr., etc.

des *mines*, sans cesse *renaisantes*, et par cette raison, bien plus riches que celles du Mexique et du Pérou. L'on saura malheureusement enfin, par expérience, combien les *syntèmes* de cabinet, si parfaits la plume à la main, sont incertains, faux et nuisibles dans leur exécution; et combien on risque de supprimer la marche entière d'une machine déjà montée, quand on en dérange le plus petit rouage.

L'exposé des faits sera mêlé de discussions qui naîtront du sujet: elles répondront aux torts reprochés aux Colons, ou justifieront le régime ancien de la Colonie. L'entretien de la dernière Soirée sera plus particulièrement consacré à ces deux objets. Le caractère, les mœurs de nos esclaves, leurs passions dominantes, leurs occupations et la manière dont ils étaient conduits et traités, ressortiront de la lecture entière de l'ouvrage. Je souhaite que mes efforts ne demeurent pas impuissans auprès de ceux que j'essaie de convaincre. Au reste, j'ai franchement fait l'aveu des fautes commises à Saint-Domingue par

les Colons fidèles; c'est-à-dire, par l'immense majorité de ses habitans : c'est la plus loyale des justifications ; elle m'a donné le droit de me comporter de même envers celles des différens partis. Tant pis pour ceux qui n'ont pas, comme nous, à se reprocher des erreurs, mais des crimes. J'ai parlé sans acception de personnes, et je pense sans partialité ; les lecteurs en jugeront.

En ajoutant un motif de plus à la composition de cet ouvrage, j'en ai changé la forme. Il présentait auparavant un récit simple et suivi des événemens et des faits que j'avais à décrire. M'étant apperçu qu'il en pouvait naître, en beaucoup d'endroits, des questions et des réflexions qui seconderaient parfaitement mes secondes vues, j'en ai profité pour adopter la méthode du *Dialogue*. Elle est favorable aux discussions, en accélérant ou retardant la présence de certaines circonstances, qui leur deviennent nécessaires, sans nuire au fond du récit.

J'ai placé dans un pays anglais le lieu

de mes dialogues , naturellement , parce que c'est-là , qu'après des conversations récidivées sur cet objet , j'ai eu la première idée de ce travail. Ensuite , par réflexion , parce que présentant des Anglais pour interlocuteurs , je rends à leur nation des idées funestes , que notre *Anglomanie* nous a fait gauber trop inconsidérément , soit qu'elles nous aient été communiquées sans dessein par leurs écrivains économistes , soit que la perfidie du cabinet de Saint-James nous en ait fait le cadeau. Les personnages que j'introduis sont néanmoins tous réels ; je les ai connus et je leur donne à peu-près , le genre et la portée des connaissances qu'ils m'ont paru avoir.

A Dieu ne plaise qu'en publiant (\*) aujourd'hui cet écrit , commencé aux Bermudes et que j'ai fini dernièrement , j'entende récriminer contre ceux qui ont eu des sentimens si défavorables aux Colons ; la plupart en rougissant probablement aujourd'hui. Mon intention n'est pas non plus

---

(\*) En Juillet 1800.

de réveiller des haines assoupies. Quand toute la France se rallie et qu'elle n'aspire qu'à la concorde, qu'à une réunion universelle des cœurs, je n'entends point prêcher une doctrine contraire ; le mien en est bien éloigné. Mais n'est-il pas nécessaire que les torts que l'on pardonne, et que les crimes qu'on consent d'oublier, soient néanmoins attribués à ceux qui les ont commis, et qu'il ne reste là-dessus aucun doute ? Faut-il laisser sous le poids d'une énorme calomnie, dont les effets subsistent encore et qui demeurant sans réponse, serait crue vraie par la postérité, des habitans taxés de tout ce qu'on vient de lire, et qui néanmoins, (comme j'espère le prouver,) en sont presque entièrement innocens ?

Les faits que j'expose, je les donne comme ils étaient présens à ma mémoire, lorsque j'en composais les brouillons aux Bermudes, avec l'aide, pour les citations, de quelques imprimés particuliers et des journaux que j'avais sauvés. Le nombre n'en était pas grand et néanmoins il m'a suffi,

à l'égard des discussions qui les accompagnent, je ne les dois non plus à personne. Si l'on y trouve des idées ou des raisonnemens pour ou contre, qui se rapprochent de ce que les feuilles publiques ont dit sur cette matière, ou des écrits sortis des plumes des accusateurs de Polverel et Sonthonax, et des réponses de ceux-ci ou de leurs partisans, assurément je n'en suis pas le plagiaire. Cet ouvrage était presque esquissé avant mon arrivée en France, en 1794. Il a dormi dans cet état jusqu'en 1798. Confiné pendant tout ce tems dans une campagne, chargé d'embarras et de soins, ensuite d'afflictions domestiques, je n'ai eu ni le tems, ni les moyens, ni le goût de m'occuper de lectures politiques.

Quoique j'annonce dans l'intitulé de mon ouvrage des idées propres à rendre un jour la culture encore florissante à Saint-Domingue, elles ne s'y montrent cependant que d'une manière indirecte. On les déduira sans peine des nombreux renseignemens que je donne sur ce qui concernait le précédent régime. Si cet exposé re-

présente, comme dans un miroir fidèle, tout ce qu'il en résultait de *bien-être* pour les Noirs et *d'avantages* pour l'agriculture, j'aurai rempli la plus précieuse partie de ma tâche. Je dois observer à ce sujet, une fois pour toutes, qu'en parlant des moyens de rétablir Saint-Domingue, je n'ai en vue que ceux qui peuvent porter sa culture au point de *splendeur* où elle était parvenue. Car s'il ne s'agissait désormais que de cultiver son sol de la manière actuelle, ou même à la façon des Espagnols, tout régime serait bon alors, et l'on pourrait laisser dormir les Nègres autant qu'ils le voudraient.

Si c'était le moment de parler du *Gouvernement politique* des Colonies, peut-être pourrais-je en dire quelque chose d'utile; mais cette partie doit être considérée sous tant de rapports nationaux et étrangers, que ce n'est guères qu'aux hommes d'état à s'en occuper. J'ai borné mes réflexions à ce qui concernait seulement le sort des esclaves, et à ce qui dépendait de ce régime. Au lieu même d'en faire un mor-

ceau distinct et suivi, je les ai disséminées dans le cours de mes entretiens. Cette méthode ajoute à l'intérêt de ceux-ci; elle leur donne plus d'ame, de vie et de variété. Les discussions ainsi naissantes du sujet, font plus d'effet sur l'esprit du lecteur; elles s'y gravent mieux, étant accompagnées de circonstances qui les appuient.

Comme les propos de mes interlocuteurs sont d'ordinaire chacun assez étendus, je les ai liés par ces expressions d'usage: lui dis-je, répondit-il, reprit-il, et autres semblables; ne les trouvant, à cette distance, nullement désagréables à l'oreille. Je remarque d'ailleurs, que dans l'occasion, on peut les accompagner d'un mot qui anime le propos, ou y ajoute un autre intérêt, comme il s'écria *soudain*, je répondis *avec feu*, il observa *finement*, etc. Cependant, lorsque les interlocutions seront très-rapprochées, et que l'oreille me paraîtra fatiguée de ces répétitions, je les supprimerai, et j'y substituerai ces traits: -- -- --.

*P. S.* Une personne sensible et bienfaisante, après avoir lu cet Avant-propos, m'observait que j'avais extrêmement exagéré les sentimens de prévention et de haine qui ont existé, en France, contre les Colons. Son ame, bien éloignée d'une pareille disposition, était effrayée de la peinture que j'en ai faite.

Il n'est pas étonnant que des gens, à l'abri de la haine et des invectives de nos détracteurs, y aient fait peu d'attention et n'en aient pas gardé le souvenir. Il n'en a pas été de même de nous; le moindre mot nous était cuisant, et chaque reproche ouvrait une playe dans nos cœurs. Nous nous rappelons et de la personne qui les prononçait, et de son ton, et de l'heure, et du lieu. Elle est bien loin d'être effacée cette prévention d'esprit; quoiqu'elle ne se manifeste pas autant aujourd'hui, ses traces n'en sont pas moins profondes. On peut dire que les idées défavorables aux Colons se sont usées sans cesser d'être; les têtes en sont encore prises et malades. *Vous n'étiez que des bourreaux d'esclaves, est*

un mot qui échappe encore fréquemment. En exposer la fausseté, c'est une justice à rendre aux Colons, et un service à la société entière; c'est concourir à l'harmonie générale des pensées et des opinions, et remplir le but du Gouvernement actuel.

Depuis un an que l'impression de cet ouvrage est en suspens, quoiqu'il n'ait pas été lu sans intérêt et sans plaisir par quelques gens de lettres, ici et à Paris, les libraires néanmoins ont douté de son prompt débit.

On a tant écrit, en effet, sur les Colonies, les partis opposés qu'elles ont fait naître, ont tellement multiplié leurs feuilles de part et d'autre, qu'il est assez probable que l'on soit absolument lassé de ces lectures. On a causé d'ailleurs tant de maux aux Colons, qu'on désirerait qu'ils n'en parlassent jamais plus. N'est-ce pas encore un excès de témérité de ma part, de mettre au jour un écrit qui heurte de front la philosophie régnante? Cette disposition actuelle, j'en conviens, n'est nullement favorable à la publicité de mon ouvrage. En

sera-t-il

sera-t-il de même à l'époque prochaine de la paix , lorsque tous les projets de fortune se tourneront de rechef vers les Colonies ?

La Philantropie à la mode a causé trop de mal pour ne pas la croire bannie dès à présent de l'esprit de nos gouvernans , et l'on doit s'attendre à des réglemens plus utiles de leur part , en faveur de cet infortuné pays. La sensation de leurs pertes et le besoin de vivre , deux choses que malheureusement n'ont pas senti les promoteurs du système anti-colonial , n'auront pas fait une moindre impression sur toutes les classes laborieuses de la société. La paix ramenant l'occasion de se prononcer pour un meilleur ordre de choses , et tous ces gens actifs , négocians , manufacturiers , artisans , ouvriers , instruits par l'expérience , rejetant alors une doctrine purement spéculative , pour adopter des calculs plus réels , j'ose me flatter que mon ouvrage ne les aidera pas faiblement à cette détermination , et qu'à cette époque , il sera vraisemblablement plus recherché. Quel est le Colon encore qui , dès à présent et

malgré sa détresse, ne se procure un livre avec lequel il puisse confondre l'imposture et la calomnie ?

Quoiqu'il en arrive, mon ambition est de laisser aux générations suivantes, juges de celle-ci, un mémoire justificatif, afin qu'elles puissent prononcer, avec connaissance de cause, pour ou contre les Colons. J'aurai l'avantage encore d'avoir fourni des matériaux, dont l'ensemble peut servir à l'histoire de nos catastrophes, et jamais on ne pourra leur contester le mérite d'être exposés fidèlement, et par un témoin oculaire.

ENTRETIENS  
SUR LES ÉVÉNEMENS

Qui ont opéré la ruine  
DE LA PARTIE FRANÇAISE DE L'ISLE  
SAINT-DOMINGUE.

---

RÉCIT PRÉLIMINAIRE.

*Tableau succinct des suites déplorables de l'incendie du Cap-Français. — Nouveaux motifs de décrire les principaux événemens qui ont anéanti cette Colonie.*

---

AVANT de commencer, j'exposerai la déplorable situation où se trouvèrent les Blancs, dans la dépendance du Cap-Français, après l'incendie de cette ville, et la proclamation de la liberté générale des esclaves. Ce précoce narré peut être présenté comme un tableau distinct, sans être inutile, ni hors de sa place. Il contiendra des détails, que je puis supprimer ailleurs, et qui néanmoins y seraient nécessaires. Il donnera la raison de mon départ de St.-Domingue, et me conduira dans le lieu que j'ai choisi pour celui de la scène de ces entretiens.

Ma famille était partie du Cap, pour se réfugier en France, au mois de Juillet 1792; j'étais resté pour plusieurs raisons, 1<sup>o</sup>. comme défenseur du pays et de ma propriété; ensuite pour me tenir auprès de mes

Nègres , qui m'étaient restés fidèles ; et enfin , pour recueillir le bénéfice de leur travail , ne fusse que pendant deux ou trois années ; ce supplément de fonds aurait satisfait nos desirs , et pourvu suffisamment à des besoins désormais plus bornés. Je prévoyais , comme bien d'autres , que la Colonie serait ruinée pour long-tems ; mais je soupçonnais peu l'excès des maux qui l'ont entièrement renversée.

Ils commencèrent bientôt à s'étendre sur nous , *ces maux sans exemple* : plus le tems s'écoulait , plus l'abîme se creusait sous nos pas. Cet aspect ne m'ébranla jamais. Je faisais mon service dans un poste voisin de mon habitation : renfermé la nuit avec mes Nègres , dans l'enceinte extérieure de cet asyle , où plus de quatre mille autres esclaves fidèles étaient également retirés , j'en parlai avec les miens , aussi souvent qu'il me l'était permis , le matin au soleil levant , pour aller sur mon habitation. Le chemin écarté qui nous y conduisait , était couvert de halliers et fréquenté la nuit par les brigands : nous risquions d'en trouver le jour : mes Nègres , en travaillant journellement à la culture de mon bien , couraient de bien plus grands dangers , d'une subite irruption de ces ennemis , qui avaient le double intérêt , de se venger de cette fidélité contraire à leur insurrection , et d'en prendre quelques-uns , pour en aller faire de l'argent chez nos voisins les espagnols. Mes Nègres furent ainsi surpris deux fois : j'y perdis mon commandeur et cinq autres. Dans les premiers tems , chaque matin à notre arrivée sur l'habitation , nous en apercevions les traces : c'était des feux mal éteints et des débris des vivres , qu'ils étaient venus nuitamment voler , cuire et manger ; nous devions ces visites à des pelotons de noirs révoltés , qui , le jour,

se tenaient cachés dans des terrains voisins, incultes et secs, et qui se mouraient de faim. Ce fut pendant ces incursions nocturnes, qu'ils brûlèrent peu à peu mes bâtimens : ni mes Nègres ni moi n'en fûmes épouvantés ; cette constance dura deux ans entiers : rien ne nous rebuta. Que de graces et de reconnaissance ne dois-je pas à ces fidèles serviteurs !

J'ai commencé par en prévenir : je n'écris pas une histoire ; qu'il me soit donc permis d'interrompre ma narration, chaque fois que l'occasion se présentera de remplir mon second objet. Ici, je demande aux *prôneurs* de la liberté des Nègres, qui nous ont accusés de les avoir torturés, ou qui du moins, ont représenté leur sort si révoltant, de me dire, par quelle apathie où par quel prestige, les miens tinrent volontairement, avec cette persévérance et parmi tant de dangers, aux *liens de leur esclavage* ? Ils ne cessèrent de travailler pour moi, depuis l'insurrection des Noirs, jusqu'à la proclamation de la liberté générale ; époque, où s'ils eussent persisté dans leur devoir, ils auraient couru plus évidemment le risque de leurs vies. Je n'avais plus de *fouet* à mon commandement ; mes droits sur eux ne tenaient presque plus à rien. Ils pouvaient d'un mot rejeter tout travail et m'abandonner. Pourquoi, ni mon Atelier, ni plusieurs autres des environs, ne prirent-ils jamais ce parti ? Nos accusateurs, ces redresseurs de torts politiques, trouveraient difficilement dans leur système, une solution à ce fait.

Je suis bien loin d'entendre porter atteinte au sentiment loyal et sacré, qui brûlait dans le cœur de mes esclaves : mais je ne balance pas à le dire : ces gens-là, quoique simples et bornés, n'en avaient pas moins compris, par une longue expérience, que la

*dépendance* d'un maître et l'obligation de travailler, ne leur procuraient pas un *sort*, tel qu'on s'attachait à le faire accroire. Ils prévoyaient encore, que l'abandon des Blancs et le défaut de leurs secours, les jeteraient dans un *état* tout autrement *misérable*. L'événement l'a confirmé.

Après les plus sinistres présages et les annonces les plus effrayantes ; après une série d'événemens particuliers, qui rendaient notre situation plus désespérée, arriva la *fatale castastrophe* de l'incendie du Cap. Il n'en a jamais été de plus triste ni de plus affreuse ; ni le furieux sac de Thebes, ni les déplorables feux qui consumèrent la ville de Troye ; ni le désespoir des habitans de Sagonte ; ni les extrémités où furent réduits les juifs dans Jérusalem assiégée et prise par Titus, ni enfin aucune autre calamité de ce genre, consignée dans l'histoire, ne peuvent entrer en parallèle avec celle-ci, pour la *grandeur* du mal, la *scélératesse* des moyens et l'*innocence* des victimes immolées. J'étais à mon poste, à huit lieues de la scène de cette horrible tragédie, lorsque l'incendie se déclara. Quatre jours et quatre nuits consécutifs, nous vîmes les feux se soutenir avec la même force, et consumer cette riche et fameuse ville, la gloire des Colonies françaises. Si pareil spectacle est terrible pour tout œil, qui n'y a point d'intérêt particulier ; combien celui-ci ne devait-il pas être accablant et horrible pour nous, qui voyions brûler notre dernier refuge et notre unique espoir ? nous étions stupéfaits à la vue des tourbillons immenses de fumée noire, qui s'en élevaient le jour : et la nuit, épouvantés de la vivacité des flammes, qui, frappant sur le vaste et haut promontoire qui domine la ville, éclairaient de-là toute l'étendue de la plaine qui nous en séparait.

Deux jours entiers, nous eûmes cet alarmant spectacle devant les yeux, sans en connaître la raison. Quelques coups de canon entendus le premier jour, nous avaient fait juger qu'on en était aux mains; mais entre qui se passait ce combat, et à propos de quoi, c'est ce que nous ignorions. Pleins de réflexions, Blancs, Mulâtres et Nègres, réunis dans le poste, chaque couleur se mettait tacitement en garde l'une contre l'autre, se disposant à vendre chèrement sa vie. Dans cette perplexité, nous attendions avec impatience, quel serait le résultat de ce funeste démêlé. Les Blancs, en bute depuis long-tems aux injustices et aux rigueurs des commissaires, étaient ceux qui en prévoyaient le moins d'heureuses suites pour eux: et déjà leur parti était arrêté. Qu'est-ce que la mort, lorsque le malheur est au comble? Ce n'est plus que le terme de cette affreuse position. Le troisième jour, deux ou trois Blancs, Lima cadet et les deux frères Labat, échappés à cheval des incendiaires et des assassins du Cap, nous apprirent ce qui s'y passait. D'autres arrivant par eau dans des pirogues, entre autres un de Paroi, Miniac jeune, Basson, Turfa, etc., nous confirmèrent le récit des premiers. Je ne dois pas omettre à ce sujet, ce que la postérité croira difficilement. Ces derniers avaient rencontré sur leur passage, le long de terre, des Lanches espagnoles armées, dont les équipages les avaient dépouillés de tout ce qu'ils avaient pu sauver de quelque valeur.

Les flammes qui dévorèrent le Cap-Français, furent le complément du triomphe de la *caste jaune* sur l'*espèce blanche*; et le pas avant-coureur de la primauté future de la *gent noire*; comme si tant de victimes immolées, dans cet embrâsement, aux manes d'Ogé,

n'eussent pas été suffisantes , Polverel et Sonthonâx lâchèrent , après l'incendie , les gens de couleur libres , sur le petit nombre , restant encore , des habitans dévoués à leur vengeance. Nous apprîmes que François Lavaud du Port-de-Paix , y avait été tué de guet-apens , meurtre dont les commissaires ne s'étaient pas plus occupés que de la mort d'un chien. Les Mulâtres conduisirent de ce même quartier , pieds et (\*) poings liés , dans les prisons du Cap , neuf des principaux propriétaires , Colas de Maigné , Lacroix , etc. , sans autre accusation que d'être riches , ou d'avoir déplu à leurs ennemis. Ils croupirent quelque tems dans les cachots , les fers aux pieds , dans leurs ordures , comblés d'opprobres et de mauvais traitemens. Nous voyions de tems en tems arriver , parmi nous , du Cap , de pareils pros- crits , échappant à cette vengeance odieuse.

Nous scûmes que les commissaires , également avides de rapines et d'un cœur de bronze , regardaient comme *émigrés* , les infortunés Colons , auxquels la terreur , le glaive et le feu , venaient de faire abandonner leurs foyers consumés ; qu'ils s'emparaient de tout ce qui leur avait appartenu , navires , (\*\*) Car- gaisons , denrées en magasins , récoltes sur les habi-

---

(\*) Je n'oublierai pas que le nègre Pierrot , chef des brigands du morne rouge , les voyant passer ainsi garotés sur des chevaux , obligea leurs conducteurs à les délier : ils étaient alors à deux lieues du Cap.

(\*\*) Ils s'approprièrent un navire à trois mâts , frété par François Lavaud , qu'ils avaient fait assassiner , entièrement chargés de sucres , et mouillé dans la rade du Cap. Ils en firent autant de tous les autres bâtimens délaissés par leurs équipages. Mâtures , ancres , voiles , grément , marchandises à bord , tout fut vendu à leur profit , ou donné en payement.

taisons , maisons en villes , et de tous les effets (\*) que les flammes n'avaient pu dévorer ; ceux mêmes , (\*\*) qui , fidèles , n'avaient pas fui du Cap , ne purent conserver ce qui leur appartenait. On déterrait le numéraire enfoui , et les propriétaires réclamaient euvain ces trésors. La ville ne fût pas moins au pillage sous ces chefs forcenés , qu'elle ne l'avait été sous les brigands , quelques jours auparavant. Enfin ils faisaient fouiller , à leur profit , dans les cendres encore brûlantes et les décombres fumans de cette ville , l'or , l'argent et tous les autres métaux précieux , que l'incendie y avaient fondus.

La liberté générale des esclaves , survenue deux mois après , rendit le sort des Blancs restés dans la Colonie , plus affreux encore que celui de ceux qui s'en étaient enfuis. Ceux-ci du moins , quoique nuds et réduits à la mendicité , n'avaient plus que cet objet d'inquiétude ; et parvenus sûr un sol tranquille et dans un asyle sûr , ils pouvaient s'y livrer au paisible sommeil. Nous , habitans encore de cette terre désolée et peuplée de nos ennemis , nous étions condamnés à souffrir continuellement , soit des tourmens d'esprit , soit de toutes les privations possibles. Dépouillés aussi de tout ; exposés à la famine ( car les Noirs , du moment de la liberté proclamée , avaient abandonné

(\*) Ne pouvant payer ce qu'ils devaient aux Anglo-Américains , les commissaires leur avaient permis d'enlever , en paiement des magasins de fer incendiés , des quais et de partout , ce qui s'en était conservé ; rouleaux de plomb , fer en barres , cylindres de moulins , chaudières. J'ai vu ces enlèvemens.

(\*\*) Cassarouy en est un exemple. Il obtint , je crois , cent portugaises , sur environ 200,000 f. qu'on avait déterrés chez lui.

jusqu'à la culture des vivres) ; sans habitude , sans force pour travailler la terre , sans pouvoir salarier des domestiques , faute de moyens ; placés au-dessous des Nègres et des Mulâtres , auxquels étaient dévolus tous les emplois et tous les grades ; craignant à tous momens leurs vindications ou leur méchanceté ; dévorant des humiliations journalières de leur part ; redoutant les proscriptions capricieuses des commissaires , et ne prévoyant enfin aucun terme à tant de maux ; fût-il jamais de situation plus déplorable ?

Combien de sujets de douleur et d'effroi n'avions nous pas encore ? L'espagnol et l'anglais nous faisant la guerre , tout moyens de nous évader par terre et par mer , en emportant les débris de notre précédent avoir , nous était interdit ; et cependant , nous étions renfermés dans des postes mal-sains , entourés de salines putrides , qui nous tenaient dans des fièvres de langueur et semaient la mort parmi nous. Cet air infect , joint à la mauvaise qualité et à la petitesse de notre ration (tout vivre frais , toute viande nous manquant) , avaient couvert nos corps de gale , et ceux de nos animaux , d'un farcin incurable. En petit nombre dans nos postes , mal armés , sans vigueur , et mêlés avec quantité de Noirs et de Mulâtres , qui pouvaient , au moindre caprice , au plus léger avantage offert , ou nous égorger , ou nous livrer aux brigands ; nous redouions sans cesse , jour et nuit , l'attaque improvisée de ces derniers , et guères moins le courroux de l'espagnol , que Pon annonçait devoir venir attaquer les possessions françaises. Hélas ! dans une pareille extrémité , dans ces terreurs perpétuelles , je ne sais quelle lueur d'espoir , quel attachement à la vie , nous a retenus d'aller nous jeter dans la mer qui baignait notre

poste

chargés de ces souffrances extrêmes, n'étions-nous pas en droit de proférer ce cri de douleur du prophète Jérémie ? O vous tous, qui cheminez dans cette voie prochaine, arrêtez-vous un moment et considérez s'il est de douleur qui puisse se comparer à la nôtre ! (\*)

Cette cruelle position m'obligea de tout risquer pour m'en aller. Il ne nous restait plus d'espoir, ni de culture, ni de propriété. Tout autour de nous, déperissait et s'anéantissait. Sonthonax, resté seul au Cap, n'apercevant non plus aucun des bons effets prétendus de la liberté donnée ; voyant au contraire, que ses Noirs, devenus libres, étaient paresseux, insolens et devenaient dangereux même pour lui ; que sans culture et conséquemment sans commerce, sa présence et toute administration y seraient bientôt inutiles, se disposait à quitter ces lieux ruinés et tout à fait perdus, pour aller se fixer au bas de la Côte. Il me fallait néanmoins emporter avec moi les denrées, que je devais, depuis deux ans, à la constante fidélité et au travail assidu de mes bons Nègres. Elles ne se montaient pas à la dixième partie, de ce que leur tems, employé comme autrefois, m'aurait donné. Encore fallait-il ravir ce modique objet à l'avidité du commissaire, qui s'appropriait toute denrée qui paraissait.

Nul pavillon français, en état de faire voile, ne flottait sur cette fameuse rade, que décorait et qu'enrichissait précédemment une forêt de mâts nationaux et étrangers. On y voyait une douzaine de navires

---

(\*) O vos omnes, qui transititis per viam, attendite et videte, si est dolor ut dolor meus!



dégréés et dispersés sur l'eau , Provençaux , Nantais , Bordelais , Normands , etc. , que les équipages , pendant l'incendie , avaient abandonnés , avec ce qu'il y avait à bord : ils s'étaient empressés de se sauver sur des bâtimens , plus parés pour se mettre en mer , lorsque la crainte d'être mise à feu par un vainqueur qui l'en menaçait , ou , celle d'être coulée bas dans la passe , par les canons des (\*) forts , eussent fait à la flotte , une nécessité de partir au plutôt. Il ne me restait de ressource , pour abandonner ce pays de désolation , que cinq à six Anglo-Américains et deux navires Ragusois. Ceux-ci me promettaient de me porter directement en France : Je les préfèrai pour cette raison. Si je ne l'eusse pas eue , j'y aurais été également déterminé par des traits de perfidie à la charge des premiers , qui feront frémir et reculer d'horreur toutes les oreilles sensibles. Voici ce que c'est.

Les Colons fugitifs , qui , munis de passe-ports que Sonthonax ne leur refusait plus ( voyant le mal sans remède ) , s'étaient embarqués , avant l'époque de mon départ , dans des bâtimens des États-Unis , avaient été forcés , pour sauver les derniers débris de leurs fortunes , or , argent , bijoux ou denrées , de s'en rapporter à la *bonnefoi* des capitaines. Ils leur avaient délivré ces objets sans connoissemens , et sans autre assurance qu'une *promesse verbale* de les leur remettre fidèlement à leur arrivée , moyennant le frêt convenu : s'ils en eussent retiré quelque écrit , la découverte qu'en aurait pu faire l'ennemi aurait entraîné

---

(\*) Les marins se conservèrent dans les forts de St.-Joseph et de Picolet qui commandent la passe , jusqu'à la nuit de leur départ. Plus tard , ils y eussent été attaqués et forcés.

leur perte , et mis le bâtiment et la cargaison en danger d'être confisqués. Obligés d'user encore de ruse , pour ne pas exposer à la vue , dans les recherches des corsaires , ces divers effets de Sauvetage , tel de ces fuyards , avait mis ses gourdes dans un baril de salaisons : tel , ses portugaises dans une pièce à eau ; celui-ci avait caché ses bijoux dans un quart de café ; celui-là son argenterie dans un baril de sucre. A l'égard des denrées , chacun d'eux avait mis sur les futailles qui les contenaient , la marque de la cargaison et les numéros convenus. Toutes ces précautions conservatrices avaient été prises d'accord avec les capitaines. Pourra-t-on croire à l'*infâme perfidie* dont ils se rendirent coupables ? Presque tous ces marins , avides de la proie qu'ils révélaient et dénués de tout sentiment d'humanité , manœuvraient dès la sortie du port , de manière à ne pouvoir éviter la rencontre de quelque corsaire anglais : plusieurs fois des signaux (\*) avaient été convenus d'avance entr'eux : dans les deux cas , l'accord était bientôt conclu entre ces pirates , et le secret trahi et la parole violée , moyennant le partage des effets des français. Alors sous le prétexte de visiter les papiers , les gens des corsaires venaient à bord et découvraient sans peine soit les futailles dont les numéros leur avaient été

---

(\*) Il y en eut quantité d'exemples. Je ne citerai que celui du bâtiment sorti du fort Dauphin , sur lequel étaient un grand nombre de passagers , M<sup>r</sup> Constant entr'autres. Ils emportaient ensemble près d'un million en espèces d'or et d'argent. Au sortir du port , parut le corsaire avec lequel le capitaine Américain avait fait le marché d'avance , moyennant un canot du premier , qui venait la nuit dans le port. Ils furent conduits à la Providence , repaire de voleurs.

révélés , soit telles autres caches , quelques secrettes qu'elles fussent.

Tel fut le comble de la mesure incroyable des maux éprouvés par les habitans de St.-Domingue. Devenus tout-à-coup criminels , comme possesseurs d'esclaves , sans que deux siècles de lois en leur faveur , pussent adoucir l'esprit de leurs accusateurs ; dépouillés de cette immense propriété , légitimement acquise , sans pas une indemnité , n'en recevant au contraire que des reproches amers ; calomniés encore ; jugés sur ces impostures ; n'ayant jamais pu faire entendre leurs faibles voix ; proscrits par une secte ennemie , vexés , honnis , pillés , égorgés et incendiés par ses dignes agens ; abreuvés d'amertumes d'opprobres et d'ignominies ; devenus le mépris des français et le jouet des castes les plus viles : ayant tremblé mille fois pour leurs jours , leurs fortunes entières renversées ; cherchant un asyle et fuyant la mort , il ne leur manquait plus que de se voir ravir leur *unique* et *dernier soutien* , avec autant de scélératesse et de perfidie. Que ceux de la secte des amis des Noirs et des protecteurs des Mulâtres , qui jouèrent , durant leur règne , un si beau rôle dans cette horrible tragédie , s'ils n'ont pas été des philanthropes à vues perverses , s'examinent actuellement comme philosophes , ou comme politiques. Le brillant résultat de leurs principes et de leurs mesures ! Pour soustraire un nombre très-médiocre d'esclaves à un sort trop rigoureux , chose à laquelle les lois avaient pourvu , ils ont , dans quatre ans , rendu quarante-mille Colons blancs , les plus infortunés des hommes , et procuré la mort aux trois quarts de ces malheureux.

Les tristes détails que je viens de donner et le

poïds accablant de nos inconcevables malheurs , ne m'affectèrent profondément qu'aux Bermudes. Auparavant , des inquiétudes perpétuelles sur ce sol de douleur ; les apprêts de mon départ ; la rencontre du corsaire ; notre prise ; les circonstances de notre navigation ; notre grand nombre à bord ; une mer assez fréquemment mauvaise ; et l'éternel différend entre notre capitaine et l'officier anglais commandant son navire , qu'il me fallait appaiser , étant le seul dans le bâtiment qui sut parler la langue de ce dernier ; toutes ces choses se succédant ainsi , m'avaient assez fourni de sujets de distraction et suffisamment même d'occupation , pour avoir aussi long - tems écarté de mon esprit ces cuisantes et sombres idées. Mais nos désastres étaient si grands et si récents ; leur effet pesait si durement sur mon existence , le sort des miens en devait être tellement altéré , que , du moment que je me trouvai seul dans ma chambre aux Bermudes , ils se présentèrent à ma mémoire avec tant de force et de continuité ; je les voyais sous des couleurs si noires et si effrayantes , que j'en demeurais entièrement oppressé. Sans dessein et sans ordre , n'étant dirigé que par l'essor d'une douleur concentrée , qui cherchait à s'exhaler , j'en couchai par écrit les principaux traits. Ils m'épouvantaient en les traçant ainsi sur le papier , tant j'y trouvais de crime et de scélératesse. « Ils seront inconcevables , me disais-je alors , pour nos « arrières-neveux , s'ils ne leur sont exposés par des « témoins oculaires , et consignés dans un fidèle récit. » Cependant , mon défaut de loisir aux Bermudes , la situation critique de la France lorsque j'y arrivai , et plusieurs années de suite ; des occupations , des embarras particuliers ; la *mort* , hélas ! des deux tendres personnes

auxquelles j'étais venu me réunir , à travers tant d'obstacles et de dangers , m'avaient fait perdre de vue ces matériaux informes. Aujourd'hui , que mes douleurs sont assoupies ; que l'horison politique de la France s'éclaircit ; que son premier magistrat , que le vainqueur de Maringo , va ceindre sa tête couronnée de lauriers , des feuilles du pacifique olivier : aujourd'hui que nous devons espérer , qu'alors , de concert avec le gouvernement , il s'empressera de présenter une main secourable aux faibles restes des infortunés Colons , et de relever leur ancien sol des cendres et des décombres , qui le tiennent enseveli ; je crois qu'il est de mon devoir , de faire part des lumières que j'ai acquises sur tout ce qui concerne l'ancien , comme le nouveau régime des Colonies. En examinant ce que je dirai de l'un et de l'autre ; en confrontant les effets du premier et du second ; en s'instruisant mieux que par le passé ; en apprenant enfin la *vérité* si fort voilée ; en adoptant les précautions et les ménagemens convenables , on pourra facilement appliquer le seul remède qui convienne. Au reste , je remplis ma tâche sans aucune vue personnelle : mon âge , mon absolue viduité ; mon caractère même , m'interdisent toute idée de fortune.

Pendant quatre mois de séjour aux Bermudes , j'ai eu l'avantage d'y connaître des personnes très-estimables. Celui que je prisais le plus était un *médecin* , âgé d'environ 50 ans , instruit , ayant beaucoup voyagé , et parlant assez-bien le français. J'aimais encore beaucoup le ministre *curé* de Georges-Town. J'ai connu peu d'hommes plus sages que lui et d'un cœur plus compatissant. Son érudition ne s'étendait pas loin : il n'avait guères lu que la Bible et quantité de sermons.

Ces deux amis me procurèrent la connaissance d'un avocat, résidant d'ordinaire à la campagne. Il n'était pas des Bermudes et n'y exerçait pas sa profession. Je compris bientôt qu'il donnait dans le système des Pearces, des Priestleys et des Wilberforces : en France, il aurait été nommé membre de la législature. Je me plaisais bien mieux avec un lieutenant d'infanterie, du détachement en garnison dans ces îles. Doux, honnête et modéré dans ses expressions à l'égard de la France, lorsque nous parlions politique, sa société me fut toujours agréable. Il me procurait journellement la lecture de la Gazette de l'endroit. Le soir, le lieu de notre rassemblement était pour l'ordinaire sous le péristyle de la maison de M. Goodrich, *négociant*, que la course avait considérablement enrichi ; ou, nous nous promenions devant la porte de sa maison, située sur la place d'armes et que battaient les flots du port. L'officier n'était pas de cette compagnie.

Rassemblés ainsi presque tous les soirs ; dès que la conversation m'en offrait l'occasion, je les entretenais des divers événemens de St.-Domingue ; tantôt de l'un, tantôt de l'autre, sans suite et sans liaison. C'était chaque fois avec beaucoup de chaleur. Serait-il possible, hélas ! que ce fût autrement, après en avoir été si complètement atteint ! Je ne sais si l'énergie de mes expressions augmenta leur curiosité ; mais un soir, étant réunis tous les *cinq*, le médecin me parlant au nom de la compagnie, me dit, « Vous nous » avez communiqué bien des traits de votre *révolution coloniale* ; mais sans suite et sans ordre : » voudriez-vous bien nous faire le plaisir de nous » en faire le récit d'une façon plus régulière et plus

« étendue ? » La tâche est assez pénible , lui répondis-je , autant par sa longueur , que par la difficulté du récit : cependant , les faits sont trop récents et trop graves , pour n'être pas tous dans ma mémoire ; et le désir de vous satisfaire me fera redoubler d'efforts. J'en ressentirai moi-même une sorte de plaisir , car c'est un allégement à ses peines , que de les épancher dans le sein des personnes qui veulent bien y prendre part.

Nous en agirons avec discrétion , reprit le médecin ; d'autant plus aisément , que nous savons déjà , soit de votre bouche , soit par d'autres rapports , grand nombre des événemens de cette terrible catastrophe. Plutôt que de nous en détailler toutes les circonstances , essayez de nous en donner les *causes*. Elles sont obscures ; tantôt on en accuse un parti , tantôt un autre ; quelquefois les Colons eux-mêmes : on ne sait que croire dans cette confusion de jugemens. Nous n'exigeons pas non-plus de vous , que vous nous fassiez cette exposition dans une soirée ; notre loisir n'est pas borné , et rien ne nous empêche de nous réunir ici quelques soirs de suite. Qu'en dites-vous , Messieurs ? Très-volontiers , répondirent-ils ; pourvu que notre ami n'en soit pas incommodé. Je ne le serai pas , leur dis-je , de la manière dont vous me ménagez. Permettez-moi , cependant , d'en remettre le commencement à demain : il me faut un peu de réflexion , pour bien saisir la marche des événemens et leur liaison , et par ce moyen en ranger les causes dans l'ordre le plus régulier.

Pour vous aider en ceci , me dit le médecin , je vous prierai de nous donner premièrement la raison d'un fait dont j'ai toujours été grandement surpris : qui couvre de blâme les habitans de votre Colonie ;  
qui

qui leur suppose du moins une inconcevable légèreté ; ou même , un défaut absolu de bon sens. Je veux parler de cette *joie* sotte , *stupidè* , et de cette *promptitude irréfléchie* , avec lesquelles ils se jetèrent dans le système d'*indépendance* et de *liberté* , qu'avaient manifesté les états-généraux de France. Cette démarche , plus modérée , pouvait conduire à quelque bien dans la métropole : les abus y étaient excessifs : des classes privilégiées pesaient trop lourdement sur la plus considérable et la plus pauvre : le trop grand pouvoir de l'autorité royale avait aussi besoin d'être renfermé dans certaines bornes. Mais dans une Colonie fondée sur l'esclavage , imiter cet exemple ; faire le moindre cas de la liberté ; prôner l'égalité ; converser sur ces choses ; en prononcer seulement le mot ; n'était-ce pas agir diamétralement contre ses plus précieux intérêts ? Pouvait-on commettre d'erreur plus formelle , ni se conduire plus inconsidérément ? N'était-ce pas réveiller , chez-vous , tous les sens assoupis ; rendre attentives toutes les oreilles ; enflammer tous les désirs et jeter ainsi dans le cœur des esclaves , un *ferment* mille fois plus à craindre que le terrible fléau de la *peste*. Non , je ne reviens pas de mon étonnement , que tant de têtes y aient été si complètement étourdies , et comme je vous ai dit , dépourvues de sens commun , au point d'appeler sur elles-mêmes , et de se précipiter dans les maux qui les ont accablées. Quelques extrêmes qu'aient été leurs infortunes et leurs misères , les Colons , considérés dans ce travers d'esprit , ne mériteraient peut-être aucune pitié , si l'erreur et l'aveuglement , qui ne supposent rien de criminel , ne leur y donnaient pas des droits.

J'ai senti comme vous , lui répliquai-je , l'impru-

dence de cette conduite ; mais , étant plutôt provenue des circonstances antérieures et d'un ressentiment qui en était né , que d'une disposition naturelle des esprits et de mauvaises intentions , elle n'est pas à mes yeux aussi *grave* qu'aux vôtres , et les Colons ne sont pas aussi fort à blâmer. Des cœurs ulcérés et préoccupés de torts et d'injustices , sont bien peu propres à se contenir dans des voies de modération. Dominés par la colère et par le vif désir de la vengeance , ils en saisissent l'occasion avec trop d'avidité , et y sacrifient sans réflexion tout autre intérêt moins présent : c'est en quoi nous avons péché. Mais , en supposant , que moins irréfléchis , nous eussions pris à tâche d'écarter toute idée nouvelle et toute impression funeste de l'esprit de nos esclaves , croyez-vous , d'après les faits postérieurs , que nos précautions nous eussent servi ? Ce faux système philosophique , qui a confondu tous les rangs , qui a mis la main sur toutes les propriétés , qui a tout renversé , nous aurait-il respecté ? Soyez-en sûr , le mouvement donné dans la Métropole , se serait communiqué naturellement aux Colonies : comme une chaloupe à la remorque est forcée de suivre les agitations du vaisseau qui la conduit ; elles de même , ayant des rapports si fréquens et si intimes , avec la mère patrie , en auraient senti les diverses commotions. Voyez les îles françaises du vent ; la Martinique (\*) et la Guadeloupe ayant eu le bon sens de rejeter le régime de liberté , la *force* ne les y a-t-elles pas contraintes ? Plutôt ou plus tard

---

( \*) Si les îles de France et de Bourbon n'en ont pas été atteintes , elles ne doivent en rendre grâces qu'à leur grand éloignement.

nous eussions succombé sous l'esprit du siècle. Ne nous accusez donc pas avec autant d'aigreur ; mais plaignez plutôt des infortunés , qu'un sort cruel avait destinés à l'être.

Cette raison peut diminuer vos torts , me dit le curé ; mais elle ne vous justifie pas entièrement. Pour moi , remarqua l'avocat , j'aurais à leur reprocher de n'avoir fait les choses qu'à demi ; de s'être arrêtés et d'avoir voulu revenir sur leurs pas après avoir si bien commencé. Donnez-vous toujours dans vos travers , lui cria M<sup>r</sup>. Goodrich ? Ne faites aucune attention à ce qu'il dit , ajouta-t-il en me regardant. Demain vous nous commencerez cette histoire : je m'en vai souper.

## PREMIER ENTRETIEN.

*J'y développe le principe de l'agitation et de l'aigreur qui régnaient dans les esprits , à St.-Domingue , à l'époque de l'ouverture des Etats-Généraux de France , en 1789 , et la manière irréfléchie et subite , dont les habitans de la dépendance du Cap , excités par ce motif particulier , se précipitèrent dans le système de notre révolution.*

*Fert animus causas tantarum expromere rerum.*

LUCAIN , Phars<sup>le</sup>. livre 1<sup>er</sup>.

C'est dans la partie du Nord de St.-Domingue , commençai-je , où *l'esprit de vertige* , dont vous vous plaignez , médecin , a éclaté le plutôt et avec le plus d'énergie. Les torts qu'elle venait d'éprouver , de la part du gouvernement , y avaient tellement exaspéré les cœurs , que , sans aucun autre prétexte , ses habitans en seraient sûrement venus à quelque fâcheuse extrémité. C'est une disposition que toute la France a ignorée , et qu'eux mêmes n'ont jamais alléguée , du moins à ma connaissance , en justification de leur promptitude et de leur erreur. Il me faut en reprendre le récit de plus haut.

Tout gouvernement qui se propose d'établir des Colonies , doit donner des *encouragemens* à ceux qu'il y envoie , ou , qui d'eux-mêmes , consentent à y passer : on ne quitte pas volontiers sa patrie , son climat , ses parens et ses amis , sans y être déterminé par quel-

qu'avantage. Mais, plus les pays où l'on va s'expatrier ainsi, présentent de difficultés, d'obstacles, de peines et de dangers, plus ces avantages doivent être nombreux et puissans : c'était le cas de ceux, qui, les premiers, et long-tems après, passèrent dans les Colonies à sucre. Il leur fallait traverser de vastes mers; en essayer les calmes et les tempêtes; aller défricher des terres neuves, couvertes de forêts, avec des hommes plus neufs encore; sous un soleil brûlant; dans un pays fréquent en orages et semé de volcans; dans un climat extrême, chargé de maladies mortelles. Toujours entourés d'esclaves, ils en avaient à craindre de sourdes vengeances, ou leur soulèvement réel: cet état de guerre perpétuel les obligeait à être tous soldats. Ils en faisaient bien plus péniblement les fonctions, lorsqu'un ennemi national la déclarait: car les secours de la mère patrie n'étant ordinairement ni prompts ni suffisans, ils garnissaient de leurs personnes la plupart des points de défense, et souvent marchaient contre l'ennemi. Enfin, après trente ans d'une pareille situation et de durs travaux, un *ouragan* pouvait, en un jour, enlever à un Colon le fruit de tant de peines et d'efforts; un *tremblement* de terre, renverser en une minute sa maison et l'ensévelir sous ses ruines; le *poison* ou des *épidémies*, lui enlever presque tous ses Nègres ou ses animaux. Que n'avait-on pas à craindre dans ces climats excessifs? La mer, soulevant ses eaux, pouvait submerger, dans un moment, vingt lieues de pays; ou, s'entrouvrant, engloutir une île entière dans ses abymes.

D'après ces fortes considérations, la France avait régi ses Colonies méridionales par des *lois douces et encourageantes*. Elles n'avaient jamais été livrées au

*fisc* : on n'y connaissait ni barrières , ni barraques d'employés dans les villes , ni pataches dans les ports ; le papier timbré ni le contrôle n'y avaient pas lieu ; les terres , les places , les emplois et les charges s'y donnaient gratuitement ; la capitulation , la taille et la dixme , et tous pareils impôts , fonciers et personnels , y étaient inconnus. On n'y percevait d'autre imposition , au profit du gouvernement , que des droits nommés *d'octroi* , établis sur les maisons des villes et sur les denrées du pays ; ceux-ci , percevables seulement à leur sortie de la Colonie , et acquités alors , par les capitaines qui les exportaient.

Sous un pareil régime , St.-Domingue , autant par l'excellence de son sol , que par l'infatigable travail de ses cultivateurs , avaient acquis , malgré plusieurs guerres désastreuses , un degré de *richesses* et de *splendeur* , que nulle autre Colonie française ou étrangère n'avait atteint. A l'époque de notre révolution , elle livrait annuellement à la France , pour environ 180 millions tournois de ses productions , qui provenaient du travail d'à-peu-près six cents mille esclaves , ceux des villes compris , conduits par quarante mille Blancs et moitié moins de gens de couleurs et Nègres libres.

Quel dommage , s'écria le négociant , que tant de travaux soient complètement perdus et tant de richesses évanouies !

La vie des Colons qui ont péri dans cette occasion , lui dit le curé , doit être bien autrement regrettée.

S'ils n'eussent pas été si riches , observa le médecin , jamais ils n'auraient éprouvé leurs malheurs.

Vous avez bien raison , repris-je ; c'est à ses immenses richesses que cette Colonie doit les maux qui l'ont anéantie. D'une part , elles ont excité l'*avidité* du

*fisc*, germe du mécontentement dont je vais vous parler ; et de l'autre une *jalousie nationale* barbare et insensée, qui lui a porté le coup mortel.

Le *fisc* est d'autant plus envahisseur, que l'on dirige moins les revenus de l'état à son soutien, et qu'ils sont devenus la proie des grands et des personnes en place. Consacrés à ce premier besoin, les sommes en sont fixes, connues d'avance et ménagées avec économie : abandonnés à la rapacité des gens de la cour, les demandes se multiplient de jour en jour, et ne connaissent aucunes bornes. Quelles seraient les mines d'or qui pourraient assouvir l'insatiable avidité des princes, des favoris, des maîtresses, des ministres et des courtisans, qui sans cesse entourent un roi faible, et qu'ils trompent de tant de manières ? Long-tems avant notre révolution, tel avait été le sort de la France, à l'égard des revenus de la couronne. Sans cesse dévorés par des besoins particuliers, ceux de l'état en souffraient perpétuellement, et le royaume tombait en décadence. Le *fisc*, embarrassé chaque année de plus en plus, conçut le projet de *pressurer* la Colonie de Saint-Domingue, dont les considérables richesses lui promettaient de grandes ressources. Qu'importent les maximes les plus sages et les mieux confirmées par l'expérience, à des *ministres passagers* dans leurs emplois ? Dans l'appréhension continuelle d'être supplantés, ils s'empressent de saisir tous les moyens de s'enrichir ; ou pour conserver leurs places, ils se prêtent à toutes sortes d'iniquités. Le ministère français, ignorant ou foulant aux pieds les raisons auxquelles les Colonies devaient leur affranchissement de quantité de lois fiscales, ne voulut voir, dans les habitans de Saint-Domingue, que des *propriétaires* extrêmement riches ; qu'il fallait soumettre à de *fortes* contributions.

Cela me paraît assez juste , m'observa le médecin ; les impositions sont d'une nécessité absolue pour le soutien des états , et chacun doit y contribuer en raison de sa fortune.

Cela est vrai , lui répondis-je , lorsque tout est égal entre les contribuables ; mais , j'ai commencé par vous l'exposer : le cas particulier des Colons soumis à des événemens destructeurs , et les autres causes de leurs privilèges subsistant encore assez fortement , diminaient pour eux la rigueur de ce devoir. Chaque habitant , d'ailleurs , ne payait-il pas à l'état , à *proportion* de ses revenus , dans le droit de sortie imposé sur sa denrée ? Ce droit , faible dans le principe , n'avait-il pas été successivement augmenté à mesure que la denrée avait acquis plus de valeur ; et n'était-il pas alors à un *tarif* considérable (\*) ? C'était encore un impôt majeur , l'obligation de ne vendre sa denrée qu'à un seul concurrent , aux vaisseaux seuls de la métropole ; et de ne recevoir que d'elle tous les objets de *premier besoin*. De plus , quelques riches que fussent les Colons , aucun d'eux ne thésaurisait ; leurs revenus allaient à leurs fournisseurs , c'est-à-dire , au commerce national , et les plus forts étaient dépensés en France , à Paris particulièrement ; ajoutez , que plus les revenus coloniaux étaient grands , plus la navigation de la Métropole était étendue ; plus son commerce florissait , plus l'étranger versait de numéraire

---

(\*) Les droits perçus à St.-Domingue montoient à une telle somme , qu'après toutes les dépenses ordinaires de guerre , de fortifications et d'administration acquittées , il restait chaque année quelques fonds dans le trésor public. C'est de ces excédens réunis , que l'intendant , Mr. de Bongars , fit une fois passer en France , une somme de six à sept millions , pour être versés dans le trésor royal.

en France ; plus le fisc gagnait à cette seconde sortie de la denrée, et plus, enfin, de familles vivaient dans la mère-patrie, et d'autres s'y enrichissaient. Pour obtenir de si grands avantages, il était nécessaire de favoriser les Colons et la culture. Quelle plaie n'aurait-ce pas été pour le royaume, si les habitans de St.-Domingue, dégoûtés d'un séjour qu'ils quittaient d'eux-mêmes, dès qu'ils y avaient acquis quelque fortune, l'eussent abandonné pour se soustraire à la multitude ou à la rigueur des lois fiscales ? Et croyez, que déjà le *militaire*, par ses hauteurs, ses dédains, ses violences (\*) et le fréquent abus de son autorité, fatiguait extraordinairement les Colons. Les vexations, encore, qu'on y éprouvait au sujet des *milices*, de la part des commandans de quartier et de leurs officiers subalternes, avaient seules fait désertir le pays, par quantité de personnes.

Ces raisons ne paraissent pas dénuées de poids, me dirent ces messieurs.

A l'époque, repris-je, des sinistres projets que le ministère français méditait contre la Colonie de St.-Domingue, elle avait des *magistrats* tirés de son sein, qui rendaient la justice gratuitement. Ils composaient

(\*) Parmi plusieurs exemples de ces violences et du peu de cas que les militaires faisaient de la vie des Colons, je citerai cet ouvrier convalescent, assassiné en plein jour, d'un coup de fusil, par la sentinelle du Gouvernement, à cause que, faisant de l'eau contre le mur, il ne s'était pas retiré au cri que lui en fit le soldat : ensuite, le feu roulant ordonné par M. de Piis, le major de la place au Cap, sur les spectateurs présens à une exécution, pour un murmure ouï parmi ce ramas d'hommes et de femmes désarmés, et poursuivis encore lorsqu'ils s'échappaient. Il y en eut de tués et de blessés.

*deux tribunaux* en dernier ressort, sous le nom de *Conseils*, l'un séant au Cap-Français, et l'autre au Port-au-Prince. A l'instar des parlemens de France, ils avaient le droit d'examiner les lois et les réglemens que le gouvernement envoyait pour la Colonie ; de juger s'ils lui étaient nuisibles ou favorables, et de ne les enregistrer, qu'après en avoir reconnu le besoin et l'utilité : ils veillaient encore aux empiétemens des gens de guerre et de finances. Dans les vues usurpatrices du ministère, ces magistrats l'auraient excessivement gêné. Leurs biens, premièrement, leur donnaient le plus grand intérêt à ce que les propriétés ne fussent pas grévées d'impôts : et ces mêmes fortunes les mettaient encore à l'abri de tout genre de corruption. Satisfaits de leur rang ; ayant de quoi vivre honorablement ; passant leurs jours en paix au milieu de leurs familles ; estimés, respectés, exempts enfin de toute autre ambition, les vapeurs de la Cour ne les eussent pas enivrés aisément.

Pour s'en procurer de plus *soumis* et de plus *dépendans*, la Cour réforma cet ancien choix, et le titre de *Colon riche* devint désormais une *exclusion* pour cette charge. D'après ce nouveau plan, elle nomma, pour *Conseillers*, des personnes résidentes en France : Ils furent pourvus d'un *traitement annuel* de 12000<sup>fr</sup> argent de la Colonie, et, passant les mers, ils vinrent s'asseoir sur les fleurs-de-lys. Quoique les anciens n'eussent été ni cassés, ni remerciés, presque tous, regardant ces charges avilies par le salaire qu'on y avait joint, s'en retirèrent, et bientôt les deux tribunaux ne furent plus composés que de *Conseillers à gages*, d'outre-mer ; personnages qui n'avaient aucun nom, aucune fortune par eux-mêmes, inconnus

à leurs justiciables ; ne les connaissant pas non-plus ; et qu'aucun intérêt , qu'aucun lien n'attachaient à la Colonie. C'étoit le contraire : choisis par la Cour , et tenant d'elle leur rang , leur considération et les moyens de subsister , ils devaient lui être *entièrement dévoués*. En même-tems on donna l'entrée dans les Conseils , avec *voix délibérative* , aux principaux des *gens de guerre et de finances* , également subordonnés aux volontés de la Cour.

De pareilles nouveautés annonçaient visiblement des atteintes futures de la part du gouvernement : mais la justice étant rendue comme auparavant , et les intérêts particuliers n'en souffrant pas , les esprits n'en furent pas sensiblement allarmés. Cependant , le *gouffre du besoin* s'ouvrait de plus en plus , au milieu du *gaspillage* énorme des revenus de l'état , et le ministère augmentait d'embarras , d'année en année. Il s'en était écoulé déjà un certain nombre depuis la réforme des Conseillers. Quelques-uns des nouveaux venus s'étaient mariés , d'autres avaient fait établir des habitations. (\*) Avec le tems , d'ailleurs , on prend de l'attachement pour le pays que l'on habite ; bref , le ministère ne trouva plus assez de docilité dans les magistrats gagés. Il reconnut que par le seul esprit de rivalité , les deux tribunaux se roidissaient , tantôt l'un , tantôt l'autre , contre ses volontés. Pour surmonter ce dernier obstacle , il prit la résolution *téméraire* de les confondre en *un seul* , en supprimant celui du Cap , comme moins à la portée de l'*influence des autorités royales* de l'île. La ville du Port-au-Prince , résidence ordinaire du gouverneur-

---

(\*) Parmi eux , M. Trouillet , le président du Conseil.

général, de l'intendant et des autres premiers chefs de l'administration, fut choisie pour le lieu du siège de ce *Conseil unique*. On y accorda de nouvelles voix délibératives à des militaires et à des financiers d'un moindre grade que précédemment, pour en augmenter le nombre. Tout fut ainsi disposé de manière à ce que le ministère, parlant au nom de la Cour, n'éprouvât plus de contradiction, et qu'il pût pousser, sans obstacle, ses entreprises, aussi loin qu'il le désirerait.

Cette suppression fut effectuée vers l'an 1787. On ne saurait imaginer à quel point la province du Nord, dont le Cap est la capitale, y fut sensible; combien elle en fut irritée! Les passions les plus véhémentes, telles que l'intérêt personnel, l'amour propre offensé, l'orgueil, la colère et le désir de la vengeance, y enflammèrent les esprits: ce n'était pas une animosité de quelques particuliers, mais de l'ensemble des individus de cette grande dépendance, du plus riche jusqu'au plus pauvre, et du plus petit jusqu'au plus grand. On était justement *indigné*, que la partie de l'île la mieux *cultivée*, la plus *peuplée* et la plus *riche*: celle qui, conséquemment, par le *nombre* et l'*importance* des affaires, avait le plus de besoin d'un tribunal en dernier ressort et dans son sein, en fut *dépourvée*. On prévoyait ensuite les inconvéniens multipliés d'aller chercher la justice à un si grand éloignement: la nécessité de se déplacer; l'interruption des affaires; le relâchement dans les travaux des champs; les fatigues du voyage; la longueur du séjour par celle des procédures: plus de risques de tomber malade; moins de secours à espérer, alors éloigné des siens; les inquiétudes, les allarmes do-

mestiques , les frais de déplacement , etc. La jalousie seule y entraît pour beaucoup , en envisageant l'espèce de relief que le Port-au-Prince recevrait , au préjudice du Cap , de la présence de ce tribunal suprême ; ainsi , que l'écoulement perpétuel du numéraire , de la partie du Nord dans celle de l'Ouest. Toutes ces considérations désolaient les esprits. On n'était pas moins sensible à l'idée de la force et de l'étendue des *entreprises arbitraires* qu'allait se permettre un ministère qui venait de lier en un *faisceau* , toutes les autorités supérieures de l'île , pour les tenir dans ses mains , et leur faire exécuter ses volontés.

La douleur , ou plutôt la rage qu'excitèrent ces pensées , devint d'autant plus vive , que l'on ne tarda pas à savoir que ce coup hardi n'était pas une *mesure mûrie* dans le Conseil d'état , mais un *moyen subreptice* d'envahir des deniers , autres que ceux des impositions royales ; ou d'en établir de particuliers , que pussent se partager à l'avenir , tous ceux qui , dans le ministère de la marine , ou dans les emplois de la Colonie , y rempliraient les premières fonctions , à commencer par les intrigans , qui venaient d'obtenir ce changement : on apprit qu'il était le résultat d'un concert particulier entre le ministre de la marine , l'intendant de St.-Domingue , et le traître de procureur-général du Conseil du Port-au-Prince ( Larmardelle ) qui livrait la Colonie à toute l'avidité de la Cour. On ne pouvait douter , d'ailleurs , que ce ne fût un de ces *mille moyens* avec lesquels on trompe les rois , par son opposition frappante avec ce qui se passait alors à cet égard en France , où , bien loin de diminuer les tribunaux , on ne parlait que de les multiplier dans les provinces , en rappro-

chant les limites des ressorts trop étendus de quelques parlemens. A suivre cette sage maxime , au lieu de supprimer le Conseil du Cap , la Cour aurait dû plutôt en établir un dans la ville des Cayes , capitale de la partie du Sud des possessions françaises , dont la population , la culture et les richesses augmentaient alors rapidement.

Dès qu'on eut su ces détails , l'injustice paraissant plus criante , des plaintes et des murmures qu'on avait élevés , on en vint à des *menaces ouvertes* , qui n'étaient pas éloignées d'un soulèvement prononcé. Cependant , des esprits plus modérés proposèrent d'en demander *justice au roi lui-même* , qui s'était manifesté pour ne désirer que le soulagement de ses sujets. Cet avis eut quelque peine à passer : les plus échauffés alléguaient que cette démarche ne conduirait à rien : qu'elle n'avait nullement réussi en diverses occasions , et notamment dans celle de ce charpentier assassiné en plein midi par un soldat en faction ; que la plainte qu'on en fit , quoique signée de deux mille propriétaires , n'avait point eu d'effet : que vraisemblablement elle n'était pas parvenue au roi : que celle-ci ne lui parviendrait pas mieux ; et qu'au reste , c'était une maxime observée inviolablement en Cour , de ne jamais donner gain de cause au peuple ou à des particuliers , au préjudice de ceux qui étaient immédiatement sous ses ordres. Cependant le premier Conseil ayant été suivi bientôt après , une lettre de *griefs* , signée de cinq à six mille habitans de la ville , de la plaine et des mornes , fut envoyée à Paris , à *deux personnes* de distinction , le marquis de Paroi et M. de Raynaud , propriétaires à St.-Domingue , afin de la présenter à sa Majesté elle-même.

Sur ces entrefaites , l'intendant , administrateur ca-

pable , mais excessivement zélé pour le seul intérêt du fisc , au préjudice du peuple , se confiant dans la force de ses moyens , s'empara d'une *caisse* d'environ quinze cents mille livres de recette annuelle , qui n'appartenait qu'aux Colons. Elle provenait d'un droit d'ordinairement un écu par tête de Nègre , sur 500 mille Noirs imposables , que tous les ans les paroisses s'imposaient elles-mêmes , à proportion de leurs besoins. Ce fonds était destiné à payer les honoraires des curés ; à bâtir des églises ou des presbytères ; à fournir à tous les autres frais du service divin. Il servait également à la solde et à l'entretien du corps de la maréchaussée , de même qu'à rembourser aux propriétaires , le prix de leurs Nègres suppliciés pour crimes , ou tués dans le marronnage. Ces droits en étaient nommés *curiaux* et *suppliciés*. Les marguilliers en faisaient la recette annuellement : ils acquittaient , sur les premiers les dépenses de paroisse ; et versaient les seconds dans une caisse particulière , surveillée par le Conseil. Pour *premier coup d'essai* d'un pouvoir illimité , cet intendant despote s'empara donc des fonds de cette caisse , pour en disposer à son gré , comme de deniers royaux.

Le Diable enlève toutes ces sang-sues d'état , dit alors le négociant ; ils vous coupent bras et jambes. Eh ! comment voulait-il , celui-ci , que les Colons acquittassent les dépenses paroissiales ?

Croyez que ce point ne l'aurait pas embarrassé longtemps , lui dit l'avocat ; il eut bientôt forcé les planteurs ( expression anglaise ) à s'imposer une nouvelle cotisation , pour remplir les besoins que payait la première : cette recette-ci eut été perçue ensuite sous une autre dénomination ; et c'aurait été un droit acquis.

On ne voit que des injustices, s'écria le curé, sortir des bureaux des financiers d'état ! des moyens plus droits rempliraient aussi bien leurs desseins. Si cet intendant, ajouta-t-il, avait réellement besoin d'une augmentation de droits, il eut été plus loyal et plus régulier de sa part, sans aller toucher à ces fonds, qui ne lui appartenaient pas, d'imposer quelque modique taxe au nom du roi, sur quelque objet ; sur vos Nègres mêmes, dont la capitation était légère. C'est une vérité, que l'on obtient toujours beaucoup plus par la douceur que par la force. En faisant connaître ses besoins, sa franchise lui aurait gagné les cœurs, et sa demande n'aurait, je gage, trouvé d'opposition nulle part.

Vous venez d'accumuler, pasteur, lui dis-je, bien des choses impossibles : de la franchise et de la loyauté dans un intendant ! Un état fidèle des besoins de son administration ! Une communication amicale ; une confiance réciproque entre les imposans et les imposés ! Il paraît bien que vous êtes plus familier avec votre Bible qu'avec nos gouvernemens. Mais pour vous répondre plus directement, vous saurez que les impositions royales ne pouvaient être établies dans nos îles, comme en France, que par des édits du roi : et cette clique de gens avides redoutait trop la bonté du cœur du nôtre. Il aurait fallu d'ailleurs, rendre compte au gouvernement, de cleric à maître, de cette augmentation de deniers royaux. Ce n'est pas ce qu'ils voulaient : ils recherchaient, ce qu'on appelle des *deniers aveugles* ; dont on ne doit, ou dont on peut se dispenser de rendre compte. L'intendant n'en devait de ces fonds coloniaux, qu'à lui-même et au Conseil ; c'est-à-dire, à des personnes qui étaient d'accord avec lui pour se les partager. La manutention de cette caisse  
n'était

n'était enfin, qu'un *tour de bâton* du métier, d'autant plus profitable à ces intrigans, et dextrement imaginé, que les moyens de corruption et de la dépendance absolue du tribunal suprême de la Colonie, provenant de ces fonds, les habitans de St.-Domingue, eux-mêmes, payaient et rivaient leurs fers. Cependant, comme l'oppression n'augmente que par degrés, l'intendant voulut bien se charger, quelque tems encore, de payer certaines dépenses des paroisses : mais en cela même, percèrent ses vues secrettes ; car au lieu d'allouer par an, comme nous, cinq à six mille livres d'honoraires à chaque curé, il les réduisit tous à deux mille francs chacun.

L'enlèvement de ces deniers, suite des premières mesures concertées, ayant augmenté *l'irritation* des esprits, parmi les habitans de la partie du Nord, lorsqu'il y fut question, à la fin de l'année de recouvrement, de verser les fonds paroissiaux dans la caisse du receveur-général, (c'était le frère d'un conseiller), nommé par l'intendant ; de la part des marguilliers, ce ne fut généralement qu'une répugnance extrême à obéir ; plusieurs s'y refusèrent hardiment ; ils ne furent pas ménagés ; ordres de verser ; nouveaux commandemens ; saisies de biens ; contraintes, enfin, par corps : tout cela se suivit rapidement. La plupart obéirent et cédèrent à la rigueur. Les plus obstinés furent mandés au Port-au-Prince, et nommément *Lafaucherie*, négociant, marguillier du Cap. Pendant ces poursuites, il tomba malade et mourut. On ne manqua pas d'imputer sa mort aux effets des vexations du chef des finances, et cette plainte ajouta de *nouveaux feux* à l'animosité générale.

Voici, sans doute, le moment, me dit le médecin, où la bombe éclatera. Mais quelles suites fâcheuses n'amènent pas ces partis violens ?

Vous préféreriez donc, lui dit M. Goodrich, qu'on vous tint continuellement le pied sur la gorge, et qu'on appuyât tous les jours un peu plus fort ? Pour moi, j'ai trouvé ces habitans déjà trop patients.

Il ne faut pas ainsi prêcher l'insurrection et la révolte, lui observa le curé : les autorités sont instituées de Dieu ; notre devoir est de nous y soumettre.

Vous vous moquez, lui dit l'avocat : avec cet axiôme, vous légitimeriez jusqu'au taureau de *Phalaris*. Il faut envers des tyrans ou des oppresseurs quelconques, user de résistance, et les accabler si l'on peut ; afin qu'au souvenir de leur punition, eux et ceux qui voudraient leur ressembler, se rappellent de ce passage de Virgile :

*Discite justitiam moniti, et non temere leges.*

Elle était à son comble, repris-je, cette *ulcération* des esprits, lorsqu'on apprit au Cap, que les *états-généraux* allaient s'assembler en France. Peu de tems après, les deux Colons résidans à Paris, chargés de la requête dont j'ai parlé, qui, jusqu'alors, n'avaient pu trouver d'occasion favorable pour la présenter au roi personnellement, et qui jugeaient cette démarche trop délicate pour eux, ne voulant pas se mettre à dos le ministre de la marine, écrivirent aux habitans de la partie du Nord, que la convocation des trois ordres de la nation, n'ayant pour objet que de remédier aux abus et réparer les maux du royaume, la Colonie pouvait y faire entendre ses griefs, et en espérer justice. Cette nouvelle remplit d'espoir et de joie les cœurs des plaignans ; et comme la haine contre l'intendant et le tribunal unique y était profondément gravée ; à mesure que l'on apprit ensuite les progrès de la *prépondérance* que le tiers-état

acquerrait dans cette assemblée de la nation , la satisfaction augmentait , les propos contre les déprédateurs devenaient plus ouverts et plus animés , et le désir croissait avec l'espoir de se venger.

Voilà l'instant d'une terrible crise , dit le curé ; j'en frémis d'avance.

En effet , continuai-je ; dès qu'on eût appris qu'en France , le peuple s'était emparé de l'autorité publique , en formant des *comités* et des *municipalités* ; la ville du Cap , donnant l'exemple , toutes les paroisses de la dépendance établirent dans leur sein des autorités pareilles. Pour concentrer ensuite ces pouvoirs particuliers , réunir leur force , et donner aux résolutions plus d'activité , l'on établit au Cap , une *assemblée provinciale*. Cette suprême autorité populaire mit le comble à la satisfaction des habitans. Ils avaient en main un moyen légal de réparer les torts dont ils s'étaient plaints , et de remplir leurs désirs de vengeance. Qu'ils eussent agi sagement , s'ils se fussent abstenus ou même modérés à l'égard de ces derniers ! Le premier usage qu'ils firent de ce pouvoir , fut de rétablir le *Conseil* , en y appelant les magistrats à la majorité des suffrages. Après cet acte , dirigé par la raison , on écouta trop le cri des passions : car , peu de tems après , il fut arrêté dans une délibération , qu'on forcerait l'intendant à venir rendre compte de son administration. Afin de remplir ces vues , on fit partir un détachement de milices , composé de 60 jeunes gens , ayant un officier de distinction à leur tête , ( M. de la Chevalerie , chevalier de St.-Louis , ) avec ordre d'aller au Port-au-Prince , se saisir de sa personne et l'amener devant l'assemblée. Ce petit corps n'était qu'à quelques lieues de cette ville , lorsque l'in-

tendant , instruit de son approche et de son dessein , s'embarqua précipitamment dans une frégate du roi , et s'enfuit en France.

Il agit très-prudemment , observa le médecin , de se soustraire au caprice désordonné d'une populace effrénée : ordinairement elle se dispense d'écouter un accusé ; et commence à son égard par où la justice doit finir envers les coupables.

Je ne suis occupé que d'une chose , ajouta le curé , je tremble pour les suites qui vont résulter de cette mesure hostile des habitans du Cap-Français. On a bien de la peine , même en sens rassis , de s'arrêter après une fausse démarche , parce que l'amour propre écoute peu les conseils de la raison : jusqu'à quels excès ne se porte-t-on pas , lorsque tant de passions commandent !

Peut-être , repris-je , n'aurait-on pas dépassé les bornes d'une juste vengeance , et sur-tout dans ces premiers momens , où l'assemblée , les municipalités et les comités étaient garnis de quantités de personnages éclairés et modérés. *La foule et la continuité des voies extrêmes* ne sont venues que quelque tems après. Nous les devons à ce *germe fatal* de dissensions et de troubles , inhérent au système de liberté et d'égalité , que la Colonie s'empressa d'adopter , sans réflexion et comme vous voyez , par l'effet d'un profond ressentiment d'injustices.

Qu'entendez-vous , me demanda l'avocat , par cette expression de germe fatal ?

Je veux parler de ce *mode républicain* , ou plutôt démocratique , de ne nommer les fonctionnaires publics , qu'à la majorité des suffrages populaires ; et lorsque le droit de voter est accordé *indistinctement* à tout individu : je crois volontiers , que dans un tems calme , le

peuple peut se donner par cette voie , de bons magistrats et de grands capitaines. Les français eux-mêmes peuvent être cités pour exemple , dans le choix qu'ils firent de la plus grande partie des membres de l'assemblée constituante. Mais bientôt ce n'est plus de même , lorsque les intrigans et les ambitieux sont parvenus à remuer le peuple ; alors dans celui-ci , tout ce qu'il y a de violent et de méchant , prenant le dessus sur les personnes modérées et paisibles , ces gens audacieux dictent impunément les noms des candidats. Quelle vile canaille n'a pas succédé depuis à ces premiers constituans , après qu'on n'a eu refusé le droit de voter qu'aux domestiques seuls ! Que de gens sans fortune , sans aveu , de vagabonds , et de scélérats sont venus remplir des sièges destinés aux personnes honnêtes , et qui avaient un intérêt à la chose publique !

C'est assez le cours des choses , m'observa l'avocat , que cette alternative de bons et de mauvais fonctionnaires. Le peuple commence par choisir ce que la renommée lui présente de meilleur ; il ne peut ensuite que faire des choix inférieurs. Mais le hazard ou l'ordre de la naissance le serviraient-ils mieux ? Pour en juger , il ne faut que se rappeler le nombre excessivement petit des rois qui ont mérité l'estime et la vénération de leurs sujets , parmi la foule de ceux qui se sont montrés indignes de gouverner.

Votre réflexion n'est pas mauvaise , lui répliqua le médecin : cependant , j'aurais toujours plus d'effroi , de voir le gouvernement entre les mains de gens choisis par la populace , que dans celles du plus méchant des monarques. Quelqu'injuste et cruel que soit un roi , l'ordre au moins règne dans son royaume : l'anarchie au contraire marche constamment la tête levée , sous

des magistrats livrés aux volontés du peuple ; situation la plus affreuse de celles où puisse tomber un état. (\*) L'iniquité se prononce moins d'ailleurs sous un mauvais Prince ; ce n'est que dans des républiques , que l'on proscriit ouvertement la vertu. Aristide , Socrate , Phocion en sont des témoignages éclatans. Voyez encore ce qui se passe en ce moment dans la France républicaine. Ce qui m'épouvante dans le gouvernement démocratique , c'est que , par son essence , les citoyens y sont perpétuellement entr'eux , dans un état de contention et de guerre.

Je disais donc , repris-je , que c'est à ce droit de voter *indistinctement* , ( qui n'en excluait aucun Blanc à St.-Domingue , parce que nul d'eux n'y était domestique , ) que cette Colonie doit , non pas *ses premiers faux pas* , mais la marche rapide qui l'a précipitée dans ses désordres et ses maux. Si les nominations des fonctionnaires publics ; si les délibérations des assemblées administratives , n'eussent été influencées que par des cultivateurs propriétaires , ou par des négocians et des bourgeois aisés des villes , jamais les excès n'y auraient régné ; ils avaient trop d'intérêt à les prévenir. Combien n'y ai-je pas vu d'avis sages et modérés , tournés en dérision et rejetés par une pétulante majorité ? Qui la composait ? C'était des fonctionnaires parvenus enfin à être nommés par ce grand nombre d'ouvriers , d'artisans , de revendeurs , de cabaretiers et de petits marchands , qui remplissaient les villes et les bourgs ( que , depuis nos troubles on a nommé *Petits - Blancs* ). Ce n'est pas que ceux-ci fussent

---

(\*) Caton , tout passionné Républicain qu'il était , jugea plus avantageux d'investir Pompée seul de l'autorité suprême , que d'abandonner la République aux agitations des partis.

dénués de fortune, mais ils ne tenaient pas assez à la Colonie ; premièrement, ils n'y avaient pas, en général, de propriété foncière ; et puis, selon l'usage, ils se proposaient de la quitter, du moment que leur ambition serait suffisamment remplie. C'est cette classe, grossière et ignorante par état ; colère, brusque et emportée par caractère, et dominant encore plus par sa hardiesse que par son nombre, qui contribua le plus à la nomination de tant d'*intrigans*, de *factieux* et de *têtes exaltées*, pour exercer les fonctions publiques. C'est à ces administrateurs que nous devons toutes les *mesures extrêmes*, tous les *mouvements* et toutes les *agitations convulsives* que nous avons éprouvées et qui ont secondé si puissamment les efforts de nos ennemis.

Ils étaient encore aigris, ces Pelits-Blancs ( parmi lesquels les gens d'importance affectaient de placer les commis, les économes, le gérans, les raffineurs, et jusqu'à des procureurs d'habitation ), et de cette *denomination inusitée* et de cette *infraction* au rang d'égalité, reconnu depuis la naissance de la Colonie, entre tous les individus de leur couleur. Les abus se glissent insensiblement et tiennent toujours à des causes. Celui-ci devait son origine au grand nombre d'officiers de troupes, de MM. de la marine, de gens de finance et de cadets de noblesse, qui, depuis la paix de 1763, avaient eu le secret, n'ayant que leur nom, un plumet, et beaucoup de hardiesse, d'épouser les plus riches héritières de la plaine et de la montagne. L'amour propre de ces demoiselles en était prodigieusement flatté. J'en ai connu dans les mornes, qui, dans leur jeunesse ( en 1757 ), n'allaient que pieds nus, en chemise, avec une simple jupe et le mouchoir à la main, comme de véritables Nègresses, qui ont fini

par être nommées des Marquises , des Comtesses et des Barones. Dans le nombre de ces épouseurs , les plus vains et les plus riches ne purent soutenir long-temps l'égalité , qui reynaît entre tous les Blancs. Cet usage les offusquait. Ils se regardaient comme péris de porcelaine , et leurs inférieurs , fabriqués de grossière argile : tenant à la cour par leur nom , et par leurs familles , et d'autres par leur état ou par quelque grade : allant encore dépenser de tems en tems leurs revenus à Paris , y faisant grande figure , et s'annonçant pour connaître parfaitement la Colonie , ils obtinrent sans peine du Conseil d'Etat , qui s'en rapportait volontiers aux gens de ce calibre , une *ordonnance* favorable à leur *orgueil*. Elle établissait une espèce de distinction , entre les grands propriétaires et les ouvriers , artisans et gens à gages.

Nous dûmes particulièrement au marquis de *Rouvray* père , cette nouveauté , contraire au régime Colonial. Ce haut personnage ( issu toutefois d'un notaire , M. Lenoir de Paris ) , a été l'homme le plus funeste à la dépendance du Nord. Plus intrigant que militaire , et moins familier aux camps et aux armées , qu'à la cour et aux anti-chambres des ministres ; avide encore de biens , il s'en était procuré d'assez considérables dans les habitations des Jésuites expulsés , qu'il avait obtenues à de bonnes conditions. Naturellement brouillon , remuant et boute-feu ; discouurant de tout et voulant tout ordonner et tout régler , il ne passa ses années à St. Domingue , qu'en des alternatives de séjours , passant fréquemment du Cap à Paris et de Paris au Cap , la tête toujours pleine d'intrigues et de projets. Ils s'était mis à dos la nombreuse classe des gérans de sucreries et raffineurs , ou , pour mieux dire , il était haï de tout le monde. Ceux même qui le voyaient ne l'aimaient pas : ils ne le fréquentaient que politiquement et par devoir.

J'ai

J'ai voulu vous faire le portrait de ce personnage, revêtu du grade de maréchal de Camp des armées du roi, parce qu'il a été le plus marquant de tous, dans ces tems de troubles et d'agitations. Tout porte à croire qu'il était du parti de la Cour, et néanmoins je ne lui ai connu de liaison ni de fréquentation avec le corps des officiers du régiment du Cap ; vrai Caméléon, il a su, suivant les circonstances, paraître pencher vers certaines opinions, aussi long-tems que cette dissimulation le conduisait à ses fins. Hâï de tous, nuls suffrages ne le portèrent jamais dans aucune assemblée : il n'entra jamais non-plus, comme membre, dans aucun comité de paroisse. On le voyait néanmoins aux assemblées primaires, toujours des écrits à la main, proposant tantôt une opinion, tantôt un plan et tantôt un projet. S'il fut éloigné des administrations, il sut, soit volontairement, soit par audace et par importunité, se procurer deux ans de suite des emplois militaires. Ce fut lui qui remplaça Mr. d'Assas au commandement du Camp du Rocou, et qui l'eût de toute la partie de l'Est, jusqu'à l'arrivée des seconds commissaires. Cependant, le règlement, qu'avec l'appui de ses semblables, il avait obtenu de la Cour, avant la révolution, *heurtant de front l'opinion générale*, avait eu le sort de déplaire, non-seulement à ceux dont il blessait l'amour propre, mais encore aux Colons propriétaires en général : cette violation de l'égalité de rang, enracinée depuis si long-tems dans les esprits, les choquait tous. On peut remarquer à ce sujet, combien portent à faux toutes ces dispositions, faites sans le concours des habitans du pays. Il ne résulta de celle-ci, qu'un *ressentiment profond*, gravé dans les cœurs des Petits-Blancs contre les hauts propriétaires. On doit le mettre au rang des diverses *causes indirectes* de nos malheurs.

En vous rappelant désormais, continuai-je, ceux qu'ont éprouvé les Colons de Saint-Domingue, veuillez bien ne pas les croire tous également coupables. Vous distinguerez les paisibles agriculteurs, résidans sur leurs biens et ne se mêlant point des débats et des discussions des assemblées ; ainsi que beaucoup d'honnêtes et tranquilles bourgeois des villes, occupés de leurs seules affaires, d'avec cette *tourbe populacière*, dont je vous ai parlé, qui premièrement ayant nommé des *fonctionnaires exaltés* ; ensuite, guidée elle-même par ceux-ci, peut être considérée comme la *cheville ouvrière* de nos égaremens et de nos troubles : vous plaindrez d'autant plus les premiers, que n'ayant été coupables de rien, hors ce *premier élan* peu réfléchi, ils ont été néanmoins les plus complètes victimes des malheurs survenus.

Mais ce n'est pas une petite faute, m'observa le médecin, que ce premier élan. C'est de cette *imprudente démarche*, que tous vos maux sont *dérivés*. En adoptant le système de liberté et d'égalité, vous avez indisposé la Cour contre vous ; vous avez autorisé les gens de couleur libres, à vouloir jouir de la plénitude de ces droits, et vous avez ébranlé les fondemens de l'esclavage : oseriez vous bien assurer encore, que si Saint-Domingue, par son exemple, n'eût pas fait croire aux législateurs Français, que leurs nouveaux dogmes n'étaient pas inadmissibles dans un pays d'esclavage, qu'ils eussent sitôt et si violemment contraint les autres îles à sucre à les recevoir ?

Médecin, s'écria le négociant, vous avez mis le doigt sur la playe ; Saint-Domingue n'a pas seulement occasionné son malheur, mais celui de toutes les Colonies à sucre.

Je passe condamnation sur tout cela, leur répondis-je, en accusant la fatalité, qui voulut qu'alors cette fidèle Colonie fut animée par autant de justes sujets d'aigreur et de vindication. Toute autre, dans les mêmes circonstances, aurait-elle usé de plus de modération? Les hommes ne sont pas des anges : leur raison s'éclipse bien plutôt, lorsqu'ils sont rassemblés : leurs passions s'exaltent alors en raison de leur nombre. Les effets de leur réunion ressemblent parfaitement à ceux du cratère ardent d'une montagne en éruption : comme il ne sort de ce volcan, que des jets énormes et qui portent le ravage et la désolation à l'entour de ses flancs ; de même de ce foyer enflammé de volontés, il n'en émane que des opinions brûlantes, et l'on n'en voit sortir que d'extrêmes résolutions. Croyez, qu'il ne fallut pas grands tems aux personnes sensées, pour appercevoir la faute qu'on avait faite et pour reconnaître, qu'ayant voulu sortir d'un *mauvais pas*, nous étions tombés dans un *précipice*.

Ces réflexions n'avaient pas encore été faites, lorsque l'espèce de victoire remportée sur l'intendant, ayant enivré les esprits, on se crut permises toute entreprise et toute voye de fait, contre les *dépositaires* encore subsistans de la précédente autorité. La législation nouvelle accordant le premier pouvoir aux corps populaires, ceux qui les composaient, quoique moins exaltés que leurs successeurs, échauffés néanmoins par les circonstances et se fondant sur l'extrême latitude de ce pouvoir, s'attachèrent dès-lors à *limiter*, à *réduire*, à *saper* même, celui que devaient exercer, comme attachés au chef de l'exécution des lois, les *gens de finance*, les *militaires* et les *magistrats*. A chaque occasion, on mettait des entraves à leur

autorité ; on les assujettissait à de nouvelles formes ; des devoirs inusités ; on en exigeait des dépendances trop marquées et trop multipliées ; on les inquiétait ; on les humiliait. Le dépit et la haine qu'en conçurent ces personnages , habitués à jouer un rôle tout opposé , doivent être comptés pour une *première cause intérieure* de nos malheurs. Ces mécontents , envieux de voir cesser un ordre de choses , qui pesait déjà si fort sur eux , se rangèrent naturellement du côté du pouvoir , qu'ils représentaient le plus immédiatement , et dont , pour leur intérêt , ils désiraient le rétablissement. Si tous ne firent pas des démarches pour une réaction contraire , au moins , produisirent-ils des effets très - graves , en exhalant des plaintes perpétuelles ; en affectant un persiflage continuel ; en nourrissant leur espoir par de fausses nouvelles ; en montrant enfin un éloignement pour la moindre nouveauté et se refusant à la plus légère réforme.

À cette cause il s'en joignit bientôt une *seconde également intérieure* : ce furent les différences d'opinions , et la *division* qui en provint parmi les partisans eux-mêmes de l'autorité populaire. Chacun d'eux , dans le principe , n'étant travaillé que du même désir et n'ayant qu'un objet commun , tous avaient agi de concert et dans les mêmes vues. Peu-à-peu , la diversité se mit dans les idées ; les uns voulaient s'arrêter et conserver quelque chose ; les autres , aller toujours et réformer tout : ceux-ci prendre certains milieux et des tempérammens ; ceux-là s'y refuser , donner dans l'excès , ne mollir et ne céder jamais. Entre ces deux opinions extrêmes , d'autres encore , se modifiant de diverses manières , (\*) se

---

(\*) Dans ces différens partis , les plus prononcés furent connus sous les ridicules noms de *Crochus* et de *Bossus*.

rapprochaient plus ou moins de chacune des deux premières : c'était un perpétuel conflit de *sentimens*. Malheureusement, on ne s'en cachait pas; on s'en entretenait par-tout, et particulièrement lorsqu'on était à table. Ces propos fréquens et trop animés, entendus alors par nos domestiques et fixant leur attention, entr'ouvraient chaque jour l'abyme où nous devions être engloutis. Ces *deux causes* réunies auraient pu seules à la longue, produire les malheurs qui nous ont accablés, quand d'autres plus funestes et plus actives ne seraient pas venues s'y joindre.

Vous connaissez les événemens ; parcourez-les : vous n'y trouverez qu'un esprit d'*effervescence*, d'*agitation*, de *licence*, d'*abus* et d'*excès* ; par-tout vous ne découvrirez qu'aigreur, dissensions, divisions, troubles, efforts et violences.

Vous verrez l'assemblée Coloniale de Saint-Marc, appliquée à sapper l'autorité de M<sup>r</sup>. de Peynier, le gouverneur-général, et devenir d'autant plus entreprenante qu'il montrait de faiblesse : cette même assemblée, remuée vraisemblablement par des ennemis secrets de la Colonie, attenter aux droits de la Métropole, en admettant les (\*) neutres dans tous les ports (\*\*)

---

(\*) Cette admission des neutres était le projet favori de quelques grands propriétaires, beau-diseurs, et s'affichant pour ne désirer que la richesse et l'état de la Colonies. Ils avaient séduits quelques habitans. Leur opinion influa vraisemblablement sur l'assemblée Coloniale de St.-Marc. Dans celle de la province du Nord, tenue au Cap, l'esprit du commerce national y dominant d'avantage, et son président étant alors un négociant du Havre, ( M<sup>r</sup>. Auvray, propriétaire néanmoins de trois sucreries dans cette dépendance ). Cette différence d'opinions produisit le choc de cette dernière contre la première.

(\*\*) Le décret portait, dans tous les ports où il y aurait municipalité : ce qui revenait au même.

de l'île ; déchirer ainsi les liens qui les unissaient , et par un tort aussi grave , couvrir de justes raisons , les coups mortels qui nous étaient secrètement préparés. Vous verrez l'assemblée provinciale du Nord , justement irritée de cette mesure illégale , dépasser également l'étendue de ses pouvoirs , en faisant marcher ses milices contre ce corps , revêtu d'une autorité supérieure à la sienne ; et contraindre par la frayeur les 85 membres (\*) qui formaient le reste de cette nombreuse députation , à s'embarquer pour France , dans le vaisseau du roi le *Léopard* , mouillé dans la rade de St-Marc.

Avant et après ces grands traits d'agitation et de discorde dans les *premiers* corps de la Colonie ; au Cap , ce sont d'abord les gens appelés Petits-Blancs , un boucher provençal nommé Maignan , étant à leur tête , qui promènent dans les rues , sur des ânes , des particuliers suspectés d'opinions contraires au régime de l'esclavage : les Mulâtres ensuite , qui , n'ayant pas obtenu de l'assemblée provinciale l'abolition de la distinction des rangs , entre leur espèce et celle des Blancs , se révoltent ouvertement sous la conduite d'Ogé ; et quoique vaincus et punis , ne renonçant jamais à cette orgueilleuse prétention ; étant en perpétuels débats avec les Petits-Blancs ; se présentant fréquemment d'une manière hostile , et fomentant sourdement la révolte des Noirs. Vous verrez encore dans cette ville l'*état-major* du

---

(\*) Ce petit nombre de députés , restés fermes dans leur opinion , et la partie du Nord qui s'opposait à cette nouveauté , témoignent assez , que ce vœu d'une franchise générale de commerce dans les ports de St.-Domingue , n'était que celui d'une petite minorité de ses habitans , guidée par des hommes inquiets et remuans , tels qu'un de Rouvray , le grand apôtre de ce plan.

régiment du Cap, la plupart de ses autres officiers; Liegard, l'un des aides-de-camp de M. de Blanchelande, et ce général lui-même, quoique faible, employer d'abord secrètement, ensuite plus à découvert, toutes sortes de manœuvres pour se remettre sur l'ancien pied, et n'y pouvant réussir, conjurer les premiers contre la Colonie.

A St-Marc, ce sont les pompons blancs et les pompons rouges qui se font une guerre ouverte; au Port-au-Prince, c'est le régiment de cette ville, qui porte l'audace et l'insubordination au point d'égorger en plein jour et publiquement son major M. Mauduit. Par-tout les troupes de ligne et les équipages des vaisseaux, ne reconnaissent plus la voix de leurs officiers, n'observent aucune discipline, et donnent aux Noirs ces exemples pernicieux. Les mêmes désordres régnaient dans les tribunes des assemblées: il y paraît des mouvemens; des voix y dominent; des cris tumultueux s'y font entendre; le peuple, ou plutôt quelques turbulens y exercent une sorte d'empire. C'était la même chose dans le sein des municipalités des villes, et des comités de la campagne. De l'une à l'autre les paroisses étaient désunies, et l'aigreur s'y promenait à découvert. Ces tranquilles cultivateurs des champs, entraînés enfin par le torrent des controverses, et prenant parti dans ces divisions, vinrent à connaître le ressentiment et l'animosité, nés des discussions publiques. C'est ainsi que l'affreuse *discorde* parvint à tenir ses ailes déployées sur la surface entière de la Colonie, que la *seule union* aurait garantie de tous ses ennemis. Hélas! dans quel cahos d'infortunes et de misères n'entraînent pas les commotions populaires!

Je comprends actuellement, dit le négociant, ce que

c'est qu'une révolution ; aucun autre malheur public ne saurait lui être comparé. Dieu veuille en préserver notre nation !

Ses effets, ajouta le médecin, ressemblent parfaitement à ceux des torrens grossis par de forts orages, qui renversent et entraînent telles digues qu'on prétend leur opposer. La rage d'une révolution peut se comparer encore à l'activité de ces vastes incendies, qui ne cessent qu'après avoir tout dévoré.

Quels seraient les peuples, s'écria le curé, qui témoins d'une révolution étrangère, songeraient à remédier aux abus de leur gouvernement, quelque gangrené qu'il fut ?

Qu'ils le veuillent ou non, répondit l'avocat, quand le moment est arrivé, la révolution éclate : croyez-vous que les Français aient prémédité la leur ? Affaissés sous le poids d'une aristocratie impudente de princes, de grands, de ministres, d'une noblesse et d'un clergé, pour qui seuls l'état existait véritablement, ils ont, sans préparatifs et par l'unique effet du ressentiment de leur condition, rejeté cet intolérable joug.

C'est une fougue, un délire ordinairement, reprit le médecin, qui donne le branle à ces mouvemens. Quel est l'homme en bon sens qui pourrait désirer une révolution ? La supposant bien fondée, il n'en est pas moins vrai, que pour des avantages, douteux encore, qu'elle peut opérer un jour et dans un tems éloigné, elle occasionne momentanément des maux infinis. Pour un empire c'est le plus grand de tous les fléaux. Immense, subit et rapide, il ne saurait agir que d'une extrême violence : ses secousses, ses chocs sont incalculables et irrésistibles. Dans leur effet, ils ressemblent aux bourrasques des vents, aux tempêtes de la mer, aux éclats  
de

de la foudre, à l'irruption des volcans, ou à celles des peuples barbares qui se lèvent en masse et se précipitent sur un pays. Malheur donc à ceux, que leur mauvaise étoile a placés dans une révolution. Pour en rendre l'atteinte moins dure, il faudrait *savoir* s'y résigner et se soumettre paisiblement à la force de la nécessité ; ou sacrifier volontairement son bien-être présent au bonheur supposé des générations futures. Peu de personnes sont capables de ces grands efforts ; cependant ce serait le parti le plus sage. En effet, il n'est pas plus possible aux faibles humains, de prévenir ou d'arrêter un événement pareil, que de suspendre le cours de leurs années, ou de reculer le moment de leur mort. Semblable à un fruit mûr, qui se détache lui-même de sa branche, tombe et pourrit ; un empire vieilli, succombe sous les vices de son gouvernement, et se décompose au terme de son excessive maturité. Une espèce de destin en fixe les circonstances ; plus tôt pour les uns, plus tard pour les autres. Mais, quand le tems en est venu ; qu'il est marqué par une opinion dominante ; un mécontentement général ; une lassitude de sa condition, ou par telle autre cause majeure aussi sensible, les efforts isolés, quelques nombreux qu'ils soient, pour s'opposer à cette chute, et pour vouloir conserver ce que la très-grande majorité rejette, me paraissent assez-bien ressembler à ceux que pourraient faire des *soufflets de forge* coalisés contre le souffle impétueux d'un violent *Aquilon*.

Le curé prenant alors la parole : je suis surpris, me dit-il, d'une chose ; c'est que dans votre exposé, parmi tant de sujets de discorde et tant d'exemples d'agitation et de licence ; au milieu de cette effervescence générale, et de cette violente exaltation des

esprits , *vos esclaves* n'aient pas encore paru remuer.

Je leur rends justice , lui répondis-je : ils n'ont pas commencé d'eux-mêmes à s'agiter : il ne paraît du moins de leur part aucune trace de *complot prémédité* ; point d'assemblées de nuit , ni de pourparlers secrets , ni d'émissaires porteurs de paroles , ni de rassemblemens d'armes et de munitions. Je vous avoue que je ne sais pas encore à quelle raison attribuer leur tranquillité , parmi tant de troubles et d'exemples de séduction. Peut-être était-elle en eux l'effet d'une habitude irréfléchie ; ou , peut-être celui de la crainte ; d'un défaut de courage ; d'un manque de concert assez général , ou de préparatifs suffisans ; mais peut-être bien aussi , qu'éclairés par une longue expérience , ils sentaient que leur sort n'était pas aussi mauvais qu'on le disait ; et qu'ils perdraient , en se révoltant , le repos et le bien-être dont ils jouissaient.

Puisque les Noirs , me dit le médecin , ne se sont soulevés que par une *impulsion étrangère* , découvrez nous en les ressorts cachés. Vous nous ferez connaître ensuite la raison ou le prétexte de cet *acharnement* inconcevable , avec lequel la mère-patrie a détruit , de fond en comble , une Colonie qui lui rapportait tant de richesses. Si mon indignation s'est prononcée tantôt contre les habitans de St.-Domingue , à raison de leurs fausses démarches et de leur manque de prévoyance , je ne la dois pas moins à ce *gouvernement inepte et cruel* , qui a consommé votre ruine.

Ce développement est long , lui dis-je ; une soirée n'y suffira même pas : je parle depuis long-tems ; il se fait tard ; renvoyons notre entretien à demain , si vous le voulez-bien. Nous nous séparâmes ainsi.

---

 S E C O N D E N T R É T I E N ,
 

---

*Dans lequel sont exposées les causes de la révolte des Esclaves à St-Domingue. Les partisans de la Cour, les Mulâtres et les amis des Noirs en sont les principaux auteurs. = Insurrection d'Ogé et de ses complices.*

---

Le lendemain au soir, nous étant réunis sous le péristyle de M. Goodrich, je repris ainsi mon récit.

Le développement que vous m'avez demandé, messieurs, ne sera peut-être pas aussi *clair* que vous devriez l'attendre d'une personne, qui, non-seulement a été présente aux événemens, mais qui en a fait partie. Je n'ai pas été personnellement dans tous les lieux ; mais ayant habité le *foyer principal* de la révolte, été membre des comités et des assemblées, lu journellement les papiers publics, et fréquenté la ville, les postes et les camps, je me flatte d'avoir entendu, vu, lu et retenu dans ma mémoire, assez de propos, de faits et de circonstances, pour vous donner un détail exact et vrai des *causes positives* de la révolte des esclaves et de la ruine de St-Domingue : non pas cependant, dans tous les points, avec l'évidence qu'on désirerait, dans un événement de cette importance.

Les ténèbres que je n'ai pu percer, dans ces cas peu fréquens, proviennent de la nature même de la chose, qui n'a été qu'un *tissu de manœuvres criminelles*, employées par des hommes dissimulés et perfides. Quel serait celui de nous, qui pourrait exposer, dans tout leur jour, les causes de nos affreux revers ? Tous les auteurs n'en sont

pas connus ; et parmi ceux que l'on distingue , il reste encore des incertitudes et des doutes sur les époques précises du commencement de leur trame ; sur les vrais moyens dont ils firent usage , et sur le nombre et l'identité de leurs agens. On ne peut douter , dans certaines occasions , qu'il n'y ait eu des *projets* et des *conspirateurs* , sans néanmoins pouvoir lier toutes leurs démarches , ni dévoiler tous leurs ressorts. Dans une pareille obscurité , l'on découvre cependant , et bien clairement *deux partis* décidés , se servant d'un *instrument commun* , et profitant de nos fautes.

Vous avez bien raison , me dit vivement M. Goodrich ; d'ajouter ces derniers mots ; car , d'après ce que vous nous avez raconté hier , les habitans de St-Domingue se sont singulièrement enflammés eux-mêmes.

Je crois en être convenu , lui répondis-je : mais reconnaissez aussi que la plaie n'aurait pas eu cette épouvantable profondeur , si des mains meurtrières et réunies n'eussent pas poussé le fer avec des forces redoublées. — Vous allez nous exposer cela.

Les deux partis que j'ai en vue , repris-je , n'ont pas eu la même énergie du crime , ni la même âpreté dans leurs moyens ; l'un n'aspirait qu'à une sévère et terrible *correction* ; mais l'autre voulait établir opiniâtrément une *opinion* qui le flatait , et satisfaire ensuite sa *vengeance* , avec toute la rage des animaux les plus altérés de sang. Cependant ont-ils été les seuls ? Une troisième *faction* , (\*) beaucoup plus secrète , n'aurait-

---

(\*) Si le parti d'Orléans ( c'est celui que j'entends par cette troisième faction ) a essayé de sonder les dispositions des Colons , M. de la Chevalerie me paraîtrait avoir été le chef de ses agens. Je l'ai entendu s'entretenir souvent et avec plaisir , de ses liaisons avec M. le duc d'Orléans. C'était un bel homme ,

elle pas agi de son côté ? Ces trois partis avaient-ils des agens entièrement distincts , qui ne se communiquaient rien ; ou , dans des occasions , agissaient-ils de concert et néanmoins pour leurs vues particulières ? En quels tems ont-ils commencé leurs manœuvres ; ont-elles également duré ; quand ont-ils cessé d'agir ? N'y a-t-il pas eu des émissaires anglais ? Parmi les intrigans et les brouillons mêmes de la Colonie ; s'en est-il trouvé beaucoup qui aient eu part dans ces iniques desseins , soit pour les seconder , soit pour remplir des projets particuliers ? On ne peut asseoir que des conjectures et des probabilités sur ces dernières questions. Parmi la quantité de faits qui remplissent le cours de ces déplorables événemens , la plus grande partie n'en peut être attribuée qu'aux deux principaux partis que j'établis. Le troisième n'a laissé l'empreinte de son influence nulle part. Quant aux agitateurs , remuans ou pour l'anglais , ou pour l'admission générale des neutres , ou pour d'autres vues quelconques , les faits n'en sont pas nombreux. Rien n'empêche donc que je ne considère le *royalisme* , le *démocratisme* et l'*orgueil* des gens de couleur , comme les sources de la destruction des Blancs et de la culture à St-Domingue.

Les partisans de la Cour , ( c'est ce que j'entends par le royalisme , vous prévenant que j'en exclus nommément *Louis XVI* , l'homme le plus probe peut-

chevalier de St-Louis , grand-maître Franc-Maçon , ayant très-bonne mine , parlant facilement et s'énonçant bien. Il gagna tellement les esprits , lors de l'établissement de l'assemblée provinciale du Cap , que , malgré la règle qui en fixait chaque présidence à un mois , il fut continué trois ou quatre mois dans cette fonction. Une autre brigade lui donna l'archevêque Thibaud pour successeur ; il en fut extrêmement piqué.

être de son royaume ; et qui , comme roi , n'a jamais montré que de la sensibilité pour son peuple , et cherché les moyens de le soulager ; ) les partisans , dis-je , de la Cour , avaient à punir les Colons , de leur accession au régime révolutionnaire , avec lequel ils les avaient dépouillés du libre exercice de leur autorité , et qui , pour surcroît de torts , s'attachaient à les chagriner et les humilier. Quoique ces fauteurs de l'ancien pouvoir dussent prévoir des maux effroyables , de l'exécution de leur pernicieux dessein ; le plaisir de la vengeance a tant d'attraits ; leur dépit était si grand ; les passions qui les agitaient sont si vives , qu'ils ne purent être retenus par aucune considération. « Vous voulez l'égalité , la liberté , disaient-ils aux Colons , en eux-mêmes ; nous allons vous en faire sentir les résultats ; » et ils agirent en conséquence. Je veux croire qu'ils espéraient être assez puissans , au nom du roi , sur l'esprit des Nègres , pour calmer leurs mouvemens et faire cesser leur révolte , quand ils le jugeraient à propos , c'est-à-dire , lorsque les Colons auraient été suffisamment châtiés. Mais ils se trompaient ; et la passion les jeta dans une cruelle erreur.

J'appelle *démocratisme* cette quintessence obtenue des fourneaux républicains , disséminés actuellement sur le sol des français ; qui fait consister le peuple dans sa partie la plus vile et la plus grossière ; qui la suppose exempte de vices , d'erreurs et de passions ; la doue de toutes les vertus , lui donne tous les emplois et l'investit de toutes les autorités ; qui lui accorde tous les droits et lui permet toutes les licences et tous les excès , sans lui fixer pas un devoir ; qui confond les rangs et les distinctions , ravit les pro-

priétés et pousse ce dernier délire au point de proposer que les grains (\*) et les subsistances provenus du travail des classes laborieuses, soient le partage gratuit de la canaille oisive et vagabonde.

Tel est ce monstrueux régime, qui soudain a succédé à l'excès contraire, qu'on peut nommer aristocratie ; ordre de choses, où les grands se croient *tout* et le peuple *rien*. Cet abus-ci régnait en France depuis des siècles, et a tenu jusqu'à nos rois sous son empire. C'est ainsi que va l'esprit humain : sans cesse il court d'un pôle des choses au pôle opposé. Cette fausse doctrine républicaine a sur-tout distingué les *amis des Noirs* : démagogues par excellence, extrêmes, enragés, n'ayant ni sol ni maille, et conséquemment rien à perdre, ils sacrifient lestement tous les intérêts majeurs à leurs principes, avec une telle obstination encore, et un tel acharnement, que malgré le feu, le sang et les dévastations, suites de leur système, ils y ont constamment tenu, comme des dogues qui ne démordent point.

Parbleu, monsieur, me dit l'avocat, je ne puis entendre ce propos sans le relever : vous êtes pleinement en erreur, et vous confondez de sages et modérés personnages, amis de l'humanité, avec les scélérats ambitieux, qui maîtrisent actuellement ( février 1794 ) votre pays. Jamais la vraie société négrophile n'a eu les idées que vous lui prêtez. Son amour s'étend sur tous les hommes ; sur les Blancs comme sur les Mulâtres et les Noirs ; sur les libres comme sur les esclaves. Si

---

(\*) Il fut proposé dans la Convention, lors des Robespierres et des Marats, de regarder les bleds comme la propriété du peuple : conséquence naturelle du pillage des magasins et des boutiques, excité par ce dernier.

ceux-ci, depuis quelques années, sont devenus l'objet le plus particulier de sa sollicitude, c'est que les sachant malheureux, elle a désiré d'améliorer leur sort.

S'il est vrai qu'elle eut été remplie d'une telle humanité, lui répondis-je ; si sa philanthropie eut été dénuée de partialité, comme vous le supposez, elle n'eut pas chéri les Mulâtres et les Nègres à l'exclusion des Blancs : elle se serait arrêtée dans ses déclamations contre nous, et dans ses instances en faveur des gens de couleur. Elle aurait écouté les Colons, lorsque plus instruits qu'elle, ils lui criaient : « Prenez-garde, au » nom de notre salut ; n'agitez pas cette question ; » nous sommes dans l'antre du lion endormi : si vos » clameurs le réveillent, c'en est fait de nos fortunes » et de nos vies. » Il était d'une sage modération et d'un cœur vraiment porté pour tous ces semblables, de faire attention à cette voix suppliante. Mais vaines prières, inutiles supplications ! Les Colons les lui adressaient néanmoins avant même et au tems de l'assemblée constituante, c'est-à-dire, avant qu'il y eut lieu d'accuser ces sectaires d'aucun projet ambitieux, ni d'aucun autre désir, que d'une démangeaison extrême d'essayer leur système négrophile, ou de satisfaire une jalousie horrible. C'est-là le mot : ils étaient jaloux, ces monstres, de nos richesses et de notre bonheur. Ils ont couvert cette hideuse passion d'un sentiment d'humanité qu'ils n'avaient pas : ils en ont infecté la France entière. S'ils n'eussent été que de vrais philanthropes, ils eussent encore écouté le judicieux Barnave, qui leur représentait à notre sujet : « Craignez qu'en » voulant travailler pour la philosophie, vous n'agissiez » réellement que contre la paix et la tranquillité. »

Était-il si mal aisé de concevoir la justesse de cet avis ;

et

et de ne pas prévoir , qu'en rompant subitement les liens , qui retenaient des hommes prompts et grossiers sous un joug pesant , ceux-ci abuseraient dans l'instant de cette fatale faveur ? Ils ont rejeté cette voix de sagesse ; ils n'ont suivi que leur détestable dessein ; et dans son exécution , ils y ont mis tant de fureur et de barbarie , qu'ils méritent bien plutôt le nom de *Blancophages* inhumains , que celui d'amis des hommes.

Comment trouvez-vous cette tirade , avocat ? Lui dit le maître de la maison , charmé de le voir ainsi confondu.

Je ne disconviens pas , me répondit-il , des torts de quelques négrophiles ; mais le gros de la société ne pensait pas de même , et leurs sentimens plus modérés , auraient fourni des mesures bien moins extrêmes.

Pour revenir au *démocratisme* , repris-je , il existait en France bien des années avant notre révolution. Les économistes , sans leur supposer de mauvaises intentions , en ont fourni le *germe* , en exaltant trop les *maux* du peuple et les *fautes* du gouvernement. Celui-ci , sans en prévoir les excès futurs , avait encore imprudemment toléré , depuis cinquante ans , quantité d'ouvrages philosophiques , ( celui de l'abbé Raynal , particulièrement ) remplis de recherches et d'expressions , qui devaient peu-à-peu , rendre le peuple indocile au joug de sa constitution , et le conduire au désir d'en briser les liens. Dans toutes les parties de l'Europe , des philosophes encore n'avaient formé qu'un seul et long écho contre l'esclavage ; déplorant le sort des Noirs , et n'étant pas éloignés de nous représenter comme des bourreaux.

L'apparente sensibilité de ces écrivains , leur attendrissement pour les classes souffrantes , et la profusion de leurs écrits , produisirent bientôt une infinité de

prosélytes. Le sentiment était généreux, il devait s'étendre; mais au moins fallait-il le modérer. Plusieurs années avant le renversement de la Colonie, presque tout ce qui se piquait en France de penser, je ne dis pas parmi les savans, mais dans des états moins instruits, parmi les avocats, les médecins, les négocians et les autres bourgeois, presque tous, dis-je, *singeant* ces opinions nouvelles, s'en faisaient un mérite, et en retiraient une espèce de considération et de prétention à l'esprit : c'était la philosophie à la mode. Ces *béguayeurs politiques*, la plupart parvenus ensuite aux législatures, ont accablé la France de maux : ils ont substitué des *idées alambiquées*, aux solides maximes des législateurs anciens, et n'ont pas su se contenir dans les bornes, (\*) au-delà desquelles, le maintien des gouvernemens et le vrai bonheur des peuples seront toujours en danger.

Je vais reprendre, lui dis-je, la suite des événemens dont je vous ai entretenu hier. Quoique mon envie serait d'être court, et de me borner à la connaissance seule des *causes* qui font l'objet de votre curiosité, je ne pourrai m'empêcher néanmoins de vous rapporter quantité de faits, de propos, de passages et de circonstances à l'appui de ces éclaircissemens. Il serait impossible d'y parvenir sans cela.

J'en étais à cet acte irréfléchi des Colons Blancs de St-Domingue, d'avoir adopté le système d'égalité né dans la métropole. Cet exemple fit sur les Mulâtres le même effet, que de l'huile versée sur un brasier ardent. Le désir d'être considérés et mis au rang des Blancs, était inné chez eux, et sera toujours la passion

---

(\*) *Stulti, neque sciunt quanto plus dimidium sit toto. Hes.*

*la plus dominante de leur cœur* ; mais c'est tellement l'*orgueil*, et l'*orgueil* seul, qui leur inspirait ce désir, qu'en exposant leur prétention, ils n'ont jamais offert de la partager avec les Nègres libres ; et que dans leurs premiers rassemblemens hostiles, ils n'en ont admis aucun parmi eux. Cette caste avait joui de tous tems des mêmes *droits civils* que les Blancs, en ce qui concernait leurs propriétés et la sûreté de leurs vies. C'était différent à tout autre égard. Dans les milices, par exemple, ils formaient des compagnies distinctes, censées au-dessous de celles des Blancs, mais supérieures à celles des Nègres libres. Ils n'étaient admis ni dans nos tables ni dans aucune société particulière d'amusement ou de plaisir : au spectacle, ils avaient des loges au fond de la salle, qui leur étaient réservées. Dans les assemblées de paroisse, ils assistaient aux délibérations, mais sans y avoir de voix. Ils ne jouissaient enfin d'aucun *droit politique*, ou de citoyen actif. C'était néanmoins ce qu'ils désiraient avec ardeur. Sachant bien que jamais ces droits ne leur seraient volontairement accordés par les Blancs de la Colonie.....

Pourquoi ce refus ? me demanda vivement l'avocat, au moins envers ceux qui possédaient des propriétés et qui supportaient les mêmes charges que les Blancs ?

La fortune à St-Domingue, lui répondis-je, n'était comptée pour rien de Blanc à Blanc, en fait de distinction de rang : le plus riche ne jouissait à cet égard d'aucune prérogative sur le plus pauvre. Celui qui n'aurait eu que cinq Nègres et celui qui en possédait cinq cens, étaient *deux êtres* parfaitement égaux, quand à l'espèce ; et l'un et l'autre d'une égale *supériorité*, relativement à la couleur noire et à toutes ses nuances ; ils devaient

en recevoir les mêmes égards et le même respect : sous peine de mort encore , ni Nègre , ni Sang-mêlé , libres ou non , ne pouvaient *frapper un Blanc*. Cette défense , suite naturelle de notre prééminence , était le *Palladium* de notre espèce : en elle consistait la sûreté de nos personnes. Quoique dictée par la loi , elle n'était nullement forcée ni dans l'esprit des affranchis , ni dans celui des esclaves. Elle était l'une des conditions de la liberté des premiers. Les seconds l'avaient sucée avec le lait , s'ils étaient Créoles ; et les Noirs de Guinée en étaient imbus dès leur entrée dans le pays.

Le régime Colonial , ou la *force* qui contenait les esclaves dans l'ordre et dans la soumission , dépendant ainsi bien plus de cet *utile préjugé* , que des *moyens coërcitifs* ; donner la moindre atteinte à cette idée , affaiblir en eux cette sorte de *servitude morale* , en effaçant la ligne de démarcation entre les deux couleurs originelles et distinctes , ç'eut été briser imprudemment les *seuls liens* , qui , même après la liberté donnée à tout esclave , les tenant encore d'un cran énorme au-dessous des Blancs , conservaient en entier cette *salutaire opinion* , et conséquemment assuraient la subordination , le travail et la tranquillité publique. Pour remplacer une pareille *persuasion* , quelle foule de moyens compliqués , quel développement de *forces réelles* n'aurait-il pas fallu ? *L'inaltérable suprématie* de l'espèce blanche était donc une *force fictive* (\*),

---

( \*) Otez de la société le dogme de l'immortalité de l'ame et celui des peines et des récompenses à venir , et vous verrez tous les désordres et tous les crimes s'y introduire avec une précipitation extrême. Vrais ou faux , il faut y croire : il y a des illusions nécessaires , indispensables pour le bonheur général.

simple, aisée, exempte de dépense et d'efforts, qui, sans cesse agissant sur l'esprit des esclaves, les contenait patiemment dans leur état : c'est au moyen de ce *prestige*, invariable et permanent, que près de 600 mille Noirs, armés continuellement d'instrumens offensifs, soit outils d'art ou de culture, avaient jusqu'alors obéi sans murmure à une poignée de maîtres. *Supériorité* qui d'ailleurs n'était pas *purement idéale*, et que les Nègres reconnaissaient d'eux-mêmes dans les Blancs, en comparant chaque jour, leur activité, leur énergie, leur savoir, leurs talens, les soins et les secours qu'ils en recevaient, et leurs ressources en tout, avec ces mêmes avantages ou qualités en eux ou chez les gens de couleur.

C'est à merveille, me répliqua l'avocat, à ne considérer cette interdiction de se défendre, que dans sa facilité à retenir sous le joug tant d'hommes dépouillés de leurs droits naturels ; mais elle répugne trop à l'humanité, pour la laisser subsister : probablement elle ne manquait pas d'entraîner à sa suite de grands abus. Combien de pauvres Nègres, les mains liées par cette loi, n'étaient-ils pas exposés aux coups des premiers butors de Blancs, à qui cela prenait envie ? Et combien de gens de couleur libres, n'étaient-ils pas de même insultés, injuriés, maltraités et battus ?

Il est singulier, lui répondis-je, que vos reproches de défaut d'humanité dans cette défense, ou de son opposition aux droits naturels de chaque individu, ne portent que sur son *usage dans les Colonies*, tandis qu'elle subsiste avec autant de sévérité, dans les *armées de terre ou de mer* : ne punit-on pas, et même de la peine de mort, suivant la gravité du cas, tout soldat ou matelot, qui perd le respect, insulte

ou frappe son officier. Ne les punit-on pas de la désertion et de l'ivrognerie ? Si la philosophie n'a rien dit contre une pareille discipline , la *raison d'état* qui la justifie doit plaider également pour nous.

Quant aux abus attachés à l'impunité des Blancs , qui frappaient ou injuriaient les Noirs ou les gens de couleur , voici , dans la plus exacte vérité , ce que j'en ai remarqué. Ne vous imaginez pas que les esclaves fussent dénués de défense et de protection. Sous ce rapport , ils étaient plus favorisés que les affranchis : chacun d'eux avait un maître , et un maître communément jaloux , par le seul amour propre , qu'on ne les maltraitât pas , qu'on ne leur fit même aucun tort. Lui seul avait le droit de châtier son esclave , quand il avait manqué : c'était l'injurier ou le mépriser , que de se faire justice en pareille occasion , et ne pas aller la lui demander. Aussi ai-je vu à ce sujet de rudes querelles et de vives inimitiés entre des voisins. Quant à quelques coups , qu'un Nègre en ville , attrapait d'un marin grossier , ou de tout autre Blanc pareil , ce n'était pas fréquent. Si ce Nègre eut été fort maltraité , injustement , son maître aurait poursuivi l'offenseur. Mais ordinairement , le Noir n'attrapait qu'un ou deux coups , s'échappait vite , et se soulageait en disant des injures à celui qui l'avait battu. C'était un abus , néanmoins ; mais dans quelle institution humaine ne s'en glisse-t-il pas ?

A l'égard des gens de couleur , libres , leur personne en imposant plus que celle d'un esclave , il était très-rare qu'ils fussent insultés par ces Blancs grossiers , et moins encore par ceux d'un certain rang , qui se respectaient assez pour ne pas frapper un homme qui n'avait pas le droit de se défendre. D'ailleurs , ils

avaient pour eux la voie de la justice contre leurs agresseurs. La loi défendait de maltraiter tout homme libre. Ce n'est donc pas sur des maltraitemens corporels que pesait le *désagrément de leur condition*, mais sur des dégoûts, des tracasseries et des humiliations de la part de quelques Blancs. Quelquefois, ils se les attiraient eux-mêmes par manque d'égards, ou par des traits de vanité. Mais plus souvent, lorsque leurs propriétés avoisinaient celle de quelque Blanc, haut, mauvais, injuste, ou convoiteux de son bien, ils en essayaient quantité de désagrémens et de vexations. Lorsqu'un Mulâtre habitait encore dans un quartier rempli de propriétaires Blancs, n'y jouissant d'aucune société, s'y trouvant déplacé; et ses Nègres, témoins de ce contraste, l'en méprisant d'autant plus; il était rare qu'il ne finit par vendre son habitation, pour se retirer dans un quartier plus favorable à sa couleur.

Je ne saurais disconvenir que ces hommes, dans ces circonstances, ne fussent à plaindre: mais en France, chez-vous, en Europe, dans le monde entier, quel est le petit qui ne souffre du grand? Quel est le pauvre qui ne soit foulé par le riche? Au reste, si les hommes Noirs ou de couleur libres, gémissaient quelquefois sous ces duretés, les femmes de ces castes, en général, étaient bien éloignées d'un pareil sort. Il y en avait infiniment plus, qui trouvaient avec les Blancs une familiarité avantageuse et pleine d'agrémens, que parmi les premiers, de ceux qui en supportaient des pertes ou des dégoûts. Tout est compensé, dans ce bas monde: le bien y est toujours mêlé de quelque mal. Vouloir qu'il n'existât, dans la société, ni torts ni abus, ce serait le désir d'un fou. Les hom-

mes ne sont pas des anges : ils sont , au contraire , pétris d'imperfections.

Telles ont été les considérations politiques qui retinrent long-tems les assemblées de la Colonie , d'accorder aux gens de couleur libres , quoique propriétaires , les droits de citoyens actifs. Elles n'ont consenti à s'en écarter , que pour céder à l'aveugle philosophie du jour ; et lorsque l'excès de nos maux leur en a imposé une seconde nécessité. Tous les habitans tenaient à la distinction de l'espèce et de la couleur , par un préjugé si fortement enraciné , qu'il en était devenu naturel , et que leur existence même ne leur aurait pas été plus précieuse. *Telle est la force des préjugés.* Si celui-ci paraît contraire aux principes d'une philosophie austère , au moins était-il conséquent au régime Colonial , qu'il était intéressant de conserver. Il n'était cependant pas plus outré que d'autres préjugés politiques , dont aucune nation n'est exempte. Pas plus mal fondé que celui qui éloigne les journaliers et gens du peuple , en France , de la table et de la société des riches ou des puissans ; il n'était pas plus nuisible qu'un tas d'habitudes absurdes ou ridicules , pour lesquelles des peuples entiers se sont fait hâcher par morceaux ; ignorez-vous la peine qu'eut Pierre premier , à vaincre l'obstination des Russes à garder leurs barbes ?

Votre préjugé , m'observa le médecin , était conséquent au régime Colonial précédent ; mais il choquait celui que vous veniez d'adopter.

Votre reflexion est juste , lui répondis-je ; il est certain qu'après avoir arboré le pavillon de l'égalité , et nous être couverts de l'égide des droits de l'homme , nous ne devons pas refuser ces bannières aux gens de couleur. Mais , premièrement , le préjugé ne pouvait

pas

pas être déchiré d'une manière aussi brusque. S'il se fut trouvé de ceux qu'une raison sagement balancée surmonte, le tems, à la longue, l'aurait usé, l'aurait détruit enfin. Il fallait encore moins céder, pour l'exemple de nos Noirs, à la *violence* qui prétendait ravir cette prérogative. En second lieu, dans leur fausse démarche, les Colons n'avaient pas entendu *renoncer* au régime de l'esclavage. Ceci posé; ne valait-il pas mieux s'en tenir à la faute d'avoir confondu les grades, les emplois et les autorités, en y appelant indistinctement tous les Blancs, que d'en commettre une seconde, et par celle-ci, attaquer essentiellement, au préjudice même des Mulâtres propriétaires, la constitution fondée sur l'esclavage? Observez que cette confusion politique, nouvellement adoptée, n'altérerait en rien la précédente position de l'espèce blanche, à l'égard de ses individus; et moins encore envers les libres et les esclaves: elle y rentrait au contraire, et fortifiait cette suprématie dont je vous ai parlé. Dans le régime ancien, on y débitait comme *maxime vulgaire*, qu'il n'existait dans la Colonie, que *deux distinctions* politiques, ou *deux classes* d'individus, la *Blanche* et la *Noire*. En effet: il suffisait d'être Blanc, n'importe de quel état et de quelle fortune, pour être admis dans tout corps de milice, et reçu dans toutes les tables.

Il y a des préjugés en France si fort semblables à celui dont nous nous entretenons; il y a tant d'individus, des conditions inférieures, tellement *au-dessous* du sort des Mulâtres, et de celui même de quantité de nos Nègres, lorsqu'ils étaient esclaves, qu'on ne s'y serait jamais avisé de le proscrire, peut-être pas de l'improver, sans le choc donné aux esprits par la philosophie du jour; on n'y aurait jamais pensé, sans

les plaintes exagérées et calomnieuses , que les Mulâtres ou leurs fauteurs ont fait entendre , du centre jusqu'aux extrémités du royaume. On n'en aurait jamais fait de cas , si la barbare jalousie qu'on nous portait , n'eut pas saisi , avec autant d'empressement que de satisfaction , ce moyen aisé de nous porter les coups les plus funestes. Rien n'est plus vrai que c'est à l'*orgueil* des gens de couleur , ainsi qu'à leurs *prétentions prématurées* , que la Colonie de St-Domingue est redevable de sa ruine entière. Le pressant désir de voir effacée leur ligne de démarcation , les a conduits premièrement à des hostilités non provoquées ; puis à servir avec ardeur la haine et la vengeance de tous les partis qui nous en ont voulu. Aveugles et insensés , qui n'ont pas même sçu s'arrêter au moment où ils ont apperçu l'abyme commun qui devait nous engloutir.

Je reprends mon récit : les hommes de couleur libres , n'espérant donc aucune faveur des Colons , à l'égard des droits politiques ; et sachant qu'en France la disposition des esprits était au contraire pour eux , tournèrent de ce côté leurs poursuites et leurs efforts. L'assemblée constituante récélait un grand nombre de soit-disant *amis de l'humanité* ; mais beaucoup mieux composée que la législative qui la suivit ; et n'ayant pas les desseins pervers , qui , germés dans celle-ci , se sont développés dans la convention actuelle : quelques esprits ardents , quelques philosophes rigoristes , ne purent pas l'entraîner à *favoriser entièrement* le vœu des Mulâtres , qui lui avaient envoyé des *députés*. Ainsi , quoiqu'elle leur eut accordé les décrets du 8 Mars 1790 , avec ses instructions du 28 ; et ensuite celui du 15 Mai 1791 , tous deux favorables à leurs prétentions ; elle les retracta par celui du 24 Septembre suivant.

Un article des instructions portait, que toutes personnes, âgées de 25 ans accomplis, propriétaires d'immeubles ou domiciliés, se réuniraient pour former les assemblées paroissiales. Les hommes de couleur se prévalaient de cet énoncé, soutenant qu'ils étaient compris dans le mot, *personnes* ; les Blancs leur répondaient, que ce mot les regardait seuls, comme c'était l'usage : que si l'intention du corps législatif avait été de l'abolir, il se serait expliqué plus clairement. Il était dit dans le décret du 15 Mai, que les gens de couleur, nés de pères et mères libres, seraient admis dans toutes les assemblées. Mais ces privilégiés n'étant pas la sixième partie de la totalité de leur nombre, les autres étant bâtards de Nègresses esclaves ; cet article fut une pomme de discorde jetée parmi les individus de cette caste, qui paralysa pour elle cette faveur. Je ne vous fais mention de ces deux dispositions particulières, que pour vous montrer que, lorsqu'on s'avise de vouloir régler un pays qui n'a nul rapport avec celui qu'on habite, sans le connaître par une longue expérience ; à chaque démarche on fait un faux pas,

Ces décrets ayant laissé du louche dans leur application, comme vous venez de le voir, devinrent extrêmement funestes sous ce seul rapport, n'ayant servi depuis l'une à l'autre époque de leurs dates, qu'à fournir à de continuelles disputes entre les Blancs et les gens de couleur, et conséquemment à porter à son comble leur animosité mutuelle.

Les Blancs, m'observa le curé, comme plus instruits et plus judicieux, n'auraient-ils pas dû dans cette occasion fléchir un peu de cette rigueur ? Il y allait de leur salut.

Ils ne l'ont pas imaginé de même, lui répondis-je,

dans le commencement. Il y allait aussi du salut des Mulâtres, à rester unis avec nous ; cependant ils ont été les premiers à donner atteinte à cette union. Pourquoi donc retorquer contre les Blancs seuls un tort commun : pourquoi ne pas attribuer la première faute à ceux qui l'ont commise ? Quel désavantage réel apportait notre refus aux gens de couleur ? Que perdaient-ils à demeurer ce qu'ils avaient toujours été ? Quels maux, au contraire, leur opiniâtre empressement n'attirait pas, et sur eux et sur nous ?

Les Mulâtres, dis-je, bien loin de modérer leurs désirs et de suspendre leurs intrigues, après le dernier des trois décrets mentionnés, se sachant soutenus en France par des amis chauds et nombreux, n'en furent que plus ardents à redoubler d'efforts. Ils avaient des agens de leur couleur à Paris et dans les grandes villes maritimes. Pour subvenir à cette dépense, ainsi qu'aux frais de la cause commune ; pour pouvoir faire des cadeaux à certains protecteurs, payer des pensions à d'autres, gager des écrivains, et autres pareils services, ils avaient établi dans la Colonie une caisse *secrète* de contributions volontaires, toujours fournies avec zèle par chaque individu de cette caste. Un certain Raymond a été le plus renommé de ces agens ; il vivait à Paris : notre malheur a voulu qu'il fut connu de l'abbé Grégoire, membre alors de l'assemblée constituante ; et que ce législateur, abreuvé des principes de la secte noire et d'un esprit facile à tromper, écoutât les lamentations perfides et les calomnies exagérées de ce Mulâtre. Cet agent et tous les autres de sa caste, n'eurent pas grand'peine à réussir dans leurs démarches. L'esprit du jour était pour eux et l'on se faisait un mérite de les prévenir. Cependant la générosité seule ne conduisit

pas tous leurs protecteurs , et la caisse de contributions secrètes pouvait à peine suffire à donner des cadeaux et à payer les plumes vénales ; on place dans ce nombre les Grégoires , les Brissot , les Clavière et beaucoup d'autres. Les agens de couleur recevaient de ces MM. les lettres , les avis , les plans , les mémoires , les instructions et les encouragemens nécessaires à leur parti. Cette correspondance très-bien suivie , nourrissant l'orgueilleux espoir de cette caste , et la confirmant dans ses prétentions , nous a valu toute l'opiniâtreté qu'elle a mis dans ses desseins. Sans cet appui , jamais elle n'eut osé remuer.

Aussitôt que ces agens et leurs conseils en eurent estimé le moment propice , le quarteron Ogé , instruit et bien endoctriné par ces derniers , et vivement enflammé par les autres , passa la mer , et vint au Cap-Français , se mettre à la tête de ses ambitieux frères , pour demander de *droit* , suivant la doctrine courante , l'*égalité de rang* et tous les droits de *citoyens actifs* dont jouissaient les Blancs : on refusa leur demande. Leurs démarches ensuite devinrent si téméraires , et finirent par être si criminelles , qu'on ne pût s'empêcher de les punir.

Il y eut bien de l'imprudence dans ce parti violent ; me dit le médecin. Et bien de l'injustice et de la cruauté , ajouta l'avocat , dans le supplice qu'on leur fit subir.

Ces reproches , leur répondis-je , ne sont fondés que sur l'ignorance où vous êtes de la *vérité* des faits , en confondant le *prétendu droit* des gens de couleur , avec la *manière* dont ils entreprirent de s'en *saisir violemment* eux-mêmes. Ils commencèrent , à la vérité , par présenter une pétition à l'assemblée provinciale ; mais étant déjà rassemblés en armes , et can-

tonnés à quatre lieues du Cap, dans les gorges de la grande rivière, l'accompagnant encore de bravades et de menaces. (\*) Cette *attitude hostile* seule eût fait rejeter leur demande : ils devinrent bien plus coupables, lorsqu'après avoir été refusés, ils assaillirent à l'improviste et comme de vrais bandits, les habitans de cette paroisse, isolés et tranquilles chez-eux ; se jetèrent sur leurs maisons, les pillèrent, en incendièrent quelques-unes, et en égorgèrent quelques habitans : ceux-ci, pleins d'allarmes et de terreurs, dispersés et se sauvant de cette attaque imprévue, se réfugièrent au Cap. Pour arrêter cette criminelle entreprise, on marcha contre ses auteurs et ils furent vaincus. Repoussés dans l'Espagnol, on les rendit à nos envoyés, suivant l'accord subsistant entre les deux nations. Au Cap, les tribunaux criminels leur firent leur procès. Il dura même long-tems, et je sais très-positivement, que les magistrats du Conseil auraient désiré que, dans leurs interrogatoires, ces gens eussent couvert leur prise d'armes, du prétexte de la *réclamation* de leurs droits politiques ; l'intention de ces juges étant, dans ce cas, de les renvoyer pardevant

---

(\*) Le doux abbé Grégoire, évêque de paix, répondant à ce reproche, assurait avoir toujours déconseillé les gens de couleur, d'user de violence, et blâmait leur prise d'armes : Brissot, ensuite, accusé d'avoir fomenté la révolte des Noirs, dit en pleine assemblée : « les philosophes proclament la vérité, mais ne conseillent pas le meurtre. » Peut-être n'en avez-vous pas proféré le mot, pouvait-on leur dire : mais ne deviez-vous pas prévoir, esprits profonds, que vos disciples, presque tous grossiers, ignorans et emportés, ne suivraient pas vos paroles de modération, et que vos conseils les enflammeraient ? Les Colons, depuis deux ans, ne vous en avertissaient-ils pas ?

qui de droit en France. Mais jamais ils ne prononcèrent ces mots en leur faveur, de manière que ne pouvant être considérés que comme *assassins et incendiaires*, ils furent jugés, condamnés et suppliciés comme tels, et non comme *réclamateurs de droits*. Sur cent treize, il y en eut trois de roués et quatorze de pendus: les autres furent relâchés.

Le supplice de ces Mulâtres, continuai-je, regardés comme victimes innocentes, euenima tellement le cœur des Négrophiles contre les Colons, que dès ce moment ils jurèrent de les exterminer. Leurs *efforts directs*, pour exécuter cette vengeance et pour établir leur dogme favori, ne datent que de cette époque. Je ne vous observe cela, que pour vous exposer dans leurs gradations, les causes de la révolte des Nègres. La secte leur amie ne me paraît pas avoir agi directement la première, pour les soulever. Les amis des Noirs de l'assemblée constituante, quoique, par principe, ils désirassent ardemment leur liberté, ne s'occupèrent dans le fait, que du sort politique des gens de couleur libres: ceux-ci, dans leurs sollicitations, se gardèrent bien de parler de l'affranchissement des esclaves: ce n'était pas de leur *intérêt*, et moins encore d'accord avec leur *vanité*. Ils eussent même désiré pouvoir exclure les Nègres libres du partage de leur prétention favorite. Leur mépris pour ceux-ci se manifestait en eux de toutes manières et dans chaque occasion; ce qui prouve combien ils étaient peu dignes de recevoir les faveurs des principes qu'ils réclamaient.

J'aime, me dit l'avocat, à vous voir rendre justice aux amis des Noirs. Je ne doute pas plus que vous, qu'ils n'aient pas été les instigateurs de la révolte des esclaves: la plus grande et la plus saine partie de cette

société , prévoyant les dangers de la précipitation , voulait procéder avec lenteur et par degrés , dans l'affranchissement des Nègres ; je puis vous assurer ce fait.

En ce cas , ajouta le curé , c'est un grand malheur pour les Colons , d'avoir sitôt sévi contre les Mulâtres , quoique coupables. La moindre réflexion , au reste , eût dû leur faire *suspendre* ou *modérer* ce châtiment.

Mais la *punition d'Ogé* et de ses complices , lui répondis-je , comme coupables d'une insurrection armée , ainsi que l'appareil et la grandeur de leur supplice , étaient des actes *indispensables* pour la conservation de St.-Domingue , relativement à la soumission des esclaves. Cependant , comme je vous l'ai dit , les magistrats chargés du jugement de ces insurgés ; prévoyant les odieuses imputations des ennemis de la Colonie , et d'accord peut-être avec les premières autorités , auraient bien désiré trouver un biais pour ne pas prononcer leur condamnation. Ce moyen ne pouvait naître que de leurs aveux , dans leurs réponses aux interrogatoires. Mais jamais aucun d'eux n'alléguait pour sa défense , qu'il eût pris les armes pour réclamer ses droits de citoyens. Il fut donc impossible aux juges de ne pas leur appliquer la loi , comme à des assaillans , qui , sans provocation , avaient employé le fer et le feu.

J'ai ouï affirmer par de bons politiques , nous dit le négociant , que les armes n'avaient été mises aux mains des esclaves de St.-Domingue , et que son sol n'avait été dévasté , que pour ne pas l'exposer à tomber entre nos mains , la France ne pouvant pas y envoyer des secours.

C'est une tournure fabriquée après l'événement , lui répliquai-je ; et qui probablement a été avancée par nos égorgeurs ,

égorgeurs , à l'effet de pallier leurs crimes et leur barbarie. Lorsqu'il leur a plu d'exterminer les Blancs , ils ont bien pu couvrir , comme vous le verrez , la dépendance du Cap-Français , de plus de quinze mille hommes de troupes. C'eut été certes suffisant pour en repousser les anglais , qui , sur terre , ne sont pas accoutumés à faire des merveilles. Au reste , si St-Domingue eût couru trop de dangers de leur part , n'aurait-on pas été à tems alors d'employer ce parti extrême ? Combien n'est-il pas absurde encore , que pour défendre une Colonie , on commence par en détruire les Blancs , qui devaient en être les plus ardens défenseurs ?

Le médecin nous dit à son tour : Si quelque raison politique , mais d'un caractère destructeur et barbare , a pu mettre en projet dans votre assemblée législative et ordonner dans la convention actuelle , la ruine de St-Domingue , ce ne peut être que par les suites du *conflit véhément* , qui subsiste depuis votre révolution , entre les *deux premières factions adverses* , les royalistes et les patriotes.

J'adopterais volontiers ce sentiment , lui répondis-je ; mais non pas comme la *seule cause* de nos maux. Je conviens , en suivant votre idée , que notre Colonie est vaste , qu'elle donnait de grandes richesses , et que les plus belles habitations y étaient possédées par des gens de la Cour et par grand nombre de ses adhérens. Il fallait arracher cette précieuse ressource à une faction contraire. Cette raison était bien propre à déterminer des politiques ambitieux , ardens , passagers et indifférens au bonheur et à la richesse de l'empire , pour consentir à la ruine de St.-Domingue. Mais la *jalousie* , mais la *haine* , mais la *manie* des nouvelles opinions y sont entrées infiniment plus. Le terrible

effet de ces diverses passions s'étant accru du *ressentiment* du supplice d'Ogé, ce n'a plus été dans ces pernicieux personnages, qu'une démente, qu'une rage effrénée, pour n'y laisser que des cendres et des décombres.

Cependant, je vous le répète ; je ne crois pas que les amis des Noirs aient été les *premiers* à fomenter directement l'insurrection des esclaves. Je suis intimement persuadé, que les *partisans de la Cour*, ( dont le vrai nom serait plutôt *aristocrates*, car ils agissaient bien plus réellement pour eux que pour le roi ) les ont soulevés auparavant. Voici mes raisons, indépendamment des faits. Premièrement, ceux-ci résidaient sur les lieux au commencement des troubles et y formaient divers corps nombreux et puissans, militaires, financiers et magistrats ; sans compter des particuliers prononcés pour ce parti. Ces hommes hautains, ces corps d'une morgue reconnue, avaient été bravés, offensés et humiliés par des gens qui rampaient autrefois devant eux : ces insultes leur avaient été faites avant que la fureur des amis des Noirs eût été exaltée par le supplice d'Ogé. Les passions qui les agitèrent, en raison de ces mauvais traitemens, sont bien autrement vives que le désir de faire régner des maximes philosophiques. Ces considérations donnent lieu de croire qu'ils ont agi les premiers auprès des Nègres, non pas sur-le-champ, par des manœuvres réelles ; mais en témoignant leur ressentiment et leur aigreur. C'est un fait certain, que ces gens, tourmentés du désagrément de leur situation nouvelle, ne purent retenir un moment leurs plaintes, leurs reproches et leurs injures contre le récent ordre de choses : et comme ils ne s'en cachaient nullement, et que soit chez-eux ou

dehors , à table ou dans les sociétés , à la ville ou à la campagne , ils se permettaient ces propos véhémens et remplis de menaces , il est impossible qu'ils n'aient pas introduit sourdement dans le cœur des esclaves , le premier espoir de quelque nouveauté en leur faveur , et naturellement les principes d'une insubordination. Il est ensuite vraisemblable , que leurs sujets de plainte ne discontinuant pas , et que n'en prévoyant la fin , que dans la cessation de la cause , ils aient alors agi plus directement auprès des Nègres , pour bouleverser la Colonie , espérant par ce moyen en forcer les habitans à reprendre l'ordre politique qu'ils avaient rejeté. Ces probabilités sont fondées sur des faits postérieurs : vous aurez lieu de remarquer dans mon récit que , dès le commencement de l'insurrection des esclaves , et par la suite , il a paru , par la mauvaise disposition des troupes , le retard ou la faiblesse dans les attaques , l'imprudence dans d'autres et des ménagemens après des succès , que les *militaires étaient d'intelligence avec les révoltés.*

Si quelque chose peut induire à croire que les amis des Noirs aient aussi contribué , dans le principe , au soulèvement des esclaves , c'est en disséminant parmi les Nègres de la Colonie , quantité d'exemplaires d'ouvrages , qui s'appitoyaient sur leur sort , et grand nombre de gravures analogues à ce sujet. J'ai vu dans les mains de quelques Nègres , l'ouvrage d'Hiriart (\*)

---

( \*) Cet Hiriart , basque , avait été clerc d'avocat au Cap-Français : il en partit en 1770 ; je pense , pour aller faire imprimer en France , ses *Considérations sur les Colonies.* Il y prend , à l'égard des Nègres , le langage de la philosophie à la mode , mitigé , néanmoins , par des vérités dont il avait été témoin.

et celui de l'abbé Raynal. Peu d'esclaves savaient lire , mais il suffisait d'un seul dans un atelier pour en faire la lecture aux autres , quand le complot se formait , pour leur donner des preuves combien ils étaient plaints en France , et combien on y désirait qu'ils secouassent le rude joug de leurs impitoyables maîtres. La plupart des Mulâtres et des Nègres libres avaient appris à lire , et sans doute ils servirent les Noirs dans cette occasion. Quant aux gravures , il ne fallait qu'ouvrir les yeux , et entendre l'interprétation du sujet , qui se répétait de bouche en bouche. Ces faits sont positifs. Qui sera parmi nos Noirs ces deux fermens funestes , sinon leurs chauds amis ? Voudrait-on supposer que l'avidité du gain ait encouragé les marins à les exposer en vente ? Mais en auraient-ils eu le moindre débit , s'ils n'avaient instruit les Noirs des sujets qu'ils renfermaient ? Ces marins , alors , ne sont que les agens des négrophiles. Ils l'étaient réellement , car ils vendaient , en cachette , ces livres et ces gravures : et j'en ai connu plusieurs , principalement parmi les officiers Bordelais , d'imbus <sup>in</sup> *incipi* la philanthropie à la mode , et qui la professaient ouvertement.

Ces subalternes acteurs nous ont fait un mal infini. Je leur ai vu vendre encore , des *larmes de verre phosphoriques* , qui , cassées , donnaient assez de flamme pour allumer commodément une chandelle. Avec un pareil moyen , on pouvait , à volonté , sans être aperçu , sans être soupçonné , sans laisser la moindre trace d'intention , mettre le feu à cent pièces de cannes , dans une heure , les unes après les autres. Était-ce dans un climat toujours serein et chaud ; où la nécessité de la lumière ou du feu , n'est jamais pressante ; où les domestiques étaient si nombreux , que l'on avait

besoin d'une pareille commodité ? Et quand nous arrive-t-elle ? Lorsqu'il se formait un complot pour incendier nos cannes. Les infortunés Colons pouvaient-ils, au milieu de tant de moyens secrets et pervers dirigés contr'eux, éviter leur entière destruction !

Je ne saurais oublier, non-plus, en ayant été plusieurs fois témoin, l'effet que devait produire sur nos esclaves, les *propos récidivés des matelots* des navires français, qui, pour notre malheur, nourris des brûlantes maximes des clubs, amis de la constitution, les débitaient aux Noirs qui les aidaient dans leurs travaux. Les occasions ne leur en manquaient pas : ils étaient sans cesse ensemble ; tantôt à rabattre des sueres et des cafés sur le port ; tantôt à les aller chercher aux embarcadaires, et tantôt, enfin, et plus fréquemment, à décharger ou charger ensuite les bâtimens. Quelle bouillante école d'insurrection ! On ne peut proférer des propos plus incendiaires et plus meurtriers que ceux que j'ai entendus quelquefois de ces hommes-là. Dans presque toutes les grandes attaques des révoltés, il s'est trouvé quelque Blanc de la lie du peuple, tué sur le champ de bataille, ou s'enfuyant avec eux après la déroute.

Aux *deux partis* que j'ai mis en tête, à leur *instrument* principal, aux passions haineuses de celui-ci ; à son orgueil, à ses calomnies, à son active méchanceté et à ses fureurs, à nos *imprudences* et à nos *dissentions* ; joignez le *jeu secret* des émissaires particuliers de tous les partis, sous des robes ecclésiastiques ou sous des habits ordinaires, abbés, moines, curés, avocats et autres : ajoutez les efforts de quelques *brouillons* et *intrigans* par caractère ; ceux de quelques esprits exaltés par la *doctrine du*

*jour*, et ceux, encore, du petit nombre des Colons, qui, *nouveaux Catilinas*, perdus de dettes, ou ne pouvant rendre leurs comptes, ou ruinés au jeu, ne trouvaient qu'à gagner dans le bouleversement de la Colonie : comprenez-y encore ces derniers moyens, ces propos et ces circonstances, que je viens de vous exposer, et vous aurez, messieurs, la *somme* des manœuvres, et le *nombre* des causes, qui nous ont entièrement perdus.

Il semble, mon cher monsieur, m'observa le curé, que dans le nombre des causes que vous venez d'établir de la ruine de St-Domingue, vous en avez omis une, qui n'est pas la moins importante. — Laquelle ? je vous prie. — *L'irréligion* qui régnait dans cette Colonie. J'ai ouï dire, qu'en général les Blancs, hommes et femmes, fréquentaient peu les églises, et qu'ils n'assistaient à aucun des offices divins, hors quelques fois à la messe. Ce n'est pas tout : la plupart des Colons, affectant la plus grande incrédulité, tournaient en dérision les dogmes les plus saints du christianisme, ne croyaient plus à l'immortalité de l'ame, et regardaient le Paradis et l'Enfer comme des chimères.

La première partie de ce rapport est vraie, lui dis-je ; mais la seconde pèche par son trop d'étendue. L'incrédulité n'était le partage que de quelques *esprits forts* : quant à notre tiédeur religieuse, on ne peut nous en faire un crime, sans qu'il ne rejaillisse sur les français de la métropole ; en général, ils ne fréquentent pas plus les églises que nous ne le faisons.

Je n'entends pas les en disculper, me répondit-il ; c'est bien l'une des sources des excès qui se commettent en France. Cependant l'irréligion et l'incrédulité, plus resserrées dans les classes supérieures, n'y avaient pas

infecté l'esprit du peuple , autant qu'à St-Domingue , à ce que j'ai ouï dire.

— Chez nous , comme dans la métropole , les choses se ressemblaient assez à l'égard de la religion. Le peuple , dans les Colonies , c'étaient les Noirs et leurs dérivés. Les Blancs y représentaient les classes distinguées en France , ou par les connaissances ou par le rang. Si celles-ci , par l'effet des lumières acquises et par leur loisir , s'étaient relâchées du zèle religieux de leurs ancêtres ; les Blancs de même à St-Domingue , communément assez instruits , plongés dans les jouissances , tous riches , ou du moins fort à leur aise , et ne connaissant pas plus de dépendance dans leurs idées , que de retenue dans leurs plaisirs , ne tenaient guères non plus à des pratiques pieuses , dont la plupart étaient vraiment essentielles , mais qu'un plus grand nombre d'indifférentes et d'inutiles accompagnaient. Ce que vous reprochez aux Colons , est conséquemment plutôt une *faute du siècle* , qu'une transgression particulière. Quand toutes les idées s'épurent , c'est le sort des dogmes religieux de passer par le même creuset.

S'épurent ! s'écria le pasteur : se dénaturent et se pervertissent , vous auriez dû dire. Anathème à ces novateurs , qui fouillent dans les dogmes saints , qui les jugent , qui prétendent les corriger ; et qui sont assez hardis pour y vouloir substituer des maximes venues de leur cerveau profane. Par quelle fatalité vouloir ainsi toujours altérer et changer ?

Demandez au Créateur , lui répondit l'avocat , la raison pour laquelle il a rempli l'esprit humain d'un ferment éternel d'inquiétude , de curiosité , d'inconstance et de légèreté ? Au reste , les changemens ne doivent pas être pris en si mauvaise part : souvent ils

sont avantageux ; et pour me borner à ceux qui concernent la religion : ne reconnaissez-vous pas pour un grand bien , celui qui renversa le paganisme et fit régner à sa place la doctrine de Jésus-Christ ? Sans une seconde altération , auriez-vous l'avantage d'en professer aujourd'hui les dogmes dans toute leur pureté ; et ne seriez-vous pas souillé des absurdes idées du papisme ?

Il serait cependant bien avantageux pour les états , observa le médecin , que chaque peuple gardât fidèlement son culte religieux , lorsque la base en est la croyance d'un Dieu suprême , et l'exercice de la loi qu'il a gravée dans nos cœurs. Les changemens ( subits néanmoins ) , amènent toujours de fatales secousses ; et dans le fond , qu'y gagne-t-on ? Accompagnés ces deux premiers points de tout ce qu'il vous plaira d'étranger , ces pratiques extérieures ne seront jamais que des enveloppes de convention.

Courage , messieurs , leur dit le curé : vous me donnez un échantillon de votre orthodoxie : il paraît que la doctrine du siècle n'a pas fait moins d'impression sur votre esprit , que sur celui de bien d'autres.

Répondant au médecin , je lui dis : C'est cependant dans ces choses externes , que repose le plus la durée d'une religion , et leur choix n'est pas indifférent. Ne croyez pas que jamais le *Déisme pur* soit long-tems celle du peuple ; c'est un aliment trop fin pour son esprit ; il lui en faut de plus matériel ; de la pompe , des cérémonies , un extérieur imposant pour les yeux ; et pour sa pensée , des fictions , du merveilleux et du mystère. Mais , pour revenir à mon sujet , pasteur , et fuir de vous répondre : Les Nègres , comme le gros du peuple en France , étaient passionnés pour l'extérieur de notre culte ,  
grand'messes ,

grand'messes, cérémonies, chants, décorations, images, habillemens sacerdotaux, processions, etc.

Les instructions religieuses ne leur manquaient pas : les Créoles les suçaient pour ainsi dire avec le lait, soit de la bouche de leurs mères, soit par les soins des maîtres. Les Noirs de Guinée, aussitôt qu'ils parlaient un peu le français, étaient adoptés par des Nègresses instruites de leur Cathéchisme, qui devenaient ensuite leurs maraines. Vous ne sauriez imaginer combien ces Néophites étaient attachés à ces secondes mères et leur portaient de respect. Tous les soirs, au retour du travail, l'atelier se rendait devant la grand'case, où la prière lui était récitée. Endoctrinés ainsi, les Noirs en général n'étaient rien moins qu'irréguliers : c'était la classe la plus attachée à l'extérieur du culte sacré. La confession ne leur plaisait pas, et les vieilles dévotes seules fréquentaient les sacremens ; mais ils remplissaient les églises, couraient aux grand'messes, se coïsaient pour en faire chanter, entonnaient des hymnes et suivaient en foule les processions. Les Nègres révoltés ont respecté tous les prêtres tombés en leurs mains, ou qui n'avaient pas abandonné leurs paroisses. Ils se faisaient encore un grand mérite d'avoir reçu le baptême ; et quand on permettait à deux bons sujets, comme par récompense, de se marier, ils en acquerraient beaucoup de considération parmi leurs camarades. Tous enfin, croyaient à un *bon Dieu*, à un *mauvais Diable*, au *Paradis* et à l'*Enfer*. Ils en doutaient si peu, que les curés n'avaient pas de casuel plus fort, que celui qui leur provenait des messes que les Noirs leurs payaient. Il s'ensuit de tout cela, que le défaut de religion a modérément influé sur leur révolte.

Revenant à ses vrais auteurs, continuai-je, le comble de notre infortune fut, que les émissaires secrets, de quelque parti qu'ils aient été, nous furent si peu connus, que la plupart réussirent à devenir *membres* de l'assemblée du Cap et de celles de la Colonie. Des personnes judicieuses et d'un esprit modéré, m'ont assuré que le *président*, lui-même, de la seconde assemblée Coloniale, qui de Léogane fut transférée au Cap, était un des conspirateurs (\*). On le taxe expressément d'avoir semé sur son chemin *l'esprit de*

(\*) Voici les noms de ceux qui me sont connus, comme émissaires secrets ou conspirateurs :

L'abbé d'Osmond, membre de l'assemblée provinciale du Cap, qui disparut lors de l'attaque du camp de Rocou, par les Noirs révoltés.

L'abbé Philibert Leblondin, arrivé de France, comme le précédent, sans objet connu.

L'abbé Boucher, venu de même, dans ces circonstances, qui eut la cure du Terrain-Rouge, fut membre de l'assemblée provinciale : ensuite le bras droit de Sonthonax, et membre de sa commission intermédiaire.

Plusieurs curés, sous des dehors trompeurs, suivaient quelque parti ; entr'autres,

Le père Sulpice, capucin, curé de Trou, qui allait et venait à volonté parmi les révoltés, et qui a fini par passer chez l'Espagnol.

Un autre capucin, curé de Limbé, qui fut pendu.

Celui de la grande rivière.

L'exécrable abbé Delahaye, curé du Dondon, l'apôtre le plus ardent de la liberté des Noirs ; compositeur de la feuille du Jour, sous Sonthonax.

Le marquis de Cadush.

Par la suite, parurent comme partisans de Sonthonax et de la liberté générale, au Cap, Duclos-Menil, Dufay, Galineau de Gasq, Vergniaud, Rouge, Richebourg, Legris, Gignoux, Garnot, etc.

*révolte* , en se transportant de la première de ces villes à l'autre , et particulièrement sur l'habitation *la Plaine* au Limbé , dont les propriétaires étaient Sang-mêlés , et qui est voisine de celle où , peu de jours après , éclata l'incendie des cases à Bagasses , que l'on a regardé depuis , comme le *signal de l'insurrection*. S'il n'est pas coupable , il est malheureux pour lui d'être le fils d'un ancien militaire , de l'avoir été lui-même ; mais encore plus , d'avoir eu à se justifier , en comité secret , devant cette assemblée Coloniale , qu'il présidait encore , des charges qu'on lui imputait ; justification qui traîna plus de quinze jours. Et malheureux de plus , ayant perdu précédemment sa fortune au jeu , d'être dans une condition à pouvoir le supposer capable de tout employer pour s'en délivrer.

Mais il est tems , je pense , dis-je à la compagnie , de finir cet entretien ; nous le reprendrons demain au soir. Nous nous séparâmes alors.

---

---

**TROISIÈME ENTRETEN.**

*Il contient l'explosion et les progrès de la Révolte des Esclaves , bientôt soutenus par les Mulâtres mécontents. — L'insurrection des Gens de Couleur libres eux-mêmes. — Le Concordat qu'ils ravissent de force au Port-au-Prince. — Les puissans encouragemens qu'ils reçoivent des Amis des Noirs ; et l'excès de leurs vues ambitieuses.*

---

Après nous être réunis au même lieu le lendemain au soir ; parbleu , me dit M<sup>r</sup>. Goodrich , vous aviez , d'après votre exposé d'hier , bien des gens qui conspirent votre ruine !

Trois factions principales et nombreuses , lui répondis-je ; sans compter beaucoup de mauvais sujets particuliers , enclins par caractère ou par des circonstances à faire le mal ; il y en a de tels dans tous les pays , et leur apparition ne manque jamais dans les tems de trouble. Le nombre des nôtres nous fut encore moins pernicieux , que le voile dont ils couvrirent leurs premières intrigues ; on ne s'en douta nullement. L'insurrection partielle des Mulâtres sous Ogé , nous désilla les yeux à cet égard ; elle nous donna la première certitude des complots secrets , formés contre le salut de la Colonie. Alors même , nous ne soupçonnâmes pas qu'ils eussent un but plus étendu , que d'obtenir une égalité de droits politiques. Qui se serait imaginé que les hommes de couleur libres ; que les mécontents intérieurs , quelque parti qu'ils tînsent ; que les amis des Noirs mêmes , sacrifieraient , les deux premiers ,

leur vies et leurs fortunes , et ceux-ci , l'état florissant du royaume , à des désirs dans le fond si peu significatifs ? C'était ainsi cependant.

Il me paraît certain que les royalistes , et plus particulièrement les *Militaires* , ayant été témoins , dans cette occasion , de l'extrême animosité des Mulâtres contre les Blancs , s'ouvrirent à eux d'abord après ce coup d'éclat ; et ne trouvant des hommes avides de les seconder , ils s'en servirent désormais comme d'agens auprès des esclaves , et dans les autres sourdes manœuvres , qui devaient également favoriser leurs mutuels désirs. Ils ne pouvaient pas paraître eux-mêmes , leur entreprise étant criminelle , et risquant trop , comme agens d'une autorité qui déclinait chaque jour , de ne pouvoir pas se soustraire au châtement qu'ils auraient encouru , si elle eût été connue. Couverts ainsi et n'agissant que par tierces personnes , qui n'avaient pas un moindre intérêt de cacher leurs trames , il est beaucoup de traits qu'on leur impute , qui paraissent douteux : mais il en reste assez d'autres , ainsi que des rapports , des témoignages et des présomptions , qui les supposent coupables , et qui donnent à croire qu'ils aient *fomenté* la révolte des Noirs , et qu'ensuite ils l'aient *entretenu*. Les militaires reconnus pour avoir été les agens les plus immédiats de cette conspiration , sont les *officiers* du régiment du Cap , et plus particulièrement son *état-major*. (\*)

Nous étions dans cette étonnante sécurité , parmi tant de sourds préparatifs disposés pour nous accabler : semblables à des personnes , qui , sans le savoir , auraient

---

(\*) Composé de MM. de Cambefort , lieutenant-colonel ; de Thouzard , major , et Poitou l'aîné , aide-major.

marché sur un terrain miné de toutes parts et garni de longs rameaux de poudre à feu , prêts à être enflammés. Ne pas prévoir l'explosion qui se préparait , c'était en rendre pour nous le coup et plus prompt et plus terrible : nous en fûmes frappés de cette manière , le 22 Août 1791. La révolte s'était annoncée l'avant-veille au soir , sur l'habitation Chabaud du Limbé , par l'incendie des cases à Bagasses : ce que l'on aura peine à croire , c'est qu'on regarda cet événement comme un *accident ordinaire* : que des personnes rejetèrent des suspicions , des faits et des rapports , comme des terreurs paniques de la part de ceux qui les donnaient ; et que Clément cadet , habitant de l'Acul , voisin de cet incendie , déconseillé le lendemain d'aller coucher chez-lui , s'y rendit , comme si nul danger n'eût été à craindre. Il paya de sa vie son imprudence , cette nuit-là même. C'est celle du 21 au 22 Août , époque fatale de la *révolte de nos esclaves*. Les Nègres des paroisses du Limbé et de l'Acul sortirent dans les ténèbres , le poignard et la torche aux mains , et se répandant sur les habitations , ils parvinrent jusques dans celles de la paroisse de la petite Anse , ( \* ) à un lieu de la ville du Cap ; dans cette irruption nocturne et subite , ils égorgèrent les Blancs endormis chez-eux , ou fuyans en chemise , tandis que d'autres mettaient à feu les cannes , les moulins et les bâlimens de toute espèce ; s'emparant avec soin des armes et des munitions qu'ils trouvaient dans les maisons. Les jours qui suivirent , les rebelles ne trouvant aucune opposi-

---

(\*) Sur la seule habitation Clerisse , il y eut cinq Blancs de massacrés. Leurs corps furent trouvés étendus ça et là , selon qu'ils avaient tombé frappés en fuyant.

tion , leurs progrès dans la plaine augmentèrent considérablement , et nous eûmes , pendant environ six semaines , le spectacle le plus effrayant et le plus douloureux qu'il soit possible de concevoir.

Sans doute , me dit le négociant , un incendie pareil était affreux ; mais cette horreur même en devait faire un spectacle digne d'être vu.

Peut-être , lui répondis-je , pour ceux qui , ne le considérant que comme un vaste incendie de halliers inutiles , auraient pu le regarder de sang froid ; encore son étendue et sa voracité auraient-elles pu les induire à craindre , que l'île entière ne s'embrasant , il ne leur restât plus un pouce de terre , sur lequel ils pussent , sans danger , poser les vestiges de leurs pieds : mais , pour nous qui , frappés de la même crainte , voyions de plus dévaster nos champs , renverser nos édifices et détruire entièrement nos richesses , pouvions-nous envisager ce vaste horizon en feu avec d'autres sentimens que ceux de l'amertume du cœur , de la tristesse et du désespoir ? Cependant , pour satisfaire votre curiosité , représentez-vous tout l'espace que l'œil peut découvrir , couvert de feux , d'où s'élevaient continuellement des tourbillons épais de fumée , dont l'immense volume et la noirceur ne peuvent se comparer qu'à ces nuages affreux , chargés de tonnerres et d'orages ; ils ne se dissipaient , que pour faire place à des flammes aussi volumineuses , vives , étincellantes , et s'élevant jusqu'aux Cieux. Telle était leur vivacité , que pendant environ trois semaines , nous ne distinguâmes plus le jour de la nuit. Aussi long-tems que les révoltés trouvèrent le moindre aliment à fournir à l'incendie ; ils ne cessèrent de brûler , résolus de ne laisser subsister ni pas une canne à sucre , ni pas un bâti-

ment. La chose la plus frappante de ce terrible spectacle, était une *pluie de feu*, composée des menus débris enflammés et volligeans de la paille des cannes qu'on incendiait ; comme une neige copieuse, et suivant le souffle des vents, elle était emportée, tantôt sur la rade et parmi les vaisseaux, et tantôt sur la ville et les maisons du Cap, nous plongeant, par la crainte de ses effets, dans les plus vives allarmes, et saisissant nos cœurs de la plus profonde douleur, en nous donnant le spectacle de la grandeur de nos maux.

Il me paraît, m'observa le médecin, que dans cette occasion vous vous manquâtes à vous-mêmes. Vous aviez montré bien plus d'énergie et d'activité, lors de l'insurrection des Mulâtres.

C'est à quoi j'ai réfléchi souvent, lui répondis-je : cette inaction laisse de terribles soupçons contre ceux qui, par état, auraient dû diriger les mesures propres à arrêter ce mal dans sa source. Comme la révolte des Noirs n'occupa, les premières semaines, qu'une étendue de 7 à 8 lieues de long, depuis le Limbé jusqu'à la rivière de Limonade, sur cette moitié de largeur, le *salut de la Colonie* aurait dépendu d'une attaque générale, prompte et bien entendue, faite par les habitans et les troupes de la ville du Cap, les milices des mornes adossés au foyer de la révolte et celles des quartiers qui le bornaient à l'Est et à l'Ouest : ainsi cernés de tous côtés, et resserrés de plus en plus, les révoltés auraient été bientôt réduits aux abois et forcés à demander grace. Au lieu d'un pareil moyen général, on n'en employa que de partiels et de loin en loin. Le troisième jour, il sortit du Cap un corps de deux à trois cents hommes de milices,

milices , ayant à leur tête un négociant nommé Poncignon , qui jamais n'avait vu que le feu de sa cuisine ; ce détachement , partie à pied , partie à cheval , se promena toute la journée : se porta jusqu'à deux ou trois lieues en avant dans la plaine , et n'ayant trouvé pas un seul groupe d'insurgés , quoiqu'individuellement ils missent le feu à droite et à gauche , il rentra le soir dans la ville excédé de la chaleur et de la poussière. On fit quelques autres sorties pareilles , mais moins nombreuses. Tandis qu'on employait des moyens si faibles et si peu combinés , les révoltés enhardis se répandaient de plus en plus : par derrière , ils se saisissaient des gorges des montagnes , pour envahir le Dondon et la Grande-Rivière ; et devers le Cap , s'étant emparés des canons de la batterie de la baie de l'Acul , ils formèrent des camps dans cette plaine avec une telle assurance , qu'ils établirent leur quartier-général sur l'une des habitations Galifet , à une lieue du Cap.

On a peine à concevoir tant de *lenteur* de la part des Blancs , me répéta le médecin , dans une crise qui demandait tant de *célérité*.

Je pourrais l'attribuer en entier , d'après mon exposition précédente , aux *partisans de la Cour* , et nommément aux militaires , si l'impartialité qui doit me conduire , ne m'ordonnait de recueillir quelques raisons , qui ont pu naturellement occasionner cette lenteur et cette faiblesse. Premièrement , nous tombâmes dans une espèce de *stupeur* , à la nouvelle effrayante de l'insurrection des Noirs , accompagnée de ce vaste incendie ; en second lieu , ne nous en méfiant pas , nous n'y étions nullement préparés ; et cependant , elle exigeait des forces et des moyens supérieurs à ceux que l'on avait déployés contre les Mu-

lâtres insurgés : troisièmement , on n'osait compter sur les Mulâtres ; on hésitait , on balançait de les employer : on devait encore moins les laisser dans la ville , si les Blancs en sortaient : en quatrième lieu , des discussions politiques avaient déjà refroidi certains partis des Colons envers d'autres ; et quoiqu'ils sentissent tous , qu'il était de leur salut d'agir de concert et d'employer des efforts communs , la franchise et la bonne intelligence n'étaient pas parfaites entr'eux : enfin comme l'autorité militaire ne pouvait ordonner ni agir , qu'après s'être entendue et concertée avec le corps législatif de la Colonie , séant au Cap , il se trouvait ici deux causes de lenteur : l'une , que cette dépendance des militaires leur étant odieuse , ils n'étaient ni empressés de s'y soumettre , ni portés à proposer des plans et à les exécuter ; d'autant encore , qu'en cas de réussite , les corps populaires en eussent recueilli tout le mérite : l'autre , que les discussions pour extirper la révolte et pour le choix des moyens , ont pu durer extrêmement dans une assemblée composée de tant de têtes , qui n'y entendaient rien , et qui peut-être n'en étaient pas moins pleines de présomption à cet égard. Je trouve dans des lettres officielles de M. de Blanchelande , notre général alors , et qui se tenait au Cap , qu'il avait proposé à l'assemblée Coloniale , de se mettre tout de suite en marche , avec le régiment du Cap et quelques milices , pour dissiper les révoltés ; mais qu'elle ne voulut pas souscrire à cette mesure , de crainte que les Nègres de la ville , ouvriers et domestiques , ne prissent ce moment pour s'insurger de concert avec ceux qui l'étaient dehors. Le Cap alors n'était pas ceint de la haute palissade dont on l'entoura depuis.

Voilà tout ce que je puis alléguer en faveur du parti que j'accuse : quoique dans ces raisons , il y en ait de très-avantageuses à sa cause , je n'en persiste pas moins à l'estimer coupable , d'avoir fomenté l'insurrection des esclaves , et de n'avoir mis ensuite autant de faiblesse et de lenteur dans ses opérations offensives , qu'afin de leur donner le tems de se fortifier et de s'étendre. Ce n'est pas que nos militaires , que j'accuse plus particulièrement , n'aient paru se donner beaucoup de mouvemens , et qu'ils aient manqué d'établir des corps - de - garde , des batteries , des postes et des camps , en grand nombre d'endroits ; mais ce n'était suivi d'aucune action réelle , et sur-tout de leur part : leurs dispositions n'étaient presque que défensives , et semblaient avoir plutôt pour but de garantir la ville et se conserver cet asile , que de resserrer les Noirs , les combattre vigoureusement , et mettre fin à la révolte. Mon récit précédent et les faits postérieurs chargent infiniment plus les militaires du Cap , que les allégations ci-dessus ne les blanchissent.

Premièrement ; j'ai ouï des officiers subalternes ( tous n'étant pas dans le secret de l'état-major ) et notamment un capitaine d'artillerie ( Pomeyrol ) , qui reprochait à M. de Blanchelande son indolence , pour n'avoir pas promptement débusqué les rebelles de leur camp de Galifet. « Je l'en pressai journellement , me disait-il ; je l'assu- » rais chaque fois que mes canons étaient prêts , et » lui représentais que cette expédition ne demandait » pas quantité de monde , comme l'événement le » prouva , après que le cri général lui eut fait une » nécessité de l'attaquer quelques semaines plus » tard. » En second lieu , les attaques réitérées et les plus grands efforts qui furent faits pour re-

pousser les insurgés , sur-tout aux camps du Limbé et du Port-Margot , ne provinrent en grande partie , que des milices commandées par leurs officiers particuliers ; et lorsque ceux du régiment du Cap ont formé des attaques , les succès étaient douteux , ou bien ils essuyaient des échecs. J'en ai souvent entendu citer une , comme une preuve complète de trahison et de dessein de faire détruire nos défenseurs : C'est lorsque le lieutenant-colonel du régiment du Cap , à la tête d'un corps nombreux de milices et de quelques soldats , s'engagea dans une gorge du côté des Mornets , et qu'il se trouva des deux côtés sous le feu vif et masqué d'un parti de rebelles en embuscade , qui lui tuèrent beaucoup de monde.

La trahison paraît peu vraisemblable en cette occasion , me dit le médecin : cet officier n'y courait-il pas le risque de sa vie , et n'exposait-il pas ses propres soldats ? — Il était possible qu'il ne risquât rien , s'il s'entendait avec les révoltés. Quant à la perte de ses soldats , ceux-ci n'ayant plus la même soumission qu'autrefois ; et plusieurs ayant manqué dans ce qu'ils devaient à leurs officiers , ils n'en étaient guères plus chéris ni estimés. Au reste , je vous rapporte ce trait et ce que j'en ai ouï dire , sans insister sur l'intention supposée.

En second lieu , continuai-je , voici des faits plus positifs à la charge des militaires et des royalistes , sans compter ceux qui paraîtront plus loin. On sait actuellement , de l'aveu d'un pêcheur du Cap , que , la nuit , il transportait fréquemment dans son canot , de cette ville à l'embarcadere de Limonade , l'aide-major du régiment du Cap , et que chaque fois il en recevait un quadruple pour le payement de son voyage.

Arrivé dans cette embarcadère , qui n'était fréquentée que par des révoltés , cet officier s'y abouchait avec leurs chefs , et ne s'en revenait qu'après de très-longues conférences , ne se retirant quelquefois qu'un peu avant le jour. Des habitans du Morne du Cap , pourvus de longues vues , ont souvent apperçu débarquer des effets sur cette même embarcadère , apportés par des chaloupes parties de la ville , que les révoltés chargeaient incontinent sur des cabrouets , et qu'ils emportaient dans leurs retraites. J'ajouterai que les Noirs insurgés ne tardèrent pas à prendre la cocarde blanche : que Jean-François , leur généralissime se décora des signes de plusieurs ordres militaires , et qu'il se qualifia de commandant des armées du roi : que tous les autres chefs avaient également des rubans et des croix , et que tous disaient soutenir la cause du roi : c'est de plus une vérité , que les Blancs , qui , par trahison , abandonnèrent leurs postes , ou , qui , fatigués de leurs maux , cherchèrent un asyle dans l'espagnol , n'eurent besoin d'autre passe-port , parmi les insurgés qui fermaient les passages , que d'arborer le pavillon blanc et de déclarer leur dessein.

L'avocat prenant ici la parole , me dit : vous venez d'accumuler de nombreuses preuves de la part que le royalisme a eue dans la révolte des esclaves , et conséquemment dans la ruine entière de St.-Domingue : ces détails me paraissent suffisans , pour en disculper la société des négrophiles.

Vous me paraissez jaloux et fort pressé , lui répondis-je , de blanchir vos confrères , ou de prévenir l'impression des choses qui sont à leur charge : soyez tranquille ; les désastres de cette Colonie sont assez grands , pour n'être pas le résultat des machinations d'un seul

parti : ce que vous avez entendu n'est rien , après de ce qui me reste à vous raconter ; cependant , le royalisme y sera pour peu de chose. Vous y verrez vos chers Mulâtres y prendre une part tout autrement active et personnelle : après avoir servi cette faction première , vous les verrez seuls ennemis acharnés des Blancs ; et de concert ensuite avec l'abominable secte négrophile , comploter ensemble notre destruction.

C'est un fait avéré , continuai-je , que quelques Mulâtres libres ont été les intermédiaires et les porteurs du complot de la révolte des Noirs , quelques semaines avant son explosion. Après l'événement , on s'est rappelé de leurs fréquentes courses dans la plaine du Cap , du Limbé au Maribarou ( environ 20 lieues d'étendue ) ; on a su qu'ils parcouraient de nuit les habitations , et qu'ils n'y paraissaient qu'aux cases à Nègres. Vraisemblablement , ils eurent de pareils émissaires nocturnes , du Limbé jusqu'à Jean-Rabel. Soit qu'ils agissent ainsi pour eux-mêmes , soit qu'ils ne fussent que les instrumens d'un parti , toujours reste-t-il assuré , qu'il n'a pas dépendu de cette caste , que la Noire se *soulevât en masse* dans toute la dépendance du Nord. Cette correspondance tardive des Noirs , et par une entremise étrangère , me confirme dans l'opinion , que l'ensemble des esclaves n'avait conspiré que très-récemment , par une *impulsion communiquée* ; et qu'ils n'étaient pas *prêts* pour cette grande entreprise , lorsqu'elle éclata dans le Limbé.

Si l'on considère ensuite la *progression* de ce soulèvement , il est aisé de reconnaître qu'il est encore l'ouvrage des Mulâtres , et qu'il devait servir à leurs desseins particuliers. En effet , la révolte ne gagna tout de suite que les quartiers fournis de sang-mêlés libres ;

Ste.-Susane , les Cotelètes , la Grande-Rivière et Ouamainte. Ce sont ceux de ces trois premières paroisses, qui , peu de tems après , ayant fait cause commune avec les Noirs rebelles , les aidèrent à s'emparer , dans les mornes voisins , de la forte paroisse du Dondon , et à s'étendre dans celle de la Marmelade , jusqu'à Plaisance.

Dans ces commencemens , si tous les Mulâtres étaient portés à s'insurger , il n'y en eut que peu , relativement à leur grand nombre , qui osèrent le faire , se rappelant peut-être de l'issue de leur premier soulèvement : le désir n'en était pas moins général en eux : ils avaient sur le cœur le supplice d'Ogé et la constance de nos refus. Cependant , ceux du Cap se distinguèrent d'abord par beaucoup de zèle et de véritables efforts : à leur première sortie ils défirent un corps de révoltés qui venait assaillir la ville , en tuèrent beaucoup , et en amenèrent 80 de prisonniers. Vous saurez , que les gens de couleur du Cap , presque tous mariés légitimement , exerçant des états lucratifs , et plusieurs étant propriétaires de maisons , sont ceux dont nous avons eu le *moins* à nous plaindre. Aux premiers jours de la révolte , ayant appris que nous avions conçu des soupçons contr'eux , ils offrirent de mettre en nos mains pour otages , leurs femmes et leurs enfans. Leurs familles les rendaient plus soumis , leurs occupations moins avides de nouveautés , et leurs propriétés plus attachés au bon-ordre. Familiers d'ailleurs journellement avec des Blancs d'un petit commerce , dont ils semblaient les égaux ; estimés par leur conduite et quelques-uns considérés , ils nous étaient réellement attachés. Il est assez vraisemblable que , satisfaits de leur sort et ne portant pas leurs prétentions plus haut , la plupart

n'auraient jamais pris les armes contre nous, moins encore commis les horreurs que vous entendrez, sans l'épidémie générale dont ils furent atteints, et sans le danger pour les derniers, de ne pas suivre le parti de ceux qui s'étaient déjà déclarés.

Les Mulâtres des bourgs et des campagnes, bâtards en grande partie, oisifs et sans propriétés, ou du moins presque tous mal à leur aise, eurent dans cette guerre, bien moins de traits en leur faveur que les précédens. Leur haine contre les Blancs était en général plus prononcée, et dans le nombre, il s'en trouva de cruels et même avec atrocité. Ennemis d'autant plus dangereux, que pauvres, accoutumés à vivre de peu, et formés à une vie dure, à la chasse, à gravir les mornes, à fréquenter les bois, à monter à cheval et à fournir de longues traites; ils en étaient plus aptes à rester dans des camps, à bivouaquer, à marcher au soleil, à courir de nuit et à réitérer fréquemment leurs attaques.

Telles étaient les deux sortes de sang-mêlés, que nous devions avoir pour ennemis dans la province du Nord. Dans celles de l'Ouest et du Sud, il en existait une classe encore différente. Ces deux dernières parties de l'île n'ont été parfaitement défrichées qu'après la première; et dans le principe, l'affluence des Blancs y ayant été moins nombreuse, il en résulta qu'ils devinrent possesseurs de vastes terrains, et que faute de femmes Blanches, presque tous passèrent leurs jours en concubinage avec des Nègresses ou des Mulâtresses. Ils en eurent grand nombre de bâtards, et mourant sans héritiers légitimes présens, attachés, d'ailleurs, à leur progéniture, les uns leur laissèrent en héritage des habitations établies, et les autres de  
considérables

considérables terrains neufs , avec des Nègres pour les *mettre en valeur*. C'est ainsi que s'étaient formées , dans ces deux dépendances , de nombreuses et puissantes *familles de couleur* : elles y jouissaient de plus de considération que dans celle du Nord ; et plusieurs d'elles , blanchies à la longue (\*), n'y étaient plus regardées différemment des Blancs , quoique leur origine fut connue.

Les sangs-mêlés , riches dans ces quartiers , plus humiliés à ce titre que ceux du Nord , du refus de l'égalité des rangs et des droits ; excités encore immédiatement par les discours et les écrits d'un des leurs , nommé *Pinchinat* , devenu célèbre par nos malheurs ; étant en grand nombre ; pouvant armer , chacun , plusieurs de leurs Nègres , et se trouvant ainsi les plus forts , ne tardèrent pas à y déployer l'*étendard de la révolte* , aussitôt qu'ils eurent appris celle des esclaves de la plaine du Cap.

Pouvez-vous donner , me dit ici l'avocat , le nom de révolte à des efforts exercés pour soutenir des droits légitimes ; ou pour se les faire donner par des gens qui les refusent injustement ?

J'appelle révolte , lui répondis-je , tout ce qui s'élève à main armée contre l'ordre public : rien ne peut être légitime de ce qui trouble la tranquillité commune , et qui menace la vie des citoyens. Passez-moi le mot , je vous prie ; ce n'est pas le moment de nous occuper de cette discussion.

Le rassemblement , repris-je , des Mulâtres de la

(\*) Avant la révolution , le Conseil du Cap , dans l'affaire de Chapuzet , avait prononcé dans son arrêt , que la tache noire d'une famille de couleur , était entièrement oblitérée à la personne de l'Octayon , ou , du produit d'un Blanc avec une Métisse.

partie de l'Ouest ; fut si rapide , et leurs moyens , concertés sans doute depuis long-tems , si bien entendus ; je dirai plutôt , les Blancs en général étaient si peu portés à leur faire la guerre , et même à leur vouloir du mal ; que ces insurgés les contraignirent le onze Septembre , trois semaines seulement après la révolte des Noirs , à signer dans la ville du Port-au-Prince , dans le chef-lieu du bas de la côte , et l'endroit le plus fort en population , à signer , dis-je , ce *fameux concordat* , où se voyaient déjà toute la hauteur , l'insolence et les prétentions de cette caste. Ce traité , soi-disant passé d'accord , mais extorqué par la surprise et par des menaces , ( les propositions finissant par ces mots , *toutes ces conditions ou la mort* ) donnait plus d'extension au décret du 15 Mai ; déclarait infâme et nul l'arrêt rendu contre Ogé ; accordait aux Mulâtres voix consultative et délibérative dans toutes les assemblées ; une égalité parfaite entr'eux et les Blancs ; et soumettait ceux-ci à observer , sans restriction , les lois rendues par l'assemblée nationale. Pour couronner leur triomphe , ils forcèrent ces derniers à chanter un *Te Deum* avec eux , en mémoire de cette réconciliation. Rien n'était oublié , comme vous le voyez , pour remplir complètement leurs désirs et leur vanité , mais à leur grand regret , tout cela n'effaçait pas de leur front la tache que la nature y avait imprimée.

L'heureux succès de cette entreprise partielle fut une nouvelle source de malheur pour la Colonie entière. Seule , elle aurait rendu les Noirs plus obstinés dans leur rébellion , et affaibli le courage et l'espoir des Blancs. Il ne fallait , d'ailleurs , qu'une pareille réussite , pour remuer de nouveau dans le Nord , les esprits des gens de couleur , en ranimer les indolens , échauffer

les tièdes , réveiller les assoupis et porter les exaltés et les plus ardens aux dernières extrémités. Dans le Sud, ils ne tardèrent pas à suivre cet exemple et à se modeler par la suite, sur tout ce que leurs frères entreprirent dans l'Ouest.

Dans le Nord, mais au Cap particulièrement, les forces Blanches s'affaiblirent rapidement. Il y fallait tenir en échec, dans divers postes dispersés, un ennemi dispos, nombreux et renouvelant sans cesse ses attaques. Il ne se passait guères de jour ou de nuit, dans les premiers mois, qu'il ne fallut combattre : on mit beaucoup de tems et l'on perdit beaucoup de monde à nétoyer l'Acul et le Limbé des Nègres révoltés ; ensuite à le repousser du Morne-Rouge, et du camp du Port-Margot. Les milices de la ville, composées de citadins accoutumés à une vie aisée, à une excellente nourriture, à de bons lits, à peu de fatigue et à reposer toute la nuit, succombèrent bientôt sous le poids de ce service guerrier. Le zèle qu'ils y mirent et la constance de leurs efforts, leur devinrent encore plus funestes que le feu de l'ennemi. Comme des troupes endurcies à tous les travaux de la guerre, ils faisaient des traites à pied de cinq à six lieues, chargés de leurs armes, de leurs munitions et de leurs havre-sacs, par un soleil ardent et au milieu d'une poussière affreuse. Aux camps, ils y étaient sans abri, sans lits et sans aucune commodité ; obligés encore de bivouaquer toutes les nuits et souvent de combattre. Des devoirs aussi pénibles ne les rebutèrent pas ; mais ils en devinrent bientôt les victimes : il en périt le tiers par les maladies.

Sous ce rapport, l'ennemi qu'ils combattaient avait de grands avantages sur eux : toujours nud, vivant dans son climat, fait au travail, endurci aux fatigues,

accoutumé à dormir sur la dure et à ne manger que des vivres et boire de l'eau , ils s'attachaient encore à les harceler plus la nuit que le jour , à redoubler ses attaques , et à y mettre de l'audace et de la surprise. Ordinairement il était repoussé ; mais chaque fois , il se dispersait si vite , si complètement et par tant de trous de haies , de ravinages et de sentiers , qu'il était impossible de l'atteindre ; de sorte que ne perdant presque personne , le lendemain il reparaisait avec autant de monde , et témoignant la même effronterie et les mêmes dispositions que la veille.

Cette situation difficile des Blancs de la partie du Nord , et les succès des gens de couleur du bas de la côte , réveillèrent les passions de ceux de notre dépendance. Bientôt , un grand nombre d'entre ces derniers montra des dispositions opposées à leur première conduite. Ils prévirent de reste , que notre diminution et notre faiblesse iraient toujours en augmentant : un sûr moyen d'y contribuer encore , c'était d'accroître le nombre de nos ennemis , en faisant soulever de nouveaux quartiers. Abjurant donc alors leur prétendue fidélité , les plus mutins de la ville du Cap , et grand nombre de ceux de Ste.-Susanne , des Cotelètes et de la Grande-Rivière , s'évadant des camps et du milieu des Blancs , se réunirent aux Noirs insurgés , soulevèrent ceux de ces trois paroisses , et partant de la dernière , en corps avec les Noirs , ils agrandirent considérablement le champ de la révolte , en s'emparant , comme je vous l'ai dit , du Dondon , etc.

Malgré cette effervescence nouvelle , le corps entier des Mulâtres ne nous donnait pas une inquiétude marquée , la levée de boucliers des précédens n'étant le

partage que d'un nombre peu considérable, relativement à leur totalité. Ceux du Cap, particulièrement, sûrent se maintenir, sinon dans le respect et la soumission d'autrefois, au moins dans une certaine retenue, et portant toujours les armes contre les Noirs. Mais bientôt après et successivement, d'autres gens de couleur, des quartiers de l'Est, et quelques-uns de la ville, ayant joints ces premiers mutins, et, réunis, s'étant cantonnés dans la Grande-Rivière, ils accrurent et redoublèrent pendant quelques jours les allarmes des Blancs, incertains de leurs véritables projets, et qui leur offrirent en vain de satisfaire incessamment leur demandes, en promulguant la *nouvelle constitution Coloniale*. Sourds à cette voix conciliatrice, peu de jours après, ils arborèrent enfin ouvertement l'étendard de la révolte, après s'être choisis pour chefs un des leurs, nommé *Candy*, homme cruel jusqu'à la férocité (\*).

Leur première hostilité fut d'aider les Nègres révoltés à enlever de force, ( en novembre 1791 ) le poste de *Sans-Souci*, dans le quartier des Ecrevisses. Par sa situation, il couvrait toute la partie des mornes de l'Est encore intacte, et les Noirs rebelles l'avaient attaqué plusieurs fois inutilement. Comme il fut abandonné peu de jours avant sa prise, par M. Pichon, capitaine au régiment du Cap, qui y commandait, et qui amena avec lui son piquet de soldats, malgré les instantes prières des Blancs du quartier, pour les aider à tenir bon dans un poste aussi important; cette retraite, après l'événement, a été considérée comme

---

(\*) On a dit de lui, qu'il arrachait les yeux aux Blancs, avec un tire-bouchon.

l'effet d'une intelligence entre les Mulâtres et lui, et conséquemment une *pleine trahison*. Quoiqu'il en soit, la perte de ce poste entraîna soudain celle de tout le quartier de Valière et des Monts-Organisés. Les Noirs s'y précipitèrent en foule; soulevèrent les ateliers; et joints ensemble, ils incendièrent ces deux paroisses jusqu'aux limites espagnoles.

Ce ne fut pas le seul funeste effet de cette seconde insurrection d'une partie de nos Mulâtres, et de leur accord avec les Noirs révoltés. Le théâtre de leurs entreprises communes s'étendant actuellement dans les montagnes, sur une étendue de plus de 20 lieues, et le succès les couronnant, ce double motif excita promptement le reste des gens de couleur de ces cantons de l'Est, de la ville et du quartier Dauphin, de Maribarou, d'Ouanaminté, de la Mine, de l'Aculé-à-Samedi, etc, à se joindre à la cause de leurs frères insurgés, du moins à nous en donner les allarmes les plus vives. Ils ne tardèrent donc pas de s'attrouper en divers lieux, et de se réunir enfin sur les bords de la Matie, rivière entre le Maribarou et le quartier Dauphin. On eut beau faire auprès d'eux des démarches réitérées, pour les ramener au parti de la douceur et de la tranquillité; narguant et menaçant les Blancs, ils ne voulurent ni se séparer, ni s'expliquer clairement. Ils étaient, dans cette partie, d'un caractère plus fier et plus indépendant, que dans celle du Cap. S'entendant avec les nouveaux Noirs rebelles des mornes voisins, et communiquant avec le corps insurgé de Candy, ils nous devinrent funestes de plus d'une manière. Les perfides ! Malgré leur attroupement et leurs bravades, ils feignaient encore de ne vouloir pas entièrement rompre avec nous. Il eût

été peut-être plus avantageux, qu'ils s'en fussent séparés ouvertement : car, sous cette apparence de tenir à notre parti, ils nous portèrent des coups plus sûrs et plus accablans. Jugez-en par un de leurs traits. Leur dessein secret était de faire incendier tout ce qui restait d'intact, dans cette extrémité de la plaine de l'Est. Quelques-uns des leurs, servant encore avec les Blancs, faisaient partie des défenseurs de nos postes. Voulant s'emparer de celui du bourg d'Ouanaminte, nécessaire à leur projet, les Mulâtres qui y étaient de service, y ayant introduit, une nuit, des brigands avec lesquels ils s'entendaient, laissèrent égorger traitreusement tous les Blancs, au nombre de 32, qui gardaient ce fort conjointement avec eux.

Quel horrible trait ! s'écria le curé.

Vous vous appercevez, continuai-je, du progrès de l'insurrection des Mulâtres dans la partie du Nord, et quel caractère grave elle y prenait. Ils imitaient ceux du bas de la côte qui déjà y avaient acquis de grands succès. Ceux-ci plus forts, avaient, dès le commencement, presqu'atteint leur but. Les nôtres ne purent aller de pair avec eux, qu'à mesure que nos forces diminuaient. Malgré cette différence dans leur marche, leur plan et leurs intentions étaient les mêmes. Il est indubitable, par le rapprochement de tout ce que les gens de couleur ont entrepris contre nous, et par le concert et l'à-propos qu'ils y ont mis, que depuis longtemps, il existait de leur part et dans les trois parties de l'île, des *desseins secrets* contre les Blancs. C'est encore une vérité, que notre méfiance à leur sujet a été si complètement nulle, qu'à chacune de leurs entreprises, en tous les endroits, nous n'avons jamais été sur nos gardes. Circonstance qui ferait peu d'honneur

à notre jugement , si elle ne prouvait invinciblement , que nous n'avions aucun fiel contr'eux , et que nous les supposions dans les mêmes dispositions à notre égard.

Ils en profitèrent merveilleusement ; en premier lieu pour ourdir secrètement leurs trames , et ensuite pour se préparer à nous attaquer inopinément. Dans ces tems-ci , Pinchinat , leur oracle , après avoir dirigé tacitement ces premiers moyens , animait actuellement ses frères par de continuel écrits qu'il faisait répandre , où se montraient les prétentions les plus hardies. Alors commencèrent à devenir familières parmi eux , ces expressions hautaines et indépendantes , qu'avaient proférées , en s'attroupant , nos gens de couleur de l'Est : « qu'ils » ne faisaient aucun cas des intentions que l'assemblée Coloniale pouvait avoir pour eux ; qu'ils ne lui » demanderaient plus rien , et qu'ils obtiendraient tout » de la nation ». Ils en avaient de sûrs avis.

Les habitans de l'Est , menacés ainsi , réclamèrent les secours du Cap ; on leur envoya M. Thouzard , major du régiment de cette ville , avec quelques troupes. Sa présence n'en imposa guères aux mutins ; bien loin d'ordonner et d'agir , il ne passa le tems qu'en des pourparlers. Malgré les forces qu'il commandait , on n'était pas plus en sûreté sur les habitations , qu'avant son arrivée. Les gens de couleur , assistés des Noirs révoltés , les parcouraient , y parlaient en maîtres , prenaient ce qui leur plaisait , et si quelque Blanc en murmurait , il était égorgé. ( Miniac l'ainé fut de ce nombre ) Ces traits particuliers d'audace et de révolte , n'étaient que le prélude du *Plan de destruction* totale qui devait s'exécuter dans cette riche plaine , comme il l'avait été deux mois auparavant

ravant , dans les quartiers des mornes voisins. Car ; tandis que M. de Thouzard , résidant au fort Dauphin , se confiait ( on le croyait du moins ainsi ) dans les négociations entamées avec les Mulâtres , et que les habitans se reposaient sur lui , une nuit , ( celle du 14 janvier 1792 ) ces traîtres , ayant donné le signal à tous les ateliers de se révolter , et fortifiés des brigands voisins , égorgèrent , pour la seconde fois , la garnison du bourg d'Ouanamiate , mais plus nombreuse alors. En même-tems , les Blancs , sur les habitations , éprouvaient le même sort : enfin , dès le matin , ils firent incendier , à-la-fois , toutes les sucreries de cette paroisse et de Maribarou ; cannes , moulins et bâtimens , tout y fut brûlé depuis six heures jusqu'à midi.

Les détails particuliers de cet événement font frémir. Le détachement d'environ quatre cens hommes , qui courut , vers les neuf heures de cette fatale matinée , au secours de ce quartier , trouva les Blancs , chez eux et dans le fort , non-seulement égorgés , mais leurs corps mutilés , les membres déchirés , les chairs hâchées , des parties naturelles enlevées et telles autres barbaries. Bon Dieu ! s'écrièrent mes auditeurs , quels excès d'atrocité ! — — Joint , comme vous voyez , à la plus insigne trahison. Je ne vous dirai pas tous les bruits défavorables qui coururent sur cette expédition de M. Thouzard : elle a passé pour le *complot* du complot formé par le parti royaliste , de soulever tous les Noirs et de ne laisser rien d'intact dans la partie du Nord , les habitans s'y refusant à se prêter au mouvement qu'il cherchait à leur donner. Il est certain que cet officier ne fit aucune disposition propre à réprimer les gens de couleur , et qu'ayant

conduit son détachement au secours ; sans amener avec lui, pas une pièce de canon, et sans emporter ni hâche, ni serpe, il se mit hors d'état de rien entreprendre contre la masse des brigands, et même de faciliter sa retraite, en s'ouvrant des chemins, dans le cas où sa troupe en aurait été poursuivie chaudement. Le bruit a couru, qu'il n'avait quitté le quartier Dauphin, que les mains bien garnies (\*). Les Mulâtres de l'Est, satisfaits probablement de cette terrible et cruelle vengeance, ne s'étant plus ouvertement joints aux révoltés, il nous a fallu, dans la suite, ignorer ces noirs procédés, paraître leurs amis, rester unis avec eux, et continuer, à nos risques, à servir ensemble dans les mêmes postes et dans les mêmes camps. Vous verrez encore, que le même déboire nous attendait, avec ce corps de couleur, pleinement révolté contre nous, sous les ordres de Candy. Nous fumes réduits à toucher la main, en amis, à des hommes qui ne l'avaient teinte que du sang de nos semblables, et toujours prêts à nous plonger le poignard dans le sein.

Pendant que ces scènes se passaient dans le Nord, la guerre et les combats s'étendaient et se multipliaient dans les autres parties de l'île, mais principalement dans les quartiers de St.-Marc et du Port-au-Prince. A quoi servirait de vous en exposer les détails ? Il suffira de vous apprendre en gros, que les Blancs de cette dernière ville, revenus de leur surprise, indignés de leur concordat avec les Mulâtres, et fomentés par quelques

---

(\*) Il a été publiquement dit, qu'il avait reçu de M. Pont-de-Gau, 150 portugaises, pour lui fournir les facilités de sauver une étuvée de sucres de la catastrophe, que celui-ci prévoyait ; et que quantité d'argenterie lui avait été remise dans les mêmes vues.

têtes exaltées , ( nommément M. de Caradeu ) chassèrent leurs adversaires de leur murs. Bientôt après , ceux-ci , fortifiés des Noirs , défirent la petite armée des Blancs , à la Croix-des-Bouquets , et vinrent bloquer le Port-au-Prince. Dans leurs insolens succès , et comme participant de vive voix à la doctrine de Pinchinat , ils convinrent de ne jamais admettre de Blancs parmi eux , disant avoir une cause différente : et dès-lors , ils s'affichèrent pour les *vrais et seuls propriétaires* de l'île. Vous verriez les mêmes choses à St.-Marc : les Blancs , ayant à leur tête M. de Borel , habitant , s'avancer dans la plaine , y former un camp , et tenir les Mulâtres en échec : eux-mêmes ensuite , entièrement défaits , et les gens de couleur se comportant en vainqueurs insultans et comme de vrais spoliateurs. Rigaud et ses partisans commençaient à cette époque , dans la partie du Sud , à suivre les traces de ceux-là.

A ces entreprises , communes dans les trois parties de l'île , qui pourrait douter , je le répète , que les gens de couleur , agresseurs en tous lieux , n'agissent de concert , et dans de pareilles vues ; qu'ils ne visassent , non-seulement à ravir de force les droits de citoyens actifs , mais encore à détruire l'espèce Blanche. Sous peu de jours , ils s'en expliqueront sans détours : dès ce moment , ne le donnaient-ils pas à entendre ? Pour être propriétaires d'un sol qui n'est pas à nous , il faut en chasser le possesseur , ou lui ôter la vie. Quelle fureur et quelle ambition ! Que ces traits ne s'oublient jamais ! Dépeignant les Mulâtres au naturel , et donnant la mesure de toute la haine qu'ils portent aux Blancs que nos arrières-neveux , les futurs Colons des îles à sucre , apprennent à se tenir sans cesse en garde contre une caste aussi pleine de méchanceté.

Comment se peut-il , me demanda le négociant , que , dans toutes les occasions , les Blancs aient ainsi succombé sous les efforts des gens de couleur ? Ceux-ci n'étaient-ils pas en général moins nombreux ?

Cette proportion existait , lui répondis-je , dans les commencemens de la révolte des esclaves ; mais les Mulâtres , nul d'eux n'ayant quitté le pays , plus faits et plus endurcis au climat que leurs adversaires , et n'ayant pas été diminués , comme ceux-ci par les maladies , se *maintinrent* toujours à-peu-près dans le *même nombre* : ils se battaient , d'ailleurs , le cœur plus rempli de passions haineuses et bouillantes. Parmi les Blancs , il y avait moins d'énergie pour la cause commune. Indépendamment des massacres , des combats et des maladies , qui en enlevèrent promptement le tiers , un pareil nombre qui ne tenaient à la Colonie par aucune propriété foncière ; économes , ouvriers , raffineurs , regratiers , gérants , etc. , rebutés d'un si pénible et dangereux service , et n'en prévoyant pas la fin , se réfugièrent , en moins de six mois , en France , ou dans les États-Unis , malgré les défenses faites et les précautions prises pour arrêter cette désertion. Vous avez vu de plus , qu'en plusieurs occasions , les Mulâtres se renforçaient des Noirs insurgés.

Eh ! pourquoi donc , s'écria l'avocat , étant devenus si faibles , préférâtes-vous de périr , plutôt que de vous prêter aux désirs de ces gens-là ? Au moins aurait-il été bien d'y condescendre , ajouta le curé , jusqu'à l'arrivée des secours , que vous deviez attendre de la métropole.

Il était amer , répondis-je , de se voir contraint de faire ce qui répugnait encore si fort au préjugé dominant , et ce qui nuisait essentiellement aux intérêts bien

entendus de la Colonie ; cependant , on était enfin convenu de ne tenir que faiblement à ces considérations ; et le comité de l'assemblée générale , chargé de s'occuper de la constitution intérieure de la Colonie , devait bientôt faire son rapport sur cet objet particulier , lié par sa nature à l'ensemble du régime qu'on voulait établir. On assurait d'avance ces gens-là , que leur sort politique serait amélioré. En quoi , je le répète , leur auraient nuï quelques semaines , quelques mois de plus de patience ? Leur vanité seule en aurait souffert. Vous parlez de secours ; mais c'est précisément leur attente , qui faisait traîner cette affaire en longueur , jugeant qu'une augmentation de forces et la volonté de la nation , rabaisseraient le ton de ces orgueilleux.

Mais pendant que , nous confiant encore à la nation , (revenant à un tems antérieur) nous en attendions notre salut , l'ennemi , pourvu de munitions , et tandis que nous nous affaiblissions , se renforçant lui , chaque jour par des esclaves déserteurs des quartiers intacts , nous harcelait dans nos postes de plus en plus , et nous attaquait de préférence la nuit. Le Cap avait été ceint d'une haute palissade de gros pieux ; son avant-poste du haut du Cap , à demi lieue de la ville , était en bon état de défense ; les forts du bourg de la Petite-Anse , à une petite lieue , garantissaient la longue chaussée qui , de là , conduisait au Bac et à la ville ; et divers corps-de-garde , établis sur les hauteurs environnantes , la préservaient d'une surprise. Les Blancs de la plaine et des mornes de l'Est , réfugiés au fort Dauphin , à Jacquesy , à Caracol et à la Petite-Anse , joints avec leurs habitans propres , gardaient ces positions sises sur le rivage de la mer. Au pied des mornes au Rocou , était établi un camp (transporté

depuis sur l'habitation Depardieu ) garni de Blancs , de gens de couleur et de quelques troupes de ligne : un plus nombreux encore , et composé de même , assis sur l'habitation Bertin , au Port-Margot , réprimait les révoltés du côté de l'Ouest. Enfin , au Midi , sur le morne Pelé , à 2 lieues du Cap , une batterie de canons commandait la plaine au loin , et rassurait d'autant les défenseurs de la ville.

Tout ce que purent faire les Colons , seuls , avant l'arrivée d'aucun secours , ce fut de se soutenir , avec de grands efforts , dans ces postes et dans ces camps éloignés. Combien de fois celui du Port-Margot ne fut-il pas attaqué avec acharnement , et jusqu'à la rage , par les rebelles ! Heureusement , chaque fois , il fut défendu avec autant d'opiniâtreté , et préservé enfin , par les braves Colons qui le gardaient , sous le commandement de M<sup>r</sup>. Valerot. Celui du Rocou , alors sous les ordres de M. de Rouvrai père , soutint une fois l'attaque d'un nombre immense de Noirs , conduits par *Jeannot*. Ils ne furent mis en fuite qu'après trois heures de combat. (\*) J'ai vu par la suite celui de Pardieu , assailli de même à deux reprises , par des milliers de révoltés , ( au moins 10 mille chaque fois ) qui en furent repoussés après une longue et vive canonnade. C'était deux jeunes Créoles qui commandaient ce camp , Pageot en premier et Pinaud en second ; quantité de Créoles se sont distingués dans toutes ces affaires , par une grande bravoure. Je vous en citerai deux encore : Dubisson fils , qui défendait les mornets , et Dessources dans la partie de St.-Marc.

---

(\*) C'est en cette occasion que disparut l'abbé d'Osmond : on le crut mort , on chercha son corps plusieurs jours de suite , sans réussir à le trouver.

Ces camps donnaient l'avantage de pousser, par petits détachemens, jusqu'au pied des grandes montagnes, et d'en retirer d'abondans secours en manioc, précédemment plantés, et en bananes, fruit perpétuel d'une plante qui n'a presque pas besoin de culture. Ces positions nous rendaient ainsi maîtres de la plaine, et la préservaient de l'incursion des Noirs. Ceux-ci, gênés à ce point, et jaloux de notre avantage; encouragés encore par l'espagnol, qui l'assista toujours de munitions; que sait-on! Peut-être excités par ceux qui nous commandaient, et s'annonçant vouloir nous relancer des *parcs* (c'était leur expression) où nous nous tenions renfermés, furent perpétuellement attachés à nous enlever ces derniers refuges. La ville même du Cap, quoique la mieux pourvue de défenseurs, et cernée de tant de petits postes, faillit, une nuit, hardiment insultée par un côté dégarni, à être emportée d'emblée.

Cet événement, quoique particulier, mérite d'être détaillé. Ses circonstances ne s'effaceront jamais de ma mémoire, autant par la grandeur du danger public, que par le saisissement, la terreur et presque l'état de mort où je vis mon épouse et ma fille, auprès desquelles j'étais alors. D'ailleurs, l'audace de l'entreprise, la marche et les positions que prirent les assaillans dans cette surprise nocturne, ont toujours fait croire qu'elle leur avait été suggérée par quelques hommes de guerre; soupçon qui tombait encore sur quelqu'un de nos militaires. Voici ce que c'est.

Un corps de Noirs rebelles, au nombre de 5 à 600, des plus braves et des mieux armés, partit un après-midi, du pied des mornes de la Tannerie. Vers le coucher du soleil, n'étant pas éloignés du bourg

de la Petite-Anse, ils firent mine de s'y porter pour l'enlever ; les forts tirèrent sur eux jusqu'à plus d'une heure de nuit. Assurés d'avoir donné le change, au lieu de s'avancer sur ce bourg, ils se rabattirent à gauche, et traversant une grande saline, vers les dix heures du soir, ils passèrent à la nage la petite rivière du haut du Cap, vis-à-vis l'hôpital des frères de la charité, à une portée de canon de la ville, endroit marécageux et sans autre défense. De-là, s'étant portés rapidement sur le grand chemin, leur premier avantage fut d'y couper la communication du Cap avec son grand avant-poste du haut de cette ville ; un aide-de-camp et quelques autres personnes de service, qui allaient ou venaient, tombèrent parmi eux et furent égorgés. Laissant alors sur ce chemin une bonne partie des leurs, et le reste s'étant divisé en deux corps ; l'un pénétra dans les bâtimens de l'hôpital, où il poignarda la garde militaire et les malades ; l'autre court s'emparer du fort Belair, situé sur le pîton d'un mornet, entre l'hôpital et le Cap, dont les canons battaient les chemins, la ville et la rade. A onze heures, un ordonnance, échappé des Nègres du chemin par la vitesse de son cheval, annonce en ville cette triste nouvelle : portée rapidement par-tout, elle y jette la plus vive allarme. On avait les révoltés aux portes, sans en connaître le nombre : on crut d'abord tous les avant-postes enlevés, et le Cap prêt à subir le même sort. Cependant, on bat la générale ; les compagnies se rassemblent ; on éclaire les rues ; des sentinelles sont placées dans les carrefours ; on ne permet à aucun Nègre mâle de sortir des maisons ; on éteint les feux des cuisines ; enfin, des patrouilles à cheval ne cessent de parcourir la ville

en tous sens. Ces dispositions prises en dedans , chacun attendait l'événement de celles de dehors ; mais avec une telle stupeur et un si parfait silence , que , quoique tout le monde fût levé , hommes , femmes et enfans , maîtres et domestiques , on aurait entendu tomber une épingle autour de soi , tant la douleur et la crainte avaient rendu les bouches muettes , et tant les esprits étaient consternés et fixés uniquement sur l'instant qui devait annoncer la *perte* ou le *salut* de la ville. Après une attente de deux heures passées dans cette terreur , celle-ci parvint à son comble , quand on ouït le sifflement de deux boulets , qui partirent du fort Belair , et que les révoltés dirigeaient sur le Cap , Cette situation affreuse dura plus d'une heure , pendant laquelle on entendait , par intervalles , des décharges de mousqueterie et quelques coups de canon des troupes qui se battaient. Enfin , à deux heures du matin , nous apprîmes que le régiment du Cap , aidé de quelques compagnies de milices , avaient culbuté les rebelles de leurs positions et les avaient totalement dispersés.

Dans cette occasion , me dit le médecin , vous dûtes au moins rendre justice aux chefs militaires. S'ils n'eussent pas agi de bonne-foi , pour la conservation de la ville , je ne doute pas que ce corps d'insurgés ne s'en fût emparé , tant leur audace était grande et leurs mesures bien prises ; et tant au contraire , votre frayeur était extrême et votre courage abattu.

Tout est matière de soupçon , lui répondis-je ; pour des esprits prévenus ; et les explications ne leur manquent jamais pour abonder dans leur sens. On a regardé cette attaque , visiblement combinée par un homme de l'art , comme un dernier moyen , enfin , de forcer

les habitans du Cap , à la vue d'une position si périlleuse et d'un danger qui pouvait renaître souvent , à se ranger du parti de la Cour. Raisonçons cependant d'après des faits certains. Ce que les royalistes effectuaient alors ouvertement à la Martinique et à la Guadeloupe , ne justifiait-il pas ces soupçons ? Pouvait-on douter que nos commandans militaires n'eussent intérieurement les sentimens et les intentions que dévoilaient leurs pareils dans ces autres îles ? Au reste , en accusant nos officiers et même en général les partisans de la Cour , d'avoir fomenté la révolte et de l'avoir entretenue , nous ne leur avons jamais supposé le dessein de nous *chasser de l'île* , ou , de nous faire *exterminer tous*. Eux-mêmes y auraient perdu quantité d'avantages , et quelques-uns leur fortuné. Ce parti , je vous le rédis encore , ne voulait pas la destruction de la Colonie : il avait seulement à cœur de se *venger* , et ce désir était assez rempli dans leurs vues , par une *perte passagère* de nos biens et par les extrémités où nous étions réduits. Son dernier but enfin , aurait été de nous rétablir dans nos possessions , après avoir eu réparé nos torts , c'est-à-dire , avoir abjuré le système républicain. Quel est l'homme de bon sens et calme dans la Colonie , qui ne jugeât ce parti le plus avantageux pour elle ? Mais les gens sages et modérés pouvaient-ils alors faire entendre leurs voix ? Et d'ailleurs , les Colons , d'un côté , se trouvaient trop engagés , et de l'autre , l'autorité royale était trop affaiblie.

Les révoltés , me demanda le négociant , firent-ils grand nombre de prisonniers , et les traitèrent-ils cruellement ?

Dans les premiers jours de l'insurrection , répondis-je ,

les habitans , surpris chez eux , furent tous impitoyablement massacrés , sans distinction d'âge ni de sexe , et jusqu'à des enfans dans les bras de leurs mères. Mais dans le soulèvement des mornes , après la prise du Dondon , les Noirs parurent se relâcher de cette cruauté ; peut-être à cause des prisonniers qu'on leur avait fait. D'ailleurs , les habitans , alors , ne résidaient plus chez eux : le jour , ils allaient entretenir leurs Nègres dans le travail , et le soir , ils venaient se renfermer dans des postes voisins , ou dans des bourgs fortifiés. La grande attaque de celui du Dondon fut extrêmement meurtrière ; les Mulâtres et les Nègres réunis , n'y firent grâce à aucun Blanc , et ils incendièrent toutes les maisons. En se répandant ensuite dans les quartiers suivans , les révoltés s'y saisirent d'un assez grand nombre de femmes , auxquelles ils laissèrent la vie ; peut-être ne fut-ce que pour conserver celle de la Nègresse , femme de Jean-François , qui se trouvait prisonnière des Blancs , et détenue en prison , sans aucun mal. Les nôtres , pendant leur détention , eurent à supporter un service dur et plein de mépris auprès des femelles noires ; quelquefois encore , à éprouver des maltraitemens et des frayeurs extrêmes.

Le traitement plus ou moins inhumain des prisonniers Blancs , dépendit principalement du caractère des chefs des rebelles ; l'un d'eux , nommé *Biassou* , fut le plus féroce de tous. Point de quartier avec lui. Heureusement qu'il périt de bonne heure , en se battant dans sa paroisse de l'Acul. *Jeannot* était extrêmement cruel : il aimait moins massacrer les Blancs sur le champ de bataille , que savourer le plaisir de les faire périr lentement dans les tortures. Il mit à mort , sans mi-

séricorde , tous ceux qui , les premiers mois de la révolte , tombèrent en ses mains , par événement ou par le sort des armes. *Jean-François* , au contraire , était humain. Soit que les cruautés de Jeannot lui eussent déplu , soit , ce qui est plus vraisemblable , qu'il le soupçonnât de vouloir attenter à ses jours , pour s'emparer du commandement en chef , sur un léger prétexte , il le fit fusiller. Un peu tard , néanmoins , pour nos infortunés prisonniers , qui , depuis , obtinrent de meilleures conditions. C'est ce Jeannot , à qui l'on avait remis ceux faits au poste de Sans-Souci , qui exerça sur eux les cruautés les plus barbares. Il ne les mettait à mort qu'un par un , chaque jour , en changeant chaque fois de genre de supplice , et tous les autres assistant à l'exécution de celui-là : tantôt , il les faisait périr sous les coups de fouet , tantôt rôtir à la broche , tantôt tenailler , mutiler , scier , pendre , rouer. Quelquefois on prenait ces suppliciés , ayant encore un reste de vie , pour les suspendre à un arbre , accrochés sous le menton avec un crochet de fer , afin qu'ils y expirâssent dans cet affreux tourment.

Ce récit me fait horreur ! s'écria le curé : je ne saurais en soutenir la continuation.

C'est que vous n'êtes pas philosophe , lui répondis-je : j'entends de ceux d'aujourd'hui , qui , sourds au cri de la nature , pour tenir imperturbablement à leurs principes , ne voient dans ces barbaries , que l'exercice des *droits* de l'homme et l'*heureux terme* de l'esclavage , sous lequel , disent-ils seuls , les Noirs ont gémi si long-tems.

Que faisiez-vous aux vôtres ? me demanda l'avocat.  
— On les pendait , après s'être assurés qu'ils avaient

été pris en rébellion , ou les armes à la main.—A l'acte de cruauté près , je ne vois de part et d'autre que le même droit et la même justice.

Vous errez , lui répliquai-je ; celui qui se révolte , même sous une oppression injuste , n'en est pas moins coupable d'avoir été l'agresseur et d'avoir troublé l'ordre public : le bien de tous , la paix et la tranquillité d'un état , sont tout autrement précieux , que l'avantage idéal ou réel , de quelques particuliers. Jugez où en serait la société , s'il était permis à chacun , se déplaissant de sa condition , ou s'imaginant que le gouvernement est mauvais , de prendre les armes et de s'insurger contre lui ? Comme cette fantaisie pourrait être renouvelée à volonté , nul état ne resterait dix ans tranquille.

Votre raisonnement , reprit vivement l'avocat , est on ne peut pas plus favorable aux tyrans et aux despotes. Qu'un prince soit injuste , dur , cruel , dissipateur ; qu'il excède son peuple d'inpositions ; qu'il se joue de la vie de ses sujets ; qu'il les traite et les conduise enfin comme des bêtes de somme , ils devront souffrir tranquillement tout cela ; ils tendront la gorge comme des moutons.

Vous portez les choses un peu loin , lui dit le médecin : un gouvernement pareil se nuit tellement à lui-même , que bientôt il succombe sous ses propres vices , et qu'il est contraint de changer. Si cela n'arrive pas , alors même une force d'inertie , une résistance sourde mais générale , comme celle , par exemple , dont usèrent les américains-anglais du Nord , conviendra toujours mieux au peuple , qu'une rébellion ouverte.

Pour revenir à nos révoltés , repris-je , leurs autres

chefs ne se conduisirent pas aussi cruellement que ce Jeannot : quelques-uns , cependant , en approchèrent , mais ce ne fut qu'envers certains prisonniers Blancs , reconnus pour avoir été trop rigoureux envers leurs esclaves. Les bonnes ou méchantes qualités morales des Blancs , leur valurent des traitemens plus ou moins durs : les chirurgiens pris , eurent la vie sauve , à condition de soigner les malades et de penser les blessés.

Voilà , certes , me dit le curé , une lutte bien longue , des ennemis singulièrement acharnés , et de terribles souffrances. Vous ne reçûtes donc , pendant ce tems , aucun secours extérieur ? Pas un , lui répondis-je , de plus de six mois , si ce n'est 500 fusils et 1,400 livres de balles , que le gouverneur de la Jamaïque remit au Sr. Lebeugné , ( \* ) que l'assemblée Coloniale avait député vers lui , pour l'instruire de notre malheur , et en réclamer quelqu'assistance. Pareils envoyés avaient été dépêchés , pour le même objet , auprès des Etats-Unis et vers les espagnols de l'île , nos voisins. Mais nous n'en reçûmes rien. Ceux-là , sans doute , ne pûrent pas le faire ; et ceux-ci représentèrent , qu'à peine leurs troupes étaient suffisantes , pour former le cordon nécessaire à préserver leurs parties de la contagion qui régnait dans les nôtres.

Mais vous en reçûtes , enfin , me dit le négociant , de votre gouvernement ? On ne laisse pas égorger le

---

( \* ) Nos accusateurs n'ont pas manqué de saisir avec empressement l'envoi de ce député vers le gouverneur de la Jamaïque , pour en induire que nous cherchions à nous donner aux anglais : pas plus que de dépendre des espagnols ou des anglo-américains , de qui nous réclamions également l'assistance.

monde de cette façon , et ruiner ainsi une florissante Colonie : votre roi n'existait-il pas alors , et n'était-il pas le maître de vous envoyer des troupes ? Non pas absolument , lui répondis-je , à notre grand malheur. Ce prince avait le cœur sensible aux maux de ses sujets. Lorsqu'une centaine de Colons , réunis à l'hôtel de Massiac , furent allés l'instruire de cette fatale insurrection , qu'ils attribuaient aux amis des Noirs , implorant ensuite son secours et son autorité , dans un danger aussi pressant ; il promit , il donna l'assurance d'y remédier de tout son pouvoir : mais que pouvait-elle , cette autorité , déjà mutilée de tant de manières par le corps-législatif , et qui se proposait d'en détruire le tronc ? Le roi ne perdit pas de tems à demander ces secours à l'assemblée nationale ; mais nos ennemis y dominant , ils ne furent accordés qu'à contre-cœur , avec toute la lenteur possible , au milieu des discussions les plus froides sur un événement d'un si grand intérêt. Vous verrez encore , combien l'équipement de ce secours souffrit de longueurs , et quelles manœuvres on employa pour en empêcher ou en différer le départ.

C'en était fait de nous , m'écriai-je , les yeux mouillés de larmes : *nous étions destinés à périr ; c'était écrit au ciel , et l'heure de notre ruine totale avait sonné !* La nation entière y consentait. Est-il vraisemblable , que l'inique minorité de l'assemblée législative eût osé mettre au jour des moyens aussi perfides et manifester des projets aussi noirs , si les français , en général , connaissant mieux leurs intérêts , ou , portés seulement d'un peu de commisération pour nous , eussent voulu notre conservation ? Cette engeance per-

verse, malgré sa rage et sa scélératesse, aurait-elle pu tenir contre la volonté nationale, ou même contre une répugnance marquée? Aurait-elle eu l'audace d'affaiblir les efforts ordonnés, de les entraver, ou d'en arrêter les effets? Mais tel a été le comble de notre infortune, tel a été l'aveuglement des français, et probablement l'effroi de tous ceux qui nous auraient voulu sauver, que dans tout l'empire, pas une forte réclamation, pas une démarche imposante, pas un effort majeur, n'ont paru, dans cette fatale époque, en notre faveur. Que dis-je, la gangrène d'une fausse et partielle philanthropie y avait tellement corrompu les esprits, que les places, les carrefours, l'intérieur des clubs, celui, même, des maisons particulières, tout retentissait du commun écho d'un châtement sévère, ou même de notre entière destruction. Je ne vois que les villes du Havre et de St.-Malo, qui, par des députés, conjurent l'assemblée nationale de fléchir de la rigueur de ses principes, pour sauver les Colonies; et celle de Nantes, qui, jalouse de concourir à notre défense, nous expédia un navire chargé de munitions.

Jusqu'à présent les *grandes causes* de nos maux, n'ont paru que dans les *trames secrètes* du royalisme et dans l'*orgueil et les entreprises hostiles* des Mulâtres. Je vais passer à la troisième cause principale, au *démocratisme*: toujours vivement aidé de ces derniers, il ne sera plus question que de leurs efforts réunis. Vous verrez la secte infernale des amis des Noirs, *oblique* dans le commencement à l'égard de son projet favori, profitant en attendant des fautes des Colons et des royalistes, et ne paraissant s'intéresser qu'au sort politique des gens de couleur libres,

se servir efficacement d'eux et d'une partie des Blancs ; pour se défaire des partisans de la Cour ; poursuivre ensuite , humilier , persécuter et déchirer ces mêmes Blancs ; les dépouiller de leur fortune , leur arracher la vie , renverser leurs villes et brûler leurs édifices et leurs maisons , avec le constant appui des Mulâtres : mais ceux-ci , rejetés à leur tour par cette perfide secte , lorsque leur secours ne lui sera plus utile , vous la verrez enfin lever son abominable masque et promulguer , avec la liberté générale des esclaves , l'*anéantissement* total de la Colonie.

Vos derniers mots sont un grand problème , me dit l'avocat. Ceux que vous poursuivez avec tant d'amertume et de chaleur , jugeaient au contraire , qu'un affranchissement général était un moyen fécond et d'accord avec la justice et l'humanité , pour élever les Colonies à sucre , au plus haut degré de l'échelle de prospérité.

Ce problème , lui répondis-je , ne peut l'être que pour des *gens à système* ou pour des *méchans*. Il peut l'être encore pour quantité d'honnêtes personnes , qui ne connaissent ni la culture , ni le climat , ni les Nègres , et qui reviendraient bien vite de leur erreur , s'ils habitaient seulement six mois les Colonies. Mais en supposant que les idées de vos négrophiles fussent aussi bien fondées , quelles ont été vuides d'effets heureux , quels garans en avaient-ils , pour risquer ainsi la vie de tant de Colons , et la fortune du royaume ? On ne se dispense pas des erreurs de cette importance , en disant qu'on s'est trompé , qu'on avait cru , qu'on a agi avec trop de précipitation , etc. Ce sont des fautes dignes des plus grands supplices ; et je ne doute pas qu'on ne les inflige aux auteurs de nos désastres ;

ainsi qu'à ceux qui y ont coopéré, quand un meilleur ordre de choses embélira l'horizon politique de la France.

Messieurs, continuai-je, si j'entamais actuellement l'exposition du sujet que je viens de vous annoncer, je ne pourrais pas aller loin, car il commence à se faire tard. Vous me permettrez donc d'interrompre ici mon récit, et d'en remettre la suite à demain. Très-volontiers, me dirent-ils, aussi-bien sommes-nous convenus de ne vous gêner, ni de ne vous fatiguer dans cette intéressante tâche. Après quelques momens de conversation particulière, je me retirai.

---

---

 QUATRIÈME ENTRETEN.
 

---

*Efforts des amis des Noirs pour empêcher qu'on n'envoie des secours aux infortunés Colons de Saint-Domingue. — Sinistres annonces pour ceux-ci dans les débats de l'Assemblée Nationale. — Décret du 7 Décembre 1791, dont le but est de protéger les prétentions des Gens de Couleur libres et d'affermir leur Concordat. — Décret du 4 Avril suivant, qui rend égaux, en droits politiques, tous les hommes libres des Colonies, quelle que soit leur Couleur. — Mission des trois premiers Commissaires civils pacificateurs. Leurs essais pour ramener les Révoltés par la douceur, rendus sans effet par les menées des Royalistes.*

---

Le lendemain au soir, aussitôt que j'eus pris place sous le pérystile, parmi ces amis, le maître de la maison me dit : j'ai réfléchi, mon cher, la nuit dernière, sur le caractère de la race jaune. J'ai vu, d'après votre récit, que chez vous, elle a non-seulement formé par elle-même, un *parti vigoureux et opiniâtre* contre les Colons Blancs, qui, dans le fonds, ne sont que leurs pères, leurs frères, et tous, leurs bienfaiteurs ; mais qu'elle a servi tous ceux qui vous ont été contraires ; royalistes, patriotes, ou révoltés. Ce qui m'indigne le plus encore, c'est la haine qu'elle a montrée et l'acharnement qu'elle y a mis : on sent que la violence et la méchanceté lui sont naturelles, et que le fonds en est commun à tous. J'ai jugé de-là,

que je ne devais plus me reprocher intérieurement, comme j'ai eu la faiblesse de le faire jusqu'à présent, d'avoir traité mes ouvriers et domestiques Mulâtres, plus durement que les Noirs : sans augmenter de rigueur, je me propose d'en agir toujours de même ; car il le faut, avec cette caste taquine et orgueilleuse.

Vous ne devez pas moins, lui répondis-je, mettre de la justice et de la modération dans vos procédés, et ne jamais confondre l'innocent avec le coupable. Mais ( reprenant le fil de mon récit ) je vous ai parlé, messieurs, leur dis-je, des efforts des amis des Noirs, pour retarder les secours qu'exigeait l'insurrection des esclaves. C'est dans cette occasion, que leurs Coryphées, les Brissot, les Gregoire, les Merlin, les Robespierre, les Péthion, les Basire, les Condorcet, les Dupont de Nemours, les Clavière, et tant d'autres de cette trempe, manifestèrent leur *but secret*, le désir le plus ardent de leur cœur, la conséquence la plus formelle de leurs principes rigoristes, de rendre *libres tous les esclaves*. Mais, ne vous y trompez pas, ce fut encore moins ce désir philosophique, qui les y entraîna d'une manière aussi précipitée et denuée de prévoyance, que le besoin effréné de se venger des Colons. Leurs paroles et leurs écrits, à cette époque, ne laissent aucun doute sur ces deux points.

A la première nouvelle de la révolte des Noirs, aux premiers jours de Novembre 1791, on les entend à la tribune de l'assemblée nationale, crier avec une criminelle audace, que le fait est faux ; que c'est une ruse de commerce, une manœuvre d'accapareurs, une spéculation de tyrannie et de calomnie, une imposture pour éterniser et river les fers des Nègres. Condorcet l'écrivait dans son journal, et Brissot le soutenait effron-

tément en pleine assemblée, « que ces nouvelles étaient » apocryphes et n'avaient d'autre but, que de créer au » roi des français un empire d'outre-mer, dans lequel il y » eût des maîtres et des esclaves. » Quand ces misérables subterfuges ne purent plus se soutenir et que la confirmation de la révolte fut arrivée de toutes parts, Brissot assura pour lors (il en avait pour garant le club des amis de la constitution de Bordeaux) « qu'elle était un crime » de haute trahison à la charge des Colons ; que l'assemblée de la Colonie en était elle-même coupable. » Il trouvait des trames du complot dans la *cocarde noire*, prise, disait-il, par des Colons : il en trouvait encore dans la dénomination de *générale*, plutôt que *Coloniale*, qu'avait adoptée cette seconde assemblée de l'île. Voici une expression digne des génies du jour. « La destinée de la France, disait-il, n'est pas dans ses » Colonies, mais en ses propres mains. (\*) » Il est visible, par ces mots, qu'il était inutile de les aller secourir, et qu'il fallait les laisser périr. Quand un pays est en flammes, lorsque les habitans y sont égorgés, est-ce le moment de différer d'arrêter les torches et les poignards ; est-ce celui de s'occuper de préférence, à discuter qui, des deux partis, a droit ou raison ?

Permettez-moi, me dit alors le médecin, quoique je sois bien éloigné de vouloir pallier la froideur de vos adversaires, de vous observer, d'après vos propres aveux, que les accusations de celui-ci me semblaient fondées. Votre assemblée de St.-Marc n'avait-elle pas annoncé des vues d'indépendance, en ouvrant les ports aux

---

(\*) C'est sans doute à l'appui de cette riche idée, qu'il écrivait qu'il serait facile de remplacer le sucre des Colonies, par celui qu'on pourrait extraire d'une espèce d'érable, qu'il avait vu sur le continent des Etats-Unis.

neutres ? N'avez-vous pas reconnu dans le président de la seconde assemblée, un promoteur de rébellion ? Et comme il a pu se justifier devant ce corps, ne devait-il pas s'y trouver grand nombre de ses complices ? Vous avez fait mention de plus, de nouveaux Catilinas parmi les Colons. Si tout cela est vrai ; s'il l'est encore que la cocarde noire ait été portée, les habitans et leur assemblée ne me paraîtraient pas à couvert des reproches de ce Brissot.

Voyons comment vous vous retirerez de ces objections, ajouta l'avocat.

Ne confondons rien, messieurs, leur repliquai-je; je puis vous accorder toutes ces choses, sans que vous en déduisiez, que la Colonie, par le ministère de son assemblée Coloniale ou générale, soit coupable d'avoir excité la révolte des esclaves. Quoique ce président, ses complices et quelques autres traîtres de la Colonie, en fussent, je le suppose, tous des habitans, ce n'est pas comme tels qu'ils auront comploté contr'elle ; mais comme dévoués à des partis, dont ils espéraient des récompenses fort au-dessus de leurs fortunes. Sans ce motif, qu'auraient-ils gagné dans la destruction générale, sinon d'y périr ou d'être entièrement ruinés ? Une preuve que ces conspirateurs étaient en bien petit nombre, c'est que leurs manœuvres n'ont jamais eu d'évidence, et qu'on ne les a que soupçonnées. Il y a eu vraisemblablement plus de certitude à l'égard du président : on n'a jamais su non-plus positivement pour lequel des partis ils agissaient. Quant à la démarche de la première assemblée, d'ouvrir tous les ports aux neutres, les circonstances pouvaient l'autoriser : (\*)

---

(\*) Une preuve de cela, c'est que la convention elle-même, par son décret du 19 Février 1793, a ouvert tous les ports

la Colonie manquait de vivres , par l'effet des sécheresses : cette raison avait déterminé notre gouverneur général , avant qu'il y eût aucune assemblée , à permettre l'introduction d'une grande quantité de farines étrangères. Cette mesure pouvait être reprise , la même cause subsistant , et devenir *permanente* , à l'approche d'une guerre générale , dont la France était menacée , et qui existe en effet.

Je pourrais borner ici ma réponse : je veux cependant rendre l'objection plus forte , en supposant que l'assemblée n'appela les neutres que par système. En ce cas-là même , elle ne visait pas à une *indépendance absolue* , moins encore à livrer la Colonie aux anglais. Ce dernier sujet de récrimination contre nous , a volé de bouche en bouche et a été généralement cru. C'est cependant celui dont nous ayons été le moins coupables , jusqu'aux tems où la tyrannie de Sonthonax et de Polverel , et la dissolution totale de la Colonie , y aient contraint grand nombre de Colons. Je n'en excepte même pas ces deux commissaires.

Voici dans l'exacte vérité , ce que l'on peut reprocher à ce sujet , je ne dis pas aux Colons , mais à de certains personnages parmi eux : c'était la plupart de grands propriétaires ; affichant des vues étendues , et préférant les intérêts de la Colonie à ceux de la métropole , mais plutôt par haine des négocians , que par un désir de nuire à la patrie. Je vous parle de leur sentiment , d'après des mémoires que j'ai vus en leurs mains , et des propos que j'en ai entendus. Ces messieurs auraient contribué de tous leurs moyens ,

---

des Colonies aux vaisseaux américains : et le 26 Mars suivant a rendues franches d'impositions toutes les subsistances qu'on y apportait.

à ce que toutes les *nations fussent admises* (\*) à commercer librement dans la Colonie. Nos denrées, disaient-ils, éprouvant une pareille concurrence, en augmenteraient considérablement de prix; et nous, recevant tous nos besoins et toutes les marchandises d'importation, de leur propre cru, de la *première main*, nous les obtiendrions constamment à meilleur marché. Ils ajoutaient que l'obligation de ne livrer nos denrées qu'à la métropole, n'enrichissait que quelques négocians, et non l'état; impôt, néanmoins excessif, qui diminuait beaucoup la valeur des productions de nos champs.

La cupidité, s'écria le médecin, peut-elle aveugler à ce point! Sans doute cette condition serait très-avantageuse à toute les Colonies. Mais ne doivent-elles rien à la métropole? N'est-ce pas la mère patrie qui les a formées, protégées et conduites, à ses frais, au point d'élévation où elles sont? Rien d'ailleurs est-il plus faible, à les considérer comme états particuliers? Incapables, seules, de repousser tel assaillant extérieur que ce fût, elles ont intérieurement un ennemi perpétuel, et toujours redoutable. Puis donc qu'elles ne sauraient se passer d'un appui et d'une protection quelconque, est-il rien de plus naturel et de plus juste en même tems, que de rester attachées à la métropole dont elles sortent, au préjudice même de quelque augmentation de richesses?

Mais je ne vois pas, ajouta le négociant, que vos Colons dussent se plaindre de la modicité de leurs richesses; ou, qu'ils dussent tant regretter le défaut de

---

(\*) Ce système était prôné avec chaleur par le marquis de Rouvray.

cette concurrence indéfinie d'acheteurs étrangers. Les vôtres avaient déjà porté les prix de leurs denrées à des taux exorbitans, qui, certes, auraient dû satisfaire la plus insatiable avidité : était-il au monde de plus riches particuliers que les habitans de St.-Domingue ?

Je vous le réitère, leur dis-je : les personnes qui parlaient ainsi, étaient des gens de qualité, à qui la haine contre le commerce avait fourni ces idées, pour le moins autant que leurs intérêts particuliers. Malgré ce désir, ils voulaient *tenir à la France*, vivre sous ses lois, être sous son prince et rester sous sa protection : la préférer, à marché égal, dans les choses de son cru ; continuer à lui payer les impositions Coloniales ; et soumettant les neutres à satisfaire, avant leur départ, aux droits d'entrée et de sortie, qu'ils eussent acquittés en France, en indemniser ainsi d'avance la métropole et lui nuire le moins possible. Ce système avait pu pénétrer dans l'assemblée de St.-Marc et ne pas déplaire à ses membres, désignés depuis sous le nom de *léopardins* ; les Colons qui se réunissaient à Paris dans l'hôtel de Massiac, avaient également pu l'adopter : mais il y a loin de pareilles idées à celles d'une indépendance absolue, et encore plus, au désir d'appeler les anglais. Cependant, les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des habitans de St.-Domingue répugnaient à ces conceptions d'une neutralité générale, où jamais elles n'étaient entrées dans leur esprit : mais par une adresse familière à nos ennemis, les *erreurs et les faits particuliers* étaient attribués à tous. C'est ainsi que, pour cette poignée de factieux, au service des différens partis, les Colons sont censés avoir fomenté la révolte de leurs esclaves ; ou bien en termes plus clairs, ( qui en démontrent l'absurdité ) s'être

exposés au risque inévitable , de se faire égorger et de couvrir leur sol de ruines et de cendres. C'est ainsi , que pour une vingtaine , peut-être , de têtes chaudes et désespérées de leurs maux , qui auront mis un jour la cocarde noire , la Colonie a été supposée vouloir se donner aux anglais.

Votre réponse est assez bien tournée , me dit l'avocat ; mais deux assemblées Coloniales , qui se succèdent et qui manifestent des opinions communes , ou du moins des démarches équivalentes , tendantes au même but , me paraissent avoir constitué le vœu général.

Si vous entendez par ces derniers mots , lui repliquai-je , l'intention de soulever les esclaves , c'est le comble du ridicule : si vous y joignez le dessein de se livrer aux anglais , ces deux accusations se détruisent l'une par l'autre : on ne dévaste pas un pays quand on veut en faire un cadeau. Il n'est pas dans la nature , je vous le dis encore , de commencer par exposer ses jours et perdre ses biens , pour les relever ensuite à nouveaux frais , dans un bouleversement horrible. Ce complot ne pouvait convenir qu'à un certain petit nombre de gens endettés ou ruinés d'avance ; ou même à quelques personnages aisés , portés à sacrifier leur fortune pour satisfaire leur passion , et en vue de plus grands avantages , lorsqu'ils auraient réussi. Si la première assemblée paraît coupable d'une mesure contraire aux intérêts de la métropole ; si dans la seconde , on a pu baisser le rideau sur des faits ou de fortes probabilités d'actions perverses , sans doute que dans celle-ci , l'honneur du corps a voulu qu'on en étouffât la connaissance , ( l'auteur du projet , reconnu , ne pouvant plus nuire ) et que dans celle-là , le corps entier se sera laissé séduire momentanément , par un

étalage de raisons spécieuses de la part de quelques beau-diseurs. Vous savez combien le talent de la parole a de tout tems eu d'empire sur les esprits : rappelez-vous de l'effet des harangues publiques des anciens orateurs ; de l'influence de Mirabeau sur l'assemblée constituante ; et des horreurs sorties des clubs, remués par une poignée de scélérats.

Vous prétendez donc , me dit le curé, que, s'il y a eu de la trahison ou tel autre crime tendant au détriment public, de la part des Colons de St.-Domingue, pendant cette crise, que c'est l'ouvrage de quelques individus et non de l'ensemble des habitans.

Et d'un très-petit nombre encore, lui répondis-je : j'estime vous l'avoir déjà prouvé, mais la suite y jettera plus d'évidence. Vous serez même surpris, que les Colons, instruits enfin des trames qui ne tendaient à rien moins qu'à leur ruine entière, n'en aient pas prévenu l'effet, en implorant l'appui de quelque secours étranger ; le mal leur provenant des français eux mêmes. Malgré tous les maux qu'ils prévoyaient de leur attachement à la mère patrie, ils lui ont resté *constamment fidèles* ; ils n'ont pas fait la moindre démonstration *d'appeler les anglais* : je défie qui que ce soit de me citer quelque témoignage contraire.

Par ma foi, s'écria le négociant, c'était faire plus qu'ils ne devaient.

Les déclamations virulentes des amis des Noirs, leur dis-je, (reprenant mon récit) n'empêchèrent pas la majorité des représentans de la nation, de voter enfin pour l'envoi d'un secours, destiné pour St.-Domingue. Les nouveaux débats qui précédèrent cette résolution ; annoncent combien notre *ruine était préméditée* ; on entend parmi grand nombre de voix opposées à

nous envoyer des secours, celle de *Merlin* s'écrier : (séance du 6 Novembre 1791) « Quel intérêt avez-vous » dans la querelle des Blancs et des Noirs? (\*) Voudriez- » vous appuyer l'envoi de nouvelles forces en Amé- » rique, à l'encontre des *bases* de notre constitution, » et vous hâter de resserrer des chaînes *déjà trop* » *accablantes*? Oubliez-vous que c'est par de *saintes* » *insurrections* que vous avez rompu les vôtres? Soyez » donc conséquens à vous-mêmes. Le ministre doit » veiller à la sûreté de nos Colonies contre les envahisseurs » étrangers, mais jamais contre des hommes à qui la » constitution a dit, qu'ils étaient *nés libres* et qu'ils » *demeuraient tels.* » Ce subtil raisonneur disait une autre fois (le 4 Novembre 1791) « Il est indécent que » le laboureur, le peuple, qui ne prennent ni sucre » ni café, (\*\*) supportent ces frais excessifs de guerre » dont ils ne profitent en rien. » A ces discours et d'autres semblables que la majorité n'avait pas écoutés, succédèrent des oppositions à la prompte livraison des dix millions accordés au roi pour cette expédition: ensuite des manœuvres pour différer le départ des troupes; d'autres enfin, pour fomenter la désobéissance et le refus de partir, parmi les équipages des vaisseaux et les troupes d'embarquement.

Toutes ces menées infâmes n'ayant pas réussi à nos ennemis; ardens et appliqués à nous nuire, ils saisirent

(\*) Quelle tournure insidieuse! Présenter comme une affaire particulière, un événement qui intéressait tellement l'état!

(\*\*) Suivant ce mot profond, il faudrait ne permettre aucune manufacture de luxe; de galons d'or, de soieries, de draps fins, de tapisseries, de porcelaines, etc., car le peuple ne fait point usage de ces choses. Non, mais il les travaille; et il vit.

l'occasion d'une seconde nouvelle, pour essayer d'emporter le point qu'ils venaient de manquer, celui d'arrêter l'envoi des secours. L'assemblée nationale fut instruite alors ( séance du 18 Novembre, 1791 ) de l'insurrection des Mulâtres du Port-au-Prince, et de leur succès à ravir le concordat. A cette nouvelle, les amis des Noirs, transportés de joie, et craignant que ce traité précieux ne reçût quelque atteinte de la présence des troupes, qu'on préparait pour St.-Domingue, réclamèrent de nouveau contre leur départ. Ils annonçaient des allarmes, et paraissaient craindre que les Colons ne se servissent de ces forces, pour faire exécuter le décret constitutionnel du 24 Septembre 1791, au préjudice du cher concordat. La salle avait retenti d'applaudissemens à la lecture de ce traité.

Ces allarmes furent très-bien secondées par une lettre ( lue à la séance du 20 Novembre 1791 ) écrite à l'assemblée, par les amis de la constitution de Bordeaux. Ils l'assuraient que, « celle de la Colonie avait seule » fomenté l'insurrection des Nègres, pour avoir l'occasion d'appeler les anglais. Ils engageaient, ensuite, » le corps-législatif à veiller à ce que les forces expédiées pour St.-Domingue, ne servissent pas aux » perfides vues de cette assemblée; et que les gens » de couleur ne fussent pas les victimes de leur propre générosité. » (\*) Observez qu'à la même séance on apprit que des députés de l'assemblée Coloniale étaient arrivés à St.-Malo, porteurs de l'attachement et de la fidélité, que la Colonie jurait à la mère patrie.

---

(\*) Je ne sais à quoi se rapporte ce mot, *générosité*; sans doute, de n'avoir pas égorgé les Blancs du Port-au-Prince, et de s'être contentés d'être leurs égaux,

Ils ne tardèrent pas ( séance du 3 Décembre ) à se justifier de cette infâme calomnie , ainsi que des accusations d'indépendance : représentant ensuite le danger d'approuver un concordat extorqué , ils produisirent un arrêté de leur corps , qui promettait d'améliorer le sort politique des gens de couleur.

Cette assurance et ces témoignages de soumission ne satisfirent ni ne calmèrent nos antagonistes. Il était question de prendre une résolution définitive sur ces agitations d'outre-mer : deux séances y furent employées. ( le 1<sup>er</sup>. et le 3 Décembre ) Brissot y brilla par ses diatribes contre les Blancs et sa prédilection pour les Mulâtres. C'est dans cette occasion qu'il proféra ces mots , démentis par tous ses discours : « *Des philoso-*  
» *phes proclament la vérité ; ils ne conseillent pas*  
» *le meurtre.* » Enfin à la troisième séance , ( le 6 Décembre 1791 ) la question étant ainsi posée : *In-*  
» *vitara-t-on le roi à suspendre l'envoi des troupes*  
» *à St.-Domingue ?* Les débats s'échauffent : en enverra-t-on , ou n'en enverra-t-on pas ? Oui , non ; disputes , vacarme , tumulte effroyable : le président met son chapeau : à l'abbaye , lui crie-t-on , et la discussion est prorogée au lendemain. Quelques voix s'élevèrent dans ces deux séances , en faveur des Colons. Ducastel fit observer , « que des commissaires de  
» gardes nationaux, Blancs et Mulâtres , s'accordant dans  
» un coin de la Colonie , ne pouvaient pas obliger l'île  
» entière ; leurs pouvoirs étant insuffisans. » Ducos : « que  
» la suspension du départ des troupes causerait des im-  
» pressions funestes dans les villes maritimes. » Guadet :  
» que la révolte des Nègres , et le carnage , étaient  
» des faits qu'il était urgent d'arrêter ; et que des  
» craintes douteuses sur l'abolissement du concordat ,

» ne devaient pas contrarier des mesures nécessaires. »

Brival objectait : « que les troupes de ligne étant  
 » des complices nés du despotisme , on devait préférer  
 » d'envoyer des commissaires conciliateurs ; et qu'il  
 » ne fallait pas laisser *enchaîner* des hommes. » Blanchon : « qu'il vallait mieux s'exposer à une respon-  
 » sabilité , ( \* ) que de devenir *oppresses*. » Garrande-Coulon regardait le concordat « comme un *pacte*  
 » *de famille* , qu'il fallait maintenir par la force ,  
 » contre les Colons , punissables de s'être qualifiés  
 » *sujets du roi*. Toujours les droits , ajoutait-il , se  
 » sont acquis par la force : ( \*\* ) c'est en se révoltant ,  
 » que les hollandais , les suisses , les anglais , les amé-  
 » ricains , sont devenus libres. » Brissot , enfin , le  
 vertueux Brissot , mais bien payé par les Mulâtres ,  
 prenant une tournure insidieuse , et supposant vrai  
 ce qui était en question , savoir : que le concordat  
 eût été passé de bon accord , et qu'il fût le *vœu* de  
 la Colonie entière , donna son avis dicté sur ce rai-  
 sonnement : « Le décret constitutionnel du 24 Septem-  
 » bre , a conféré le droit d'initiative aux Colons , pour  
 » leurs lois intérieures : celle-ci vient d'être faite d'un  
 » consentement unanime : il est tout simple de la  
 » consolider par la force armée : vous n'attendrez aux  
 » droits de personne. »

Je vous prie d'observer , en passant , combien ce  
 Brissot était un *imposteur* impudent : il avance , en

( \* ) Quelle était la responsabilité de l'assemblée nationale ?  
 Aucun de ses membres même , ne pouvait être recherché  
 pour telle abominable opinion qu'il eût avancée.

( \*\* ) Si cette maxime était reçue , aucun état ne pourrait  
 être assuré d'un moment de stabilité.

pleine assemblée ; que le concordat avait été passé d'un consentement unanime , et trois jours auparavant devant sa face et celle de tous ses collègues , les députés de la Colonie avaient réclamé contre ce traité , comme *extorqué* par la violence , et rejeté par les Colons. Cependant , le perfide avis de cet honnête homme , réunissait les deux sentimens opposés. Les secours partaient d'un côté ; et de l'autre , ils ne devaient pas nuire aux Mulâtres. Il fut conséquemment suivi. C'est dans cet esprit que l'on dressa le décret du 7 Décembre 1791. « Considérant , y disait- » on , que de l'union entre les Blancs et les gens de » couleur libres , a résulté ; 1.<sup>o</sup> , la suspension de la » révolte (\*) des Nègres , à St.-Domingue ; 2.<sup>o</sup> , di- » vers accords entre les couleurs ; et 3.<sup>o</sup> , divers ar- » rêtés de l'assemblée Coloniale , à l'égard des hom- » mes de couleur libres , pris par elle le 20 et 25 Sep- » tembre (\*\*) dernier , décrète , que le roi sera in- » vité à donner des ordres , afin que les forces na- » tionales , qu'il y envoie , ne puissent être employées » que pour réprimer la révolte des Nègres , sans pou- » voir agir directement ni indirectement , pour protéger » ou favoriser les atteintes qui pourraient être portées » aux accords du mois de Septembre dernier. » C'est-à-dire , au concordat.

Si nos législateurs avaient été des juges impartiaux ; s'ils eussent mis la moindre droiture dans ce décret ; avouant des arrêtés de l'assemblée Coloniale en faveur des

---

(\*) Toujours des mensonges : la révolte alors prenait de nouvelles forces , comme on l'a vu.

(\*\*) Avec fait de l'intention de l'assemblée Coloniale , d'améliorer le sort des Mulâtres.

gens de couleur ; et lui reconnaissant encore l'initiative pour les lois intérieures ; au lieu d'appuyer ainsi ce concordat ravi de force , ils auraient renvoyé les Mulâtres vers leur assemblée légitime , avec ordre à celle-ci de prononcer sur leur sort politique dans un tems limité. A la place de cette modération , au lieu de cette sage impartialité , ils donnent d'emblée gain de cause à nos violens adversaires : ils légitiment leur illégale entreprise et ne désapprouvant même pas leur soulèvement , ils encouragent enfin nos Noirs , par cet exemple , à persister dans leur révolte. Pour éviter tout retard ou toute soustraction dans l'envoi de ce décret , les agens des Mulâtres le leur firent passer au Cap , renfermé dans des boîtes de fer-blanc , scellées et cachées dans des barils de harengs , accompagné de lettres de Grégoire et de Brissot.

Pendant , le concordat , extorqué par les menaces , avait été presque aussitôt *désavoué* que *conclu* , par les Blancs du Port-au-Prince. Cette rupture était devenue le signal de nouveaux efforts de la part des Mulâtres , qui tantôt seuls , tantôt joints aux Noirs , nous faisaient une guerre meurtrière et cruelle dans toutes les parties de l'île. Je vous en ai désigné ci-devant les principaux événemens ; et voici comment ils pesaient sur la Colonie ; dès le mois de Janvier suivant , d'après le tableau que notre assemblée en donnait à ses députés en France , dans des lettres (en date des 25 et 28 Janvier 1792) qui furent lues (à la séance du 21 Mars 1792) devant le corps législatif : « Elle leur représentait la ville du Cap » dans la plus horrible détresse ; la bande du Sud en feu ; » les gens de couleur réunis à certains Blancs , déter- » minés à égorger les autres et à s'emparer du pays. » Léogane , les Goaves , les Caïmites , l'Anse-à-Veau ;

» la Plaine du Fonds, la ville des Cayes et le Port-à-  
 » Piment, théâtre des plus abominables excès ; la partie  
 » de l'Ouest dans la même situation ; le Port-au-Prince  
 » toujours bloqué ; St.-Marc dominé par les pompons  
 » blancs ; Maribarou, Ouanaminte et les autres quartiers  
 » de l'Est, épargnés jusqu'à présent, entièrement ruinés  
 » et leurs habitans réfugiés au fort Dauphin. » Il n'y  
 avait pas un coin de l'île, comme vous voyez, où  
 les Mulâtres ne fussent soulevés contre nous et ne nous  
 fissent beaucoup de mal.

Et pourquoi donc, m'observa le curé, ne pas vous  
 concilier avec eux, et les satisfaire, pour vous déli-  
 vrer de tant de maux ?

J'en ai touché quelques raisons plus haut, lui ré-  
 pondis-je, et particulièrement la répugnance invinci-  
 ble, née du préjugé. Ajoutez-y l'effet constant de  
 cette obstination opiniâtre, inébranlable, qu'enfantent  
 la division des intérêts et la différence des partis.  
 Rien n'approche d'un semblable entêtement. Je vous  
 répéterai là-dessus, ce que dit un jour (le 6 Décem-  
 bre 1791) Gensoné<sup>1</sup>, devant l'assemblée législative :  
 « les Colons Blancs de St.-Domingue ne veulent pas  
 » le concordat ; et s'ils ont reproché à un ami de l'hu-  
 » manité, (\*) d'avoir dit dans cette tribune : Périront  
 » les Colonies, plutôt que de sacrifier un principe ;  
 » ils ne rougissent pas de dire : Périront les Colonies,  
 » s'il faut que nous accordions aux hommes de couleur  
 » les droits que le concordat leur assure. » Ici trois  
 partis, les amis des Noirs, les gens de couleur et les  
 Colons Blancs étaient également inflexibles ; pourquoi

---

(\*) Robespierre ami de l'humanité ! Mais comment Gen-  
 oné pouvait-il concilier cet amour, avec la maxime détes-  
 table qu'il citait de lui ?

ces derniers seraient-ils les seuls qu'on aurait droit de blâmer ?

A la lecture , repris-je , des lettres que je vous ai citées , les amis des Noirs , plus attachés à détruire la Colonie , qu'à voter les secours que l'assemblée Coloniale implorait avec tant d'instance et dont elle exposait le pressant besoin , demandèrent que la discussion durât jusqu'à délibération définitive. Dans le dernier décret ( du 7 Décembre ) , ils n'avaient obtenu qu'une précaution pour assurer aux Mulâtres libres , les droits politiques , que leur accordait le concordat : alors , ils visaient à les leur faire attribuer par un décret ; et sûrs de l'emporter , ils prétendaient ne pas désespérer. Brissot , toujours leur champion , parla le plus long-tems et le plus fortement en leur faveur. « L'in- » justice , dit-il , envers les gens de couleur et le des- » potisme des Blancs , voilà les *seules causes* (\*) des » massacres et des incendies. Les Mulâtres n'ont ja- » mais été les agresseurs ( \*\* ) : Leurs droits politiques » valent mieux que les biens et la vie des Colons ( \*\*\* ) » et de tous les français qu'on y sacrifie. Les parisiens

( \* ) La révolte n'était donc plus l'effet de la trahison des Colons pour se livrer aux anglais.

( \*\* ) On ne saurait trop admirer l'impudence de cet imposteur.

( \*\*\* ) Ces mots du vertueux Brissot reviennent à celui de Robespierre : Périissent les Colonies , etc. ; mais avec plus de précision , d'effronterie et de scélératesse. Et c'est ce gueux , qui appelle ouvertement les poignards assassins sur l'existence des citoyens , qui avait osé dire ci-devant : « Des philosophes » proclament la vérité ; ils ne conseillent pas le meurtre. » Quel moment terrible pour une nation , lorsque des scélérats pareils en ont le timon en main !

» du 14 Juillet sont coupables , si les gens de couleur » ne sont pas innocens. » Il conclut à révoquer le décret du 24 Septembre ( quoique constitutionnel ). Dorisy pense , qu'il n'y a qu'une parfaite égalité de droits politiques , qui puisse ramener le calme à St.-Domingue. Gensoné propose de confirmer l'initiative accordée aux Blancs par le décret susdit , en l'étendant aux gens de couleur libres ; et d'envoyer des commissaires civils , choisis par l'assemblée , et qui soient hors des bornes du pouvoir du roi. Guadet répétant et résumant tout ce qu'avaient dit ci-devant les plus ardens négrophiles , s'attache à réfuter , dans une oraison de sept quarts d'heure , le rapport de Barnave , sur lequel fut rendu le susdit décret du 24 Septembre.

On trouve dans les réponses des membres opposés , moins de raisons pour improuver ou pour détruire les principes allégués et leur conséquences funestes , que de reproches personnels et de démentis ; tant les maximes austères de la fausse philosophie étaient enracinées dans les esprits ! Tarbé cite des *horreurs avérées* , commises par les Mulâtres , en opposition à l'*humanité* dont Brissot leur avait fait honneur. Il lui reproche encore « de ne produire jamais de *pièces officielles* à l'appui » de ses assertions : de donner des *mensonges* pour des *faits* ; ses *extravagances* pour des *principes* ; » ses *passions* pour de la *morale* ; et de *sacifier les* » *Colons et la France* à d'*absurdes théories* , à la » vanité et à l'intrigue ». Dubayet traite de fraudes pieuses , les lamentations exagérées des amis des Noirs sur l'esclavage. Vaublanc reproche à Brissot , « qu'il » était aujourd'hui d'un sentiment et demain d'un » autre. Qu'il avait avancé ci-devant , que les Colonies

» ayant un intérêt différent de celui de la métropole,  
 » ne pouvaient être soumises au régime qu'elle avait  
 » adopté : et que dans ce moment il avait une opinion  
 » contraire. »

Le décret rendu par l'assemblée nationale à la suite de ces débats (le 24 Mars 1792), fut tout en faveur des gens de couleur. On le distingue par la date de sa sanction, du 4 Avril : sans faire mention de celui du 24 Septembre précédent, favorable aux Blancs de la Colonie, il l'annulait de fait. Ce dernier rendu portait en substance : *qu'attendu que c'est le défaut d'union entre les gens de couleur et les Blancs, qui est la seule cause des troubles et des maux de St.-Domingue, et que cette désunion ne provient que du refus d'accorder à ces hommes libres, une égalité de droits avec les Blancs; ces Droits leur sont conférés* : tous les corps administratifs de la Colonie seront formés sur ce mode, et trois commissaires iront établir légalement cet ordre politique.

Votre assemblée nationale ne s'écarte nulle part, m'observa le médecin, de sa partialité pour vos adversaires. Quel est l'homme de bonne foi qui n'ait avoué, que la grande cause de vos troubles et de ce défaut d'union, ne soient dus aux *demandes prématurées* des gens de couleur, à leurs provocations, à leurs hostilités enfin ?

Il fallait bien, repris-je, rejeter la désunion sur nous, et la présenter comme un effet de notre refus d'accéder aux désirs des Mulâtres : en nous rendant coupables, ceux-ci devenaient innocens. Mais vous reconnaissez aisément le manège ordinaire de nos persécuteurs, de donner l'effet pour la cause. Sans doute nos refus avaient aigri les gens de couleur et les

troubles s'en étaient ensuivis ; mais il n'y aurait pas eu de *refus* , s'il n'y avait pas eu de *demande* ; il n'y aurait point eu de *trouble* , s'il l'on s'était tenu en *repos* ; il n'y aurait pas eu de *défense* de la part des Blancs , si les Mulâtres ne les eussent *attaqués* les premiers. L'un avait-il plus de droit d'exiger une nouveauté , que l'autre de conserver l'ordre établi ? Celui qui refuse est-il plus coupable que celui qui ravit de force ?

L'ordre voulait , observe le pasteur , que l'on bannit de ce différend toute voie de fait , et qu'il fut décidé par des juges légitimes.

Avant de passer , continuai-je , à la mission dévastatrice des trois commissaires civils , envoyés à St.-Domingue par suite de ce dernier décret ( 4 Avril ) , je dois vous parler de ceux qui les y précédèrent. La mission de ceux-ci , plus modérée et bien moins extrême , se bornait vraisemblablement à obtenir de l'assemblée Coloniale , une égalité de droits politiques pour toutes les personnes libres , n'importe de quelle couleur : et de plus , à porter les Nègres à rentrer dans leur soumission première , plutôt par les voies de douceur et de conciliation , que par la force des armes.

Mirbeck , Roume et St.-Léger , furent les trois premiers commissaires civils envoyés à St.-Domingue : ils débarquèrent au Cap , sur la fin de 1791. A leur arrivée , les Colons Blancs étaient assez instruits des opinions de l'assemblée législative et des intentions particulières d'un grand nombre de ses membres , pour ne voir dans ces envoyés que des *personnes à craindre*. C'est avec ces dispositions , que l'assemblée Coloniale et les corps administratifs du Cap , reçurent ces nouveaux venus. Les premiers , aigris autant par ces

soupçons ; que par le sentiment intime de leurs maux ; le donnèrent peut-être trop à remarquer dans leur première démarche auprès d'eux. Il eût été sans doute plus avantageux de ne témoigner aucune méfiance , d'opposer ruse à ruse , détour à détour ; et par ces moyens , entretenir une bonne intelligence apparente. Mais les Colons voyaient avec regret , qu'on persistât dans une *égalité de droits et de rangs* , qui détruirait infailliblement un ordre de choses , dont le maintien était bien plus *utile à la Colonie entière* , que le vœu contraire d'une caste particulière , ne lui serait *profitable à elle-même*. D'ailleurs , le Créole en général , est franc et ouvert : il ne connaît ni le déguisement ni la dissimulation.

Aigris ainsi , les députés du corps Colonial , au lieu de se présenter devant les commissaires avec les couleurs de la nation , y parurent revêtus d'*écharpes noires* , pour leur témoigner le deuil général des habitans ; et ceux de l'assemblée provinciale , en *écharpes rouges* , symbole du sang , dont tout le sol de la Colonie fumait encore. Ils insinuèrent , en outre , dans leurs discours , qu'elle devait en grande partie cette déplorable situation aux effets des intrigues d'une société pernicieuse , qui ne connaissait pas les véritables intérêts , ni de la France , ni de ses possessions d'outre-mer. Ils s'expliquaient aussi clairement , parce que les forces des Blancs n'étaient pas alors assez affaiblies , ni leurs esprits assez affaîssés sous le poids des maux , pour ne pas oser contrarier une mesure qu'ils jugeaient dangereuse pour la Colonie ; et qu'ayant l'initiative des lois , ils voulaient accorder d'eux-mêmes la faveur , avec une modification convenable , et non pas être forcés à y consentir. Du côté des com-

missaires , en supposant qu'ils eussent les pleins pouvoirs donnés à leurs successeurs , ils n'avaient pas assez de troupes à leur disposition , pour les mettre à exécution ; les circonstances , d'ailleurs , n'étaient pas assez mûres , pour parler et agir en dictateurs.

La défiance marquée de l'assemblée Coloniale envers les commissaires , nuisit au concert des opérations proposées par ceux-ci. D'autres furent rejetées , et les esprits s'éloignèrent de plus en plus. Néanmoins , les voies de conciliation auprès des Noirs révoltés , offertes par les agens de la nation , ne parurent pas devoir être refusées : les représentans de la Colonie s'y prêtant , on fit observer avec les rebelles une espèce de trêve : ensuite , une *amnistie conditionnelle* , et d'autres propositions de paix furent proclamées : les commissaires , de leur côté , en envoyèrent porter des *paroles positives* aux chefs des Noirs , avec des avantages pour eux , et une amélioration de sort pour leurs camarades. Il y eut échange et renvoi de prisonniers de part et d'autre. Jean-François enfin consentit à se trouver en une conférence , pour convenir avec les commissaires des conditions d'un arrangement général.

Cette nouvelle dût vous donner bien de la joie , me dit le négociant. — Hélas ! oui ; mais elle fut de bien courte durée : nous ne la goûtâmes qu'environ vingt-quatre heures. L'entrevue eut lieu un après-midi , sur l'habitation St-Michel , voisine du bourg de la Petite-Anse. Le général Nègre y parut dans des dispositions pacifiques , et tellement soumis , qu'en arrivant auprès des commissaires , il se jeta à leurs genoux. L'ayant aussitôt relevé , ils l'embrassèrent : rien d'essentiel n'y fut conclu. Jean-François moins rassuré qu'à son arrivée , vint à témoigner par des regards

gards jetés fréquemment autour de lui, une espèce de méfiance. Un après-midi ne suffisait pas d'ailleurs, pour conclure définitivement une négociation de cette importance ; cependant il était nécessaire de ne pas la laisser traîner en longueur. Dans cette vue, ce chef fut invité de rester au moins cette nuit sur l'habitation où l'on était, avec les plus grandes promesses de respecter sa personne, et l'offre de livrer des ôtages pour sa sûreté. Ces sollicitations et ces assurances ne firent aucun effet sur lui. Il voulut s'en retourner : on n'insista plus, et lui-même promit de se retrouver le lendemain au même endroit ; pour une seconde entrevue. Il partit le soir, et depuis, ni le lendemain, ni les jours suivans, on ne le vit plus revenir.

Sut-on, me demanda le curé, la raison de cette rupture aussi subite qu'imprévue ? — Il fit savoir bientôt qu'il ne pouvait plus renouveler de conférences, ses camarades s'y opposant, et ne consentant à se soumettre à pas une condition. — Ce n'était qu'un subterfuge vraisemblablement, d'après votre récit. — Ce pouvait être l'une des raisons, mais non pas la seule. Les Nègres ayant acquis leur liberté, et les moyens de la conserver leur devenant de jour en jour plus aisés, il est très-possible qu'ils aient voulu que leur général en chef rompit ces conférences, et qu'il ne fut plus question d'un accommodement. Il se peut encore que Jean-François fut détourné des propositions de paix par les commandans espagnols des postes voisins, dont il dépendait, soit pour se fournir de munitions, soit pour se ménager une retraite en cas de malheur. Ces raisons, dis-je, peuvent avoir influé sur la rupture des conférences, mais une cause plus active la détermina d'une façon aussi brusque. On s'est rappelé

depuis, que le jour de l'entrevue, des officiers du régiment du Cap, et d'autres personnages, sous de légers prétextes, étaient allés à cheval, dans la matinée, fort en avant du chemin de la Petite-Anse à la Tannerie, par où Jean-François devait venir; qu'ils l'y avaient rencontré, joint et accompagné jusqu'au lieu du rendez-vous, en conversant sans cesse avec lui. Le marquis de Rouvray père était un de ces messieurs. C'était tous des royalistes décidés. On a su depuis, que dans la nuit qui suivit le pourparler, l'aide-major du régiment du Cap, était allé de même s'aboucher avec ce général Nègre, dans son camp à la Tannerie, et qu'il l'y avait entretenu pendant une partie de la nuit. Ce fait n'est pas douteux; il a été constaté par des témoins oculaires des Blancs prisonniers, alors au camp de Jean-François, et publié dans un écrit imprimé au Cap, par l'un d'eux, nommé Gros, qui, pris au poste de Sans-Souci, témoin des tortures que Jeannot faisait éprouver aux Blancs, et n'en ayant échappé que par la mort inattendue de ce bourreau, servait en ces tems de secrétaire au général Nègre. Ce témoin et d'autres, échangés depuis, ont dit, redit et attesté publiquement, que ce n'était pas la seule fois, pendant leur esclavage parmi les Noirs, qu'ils avaient vu cet officier et d'autres, venir de nuit s'entretenir à part avec les chefs des rebelles.

Tandis, continuai-je, que deux des commissaires s'occupaient ainsi des moyens de conciliation dans la partie du Nord, le troisième, St-Léger, agissait dans le même sens au bas de la côte: il s'efforçait d'y neutraliser toutes les haines. Ses démarches n'y auraient pas été sans succès, si l'animosité des Mulâtres n'eût pas été aussi *vive* et leurs prétentions aussi *excessives*.

Les faveurs que leur promettait l'Assemblée Coloniale, à l'égard de leur sort politique, ne leur plaisait pas plus, que sa lenteur à les leur faire connaître. Ils présument de reste, que ces droits n'auraient pas l'étendue qu'ils désiraient; et les ayant acquis tels par le concordat, ils prétendaient n'avoir pas besoin d'autre titre. Restés en armes, ils ne devaient cesser de nous combattre, qu'après que nous nous serions rendus à leurs vœux. D'une autre part, les Noirs révoltés se souciaient peu d'un adoucissement à leur précédent esclavage, si la condition de travailler y était attachée, et jouissant de fait d'une liberté entière qu'on ne pouvait plus leur ôter. Ces deux partis se prêtant mutuellement des forces au besoin, en étaient d'autant plus *obstinés* à ne faire aucune attention aux rapprochemens qui leur étaient proposés. Les gens de couleur étaient devenus encore plus intractables, depuis que leurs protecteurs en France leur avaient écrit de *tenir bon*: que les troupes qu'on enverrait seraient pour eux.

Est-il bien vrai, me demanda l'avocat, qu'on ait donné pareil avis aux Mulâtres?

— Pouvez-vous douter, lui répondis-je, que Grégoire, Brissot et d'autres énergumènes de ce calibre, aient donné de pareils encouragemens? Ils n'étaient qu'une suite naturelle du décret du 7 Décembre. Au reste, les papiers l'ont dit positivement: et si vous en doutez encore, vous allez vous rendre à ce trait qui m'est personnel. Quelque tems avant l'arrivée des grands secours, venus avec les seconds commissaires, m'entretenant un soir du sort politique de la Colonie, dans un cercle des officiers de notre poste, où se trouvaient un certain dentiste, nommé *Gignoux*, et M<sup>r</sup>. de Rouvray, le père, je soutenais au premier que l'ar-

rivée de ces nombreuses troupes , forcerait les Nègres à se soumettre, et réduirait également les Mulâtres à des termes plus modérés : je m'attachai long-tems à le lui prouver : poussé par mes raisonnemens , à la fin il me répliqua brusquement : *eh croyez-vous qu'elles seront pour vous ?* Ces paroles m'interdirent, et sans y répondre , je quittai la compagnie , le cœur malade et l'esprit agité des pensées les plus tristes. Ce mot s'accorde avec celui que j'avais entendu de deux ou trois particuliers , avant que toute la partie du Nord ne fut soulevée , et lorsqu'il y avait encore des quartiers intacts et des Noirs non-révoltés. *Tout y passera , tout y passera* , répétaient-ils ; *il faut que tout y passe*. En quittant ces messieurs , j'avais aperçu de Rouvray donner à Gignoux des signes d'improbation , de ce qu'il m'avait dit.

Les événemens postérieurs m'ont appris , au sujet de la liaison actuelle de ces deux personnages , que les agens des partis qui méditaient notre ruine , ont su sacrifier , dans le besoin , leurs ressentimens réciproques , faire cause commune , suspendre leurs haines , les reprendre ; s'éloigner ou se rapprocher , selon qu'il convenait à leurs projets. Ici se trouvent unis deux hommes , égaux , à la vérité , dans le désir de troubler et de causer du mal ; mais , à-coup-sûr , appartenant à deux factions différentes : car de Rouvray , s'embarquant à Jacquesy furtivement , s'évada deux jours après , le 19 Octobre , époque du renversement , au Cap , du parti royaliste , comme vous le verrez : et Gignoux , s'attachant dès ce jour aux commissaires , devint par la suite l'un des chefs des satellites de Sonthonax , le plus ardent et le plus actif de tous. Il en résulte évidemment , que le système des *démocrates* et des *aris-*

*ocrates* était le même, quant à *l'emploi des troupes* ; qu'il entraît dans le plan des uns et des autres , de ne leur donner *aucune activité réelle contre les insurgés* , quels qu'ils fussent. C'est pourquoi , dans telle quantité qu'elles nous soient arrivées , sous les premiers comme sous les seconds commissaires , disposées par eux ou par les militaires , elles furent toujours , ou si désavantageusement postées , ou tellement disséminées , qu'elles ne purent entreprendre aucun coup de vigueur ; et qu'au contraire , chacun de ces petits corps , trop faible , tomba plus facilement sous le fer de l'ennemi.

Forts des avis qu'on leur avait donnés de France , et fiers de leur nombre , ainsi que de la diminution du nôtre , les Mulâtres continuaient à nous faire la guerre. Je vous ai fait connaître la progression de leur soulèvement , et ses principaux effets dans la dépendance du Nord : au bas de la côte , aucun ne soutenait , en apparence même , comme dans la partie du Cap , le parti des Blancs. Pinchinat , l'implacable ennemi de ceux-ci , y dominait sur l'esprit de ses frères. Il avait porté leur irritation et leurs demandes jusqu'au délire de l'orgueil : une guerre des plus outrées embrâsait l'Ouest. Je ne vous en détaillerai pas les particularités : l'incendie du Port-au-Prince , (suite d'un différend particulier , entre un canonnier Blanc et un tambour Nègre ) , mis à feu par les Mulâtres , en est une des plus remarquables : trois cents maisons y furent brulées ; il y eut quelques rapprochemens , quelques momens de relâche ; des deux côtés , on prit les armes , on les quitta ; on les reprit encore. Il y eut divers chocs : tantôt un parti demeura victorieux ; tantôt ce fut le tour de l'autre.

Saint-Léger , fidèle à son plan de conciliation , courait depuis St.-Marc jusqu'au petit Goave , s'occupant en tous lieux d'arrêter les entreprises ennemies et d'appaiser les esprits ; mais inutilement. Quelques Blancs , trop épris de passions , ( on place à leur tête M. de Caradeux au Port-au-Prince , et M. Borel à St.-Marc ) et les écoutant plus que le *salut momentané* de la Colonie , excitaient les faibles restes des individus de leur couleur , à ne point céder aux Mulâtres. Ils y étaient , d'ailleurs , portés d'eux-mêmes ; tous auraient préféré de mourir , plutôt que d'accéder aux prétentions exorbitantes et impérieuses de leurs adversaires. Ceux-ci ; rendus plus opiniâtres et plus animés , ne voulaient prêter l'oreille à pas un mot de réconciliation. Dans leurs succès , ils publiaient avec audace , que *la Colonie leur appartenait à bien plus juste titre qu'aux Blancs* ; qu'ils en étaient originaires , et que , comme eux , ils ne s'en expatriaient pas , (\*) après avoir acquis de la fortune. Ils ajoutaient , que la tranquillité ne renaîtrait qu'autant que *l'une des deux races (\*\*)* , *la Blanche et la*

---

(\*) Ils ne s'expatriaient pas , 1.<sup>o</sup> , parce qu'il était rare qu'ils acquissent de la fortune : à peine savaient-ils conserver celle qu'on leur avait laissée ; 2.<sup>o</sup> , quel avantage , d'ailleurs , leur aurait procuré le séjour de la France ? Du côté du climat , trop incommodés des rigueurs de l'hiver , ils s'y seraient déplus : du côté des amusemens et de la société , le préjugé contre leur couleur y subsistant alors , ils n'auraient été reçus nulle part. Aucune Blanche n'eût souffert leur approche.

(\*\*) Comme s'ils formaient une race distincte ! Cela me rappelle , qu'un jour , une de mes Nègresses , voulant relever des paroles de mépris , que mon Mulâtre cocher se permettait sur sa couleur , elle lui demanda dans quel pays , lui et ses semblables avaient un roi et des terres à eux comme les Nègres ?

*leur, aurait été exterminée.* Leur rage, en effet, dût être bien extrême, et portée à ce point de férocité qu'on ne trouve que parmi les peuples les plus barbares et chez des nations antropophages ; puisqu'on écrivait à Paris, aux commissaires de la Colonie, dépulés vers l'assemblée législative ; « que les gens de » couleur portaient à leurs chapeaux des oreilles de » Blancs en guise de cocarde ; qu'ils s'étaient servis » pour bannière, d'un enfant Blanc, empalé au bout » d'une pique ; qu'ils avaient éventré des femmes grosses, et jeté leurs enfans aux cochons ; qu'ils avaient » contraint un mari à manger de la chair de son épouse, » tuée en sa présence ; et enfin, qu'ils avaient coulé » bas un vaisseau chargé de femmes Blanches, qui » fuyaient. »

— Quelles horreurs, Dieu de miséricorde ! s'écria le curé, venez-vous de rapporter ! Ces faits sont-ils bien sûrs ? me demanda le negociant. Il n'est pas possible, objecta l'avocat, que de pareils traits soient vrais. Les reproches mutuels des partis opposés, observa le médecin, sont rarement conformes à l'exacte vérité : que pensez-vous, me demanda-t-il, de ceux que vous venez de rapporter ?

Messieurs, leur répondis-je ; depuis que je m'entretiens avec vous, je ne vous ai rien allégué, que de conforme aux faits, aux écrits et aux rapports. Il y a eu peut-être de l'exagération quelquefois dans ces derniers ; mais il n'est pas sans vraisemblance, qu'en des tems d'une aussi forte exaltation de colère et d'animosité, il ne se soit trouvé quelque Mulâtre, dont l'esprit féroce se soit porté jusqu'à ce point d'atrocité. Je suis bien éloigné de les croire tous coupables de pareilles actions. Un fait certain, c'est que lors

de l'amnistie publiée par ces premiers commissaires ; dont un article portait , que les Blancs et les Mulâtres se rendraient réciproquement leurs prisonniers, la caste jaune, qui du côté du petit Goave, tenait en prison une quinzaine de Blancs , eut la scélératesse de les mettre à mort , avant de faire publier l'amnistie , mais l'ayant à la poche. Quel trait exécrationnel ! s'écria M. Goodrich. Quel est en général leur caractère ? me demanda le curé. *Rien d'avantageux* n'y domine, lui répondis-je ; au contraire , ce sont des *êtres* aussi *dépravés dans le moral que dans le physique* ; et c'est sur-tout pour l'être dans celui-ci , qu'ils le sont dans celui-là. Ne tenant rien de *pur* ni de *légitime* de la nature , et portant imprimé sur le front le signe évident et la marque inaltérable de *Mélange* et de *bâtardise* , cet état est pour eux une source perpétuelle de mortification et de déplaisir , indépendante même d'aucun reproche étranger. Le cœur nourri naturellement de cette peine intime , leur donne autant de haine contre les Noirs et de rancune contre leurs propres mères , pour la tache qu'ils tiennent de leur couleur , que de *dépit* et d'*irritation* contre les Blancs , qui se refusent à leur marquer la considération qu'ils désirent. De-là vient que cette caste en général , a toujours été l'ennemie jalouse de ceux-ci , et qu'elle a constamment traité ses esclaves plus impérieusement et plus durement que les Blancs. Tellement que parmi ces derniers , celui qui n'était pas content de quelque'un de ses Nègres , ne pouvait employer de meilleur moyen pour le corriger , que de le menacer , s'il ne changeait pas , de le vendre à un Mulâtre. *Orgueilleux* et *vindictifs* par caractère , et naturellement encore *fougueux* , *emportés* et *violens* , il n'est aucune considération

considération qui puisse arrêter en eux l'effet de ces deux funestes penchans : mille morts présentes n'y mettraient pas un frein. Le besoin de se venger , relativement à ce fonds d'orgueil , est chez eux une fureur , une rage forcenée.

Malheureusement pour leur renom , rien ne rachète en eux ces mauvaises qualités. Ils tiennent du sang africain , et probablement du climat aussi , les vices particuliers aux Nègres , sans posséder ni la constance , ni l'application , ni l'énergie d'esprit , ni les nombreux avantages des Européens ; j'entends , pour des entreprises utiles ; car pour tout ce qui est des moyens de nuire et de méchanceté , ils en ont de reste. Rarement , ils ont su conserver en entier leurs patrimoines , et moins encore être les artisans de leur fortune. Dans les villes , l'exemple nombreux des Blancs ; le besoin de vivre , de se parer , de se modeler enfin sur les mœurs et les modes du jour , les ont comme forcés d'exercer des métiers ; il y en avait de bouchers , de chaircuitiers , de maçons , d'orfèvres , de selliers , de menuisiers , de charpentiers , etc. Ne croyez pas qu'ils en aient jamais pris de *grossiers* ou de *très-pénibles*. On verrait plutôt les eaux d'une rivière remonter vers leur source , qu'un homme sang-mêlé faire , de lui-même , marcher une charrue , (\*) fouiller la terre , ou battre le fer sur l'enclume. Qu'ont appris en France , ceux qui y sont venus ? Les pauvres ; l'état de perruquier , de carossier , de maître d'hôtel , de joueur de violon , etc. : les riches ; la danse , la musique , l'escrime , l'équitation , le jeu , etc.

---

(\*) Ils ne sont pas gens à goûter ce conseil de l'Ecclésiaste : *Tu ne oderis rusticationem creatam ab allissimo.*

Jamais les uns ni les autres ne se sont attachés qu'à de molles occupations , qu'à des arts frivoles et légers : les noms de science , de physique , de chymie , d'histoire etc. , leur ont été inconnus. Indolens, paresseux et remplis de vaine gloire, ils sont propres à faire nombre chez des peuples riches et amollis, (\*) et non à vivre avec une nation pauvre et laborieuse.

Vous rabaissez furieusement ces gens-là , me répliqua l'avocat : ils ne sont cependant pas aussi dépourvus d'intelligence et de lumières , ni tellement incapables de vigueur et d'efforts d'esprit que vous le supposez : ils vous en ont donné des preuves. Pinchinat, Raymond, et d'autres sans doute, ne sont pas des esprits vulgaires : vos Mulâtres vous ont assez fait sentir ce dont ils sont capables.

Je conviens, lui répondis-je, qu'ils ont une énergie étonnante, lorsque leurs passions les commandent ; mais malheureusement ces passions ne sont dirigées vers aucun but utile ni honnête. Ils sont propres néanmoins à la guerre de terre ou de mer, parce que naturellement ils ont du courage ; que dans ces états, les grands efforts y sont momentanés ; qu'il s'y trouve beaucoup plus d'intervalles de repos que de fatigues ; que la vie en est pleine de dissipation et qu'on peut y faire du butin qui ne coûte ni tems ni peines assidues pour l'acquérir. Observez encore, que leur courage est celui d'un soldat, sans aucun talent de capitaine. S'ils ont eu de la supériorité sur nous, ils l'ont due à leur aptitude aux fatigues, à leur promptitude perfide à saisir nos tems d'embarras et de faiblesse, à leur jonction avec les Noirs

---

(\*) Dans le grand nombre des Mulâtres déportés, la plupart ci-devant esclaves, qu'on m'en montre un en France, quoique réduits à l'aumône de l'état, qui ait pris un métier pénible.

révoltés, à l'exaltation de leur haine et à la certitude de protection et d'appui contre nous, plutôt, qu'à des entreprises militaires tant soit peu méditées.

Mais pour reprendre le fil de mon récit, continuai-je, la masse des maux augmentant au lieu de diminuer ; depuis l'arrivée des commissaires, et parvenant à son plus grand excès dans toutes les parties de l'île, n'obstant les efforts apparens des envoyés de la nation, et les voies de douceur et de rapprochement auxquelles s'était prêtée l'assemblée Coloniale ; ses membres et la généralité des Blancs crurent, que, disciples des amis des Noirs, et partisans de leurs ennemis, les commissaires *semaient secrètement* des germes de mésintelligence et d'éloignement, et répandaient des principes contraires au repos de la Colonie. Cela pouvait bien être, me dit le négociant.

Je croirais plutôt, continuai-je, que choisis par la majorité de l'assemblée nationale, qui n'avait en vue d'introduire l'égalité parfaite dans les Colonies, que par des moyens lents et par des voies de douceur et de conciliation, ils modelaient leur conduite sur de pareilles instructions, et par tout agissaient de bonne foi, s'appliquant à diminuer les haines et à rapprocher les esprits. Les fatigues de St.-Léger au bas de la côte, et la cessation des hostilités qu'il y procura dans certaines circonstances, m'en seraient les garans. Pourquoi donc ne réussirent-ils pas ? Parce que, dans le même-tems, la scélérate minorité, qui nous préparait des choses bien différentes, faisait passer secrètement aux insurgés, des avis et des encouragemens contraires, qui, venant du sein du premier corps de l'empire français, détruisaient absolument les effets des démarches des commissaires. Ceux-ci, de même que

les Colons , ignorant ces manœuvres sourdes et ces impulsions opposées aux leurs , se reprochaient mutuellement la *continuation du désordre et l'augmentation des maux*. Les premiers en accusaient la roideur de l'assemblée Coloniale , à ne vouloir pas assez se relâcher en faveur des Noirs et du sort politique des gens libres ; les seconds soutenaient hautement , que ces deux classes accepteraient les conditions offertes , si personne ne leur en faisait espérer de meilleures. Ces accusations réciproques aigrirent tellement les esprits , que l'assemblée Coloniale arrêta , qu'elle , ni pas un corps administratif de la Colonie , ne communiqueraient plus dorénavant avec les commissaires , pour les sujets de leur mission.

Cette résolution me paraît bien imprudente , m'observa le médecin. Jointe à la punition des Mulâtres révoltés sous Ogé , combinée encore avec l'ouverture précédente des ports ; les accusations fréquentes de vos désirs d'indépendance , et celles de vos liaisons avec notre cabinet ; il y avait en tout cela , de quoi fournir amplement contre vous , à vos accusateurs ; enflammer leur haine et vous exposer à toute la grandeur de leur ressentiment.

Que pouvaient-ils nous faire encore , après avoir soulevé nos esclaves , mis en danger nos vies , et réduit nos revenus à rien ? Aurions-nous pu soupçonner que la méchanceté de nos ennemis , ou la rigidité de leurs austères principes , allâssent jusqu'à nous dépouiller , sans aucun dédommagement , et par un vol manifeste , de la propriété de nos Nègres ; et que par ce trait de plume , ils fissent la folie d'ôter les moyens de subsister à six millions d'hommes , occupés directement en France , à pourvoir à nos

besoins ? Pareil délire ne s'est jamais vu chez pas une nation. Ainsi , pénétrés de l'importance de St.-Domingue pour le commerce national , et convaincus que , sans le régime subsistant , la culture ne saurait y être florissante , nous regardions comme certain ; que bon gré malgré , la métropole se porterait , pour son propre intérêt , à prendre les voies propres à calmer la révolte des Noirs , de les remettre en nos mains , et de nous fournir ainsi les moyens de préserver nos jours , et de relever nos biens.

Quant à nos différends avec les gens de couleur , voyant l'assemblée nationale user de tant de partialité envers eux , et sans cesse approuver et légitimer tout ce qu'ils se permettaient d'hostilités et de violences contre nous , pouvions-nous ne pas en être indignés , et ne pas en donner des signes extérieurs ?

D'après la résolution dont je vous ai parlé , Mirbeck , se croyant en danger au Cap , s'embarqua dans un navire bordelais ; et dès son arrivée à Bordeaux , on le vit s'y aboucher avec les amis de la constitution. Cette circonstance seule m'induirait à croire que celui-ci , dans ses fonctions de médiateur entre les couleurs de St.-Domingue , n'avait pas agi d'aussi bonne foi que St.-Léger. N'ayant , d'ailleurs , séjourné que dans la partie du Cap , ses démarches et ses fréquentations , mieux surveillées par l'assemblée Coloniale , peuvent disculper celle-ci de sa rupture avec eux tous. St.-Léger ne tarda pas , non plus , ( à la mi-Avril 1792 ) à quitter la Colonie. Il profita , pour cela , du départ de la frégate la Galathée , mouillée à St.-Marc. J'ignore ce que Roume devint alors. Le premier de ces commissaires , rendant compte de sa mission devant le corps-législatif , ( le 26 Mai 1792 )

attribue les maux de la Colonie aux intrigues de la faction Léopardine, subsistante encore dans la seconde assemblée, en y joignant celles de l'hôtel de Massiac. Il assure que le décret du 15 Mai 1791, eût sauvé la Colonie, s'il eût été soutenu par des forces imposantes.

J'estime, me dit le médecin, que Mirbeck avait raison dans sa dernière observation. — Je pense comme vous, qu'une union intime et sincère entre les Blancs et les Mulâtres, dès le commencement de la révolution, nous aurait préservés de l'effet de toutes les factions, et particulièrement de la révolte des esclaves. Mais, cette union pouvait-elle être forcée? Pouvait-elle provenir d'un décret, ravi par des sollicitations prématurées, contraires aux nôtres, obtenu par faveur, et qui heurtait de front le préjugé le plus enraciné, et celui dont s'enorgueillissait le plus l'espèce Blanche? Exiger d'elle, aussi brusquement, une pareille soumission, c'eût été vouloir opérer un prodige: mais nous ne sommes plus dans ces tems de miracles. Je vous le demande, si, par une loi rendue dans ce moment, on ordonnait, en Europe, aux gens d'un état distingué, de s'allier avec les familles qui lui sont inférieures; pensez-vous que cette loi serait reçue sans répugnance et sans contradiction? La totalité de cette haute classe s'en offenserait et s'y opposerait: le peuple même, intérieurement, n'y verrait qu'une *nouveauté peu nécessaire*. Ne reprochez donc plus aux Blancs, leur obstination. On n'ordonne pas l'opinion. Le tems seul la forme: lui seul change, modifie ou détruit celles qui doivent subir ces divers sorts. A notre égard, il fallait amener de loin cet effet, et ne pas le commander subitement. Les Blancs

ne pouvaient pas plus se prêter aux vœux précoces des Mulâtres , que ceux-ci n'ont pu soutenir leurs refus. S'il y a des torts des deux parts , l'assaillant est le plus coupable.

A ces mots , un jeune Nègre du médecin vint lui dire qu'on le demandait chez lui. Avant qu'il s'en allât , j'eus le tems d'ajouter : il me reste à vous entretenir , messieurs , de nouvelles scènes , infiniment plus tristes que les précédentes , quoiqu'il semble qu'on ne puisse en supposer de plus dures et de plus affligeantes. Jusqu'à présent , les Colons Blancs de St.-Domingue gémissant sous le poids d'une guerre longue et meurtrière ; dénués des choses les plus nécessaires ; accablés de maladies et chargés de peines , conservaient du moins un reste d'espoir d'un amélioration de sort , et l'attendaient , ne fût-ce que de la commisération de la mère patrie. Tout ne leur paraissait pas perdu : malgré l'union des deux castes adverses , ils se soutenaient contr'elles , dans une espèce d'égalité , ou de balancement de succès et de désavantages : le régime de l'esclavage n'était pas formellement proscrit : c'était à eux qu'il appartenait de proposer les réglemens intérieurs : ils pouvaient , en conséquence , veiller à leurs droits et à leurs intérêts ; aucune loi offensive , moins encore destructrice de leurs propriétés , n'était émanée du sein du corps-législatif français. L'esclavage subsistant , et les Noirs rentrés dans la soumission , ils prévoyaient , les infortunés ! qu'un jour , quoique bien éloigné sans doute , ils se releveraient enfin de leurs pertes ; et qu'avec le tems , tous leurs maux disparaîtraient ,

Espoir trompeur , vaines illusions ! Le moment approche , où paraîtront des hommes pires que des tygres ; altérés de sang comme eux , et ne respirant

que la haine et la vengeance : qui , sous le titre perfide de *commissaires conciliateurs, et de restaurateurs du bon ordre et de la tranquillité publique* , ne souffleront que la division , le trouble et la discorde. Vous les verrez afficher une partialité , insoutenable de notre part , en faveur de nos adversaires ; n'exécuter aucune clause conciliatrice du décret ; n'écouter aucune réclamation à ce sujet ; nous en faire un crime ; s'entourer de satellites ; abattre toute autorité légitime ; en créer d'illégales ; inventer mille moyens d'oppression ; favoriser ouvertement les révoltés ; proscrire les Blancs ; ne lâcher contre eux que des ordres arbitraires ; et substituant enfin *leur volonté seule à l'expression formelle de la loi* , donner la liberté générale aux esclaves , et par ce dernier coup , le plus fatal de tous , ruiner entièrement les Colons , et faire tarir , dans sa source , la richesse première de ce florissant pays.

Ces faits seraient incroyables , remarqua le curé , s'ils n'étaient rapportés par un témoin oculaire. Ils seront attestés , lui dis-je , par toute la suite de mon récit. En le supposant , m'observa l'avocat , du moins vous n'avez à reprocher aux commissaires , aucune sentence de mort. Pas une guillotine n'a été élevée sur le sol de votre Colonie , et cependant , de votre propre aveu , il y a eu bien des traîtres. Rendez-leur au moins cette justice.

J'ignore , lui répondis-je , la raison expresse qui les a retenus de tremper leurs mains dans le sang des Colons qu'ils ont jugé coupables. N'ayant respecté pas une clause du décret qu'ils étaient chargés de faire exécuter , ils auraient également pu se dispenser de traduire les prévenus devant le corps-législatif. Il est  
aisé

aisé cependant de vous dire, que s'ils n'avaient pas obéi ; dans ce point délicat , aux paroles textuelles du décret , ils auraient montré trop de mépris pour les ordres et les droits de ce corps suprême , qui , sans doute , se souciait peu qu'on y donnât atteinte , pour ce qui nous concernait , mais qui ne l'aurait pas souffert à son égard. Mais s'ils n'ont pas fait tomber les têtes devant eux , ne les envoyaient-ils pas devant un tribunal de juges-parties , qui avaient intérêt de les trouver coupables , et qui moissonnaient les accusés sans examen et sans forme de procès ? Résolus encore de ruiner entièrement les Colons , n'était-ce pas une espèce de raffinement de cruauté dans ces barbares , de leur laisser une vie à charge , misérable et dénuée de tout ce dont ils avaient précédemment joui ? Ils n'ont pas , dites-vous , élevé des guillotines ; mais ils ont fait assassiner , piller , incendier , souffrir mille ignominies , et périr enfin de misère quarante mille Blancs. Ce sort est-il plus doux que celui de mourir en un clin d'œil ?

Le médecin se levant alors pour s'en aller , je lui dis : faites-moi le plaisir de vous rendre demain ici plus de bonne heure , et ces messieurs aussi , parce que j'ai en vue de terminer ma narration , et que la matière en est néanmoins abondante. Ils me le promirent tous , et chacun de nous se retira chez lui.

---

 CINQUIÈME ENTRETIEN.
 

---

*Mission des trois seconds Commissaires pacificateurs.—Ils étaient chargés de faire exécuter le décret du 4 Avril 1792.—S'ils eussent rempli cet ordre et ce vœu de la nation, les troubles de S.-Domingue auraient vraisemblablement pris fin.—Son inexécution due toute entière aux funestes desseins secrets des Commissaires ; leur prédilection pour les Mulâtres et leurs nombreuses injustices envers les Blancs, rallument la discorde en tous lieux.—Ces derniers méprisés, injuriés et opprimés, donnent des signes de mécontentement.—Les Commissaires leur en font un crime, et se disposent à les punir.*

---

*Super EAM rugierunt Leones et SIBILAUERUNT VIPERÆ ; posuerunt terram ejus in solitudinem : civitates ejus exustæ sunt, et non est qui habitat in eis. JÉR. PROPH. Chap. II.*

---

Réunis de bonne heure le lendemain, je repris ainsi la parole. La haine des amis des Noirs devint une rage, lorsqu'ils eurent appris les fuites précipitées et comme clandestines de Mirbeck et de St-Léger. Elles n'étaient en ceux-ci, qu'une suite de leur dépit, et l'effet de leurs craintes imaginaires. Nos ennemis, donnant dans le rapport du premier, nous prêtèrent les desseins d'*indépendance* et de *trahison*, reprochés à la faction léopardine. La modération et l'impartialité du décret du 4 Avril, leur convenant alors moins que jamais, et leur furieux ressentiment nous dévouant dès

ce moment à la mort , ils eurent l'adresse de faire nommer pour nouveaux commissaires civils , à l'effet d'aller mettre en exécution ce décret , appuyé d'un envoi de dix à douze mille gardes nationaux , des *hommes entièrement à eux , partisans forcenés de la doctrine du jour* , et décidés à tout sacrifier pour en faire triompher les maximes. Ils comptaient sur assez d'impudence , d'audace et de méchanceté dans ces prosélytes , pour oser ne tenir aucun compte des mesures de justice et de conciliation , renfermées dans cette loi , et mettre au contraire en usage toutes celles qui seconderaient le mieux et le plus promptement leurs vues secrètes , de se *venger des Colons Blancs* , à quelque prix que ce fût.

Comment appelez-vous ces hommes-là ? me demanda M. Goodrich. — Il y eut trois commissaires envoyés alors , *Aillaud , Polverel et Sonthonax* ; mais le premier n'est coupable de rien ; car ( répugnant probablement aux crimes projetés ) , il repartit pour France bientôt après son arrivée. — Dites-nous quelque chose de personnel à l'égard des deux autres.

Polverel était un avocat , lui dis-je , qui ne manquait pas de mérite dans sa profession : dans le principe il l'avait exercée à Bordeaux ; mais ce théâtre n'étant pas assez vaste pour son génie , il alla le faire briller à Paris. Dans sa mission , il s'est trouvé plus propre à former dans le cabinet des moyens de nuire et d'opprimer , qu'à les mettre en exécution. Il est naturellement poltron ; mais tenant aux principes républicains avec une obstination sans égale , cet aiguillon peut remplacer en lui , dans certaines circonstances , ce qui lui manque de courage : la roideur qu'il met à suivre les conséquences de son système , quelques maux qu'il en

résulte , le rend indifférent (\*) sur le choix des moyens , et le dénué de toute commisération. Sonthonax a le courage qui manque à son collègue : plus plein encore d'astuce , de souplesse et d'activité , il a su , dans le besoin , faire tête à l'orage , et se transporter avec audace par tout où sa politique ou ses craintes lui supposaient des ennemis. Plus jeune que Polverel , il a le cœur plus sensible , et soit par ce moyen , soit par celui des femmes de couleur avec lesquelles il vivait , on a pu quelquefois modérer en lui les excès de ses injustices et de ses proscriptions. Tous deux , au reste , sont adroits , faux , fourbes , (\*\*) menteurs , dissimulés , perfides et horriblement méchans. Ils comptent pour rien la tristesse , les larmes , le deuil , les terreurs , les peines , les angoisses , le sang , la dévastation et la mort , pourvu que leurs maximes triomphent. J'ai ouï dire que Sonthonax était beau-frère de Brissot.

Dans les trames précédentes de divers partis , repris-je , je ne vous ai souvent allégué que des suspicions et des probabilités ; dans celles qui me restent à vous exposer , je ne parlerai que d'après des *faits réels* ou des preuves écrites en main. Je vai commencer par vous

(\*) *Cui frigida mens est criminibus.* JUV.

(\*\*) Pour donner une idée de la scélératesse des commissaires , on doit se rappeler la dénonciation faite contre Sonthonax , dans l'assemblée nationale , ayant le 18 Fructidor. Un député , M. Corbun , négociant , aussi probe qu'éclairé , promet de prouver que dans le même tems que ce commissaire s'emparait du revenu d'une sucrerie d'un propriétaire qu'il qualifiait d'émigré , il tirait sur lui des lettres-de-change , reconnaissant par ces traites , qu'il résidait en France , à la tête d'une maison de commerce , et qu'il n'avait pas émigré. Ce fripon le volait des deux mains. *Et ab uno disca omnes.* VIRG.

faire connaître le décret du 4 Avril 1792, que les Colons reçurent avec soumission, et qui aurait tout calmé, si les commissaires en eussent rempli les clauses.

Son article 1<sup>er</sup>. ordonnait, « de procéder à la *réélec-*  
 » *tion* d'une assemblée Coloniale, conformément à la  
 » loi du 8 Mars 1790, et aux instructions du 28, qui  
 » l'avaient accompagnée : à cet effet ( article 2 ), d'ad-  
 » mettre au droit de voter et d'être éligible à toutes  
 » les places, les personnes de couleur et Nègres libres,  
 » réunissant les conditions prescrites par l'article 4  
 » desdites instructions. L'article 4 leur enjoignait d'accé-  
 » lérer la convocation des assemblées primaires et élec-  
 » torales ( après la dissolution des corps constitués  
 » antérieurement ), afin de parvenir à la *réélection*  
 » ordonnée d'une *assemblée Coloniale constitution-*  
 » *nelle* ; c'est-à-dire, formée des députés des trois  
 » couleurs : enfin, cette nouvelle assemblée avait ordre  
 » ( article 9 ), immédiatement après son *installation*,  
 » de remettre au corps législatif de la nation, et au  
 » nom des Colons, leur vœu sur la *constitution*, la  
 » *législation* et l'*administration*, les plus convenables  
 » à la prospérité et au bonheur de ces pays éloignés ;  
 » à la charge de se conformer aux principes généraux  
 » qui doivent unir les Colonies avec la métropole, etc.  
 » L'article 10 et dernier, prescrivait aux Colons de  
 » nommer leurs représentans pour se réunir au corps  
 » législatif ».

Quant à l'autorité que le décret conférait aux commissaires, elle consistait ( article 4 ) « à prendre des me-  
 » sures pour entretenir l'union, l'ordre et la paix dans les  
 » assemblées primaires et électORALES ; ainsi qu'à pronon-  
 » cer provisoirement sur les questions qui s'élèveraient

» sur la régularité des convocations , la forme des élec-  
 » tions et l'éligibilité des citoyens. Par l'article 5 , ils  
 » étaient autorisés à s'informer des auteurs des troubles ,  
 » de s'assurer des coupables , de les mettre en arres-  
 » tation et d'en envoyer les procès-verbaux ( article 6 )  
 » au corps législatif. Par le 7<sup>me</sup>. art. , enfin , la force  
 » publique était remise à leur disposition , quand ils la  
 » requerreraient ».

Quelqu'étendus que fussent ces pouvoirs , ils n'avaient pas ceux d'une *dictature* entière. Ils étaient sagement balancés par les droits réservés aux Colons , de composer leurs lois intérieures sous la sanction de la métropole ; d'en chercher de propres à ramener la prospérité dans leur île ; de posséder une assemblée Coloniale qui se serait occupée de ce grand objet ; et d'avoir des députés auprès de celle de la nation pour y présenter ces lois ; les appuyer , répondre aux objections et combattre toute idée contraire au bien de la Colonie. Toutes ces réserves étaient précieuses pour les Colons , et la modération de ce décret ne portait aucune atteinte à leurs droits politiques ni à ceux de propriété. Enfin , cette loi juste une fois établie , la mission des commissaires conciliateurs était finie ; le gouvernement de l'île marchait de lui-même ; l'union aurait reparu parmi les couleurs , et la Colonie était sauvée. Ce n'était pas le but de nos dictateurs : ayant reçu de la minorité qui les avait choisis , des ordres et des desseins tout opposés , ils eurent grand soin d'empêcher l'accomplissement des clauses du décret , avantageuses aux Colons. Ainsi , dès leur arrivée , après avoir dissous l'assemblée Coloniale qu'ils trouvèrent existante , ils n'en permirent aucune de primaire ni d'électorale ; et par ce moyen , suspendirent constam-

ment la *réélection* ordonnée d'une assemblée générale constitutionnelle. En supprimant ce corps suprême, ils nécessitaient la durée de leur mission ; se délivraient du frein que son autorité légale aurait pu mettre à l'exercice de la leur ; envahissaient ses droits et ses fonctions, et privaient la Colonie de législateurs intéressés à son sort ; de réclamateurs des droits des individus ; de légitimes représentans et de défenseurs naturels auprès du corps souverain de la nation. A cette usurpation de tant d'autorité, ils ajoutèrent celle de tout pouvoir civil et militaire ; ensorte, que les réunissant tous en *eux seuls*, ils osèrent, sous un régime de liberté, *placer leur volonté seule au-dessus de toute loi.* (\*)

Notre assemblée Coloniale, continuai-je, tenait ses séances au Cap. Elle était instruite des inculpations élevées en France, contre la fidélité qu'elle devait à la mère patrie. Du moment qu'on eut signalé de la vigie, la flote qui portait les commissaires civils, avec la plus grande partie des troupes, elle s'empressa de dépêcher au-devant d'eux, douze de ses membres, qui, comme députés, allèrent jusqu'à quinze lieues en mer, les complimenter sur leur arrivée, et les assurer de *l'entière soumission des Blancs, aux termes du décret*, dont ils étaient porteurs. Leur démarche était sincère : on a rapporté, qu'elle fit de la peine à ces hommes, avides de trouver des coupables ; cela parut sur leurs visages déconcertés ; et marquant visiblement leur regret de n'avoir pu, dès

---

(\*) Nous sommes *tout*, dirent Polverel et Sonthonax, après leur succès : en nous résident les assemblées primaires, électorales et Coloniales, la convention elle-même ; nos volontés enfin, sont la seule loi.

leur arrivée , exécuter la vengeance qu'ils avaient préméditée. Leur plan a été connu : c'était de descendre des troupes sur trois points ; premièrement , à Limonade et à l'Acul ; et celles-ci rendues près du Cap , l'attaquer de front et par les côtés , l'enlever de force , et traiter tout de suite cette ville en vainqueurs irrités. Combien , de la part des Blancs , le moindre signe de mécontentement et d'opposition aurait été d'accord avec leurs désirs ! Quelle longue suite de détours , d'adresse , de ruses et de faussetés cela leur eût épargné ! Ils étaient bien éloignés de se révolter , ces pauvres Colons , affaiblis , opprésés et subjugués de tant de manières. Les clauses du décret , d'ailleurs , ne leur déplaisaient pas. Après de ce qu'ils avaient craint de leurs ardens ennemis , elles leur paraissaient douces. Leurs droits essentiels leur étaient conservés : quant à les partager avec les gens de couleur , ils y étaient enfin résignés , la dure nécessité leur en imposant impérieusement la loi. Les dictateurs débarquèrent au Cap , le 17 Septembre 1792. C'est un jour à marquer de noir dans les fastes de la Colonie.

N'ayant aucun prétexte pour sévir sur-le-champ contre nous , et renvoyés dans de lentes opérations , les commissaires , pour se donner le tems d'apprécier les forces des Blancs , de se concerter avec leurs protégés , de travailler les Nègres fidèles , de s'entendre avec les révoltés , et de séduire les troupes de ligne , arrivées avant eux ; pour dresser enfin tous leurs souterrains , ils jugèrent à propos de publier , sept jours après leur arrivée , ( le 24 Septembre ) cette *fameuse proclamation* , crue sincère , et qui rassura tous les propriétaires de la Colonie , Blancs ou de couleur ; mais que les événemens postérieurs ont démontré

montré si pleine de *fourberie et de fausseté*. Ils y déclarèrent, voici leurs propres expressions : « Au nom » de la métropole, de l'assemblée nationale, et du » roi, qu'ils ne reconnaîtraient désormais, que deux » classes d'hommes dans St.-Domingue, les *libres* et » les *esclaves*, sans aucune distinction de couleur : » ils y faisaient l'aveu de la *nécessité de l'esclavage* » pour la culture et la prospérité des Colonies : ils » assuraient enfin, qu'il n'était ( remarquez bien ces » mots ) ni dans les *principes* ni dans la *volonté* » nationale et du roi, de toucher à cet égard aux » *prérogatives* des Colons.— Nous déclarons, ajou- » taient-ils, qu'aux assemblées Coloniales (\*) seules, » constitutionnellement formées, appartient le droit de » prononcer sur le sort des esclaves. »

Aurions-nous pu soupçonner que des assurances aussi formelles, aussi précises, conformes au texte de la loi, données au nom du gouvernement, et par ses délégués, chargés spécialement de ramener la tranquillité, n'eussent pas été sincères et sacrées ? Hélas ! il n'en était rien : ils nous trompaient horriblement. Qu'ils n'avancent pas en leur faveur, que des circonstances subséquentes les ont contraints à suivre d'autres principes et à tenir un autre langage. Leur système, contraire à ces belles assurances, paraît dès les premiers mois de leur séjour, et lorsqu'ils reconnaissent publiquement les Colons pour d'excellens patriotes. S'ils l'étaient, pourquoi, dès ce moment, ne les pas laisser jouir de leurs droits ? Pourquoi leur refuser constamment la tenue des assemblées populaires, et la réélection d'une assemblée Coloniale constitutionnelle ?

---

(\*) Mais ils se gardèrent bien d'en laisser établir.

Ils avaient encore , à ce qu'on a rapporté , une forte raison pour promulguer ces aveux flatteurs. C'est que l'assemblée Coloniale , ayant pressenti le dernier but de leur mission secrète ; l'affranchissement des esclaves , leur avait fait offrir , au nom de la Colonie , une somme de *douze millions* , s'ils voulaient s'en désister. Se voyant découverts , ils voulurent détruire authentiquement un pareil soupçon ; assurés de réussir auprès de la grande majorité des Colons , lors même qu'ils ne le pourraient pas auprès des gens instruits. Comment , s'écria le négociant , plein de surprise , ils refusèrent douze millions ? Ne leur en faites aucun honneur , lui dis-je : en persistant dans leur dessein , ils savaient bien que le pillage de la Colonie serait fort au-dessus de cette somme ; qu'ils donneraient cours à leurs principes chéris , satisfaisaient les haines et les vœux de leurs commettans , et se couronneraient , parmi les personnages de leur secte , d'une gloire immortelle. Les soupçons ci-dessus furent donc une raison de plus pour ces chefs perfides , de se presser de publier des sentimens opposés à ceux qu'on leur prêtait. Ils avaient besoin d'en désabuser promptement les Blancs et les gens de couleur propriétaires , pour leur ôter le prétexte de s'unir au parti royaliste , qu'ils voulaient *abattre le premier* ; pour y parvenir , après avoir ainsi rassuré les Colons sur leur plus grand objet d'inquiétude , ils établirent en même-tems les bases de leur système d'*oppression* , qui devait non-seulement écraser les royalistes , mais renverser , les unes après les autres , les classes libres de la Colonie.

Dans ces vues , par la même proclamation , ils firent dépendre immédiatement de leur autorité , l'exercice de tout autre pouvoir que le leur. Ils défendaient ,

( article 2 ) « à tout bâtiment de mettre en mer , sans » une permission d'eux par écrit : dans le troisième , » qu'aucun mouvement de troupes n'eût lieu sans leurs » ordres : ainsi , se trouvaient paralysées les fonctions » des commandans de mer et de terre. Par le qua- » trième article , ils excluèrent du nombre des officiers » généraux au service de la Colonie , tous ceux qui y » auraient des propriétés. Quelque tems après , ils dé- » clarèrent *nuls* , dans l'île , tous *brevets* d'officiers , » signés du roi et de Lajard son ministre. » Ces pré- » cautions prises , sans y être autorisés par le décret , ils ordonnèrent le 12 Octobre suivant , la *dissolution* de l'assemblée Coloniale ; mais au lieu d'en *accélérer la réélection* sous la forme constitutionnelle , conformément au vœu de la nation , en annonçant pour cela la convocation des assemblées primaires et électorales , ils chargèrent les membres de ce corps dissous ( art. 9 ) , d'élire par suffrages , avant de se séparer , *six d'entr'eux* , destinés à former , avec autant d'hommes de couleur , qu'ils choisiraient eux-mêmes , une *Commission civile intermédiaire* , dont les arrêtés , représentant par interim ceux d'une assemblée Coloniale , ne pourraient néanmoins être *exécutés* , sans leur approbation.

Vous voilà bien embarqués ! me dit le maître de la maison : on ne pouvait mieux , ajouta le curé , réunir tous les pouvoirs en des mains uniques. Il ne leur manquait , observa le médecin , que d'exercer le pouvoir judiciaire , pour être despotes dans toute l'étendue du terme. Il ne faut juger ceux qui gouvernent , dit à son tour l'avocat , que d'après leur position. Les divers partis que ces commissaires avaient à contenir ou à réprimer , leur donnaient le droit de s'entourer ainsi

de tous les pouvoirs , pour s'en garantir : ils jugeaient la Colonie en danger. Vous voyez de même , qu'en Angleterre , pays libre , et où l'acte d'*habeas corpus* est le plus ferme bouclier de la liberté personnelle , on en suspend néanmoins l'effet dans un péril imminent , et qu'on y revêt le pouvoir exécutif d'une autorité illimitée.

Ce serait donc à vous , lui répondis-je , à me prouver qu'un pareil danger existait alors dans la Colonie. Il y avait bien deux grands partis , acharnés l'un contre l'autre ; mais , si les commissaires eussent mis de l'équité dans leurs procédés et ne se fussent pas écartés des termes de la loi , ces partis se seraient soumis et réconciliés , et jamais ils n'en auraient été troublés. Quant aux partisans de la Cour , si jusqu'alors ils avaient été contenus par les forces seules et l'esprit public de la Colonie , qu'en devaient craindre nos nouveaux chefs , ayant dix mille hommes de plus à leur disposition ? Non ce n'est pas le danger *présent* qu'ils redoutaient , mais celui qu'ils prévoyaient devoir *naître* de leurs injustices et de leur oppression. Pour pouvoir accabler ces adversaires futurs , les tyrans , au mépris du décret , prirent toutes les mesures que vous venez d'entendre ; et sur-tout , celle de ne laisser jamais former d'assemblée Coloniale , dont le pouvoir et les attributions eussent affaibli les leurs. Cependant , par une espèce de leurre , ils en établirent un *simulacre* dans cette commission , que par un autre astuce , ils nommèrent *intermédiaire* ; donnant à croire aux trop simples Colons , qu'elle n'existerait que par interim et pour peu de tems. Ce corps au reste ne pouvait être que l'organe de leurs volontés , pouvant à leur gré , en nommer , destituer et retabliir les membres.

C'était, continuais-je, le plan des commissaires, de commencer par renverser le parti de l'ancien gouvernement, ou le *royaliste*, comme le plus faible de ceux qu'il voulait abattre. Le lieutenant colonel du régiment du Cap en était l'ame : toujours à cheval, plein d'activité, et connaissant les localités et les personnes, il avait jusqu'alors plutôt dicté que suivi les ordres de M. de Blanchelande, notre général. Il avait pour lui tous les officiers des troupes de ligne, et croyait pouvoir compter sur les soldats. Dans les milices du Cap, la compagnie des dragons Jaunes, et quelques particuliers mécontents auraient appuyé ses desseins. Tous les corps premiers ou secondaires de cette ville, les assemblées Coloniale et Provinciale, la municipalité (\*) particulièrement, avaient sans cesse lutté contre les efforts de ce parti. Ils avaient pour eux les milices en général, et nommément les compagnies des grenadiers et des dragons Rouges, formées des Petits-Blancs. Celle des volontaires ou des jeunes gens, autrefois si belle, si nombreuse, mais alors extrêmement diminuée par la guerre et les maladies, restait indécise dans le choix d'un parti ; ne voyant nulle part que des passions et des vues particulières, et non des efforts communs pour arriver à un état de tranquillité. M. Desparbès, arrivé nouvellement avec les troupes, les commandait, pourvu de la Cour du brevet de gouverneur-général de la Colonie. Ces troupes n'étaient composées que de gardes nationaux, précaution prise par le corps législatif français, ou plutôt par les intrigues des amis des Noirs, pour avoir des bras plus dévoués aux entreprises des commissaires civils.

---

(\*) L'archevêque Thibaud en était le procureur-syndic : il en dirigeait les mouvemens.

Ceux-ci, pour mieux asseoir leurs mesures, et se renforcer de tout ce qui pouvait assurer le coup prochain qu'ils méditaient, s'attachèrent, dès leur arrivée, à gagner les milices de la ville; à travailler et séduire sourdement les soldats de ligne; et à fomenter sous main, la désobéissance parmi les équipages des vaisseaux: en même-tems, remplissant d'espoir le cœur des Mulâtres, et leurs Coryphées en ayant reçu l'accueil le plus flatteur, ils se préparaient, dans le dévouement de cette puissante caste, et pour le coup à frapper ensuite, le plus formidable appui. Enfin, pour qu'aucune précaution ne fût omise de leur part, ces conspirateurs secrets de tous nos maux, firent également prévenir par des émissaires, les révoltés Noirs ou Jaunes, qu'ils se proposaient de ne pas agir contre eux et de ne leur faire aucun mal. Cette assurance, d'ailleurs, s'accordait avec leur proclamation du 25 Septembre, par laquelle ils avaient réquis le gouverneur-général « de n'employer la force publique qu'à des *moyens défensifs* seulement, et à *couvrir les quartiers intacts.* » Les insurgés n'ignoraient pas, non plus, qu'à leur demande, l'assemblée Coloniale avait ordonné d'ôter les gibets et les roues, qui avaient été dressés sur la place d'Armes, preuve qu'il n'y aurait plus de punition exercée contre ceux qui seraient pris. Les esclaves encore restés fidèles, soit dans la ville, soit dans la plaine, furent avertis du sort qui les attendait.

Dans ces premiers tems, la concentration des pouvoirs entre les mains des commissaires (leurs autres menées sourdes étant ignorées), ne devait allarmer que les Blancs qui se savaient décriés en France,

et l'objet de la haine des négrophiles : ceux qui voyaient le mieux en prévirent bien les dangers ; mais ce ne fut pas le plus grand nombre. Pour présenter un leurre à ceux-ci , beaucoup plus confians , nos machinateurs prétextèrent l'existence d'une *faction contre-révolutionnaire*..... N'existait-elle pas , m'objecta soudain l'avocat , dans le parti royaliste ? Ils eurent soin , lui répliquai-je , de donner plus de latitude à cette expression. Sans jamais s'expliquer clairement sur les desseins qu'ils supposaient à leurs adversaires ; on les a vus , par la suite , comprendre sous les noms vagues de contre-révolutionnaires , de traîtres , de conspirateurs , de partisans de la domination anglaise , tous ceux qui leur ont demandé l'exécution du décret du 4 Avril ; ou ceux qui ont eu le courage de s'opposer à l'arbitraire de leurs entreprises , ou qui , seulement en ont murmuré. Actuellement , c'était Cambefort , les officiers , des émigrés , des intrigans. Bientôt , ce seront les corps administratifs , les municipalités , les journalistes , les grands propriétaires : à la fin , les gens de couleur même ; tous ceux , enfin , qui leur déplairont , et dont ils voudront se débarrasser. (\* )

Dans le fait , il n'y a eu , à ces premières époques et long-tems après , aucun parti qui *penchât pour l'anglais*. Les Colons étaient de *vrais français* en général ; ils ne l'ont que trop témoigné : cette nation ennemie , bien loin d'être désirée à St-Domingue , y était

---

( \* ) C'est sous de pareils prétextes , que l'archevêque Thibaud , Daugy , Tangui Laboissière , Thomas Millet , Parent l'imprimeur , et plusieurs autres particuliers , vraiment patriotes , et réclamateurs de l'exécution dudît décret , furent embarqués successivement pour France.

détestée par le souvenir amer des pertes et des misères , qu'en tems de guerre , sa marine avait fait éprouver aux habitans. Ce n'est qu'après les injustices , les préférences accordées aux gens de couleur , les refus récidivés de l'exécution du décret , les proscriptions , les massacres , les incendies , l'affranchissement des esclaves et la ruine totale de la culture , *effets , tous provenus des commissaires* , qu'enfin , au mois d'Août dernier ( 1793 ) , quelques particuliers , au bas de la côte , Blancs et Mulâtres , et bientôt des villes , des quartiers entiers , *excédés de tant de maux et plongés dans le désespoir* , se sont livrés à ce peuple ennemi.

Qui pourrait justement les en blâmer , s'écria le négociant ? Il est certain , dit le curé , que les *Colons ont été poussés à bout*. Je ne vois rien à leur reprocher , ajouta le médecin , dans le sens de la révolution française. Ils étaient certainement en droit d'user de la *sainte insurrection* , pour se délivrer de cette effroyable tyrannie. Que reste-t-il à faire aux gouvernés , lorsque les gouvernans ont rompu tous les *liens qui les unissaient mutuellement* ? Mais ceux-ci , lui répondit l'avocat , ne les avaient rompus qu'en faveur des *droits imprescriptibles* qu'on avait violés. Les Colons , lui répliqua le médecin , ne pouvaient être accusés justement de violation de droits , n'en exerçant que de conforme aux lois : en outre , les droits les plus *sacrés* de tous , sont ceux de *sûreté de sa personne et de conservation de ses propriétés* : ils le sont infiniment plus que celui d'exercer des droits politiques , ou de jouir d'une extension plus ou moins grande de liberté civile : *un état peut subsister et fleurir même sans ceux-ci* ; mais il ne saurait *exister sans ceux-là*.

Je reviens aux malheureux Colons ; repris-je ; bien loin que les habitans de St-Domingue aient voulu trahir leur mère patrie , d'autres leur reprocheraient de l'avoir trop aimée. Les preuves en sont consignées dans les propres écrits des commissaires. Je dois vous les rapporter , parce que , reconnus d'abord et très-authentiquement par ces chefs , pour *patriotes* , et des plus excellens ; ces habitans en seront ensuite poursuivis comme contre-révolutionnaires , fauteurs d'émigrés et tâtés à la patrie.

Le 12 Octobre 1792 , nos dictateurs , en dissolvant au Cap les assemblées Coloniale et Provinciale , avaient remercié ces corps , dans leur proclamation , des soins qu'ils s'étaient donnés pour maintenir la tranquillité publique ; avouant à l'égard du premier (voici leurs expressions) : « Qu'à part le préjugé , il n'avait souvent » eu d'autres torts que ceux du *patriotisme* ; et qu'en » traînés quelquefois dans de fausses mesures , par les » agitations populaires , il n'a dû ses égaremens passagers , qu'à *sa haine invincible* pour les tyrans » et la tyrannie. » Ils entendaient , par cette dernière phrase , la lutte continuelle des assemblées Coloniales contre les agens militaires du pouvoir exécutif.

Quinze jours après ( le 28 Octobre ) , Polverel écrivait en ces termes à la municipalité du Port-au-Prince : « Votre » commune , messieurs , a donné un grand exemple de » *patriotisme* : après avoir éprouvé pendant plus d'un an , » tous les fléaux de la guerre (\*), des incendies et des brigandages de toute espèce , la malheureuse ville du Port- » au-Prince a pourtant trouvé , dans les débris de son » ancienne opulence , de quoi *sacrifier un million* au » salut de la Colonie. Il faut que celle-ci soit instruite

---

(\*) De la part des Mulâtres.

» de ce beau dévouement à la chose publique ; et que  
 » la France apprenne , que *nulle part* la loi n'a de  
 » plus *rigoureux observateurs* , ni la métropole d'en-  
 » fans *plus soumis* , ni la révolution française et la  
 » convention nationale de plus *chauds défenseurs* ,  
 » qu'au Port-au-Prince. » Aucune ville , aucune province  
 en France n'a reçu d'éloge pareil.

Et cependant , m'observa le négociant , c'est cette ville , je crois , qui sera sévèrement châtiée , et la première de toutes.

Et elle le sera , lui répondis-je , parce que ses habitans auront persisté dans ces mêmes sentimens , en trouvant mauvais que les commissaires fassent tout le contraire de ce qui leur était ordonné par la nation.

Voici , continuai-je , de nouvelles citations. Le 14 Novembre suivant , ce même Polverel écrivait de cette ville , à son collègue Sonthonax , au Cap : « que les patrio-  
 » tes formaient la grande majorité du Port-au-Prince et  
 » du Cap ; mais que St-Marc renfermait des agitateurs. »  
 Ils nommaient ainsi les Blancs , qui , dépités de la partialité qu'ils témoignaient pour les Mulâtres , élevaient enfin des murmures et se portaient à quelques voies de fait. Pour vous exposer en un ensemble les *sentimens républicains* des Colons , je vous rapporterai ce passage-ci du réquisitoire prononcé le 31 Décembre suivant , devant la municipalité du Cap , par le procureur de la commune. On y venait d'apprendre que les émigrés de toutes les classes et de tous les ordres avaient été proscrits à jamais du sol de la république :  
 « Depuis long-tems , y était-il dit , St-Domingue est  
 » regardé comme un pays de ressource , et c'est la  
 » raison qui fait abonder dans la Colonie tant de gens  
 » sans aveu , auxquels nous pouvons attribuer en partie

» les malheurs qui nous accablent : on peut donc s'at-  
 » tendre à voir refluer ici une partie des émigrés. Mais,  
 » *pouvons-nous les recevoir? Le devons-nous?* Nous  
 » ne le pouvons pas, parce que St-Domingue fait partie  
 » de la France, et que leur proscription s'étend sur tout  
 » le territoire de la république. Nous ne le devons pas,  
 » parce que leur arrivée dans cette Colonie peut avoir  
 » un motif que nous devons suspecter, celui de contri-  
 » buer à y perpétuer les troubles; ou un but que nous  
 » ne devons pas souffrir, celui d'échapper à une peine  
 » justement encourue..... Eh! que viendraient faire les  
 » émigrés à St-Domingue? Résider sur leurs propriétés?  
 » Ils n'en ont plus; elles sont confisquées. Solliciter  
 » des places? Elles sont dévolues de droit aux patriotes.  
 » Travailler à rendre ce pays florissant? Ils n'ont pas  
 » voulu travailler à la splendeur de celui où ils étaient  
 » employés. Non, non; nous n'avons pas besoin de  
 » *militaires traitres*, ni de *prêtres réfractaires*, ni de  
 » *magistrats parjures*, etc. A ces causes, je requiers,  
 » etc.» L'arrêté de la municipalité, conforme aux con-  
 » clusions du requérant, ordonna l'arrestation et l'envoi  
 » en France de toutes les personnes qui arriyeraient dans  
 » le port, suspectes d'émigration.

D'après tous ces témoignages écrits, il demeure  
 prouvé qu'avant et plusieurs mois après l'arrivée de  
 ces seconds commissaires civils, les Colons Blancs  
 n'étaient rien moins que *contraires* au nouveau gou-  
 vernement français. Le mécontentement qu'ils avaient  
 témoigné quelquefois, n'était pas non plus en eux  
 l'effet d'un désir d'*indépendance* de la métropole,  
 mais du juste droit, qu'on leur chicanait, de conser-  
 ver seuls celui de se *régir intérieurement*.

Avant l'arrivée de ces trois nouveaux agens de la

nation , le parti royaliste (j'entends les militaires) , s'étaient bornés à des manœuvres secrètes contre le parti patriotique ; c'est la ressource des faibles. Assurés , d'ailleurs , avec les Colons , quoique différens de principes , de la continuation de leurs emplois et de la sûreté de leurs personnes , s'ils n'étaient pas découverts , ils avaient persisté dans ces trames sourdes , en attendant une circonstance plus favorable. Ils crurent l'avoir trouvée dans le caractère de M. Desparbès , officier beaucoup plus ferme et plus décidé que son prédécesseur , M. de Blanchelande. Pour surcroît d'avantage , ce nouveau général s'était brouillé avec les commissaires presque aussitôt son arrivée. Cette ligue apercevant en eux des antagonistes déterminés , qui ne méditaient rien moins que leur expulsion de l'île , au lieu de se tenir secrètement sur leurs gardes comme ci-devant , crut devoir se préparer à prendre l'offensive , à la première occasion. Ainsi montés les uns contre les autres , cette occasion ne tarda pas d'arriver. Elle fut provoquée par les commissaires , qui , sous prétexte que M. Desparbès avait des possessions dans l'île , le destituèrent ( le 12 Octobre 1792 ) du généralat et le reléguèrent à bord de la flote.

Six jours après , ce général , M<sup>r</sup>. de Cambefort et les autres officiers des troupes de ligne , entreprirent de leur rendre la pareille et de les embarquer pour France. Le 19 Octobre au matin , les militaires , ayant fait leurs dispositions d'attaque et rangé leurs troupes sur le Champ-de-Mars , à côté des casernes ; les commissaires ne furent pas moins dispos à faire les leurs : ils appelèrent toutes les milices sur la place d'Armes , au centre de la ville ; et maîtres de l'arsenal , ils firent placer deux grosses pièces de canon à l'entrée des deux

rues par où l'on descendait des casernes et du Champ-de-Mars. Le conflit ne fut pas long : les soldats de ligne , ébranlés d'avance dans la soumission qu'ils devaient à leurs chefs ; séduits , gagnés ou menacés ce jour-là même par des émissaires , pendant des pourparlers , refusèrent d'agir dans ce démêlé. Il n'y eut plus pour les commissaires d'obstacles à vaincre que l'obstination et les efforts isolés d'une partie des dragons Jaunes , ayant à leur tête , *Cagnon* , négociant , (\*) leur capitaine. Mais ces adversaires , poursuivis par les dragons Rouges , devinrent les victimes de cette journée. Le fruit en fut également dû à la présence de M<sup>r</sup>. Laveaux et de ses dragons d'Orléans , venus au nombre de deux cents ; eux et leur commandant furent dans ce démêlé , et l'ont été dans tous les suivans , le plus ferme bouclier de nos dictateurs. Cet échec ayant terminé la querelle , les commissaires demeurés victorieux , firent embarquer pour France , dans l'après-midi , messieurs de Cambefort , de Thouzard , Poitou l'aîné , presque tous les autres officiers du régiment du Cap , deux précédens aides-de-camp de M<sup>r</sup>. de Blanchelande , et des particuliers de la ville , formant en tout une cinquantaine de personnes. *Ainsi fut abattu parmi nous le parti royaliste* , un mois seulement après l'arrivée des commissaires civils.

Remarquez actuellement , avec quelle adresse , ces méditateurs de tant de projets sinistres , chargent leurs victimes et retournent sur ce parti , ce que leur secte avait également commis et ce qu'eux-mêmes se proposaient de faire avec infiniment plus d'étendue et de

---

(\*) Cagnon et Labatut fils , y perdirent la vie : Miniac cadet , y fut grièvement blessé. etc.

venin. « Vos plus grands ennemis ( disaient-ils aux  
 » Colons , dans leur proclamation du 27 Octobre ) ,  
 » étaient au milieu de vous , ils n'y sont plus ; vous  
 » en voilà délivrés à jamais. Ceux qui avaient excité  
 » ou protégé la révolte des esclaves , ceux qui avaient  
 » fait égorger vos pères , vos frères , vos épouses , vos  
 » enfans ; brûler et dévaster vos propriétés ; ceux qui ,  
 » chargés de diriger la force publique contre les *br-*  
 » *gands* , (\*) la tournaient contre vous-même : ceux  
 » qui leur révélaient le secret de vos forces et de  
 » votre faiblesse ; le lieu , le jour , le moment des mar-  
 » ches et des attaques projetées ; qui leur indiquaient  
 » les circonstances favorables pour s'avancer ou pour  
 » ne pas agir ; ceux qui faisaient distribuer à ces *br-*  
 » *gands* , les armes et les munitions de guerre et de  
 » bouche , destinés à votre défense ; ceux qui ont fait  
 » périr les trois quarts des troupes venues à votre se-  
 » cours , soit par l'insalubrité des postes , soit par l'inac-  
 » tion , soit en les exposant témérairement au fer de  
 » l'ennemi ; ceux qui laissaient des semaines entières  
 » les camps sans un mot d'ordre ; ceux qui ont si  
 » long-tems fomenté les haines , si long-tems soufflé  
 » le feu de la guerre civile entre les différentes classes  
 » d'hommes libres , et qui enfin ont voulu vous armer  
 » contre nous-mêmes , à cause que nous voulons im-  
 » perturbablement vous ramener tous au centre d'*u-*  
 » *nité* , (\*\* ) etc. : ces hommes ne sont plus , etc. »

---

(\*) Affectation insidieuse de nommer brigands les Noirs révol-  
 tés , qui bientôt seront pour eux , un objet de prédilection , et  
 formeront avec les autres Nègres , le vrai peuple de St-Domingue.

(\*) Ils ne disent pas *union* ; elle était hors de leur cœur ,  
 mais *unité* , par laquelle ils entendaient le nivellement gé-  
 néral des individus de toutes les couleurs , les brigands compris.

C'est un tableau de maître, me dit le médecin. Il est précieux pour nous, repris-je, et mérite que nous le conservions : car, en même-tems, que ces hommes pervers, qui vont se comporter exactement la même chose, y peignent avec énergie, les criminelles actions du parti qu'ils viennent de renverser, ils présentent encore d'une manière forte, claire et précise, l'étendue des maux des Colons, sans pouvoir être suspectés de partialité pour eux ; les égorgemens, les massacres, les dévastations, les incendies, etc. ; ils en désignent les auteurs ; ils font connaître leurs trames perfides ; ils indiquent le parti qu'ils servaient : ils blanchissent enfin les habitans de St.-Domingue, d'avoir voulu *se donner aux anglais*, et de la ridicule et bête accusation, d'avoir été personnellement les *auteurs directs de la révolte de leurs esclaves*.

Cependant, pour masquer leurs desseins et donner à croire qu'en embarquant *les premiers suppôts du parti royaliste*, ils avaient agi sincèrement pour le bien de la Colonie, les commissaires donnèrent les mains à un plan d'*attaque générale* contre les révoltés, formé par M. de Rochambeau, qu'ils venaient de nommer général de St.-Domingue. Leur dévoué Laveaux avait reçu d'eux le commandement de la partie du Nord, grade qui l'approchait immédiatement du premier. Un M. de Montesquiou Fezensac, je pense, avait obtenu celui de commandant du Sud. Aillaud, Polverel et ce dernier, se transportèrent dans la partie de l'Ouest, pour faire marcher ensemble les attaques d'un bout de l'île à l'autre. On ne saurait imaginer, pour ce qui concernait notre partie, de meilleures dispositions que celles dont se servit le nouveau général. Un corps de troupes, après avoir

emporté la Tannerie , devait entrer dans le quartier de la Grande-Rivière , et nétoyer cette longue gorge , ainsi que Ste.-Suzane , des quantités de Noirs et de Mulâtres , qui en faisaient leur repaire. En même-tems , M. de Rochambeau , se portant dans la partie de l'Est , après avoir repris le bourg de Ouanaminte et d'autres moindres postes , devait monter dans le quartier de Valière , joindre ses troupes à celles qui seraient entrées par la Grande-Rivière , et déblayer ensemble l'intérieur de tous ces mornes , du ramas des Nègres insurgés. Entre ces deux principaux corps attaquant aux deux extrémités , de plus petits , vers le milieu , postés aux pieds des mornes du Trou , devaient également monter devant eux et pousser les Noirs de leur côté.

Rien n'était plus facile que l'exécution de ce plan , dans ce moment où les secours arrivés étaient si nombreux , et jouissaient d'une bonne santé et de leur vigueur européenne. Les succès furent complets dans la partie de l'Est : on enleva rapidement Ouanaminte et les divers autres postes. Malheureusement , l'attaque d'auprès du Cap n'avait fait aucun progrès. M. Dassas , ci-devant capitaine au régiment du Cap , mais actuellement commandant-général des milices de cette ville , après s'être rendu maître du morne Pelé , poste en de-ça de la Tannerie , l'avait abandonné ( le 12 Novembre 1792 ) le lendemain. D'un autre côté , M. de Rochambeau , nommé général de la Martinique ( le 12 Janvier 1793 ) , partit bientôt après pour son gouvernement.

M. Laveaux , de retour au Cap avec lui , devenu par son absence , général des troupes , reçut un nouvel ordre de Sonthonax , de renouveler l'attaque gé-  
nérale

nérale contre les Noirs. Maître de l'Est, cet officier dirigea ces seconds efforts à-peu-près comme les premiers, commençant néanmoins l'attaque du côté où la précédente avait manqué, par le morne Pelé et par le poste de la Tannerie. L'étonnant succès qu'il eut pendant une sortie de trente jours, prouve que dans moins de trois semaines de plus, les rebelles auraient été forcés de se soumettre, ou de fuir dans l'espagnol, par les derrières; refuge qui leur aurait été vraisemblablement refusé par les postes limitrophes de cette puissance. *Les Noirs étaient aux abois.* Nous apprenions de toutes parts, que se chargeant, hommes et femmes, de leurs enfans et de leurs effets, ils cédaient le terrain aux troupes qu'ils voyaient prêtes à monter, et se retiraient dans les doubles et les triples montagnes. Ils allaient, enfin, être subjugués dans le principal foyer de la révolte. Nous étions alors à la mi-Février 1793.

Mais telle n'était pas l'intention de nos dictateurs négrophiles. Forcer les Noirs à rentrer dans l'obéissance, à reprendre leur précédentes occupations, à redevenir la propriété de leurs maîtres; rétablir enfin par ce moyen, l'ordre, la tranquillité, la sûreté, la paix, le travail et la culture; tout cela ne convenait ni aux principes, ni aux desseins destructeurs de ces chefs. Sonthonax, surpris de la vivacité et de la réussite des attaques (opérées par des troupes qui ignoraient son secret); sachant les Nègres éperdus et commençant à demander grace, donna sur-le-champ des ordres aux attaquans, de *suspendre leurs coups et de cesser de marcher en avant.* Il alléguâ, pour ses raisons, le défaut de vivres et de munitions, ainsi que les maladies survenues dans l'armée. Les maladies, en

effet , avaient emporté déjà quantité de soldats : mais c'était un motif de plus , pour accélérer cette expédition , tandis que leur nombre suffisait encore pour réduire les révoltés , et des révoltés aux abois. Parvenues , d'ailleurs , dans les hauteurs , les troupes y auraient trouvé des vivres frais en abondance , des eaux excellentes , et moins de chaleur que dans la plaine : les malades s'y fussent rétablis , et les autres mieux maintenus en santé. Arrêter ainsi cette attaque , c'était perdre ces avantages , ralentir l'ardeur des soldats , laisser respirer les révoltés , leur rehausser le courage , rendre de peu d'effet les succès obtenus , et manquer , pour toujours , le moment opportun de réduire ces rebelles. C'était aussi le dessein du perfide commissaire .

— Ses partisans ont bien eu le front , dans le tems , d'attribuer la cessation de cette attaque , au refus des citoyens du Cap , de finir la campagne. En supposant la vérité de ce refus , de quelle influence pouvait être le faible corps des milices de cette ville , minées par deux ans de service continu et par les maladies , sur une attaque générale d'environ 12 mille hommes de troupes ? ( 2 mille de ligne et 10 mille gardes nationaux. ) Ne pouvait-on pas , ne devait-on pas continuer sans elles ?

— L'ordre de ménager à ce point les rebelles , et de cesser de poursuivre des ennemis prêts à se rendre , frappa de surprise et de douleur , le cœur déjà si consterné des infortunés Colons : les moins clair-voyans en eurent les yeux dessillés : ce n'était pas le premier sujet de leurs tristes réflexions ; l'ordre d'abattre les gibets ; celui de se tenir seulement sur la défensive envers les rebelles : le refus de laisser juger les prison-

niers Noirs (\*) amenés dans les prisons : la proclamation (des premiers jours de Décembre 1792) de Sonthonax (\*\*), portant qu'un tiers des places d'officiers, vacantes, seraient désormais remplies par des gens de couleur de sa nomination : l'embarquement forcé de ceux qui demandaient, avec le plus d'opiniâtreté, l'accomplissement du décret du 4 Avril ; la grace, enfin, accordée et la liberté rendue aux curés du Dondon et de la Grande-Rivière, fauteurs avérés de la révolte des Noirs, et pris parmi eux ; tous ces faits ne laissent plus aucun doute sur les funestes intentions des commissaires.

Depuis leur arrivée, ces méditateurs de noirs projets, n'avaient cessé de bien accueillir tous les hommes de couleur. Il ne paraissait pas encore, que les Blancs leur fussent odieux : mais, ils les recevaient froidement, et ne distinguaient parmi eux que ceux qui, s'étant unis avec des femmes de sang-mêlé, (\*\*\*) ne pouvaient être que sincèrement attachés à leur cause ; ou ceux, bien plus dangereux pour nous, que l'ambition ou un caractère pervers, rendaient,

(\*) C'est ce qui fit, que lors de l'affaire de Galbaud, les prisons du Cap se trouvèrent remplies de 4 à 500 brigands, qui, délivrés par Sonthonax et Polverel, leur furent d'un si grand secours. Serait-il impossible que ces scélérats, méditant le coup qu'ils ont frappé, les eussent ainsi mis en réserve, à tout événement ?

(\*\*) C'est à l'occasion de cette publication, que Thibaud, d'Augy, et quelques autres furent embarqués pour France, après quelques troubles occasionnés par des officiers Blancs des troupes de ligne, indignés d'avoir des Mulâtres pour camarades.

(\*\*\*) Comme Garnot, Labarthe Ste.-Foi, Duclos-Menil, etc.

en apparence ; sectateurs (\*) zélés de leurs principes. Je vous ai déjà dit que Pinchinat , l'oracle des Mulâtres , en avait été singulièrement bien reçu : la même faveur avait été faite à leurs autres chefs , avec une certaine réserve néanmoins , avant l'affaire du 19 Octobre. Mais , après l'expulsion du parti royaliste , les Blancs , devant tomber à leur tour , les caresses des commissaires envers ces favoris , devinrent plus générales et plus marquées : ils n'eurent plus de société qu'avec cette couleur , et n'en admettaient pas d'autre à leur table : c'étaient des Mulâtres qui remplissaient leur antichambre ; à qui seuls l'on donnait la permission d'entrer ; qui , dehors , faisaient leur cortège ; dont les compagnies formaient leur garde personnelle : c'était à eux à qui les emplois vacans de terre ou de mer , et les postes civils ou militaires étaient conférés. Dans les altercations assez fréquentes , que ces préférences suscitèrent entre les deux couleurs , jamais les Blancs ne furent plus écoutés : ils pouvaient être impunément menacés , injuriés , frappés et maltraités , tandis que le moindre mot d'insulte ou de provocation de leur part , contre leurs adversaires , était sévèrement puni. Je ne vous en citerai qu'un exemple ; c'est l'ordre envoyé par Sonthonax , au brave M. Théroü , créole , commandant à Jacquesy , de partir pour France sous 24 heures , pour avoir écrit à Candi , chef des Mulâtres du Trou , qu'entr'eux et les Blancs , malgré la loi nouvelle , il n'existerait jamais cordialement aucune égalité de rang , ni de fréquentation intime. Croiriez-vous que ce chef de brigands , si chaud dans les massacres ; ayant reçu de

---

[ (\*) Boucher , Gignoux , Dufay , Galineau , [etc.

son adversaire , par la même lettre , la proposition de se battre ensemble au pistolet , refusa net , et s'en alla porter ses plaintes au commissaire ?

Tant de marques de défaveur , de mépris et d'oppression de la part de ces chefs iniques envers la couleur Blanche , devaient nécessairement produire en elle , et de l'aversion pour eux , et des expressions de mécontentement , et même des cris de douleur. Telle est l'origine des plaintes , des murmures , des écrits , (\*) des réclamations , des écarts , des violences , du tumulte enfin , dont ils nous ont accusés , ayant eu un soin extrême d'en cacher la véritable cause ; d'en alléguer de fausses et de peindre ces procédés des couleurs les plus noires. Les Blancs étaient-ils pour cela *royalistes , contre-révolutionnaires , amis des anglais* ? Ils étaient au contraire de *purs patriotes* , soumis aux volontés de la nation et n'en demandant que l'entière exécution ; mais indignés d'une partialité marquée pour une couleur rivale , accompagnée d'autant d'injustices. Les Petits-Blancs qui s'étaient si bien montrés pour la cause des commissaires , à la lutte du parti de l'ancien gouvernement , ne pouvaient tenir à cette insultante partialité. Impatiens , vifs et emportés par caractère ; agacés encore par les Mulâtres , soit aux marchés , où les uns et les autres exerçaient les mêmes états , soit aux parades , aux revues , et dans les corps-de-garde , il en naissait souvent entr'eux des querelles et des voies de fait.

Les réclamations des Blancs et leurs mouvemens d'impatience , ne firent aucune impression sur nos dic-

---

[ \* ) Particulièrement ceux de Tanguy Laboissière , Thomas Millet , Parent , leur imprimeur.

tateurs. Forts de tous les pouvoirs réunis en leurs mains ; délivrés de la crainte des royalistes ; méprisant les soldats de ligne qu'ils avaient avilis ; comptant sur les officiers de couleur qu'ils y avaient introduits ; assurés du puissant corps des gardes nationaux , de Laveaux , de ses dragons , des gens de couleur et des équipages des vaisseaux , ils narguaient cette couleur impuissante , et bravaient son mécontentement général. Que dis-je ? Ils ne perdaient aucune occasion de l'augmenter , prévoyant que son accroissement leur servirait bientôt de prétexte pour remplir le *second objet* de leur mission , celui de prendre une *vengeance éclatante* des Colons Blancs.

Pour mieux l'assurer encore , ils avaient eu la précaution de contracter alliance avec les gens de couleur en pleine révolte. Sonthonax avait d'assez bonne heure fait les premières démarches de rapprochement et de bonne intelligence , entre lui et le corps de cinq à six cens Mulâtres insurgés , commandés par Candy , campés dans les derrières de Ste-Suzanne , et que vous avez vu coupables de tant de trahisons , de meurtres et de dévastations dans la partie de l'Est. Nous crûmes bonnement dans le principe , qu'il ne s'y portait , que dans le dessein de diminuer le nombre de nos ennemis , et par envie de concilier les esprits des deux couleurs. Nous espérions encore , que ce corps nous serait d'un puissant secours contre les Noirs révoltés ; mais nous fûmes bientôt désabusés de ces agréables chimères. Il leur fut accordé par le traité d'union , de descendre dans la plaine , d'occuper seuls le bourg du Trou , d'y former un camp , de le fortifier , de le garnir de gros canons fournis par les commissaires , d'en être constamment entretenus de munitions de guerre et de bouche ,

et enfin , d'y rester *indépendans* de toute autorité , hors celle de ces chefs ; et comme dans la suite , ni ces Mulâtres , ni pas un autre corps , ne furent commandés pour agir offensivement contre les révoltés ; toutes ces particularités donnent aisément à comprendre , que le négociateur , en traitant à de telles conditions avec ces gens aguerris et distingués par leur haine contre nous , avait eu moins en vue de nous les réconcilier , que de *tenir en échec* , par leur présence et leur proximité , la ville , les camps et les postes de l'Est où nous étions renfermés.

J'ajouterai , pour ne plus revenir sur ce sujet , qu'à partir de l'époque où je suis , c'est-à-dire , après les attaques générales suspendues contre les Noirs , jusqu'à leur affranchissement général , les postes avancés de nos défenseurs , soldats ou autres , eurent des ordres exprès de *ménager les révoltés* , sous le prétexte qu'ils étaient portés à rentrer d'eux-mêmes dans la soumission , et convenus de ne point agir hostilement. Cette convention réelle ou controuvée , devint fatale à nos troupes : exécutée par elles de bonne foi et conformément aux ordres , elles souffraient les Noirs roder tranquillement autour de leurs retranchemens , et jusqu'à y en laisser entrer quelques-uns : des postes entiers durent leur perte à cette complaisance. Ils furent enlevés (\*) de cette perfide manière , et leurs défenseurs tous massacrés. Tel est le résultat de cette philosophie , qui suppose dans des individus grossiers et bas , des vertus qui n'y ont jamais germé et qui leur seront pour toujours inconnues.

La conduite de Sonthonax dans la dépendance du

---

(\*) Particulièrement le poste fortifié , nommé le camp le Sec , sur un des pitons des mornes du Trou.

Nord, tenant à l'exécution du *plan de la commission civile*, Polverel, son collègue, ne s'en écartait pas dans les bandes de l'Ouest et du Sud : je dis Polverel seulement, parce qu'Aillaud l'avait déjà quitté. Mon dessein n'est pas de vous donner une histoire suivie de tous les événemens particuliers de ces tems de troubles. Je me borne à vous rapporter ceux qui viennent à l'appui des *causes* de nos maux et qui dévoilent les perfides manœuvres de nos ennemis ; ils sont en assez grand nombre dans le premier foyer de nos dissensions, sans qu'il soit besoin d'y joindre les détails de ceux qui se passèrent plus loin. Polverel employa les mêmes ménagemens envers les esclaves révoltés, les mêmes caresses envers les gens de couleur, la même prédilection pour eux, un égal éloignement des Blancs, pareilles ruses, adresse et perfidies que son collègue. Les habitans de l'Ouest, pourvus de chefs hardis, et moins endurans sans doute que ceux du Nord, moins maltraités encore de la révolte des Noirs, et vraisemblablement moins contenus par la présence de ce commissaire, qui n'avait ni le courage, ni l'activité de l'autre, ni autant de troupes autour de lui, s'agitèrent, et manifestèrent un mécontentement plus caractérisé que celui du Cap.

Au milieu des plaintes particulières et des murmures isolés des habitans de cette ville-ci, sa *municipalité* néanmoins avait déjà fait plusieurs fois des réquisitions verbales auprès de Sonthonax, pour l'entière exécution de la loi du 4 Avril. Indignée de ses continuels refus, elle jugea devoir les lui réitérer d'une manière plus précise et plus légale en même tems. Son arrêté du 26 Décembre 1792, est ainsi conçu : « Considérant, que » d'après la proclamation de MM. les commissaires  
civils

» civils , du 12 Octobre dernier , qui dissout l'assemblée  
 » Coloniale alors existante , les citoyens de St-Domingue  
 » ont dû s'attendre , qu'une nouvelle assemblée de la  
 » Colonie remplacerait immédiatement celle jugée in-  
 » constitutionnelle ; et que la commission intermédiaire  
 » ne devait avoir lieu , que pendant le court délai ,  
 » seulement , nécessaire entre la suppression de l'as-  
 » semblée dissoute et la convocation de la suivante ,  
 » elle arrête : qu'ils seront *invités* au nom du *salut*  
 » *public* à ordonner , le plutôt possible , la tenue des  
 » assemblées *primaires* , pour en former une de *re-*  
 » *présentans constitutionnels* , qui puissent légalement  
 » travailler à la constitution de la Colonie , suivant les  
 » décrets nationaux. » Non-seulement il refusa de sous-  
 crire alors à cet arrêté , qui lui fut présenté par une  
 députation du corps municipal ; mais il en conçut un  
 si grand ombrage , et trouva tant de crimes dans cette  
 demande , que dès-lors , avant son départ pour le Port-  
 au-Prince et pendant son séjour en bas , il ne cessa de  
 défendre à la municipalité d'assembler sa commune ;  
 aux communes de s'assembler d'elles-mêmes et sans  
 sa permission ; et d'ordonner verbalement et par lettres ,  
 à Laveaux , de ne plus s'occuper des révoltés , mais  
 de réserver ses troupes , pour veiller sur les prétendues  
 manœuvres des Blancs du Cap.

Cette réclamation d'une assemblée constitutionnelle ;  
 aussi juste que légitime , puisqu'elle était fondée sur  
 la volonté formelle de la nation , retentissait alors de  
 la part des Colons Blancs , d'une extrémité de la Colonie  
 à l'autre. C'était le seul fonds de leurs demandes et  
 le sujet constant de leurs démarches. Ayant compris  
 les vues secrètes , au moins en partie , de la commis-  
 sion civile , ils ne voyaient , les infortunés , d'autre

moyen puissant et légal à lui opposer, que la force et l'autorité d'un corps suprême Colonial. Ils consentaient à y admettre les trois couleurs. Refusés ainsi, leurs plaintes, leurs murmures, leurs efforts secrets et leurs agitations apparentes, n'ont jamais été désignés aux français de la métropole, comme les *suites de l'odieux et criminel refus* des commissaires; mais comme des mouvemens séditionnels et des rébellions, provenant de la répugnance des Blancs à consentir à la *régénération* de la Colonie; c'est-à-dire, à l'égalité d'admission de toutes les couleurs dans les charges et les emplois. Mais, pourquoi Sonthox, qui avait commencé d'établir cette régénération dès le commencement de Décembre, sans aucune opposition des citoyens Blancs, en donnant des officiers de couleur aux troupes Blanches, n'en mettait-il pas de Blancs, ni dans les compagnies Jaunes, ni dans les Noires? Pourquoi se refusait-il opiniâtrément à laisser former une assemblée constitutionnelle, que les Blancs lui demandaient avec instance? La réponse en est sensible: dans le premier cas, il acquerrait des moyens d'oppression; dans le second, ils se seraient liés les mains. Toutes ses imputations de rébellion en nous, et d'autres mauvais desseins, s'écroûlent et s'évanouissent au seul exposé des faits.

Vous nous représentez ces commissaires bien coupables, me dit le médecin: ils le sont effectivement beaucoup, lui répondis-je, sous ce dernier aspect. Il est inutile de leur aller chercher d'autres accusations, quoique bien fondées; car, c'est pour avoir traîtreusement refusé de condescendre au vœu des Colons, qui ne désiraient et qui ne leur demandaient que l'exécution de celui de la nation, l'accomplissement de la

loi du 4 Avril, qu'ils ont eux-mêmes formé le mécontentement général, et provoqué tout ce que les Blancs peuvent avoir commis d'irrégulier à St.-Domingue, six mois avant et six mois après l'incendie du Cap-Français. Par cette conduite seule, ils ont mérité les noms d'assassins, d'incendiaires, de buveurs de sang et de scélérats dignes du dernier supplice. Il est hors de doute, qu'ils ont employé les torches, les poignards et les proscriptions envers des innocens.

Appelez-vous innocens, me répliqua l'avocat, des gens qui se révoltent à main armée ? — Oui, ceux-là sont innocens, qui, poussés à bout par une oppression tyrannique, et contraire à l'expresse volonté de la nation, prennent les armes et tachent de résister à l'injustice par la force. Au reste, c'est le principe sacré de la révolution française, prôné comme vous l'avez vu précédemment (\*) en pleines séances, par les Merlin, les Brissot, les Garran-de-Coulon, etc. Vous ne devriez pas établir la légitimité de ce principe, m'observa le curé : jamais je ne louerai vos habitans d'avoir ainsi pris les armes. J'ai voulu mettre les choses au pis, lui dis-je, dans ma réponse à Monsieur, ayant supposé que les Colons s'étaient armés les premiers contre les commissaires, ce qui n'est pas exact : ceux du Nord n'en ont jamais été coupables ; et ceux de l'Ouest n'opposèrent la résistance armée, que pour se garantir des attaques ouvertes, que ces chefs dirigeaient contre eux.

L'esprit de mécontentement et d'indignation étant ainsi répandus dans toute l'île, ses effets furent probablement plus prononcés et plus à craindre pour nos

---

(\*) [Pages 132, 135 et 139.]

dictateurs, dans la partie d'en bas, que dans celles du Cap. J'en ai touché les raisons. Vous avez vu ci-devant que Polverel accusait la ville de St-Marc de contenir des agitateurs : une autre fois, il écrivit à son collègue : « que l'indifférence avec laquelle ses habitans avaient » reçu la nouvelle des événemens de la célèbre journée » du 10 Août, lui a prouvé la nécessité de s'y rendre. » Peut-on alléguer des accusations plus vagues et des motifs plus légers ? Cependant, dès le mois de Février, on voit Sonthonax au Cap, y faire des préparatifs de guerre contre les habitans de l'Ouest. Avant de partir, il disposa les choses de manière, qu'en son absence, sa volonté seule régnât dans la partie du Nord. Son fidèle et dévoué Laveaux y fut laissé commandant suprême, et toutes fois subordonné à l'autorité de la commission intermédiaire. Le premier devait, avec ses forces, bien plutôt surveiller et réprimer les Blancs, qu'entreprendre quelque chose contre les révoltés. Il lui fut expressément ordonné de se tenir, à l'égard de ceux-ci, sur la défensive jusqu'à nouvel ordre. En attendant, la mauvaise nourriture, le manque de soins et les maladies dépeuplaient la troupe. C'était le moindre des soucis des commissaires ; car déjà la blancheur du teint, n'importe chez qui, leur déplaisait, en attendant les jours où elle leur ferait horreur.

Je ne sais si c'est à cette époque, ou un peu plus tard, qu'un nommé *Castaing*, Mulâtre propriétaire, estimable par sa douceur, son honnêteté, et ses connaissances, et l'un des membres de la commission intermédiaire, s'expatria de St-Domingue, emmenant avec lui sa famille. Il était le plus en avant dans la confiance et dans l'apparente intimité du commissaire.

Celui-ci vraisemblablement, touché de quelque pitié pour cet ami, lui dévoila le secret de la secte. Cet homme d'un caractère humain et tranquille, effrayé du bouleversement qui se préparait, et frémissant, comme un second Aillaud, à la seule pensée des maux qui devaient accabler son pays; ne pouvant en détourner ni même en affaiblir les funestes coups; généreux et sensible, il ne voulut en être ni le complice, ni le témoin. Il partit, probablement dédommagé par les commissaires, de la perte de ses Nègres et de son habitation, située à la Grande-Rivière. Lors de la première insurrection des Mulâtres sous Ogé, bien loin de faire cause commune avec eux, Castaing s'était retiré vers les Blancs, qui tous l'admettaient à leur table, à cause de ses bonnes qualités. Il n'est ni le premier (\*) ni le seul à qui cette faveur ait été accordée, dans notre dépendance. Moins les gens de couleur propriétaires affichaient de prétentions et plus on leur marquait d'égards.

Après l'incendie du Cap, après l'affranchissement des esclaves, cette retraite de Castaing, dans le tems où tout riait pour les hommes de sa couleur, m'a servi d'*indice* le plus assuré, que la *perte des Blancs et l'incendie des villes* avaient été résolus, avant qu'il y eût le moindre reproche à leur faire. Une autre circonstance a confirmé mon opinion d'une manière plus positive; c'est une lettre qu'un jeune homme de vingt ans, apprentif raffineur (\*\*), nous lut à Jacquesy, quelques mois avant le désastre du Cap. Sa mère lui marquait de Bayonne, qu'elle était informée

---

(\*) J'ai vu Ogé le père, Viard et Castaing pères, Escot et quelques autres, manger à la table des Blancs.

(\*\*) Sur l'habitation Labadie au Trou, dont M<sup>rs</sup>. Depoi frères étaient procureurs.

de bonne part, que la ville du Cap serait incendiée. Elle lui conseillait d'en retirer les marchandises qu'il avait apportées avec lui, si elles étaient invendues; et de tout fondre pour s'en revenir promptement en France. Ce jeune homme mourut quelque tems après. Ce qui vous surprendra, c'est que nous étions quatre ou cinq à la lecture de cette lettre, et que nous regardâmes tous cette annonce comme une crainte de femme.

Étiez-vous aveuglés et confians à ce point, me demanda le négociant? Tel est, lui répondis-je, le peu de méfiance que nous avons, même alors, des projets extrêmes formés en secret contre nous; ce qui me paraît la preuve la plus complète de l'innocence de nos intentions. Quand le cœur n'a rien à se reprocher, la crainte ni le soupçon ne s'y glissent guères. Nous étions loin d'imaginer, que ce fût *un crime irrémissible* et digne de toutes les persécutions et de toutes les morts, que de *chercher à conserver nos fortunes*, en repoussant de nos Nègres le *mot de liberté*, ainsi que de vouloir maintenir une *distinction de rangs*, qui faisait la *force et la durée du régime Colonial*. Voilà cependant, en dernière analyse, le seul fonds de nos torts, et ce qui nous a valu notre destruction entière, opérée avec tant d'acharnement et de cruautés. Non, messieurs, je le répéterai mille fois, il n'y a point eu dans cette révolution, si remplie de malheureuses victimes, d'individus qui l'aient été plus complètement, avec aussi peu de torts, que les Colons de St.-Domingue. Mais je vais reprendre mon récit.

Au moment où je proférais ces paroles, nous entendîmes un coup, comme d'une chute sur le plancher; et soudain, des mouvemens de pieds et des cris de femmes, dans l'intérieur de la maison. M<sup>c</sup>. Goodrich,

distinguant parmi les voix celle de son épouse, puis quelques gémissemens de sa part, disparut d'auprès de nous, gagnant l'endroit où venait de se passer l'accident. Il y resta quelques minutes; ensuite, il vint nous apprendre, que c'était son fils ( l'unique de son sexe ), âgé de quatre à cinq ans, à qui cette chute était arrivée. Il était tombé du lit et s'était fait une contusion à la tête. Sur-le-champ, il envoya quérir le chirurgien et ne fut plus occupé que du soin de son enfant. Médecin, dit-il, au docteur Simpson, venez le voir en attendant. Nous le suivîmes tous. L'enfant était sur les genoux de sa mère, pleurant encore; et les servantes allaient et venaient selon les ordres qu'elles recevaient. Déjà, les flacons, les compresses, le linge, les eaux spiritueuses, un réchaud plein de braïse, couvraient la table. Cependant, le médecin ayant examiné le coup, assura madame Goodrich que ce ne serait rien. Le curé, de son côté, la tranquillisa de son mieux. Cet accident ayant rompu notre entretien, je me retirai après avoir passé quelques momens dans la chambre.

## SIXIÈME ENTRETIEN.

*Exécution militaire des villes de St.-Marc et du Port-au-Prince. — Incendie et pillage de celle du Cap. — Détails particuliers de l'entreprise de Galbaud. — Il est justifié des horreurs que les commissaires lui ont imputées, après les avoir commises eux-mêmes. — Départ de la flotte, chargée de tous les fugitifs qu'elle a pu recevoir. — Déplorable situation des Blancs, après ce fatal événement, et la promulgation de la liberté générale. — Southonax, mécontent de son ouvrage, et craignant toutes les couleurs, abandonne le Cap.*

Nous nous rendîmes, le lendemain au soir, chez M. Goodrich, pour nous assurer de l'état de son enfant, dont nous avons eu de bonnes nouvelles dans la journée, et lui en faire notre compliment, ainsi qu'à la mère. Elle-même, d'un air satisfait, nous apprit qu'heureusement la contusion de son fils n'était qu'une bagatelle, nous remerciant de notre attention. Allons-nous-en sous le pérystile, me dit ensuite le mari : vous voudrez bien nous finir le récit de vos infortunes : il me tarde d'être dehors de tant d'horreurs. Je le veux bien, lui répondis-je, et nous allâmes tous nous y asseoir.

J'en étais, repris-je, aux préparatifs de guerre de Southonax : il avait appris de son Collègue, ainsi que je vous l'ai dit, que les troubles, élevés dans la partie de l'Ouest, y prenaient un caractère sérieux, particulièrement au Port-au-Prince et à St.-Marc. Mais, qu'était-ce

qu'étaient-ce que ces troubles ? Ce n'était pas , comme ils voulaient le faire entendre , ni des *conspirations* , ni des *révoltes* , ni des *désirs d'indépendance* ; mais seulement *la lutte continuelle des Blancs et des Mulâtres* , et des efforts renouvelés des deux parts , pour maintenir leurs prétentions. Polverel appelait exclusivement les premiers , des *agitateurs* : les Mulâtres l'étaient-ils moins , en soutenant un concordat qui devait être soumis à la révision d'une assemblée constitutionnelle , chargée de travailler au régime de l'intérieur ? Les commissaires l'étaient-ils moins , en levant des forces , et menaçant les Colons qui ne leur demandaient que l'exécution de la loi , dont ils étaient porteurs ?

Les dispositions hostiles de Sonthonax , regardaient plus particulièrement la ville du Port-au-Prince. Ce commissaire ayant terminé ses préparatifs , et s'annonçant pour aller punir des *agitateurs* ; qualifiant aujourd'hui d'*aristocrates* , de *contre-révolutionnaires* , de *partisans des anglais* , etc. , ces mêmes Blancs , que son collègue et lui , quatre mois auparavant , avaient reconnus publiquement pour *excellens patriotes* , pour les plus *rigoureux observateurs* de la loi , pour les plus *grands défenseurs* de la révolution ; il s'embarqua , le 4 Mars 1793 , dans l'*Amérique* , vaisseau de guerre , accompagné de deux frégates et une flûte , chargées de soldats. Observez ce monstre faire voile et filer le long de la côte , tel qu'un noir orage , qui porte en ses flancs la désolation et la ruine des campagnes. A peine fut-il mouillé dans la rade de St.-Marc , qu'il lâche ses Mulâtres sur les Blancs ; en fait saisir un grand nombre ; les jète en prison ; permet le pillage de leurs maisons ;

s'empare de leurs effets , et choisit enfin ceux qu'il destine , comme plus coupables , à faire passer les mers.

Cependant , les malheureux habitans du Port-au-Prince , voyaient approcher d'eux le sinistre orage qui tonnait à St.-Marc. Ils connaissaient les forces des commissaires : indépendamment de la troupe que Sonthonax emmenait , il avait ordonné aux gens de couleur de quatorze paroisses environnantes , d'aller investir leur ville par terre , tandis que lui la combattait par mer. En outre , depuis deux mois , les Nègres réinsurgés ( événement qui coïncidait avec les préparatifs (\*) hostiles des commissaires ) infestaient la plaine du Cul-de-Sac , et menaçaient les murs de la ville. Faibles , inquiets , et ne doutant pas que la foudre ne vînt éclater violemment sur leurs têtes , ses habitans , pour la conjurer , eurent recours à la soumission , aux prières et aux supplications envers ces chefs irrités. Polyvel était allé se réunir , à St.-Marc , à son triomphant collègue.

Mais , si jamais le mot de Brennus (*væ victis*) ; malheur aux vaincus , a pu justement être appliqué dans quelque circonstance , c'est dans les deux grands événemens , dont il me reste à vous parler. Le dessein des dictateurs , en s'emparant du Port-au-Prince , était d'y trier tous les Blancs opposés à leurs ordres arbitraires ( c'est-à-dire , ceux qui contestaient , pour voir réaliser la volonté de la métropole ) , et d'en avoir les coudées franches , en les embarquant pour France comme criminels. Cette proscription regardait plus par-

---

(\*) C'est une des mille preuves des intelligences secrètes qu'ils avaient avec nos ennemis , et de leur habitude à s'en servir contre nous.

ticulièrement M. Borel, habitant de cette partie, le perpétuel antagoniste des gens de couleur, alors renfermé dans cette ville, et y commandant un corps de milices. C'était pour éviter un pareil coup d'autorité et garantir la liberté de ceux que l'on menaçait d'enlever, que les habitans du Port-au-Prince s'opposaient à l'entrée des commissaires dans leur ville; à moins qu'ils n'y vîssent sans armés, ou faiblement accompagnés. Ces chefs n'étant encore qu'à St.-Marc, les premiers avaient envoyé deux députés de la commune, l'un Blanc, l'autre de couleur, leur porter ces protestations. Rejetées, ils les avaient réitérées, également sans succès. Examinez que dans cette députation, comme en bien d'autres cas, les Blancs ne se refusaient plus à partager les fonctions avec les Sang-mêlés; et les commissaires n'y admettaient que des gens de couleur.

Ces humbles démarches n'ayant point désarmé ces hommes colères et vindicatifs, ils allèrent, le 5 d'Avril, embosser leurs vaisseaux devant le Port-au-Prince; tandis qu'ils faisaient leurs dispositions d'attaque, le cops des Mulâtres, réuni de 14 paroisses, et soutenu des Noirs révoltés, cernait la ville de l'autre côté. Ce délai fut d'une semaine: les assiégés en profitèrent pour essayer encore de fléchir l'animosité de ces chefs irrités: toutes leurs tentatives furent vaines. On exigeait d'eux qu'ils se rendissent entièrement à discrétion. Les commissaires se montraient d'autant plus implacables, que d'après leurs desseins secrets de *vengeance* et de *destruction*, cet état de résistance leur était merveilleusement favorable: ils ne voulaient ni perdre ni différer cette occasion d'en commencer l'exécution. La ville, attaquée le 12, et battue par mer

et par terre , fut obligée de se rendre à la merci des assaillans , à cinq heures du soir , après avoir eu quantité de maisons abattues et de monde tué.

Dès le lendemain , les exécutions militaires commencèrent : on pilla les maisons , et les Blancs désignés furent arrêtés de toutes parts. Cette recherche dura plusieurs jours ; on s'en assura d'environ cinq cens , qui , garrotés , ou les fers aux pieds , furent transférés à bord des vaisseaux ; et là jetés à fond de cale , privés de tout secours , maltraités et sans communication avec qui que ce soit au dehors. La ville fut ensuite condamnée à payer dans trois jours , une somme de 450 mille livres. M. Borel trouva le moyen de s'échapper de leurs mains , à la tête de 200 Blancs et de 300 Nègres armés : les hommes de couleur se mirent à sa poursuite.

Il ne restait plus à nos tyrans , que la réduction de la ville du Cap , pour abattre entièrement la *race Blanche* , et se délivrer du *principal obstacle* , qui les eut gênés dans l'exécution définitive de leur secrète mission. Ils se gardèrent bien jusqu'à l'entier épuisement des Blancs , de laisser soupçonner au gens de couleur ce dernier but , profitant en attendant , de la haine de ceux-ci contre les premiers ; et l'excitant de plus en plus , ils eurent à leur disposition ces instrumens de rage et de destruction , jusqu'au moment , où , cet appui leur devenant inutile , ils le délaissèrent et le trahirent enfin en faveur de l'*espèce Noire* , qui devint alors la seule de la Colonie , *chérie et distinguée*.

Il fallait néanmoins à ces chefs pervers un prétexte apparent pour en venir à la ruine du Cap ; pour venger la *mort d'Ogé* dans le sang de ses habitans , et couvrir de *cendres funéraires* , la place où les os de cet

innocent quarteron avaient été brisés. Ceux-ci jusqu'alors, vous l'avez vu, n'avaient point pris de mesure générale, ni formé de complot commun, à l'encontre de l'autorité qui les opprimait : les plaintes avaient été particulières et les douleurs renfermées dans les cœurs : le mécontentement ne s'était exprimé à découvert, que par l'organe des fonctionnaires publics et par des voies légitimes. Un événement fit *éclore cette occasion précieuse*, ce prétexte si désiré, de traiter cette ville, comme les deux autres, en ennemie déclarée.

Entendez-vous parler, s'informa de moi le médecin, du *différend des commissaires civils avec Galbaud*? Justement, lui répondis-je. Puisque vous en êtes à cet événement, reprit-il, obligez-nous de le raconter dans son plus grand détail, autant à cause de son importance, que pour éclaircir le *doute*, qui se soutient encore, sur les *vrais auteurs de l'incendie et du pillage* de la ville du Cap. J'y consens, lui dis-je. Oui, ce fut l'arrivée de M<sup>r</sup>. Galbaud, les démarches dont les commissaires l'accusèrent, et les extrémités auxquelles ils le poussèrent, qui fournit le prétexte à ces scélérats, de détruire cette ville et d'en faire égorger les habitans. Mais, monsieur, m'objecta soudain l'avocat, vous commencez par établir en fait ce qui est en question : lorsque vous nous aurez exposé la chose, ce sera notre affaire d'examiner, qui, *des commissaires ou de cet officier*, doit être censé la cause des massacres et de l'incendie. Il est incontestable que M. Galbaud a été l'*Agresseur* dans cette affaire. Je n'en disconviens pas, lui répondis-je : nos oppresseurs, aussi fins que méchans, ont évité dans toutes les occasions, de former des attaques ouvertes et déclarées : ils n'en étaient pas moins les *auteurs*

de celles qu'ils se mettaient en devoir de repousser , les ayant *provoquées par des voies détournées* : vous le reconnaîtrez dans cette trop fameuse affaire.

M<sup>r</sup>. Galbaud , repris - je , passé du commandement des îles du Vent à celui de St.-Domingue , débarqua au Cap-Français le 6 Mai 1793. Ce militaire s'était distingué dans les armées de la république sur les frontières de la France : choisi pour être gouverneur de la Martinique , après les entreprises de M<sup>r</sup>. de Béhague , il ne devait être rien moins que dévoué au parti de la Cour. Il n'avait enfin aucune propriété dans la Colonie. Ces puissantes considérations devaient lui faire espérer un accueil favorable de la part des commissaires civils , et lui promettre la libre et l'entière jouissance de ses pouvoirs. Les tyrans des Colons pensaient bien différemment : de leur chef , ils avaient destitué M<sup>r</sup>. Desparbès : de leur chef , ils empêchaient l'existence d'une assemblée Coloniale et défendaient à toute commune de s'assembler : ne méditant que la ruine du pays et l'extinction des Blancs , était-il de leur politique de donner entrée dans l'île à quelque autorité qui put balancer la leur ? Il fallait ôter à leurs futures victimes tout soutien et tout appui , quelque légitime qu'il fut.

Mais ne devaient-ils pas redouter , m'observa le médecin , les effets de la colère de votre nation , irritée d'un tel mépris de ses volontés , et frémir à l'aspect de la *terrible responsabilité* , qu'ils accumulaient journellement sur leur tête ? Il y a des scélérats , lui répondis-je , tellement dévoués au crime , que la mort , que l'idée même des plus grands supplices , ne les en détourneraient pas. Erostrate en est un exemple. Je doute que nos prévaricateurs eussent le courage forcené

de celui-ci, qui certes devait bien s'attendre à périr dans les tourmens ; la même crainte ne faisait que glisser sur l'esprit de ceux-là. Rassurés d'avance sur l'opinion courante des français et par l'influence majeure de la secte qu'ils servaient, ils étaient comme certains, de n'être poursuivis pour telles barbaries, telles atrocités et tel affranchissement de lois dont ils se rendraient coupables, s'ils réussissaient par ces moyens à remplir leur mission secrète. En voici des preuves.

La convention française entière ne trempait pas, comme je l'ai précédemment observé, dans ce système d'injustice et de destruction. Sur les nouvelles qui lui en parvinrent, au récit que l'on fit de l'anarchie qui régnait à St.-Domingue, des extrémité auxquelles chaque partie se portait, et des désastres qui se multipliaient dans cette île, la majorité de cette assemblée attribua ces maux aux commissaires civils, et n'aperçut en eux que des *perfides*, qui n'accablaient les Colons du poids du despotisme, que pour les contraindre, à force de maux, à se livrer, *eux et leur pays aux anglais*. En conséquence, ils furent décrétés d'accusation, le 16 Juillet, 1793.

Le mauvais succès d'une attaque importante, exécutée le 5 Avril précédent, par les ordres de la commission intermédiaire, avait encore irrité l'esprit des législateurs français contre nos tyrans. Il est nécessaire que je vous en donne les détails. Une horde considérable de Noirs révoltés, ayant pour chef un homme de leur couleur, nommé Pierrot, occupait une partie du gros promontoire du Cap-Français, nommée le Morne-Rouge ; ils en tenaient les pieds, le centre et les hauteurs, en s'étendant jusqu'à la baie de l'Acul. De ces points ils dominaient la ville, étaient à ses

portes , interceptaient les convois de vivres , harcelaient continuellement de nuit les postes avancés , et pouvaient à chaque moment , par des liaisons aisées avec nos domestiques , fondre sur le Cap et s'y défaire entièrement des Blancs. Dans les ténèbres , ces Noirs hardis et conjurés à notre perte , se glissaient tous nus jusqu'auprès des corps-de-garde voisins , et jetaient bas à coup de fusil , les sentinelles qu'ils apercevaient en faction , et y répandaient une allarme continuelle. Fatigués d'un service aussi pénible que dangereux , les habitans du Cap avaient supplié depuis long-tems qu'on délogeât cet ardent ennemi , d'une position aussi proche. Lassée de leur cris , la commission intermédiaire , quelque répugnance qu'elle eut à le faire , et malgré les ordres de Sonthonax , qui , du Port-au-Prince , continuait à défendre à Laveaux d'agir offensivement contre les rebelles , et de se contenter de surveiller les factieux du Cap ; cette commission , dis-je , permit une attaque générale contre les Noirs du Morne-Rouge.

Mais elle sut bien par des moyens détournés , punir les troupes blanches de la complaisance qu'elle leur montrait. Laveaux commanda cette expédition ; homme entièrement dévoué à Sonthonax , chaud négrophile , et doué d'une forte dose de haine contre les Colons. Les assaillans y reçurent un grand échec : à son ordinaire , cet officier en jeta la faute sur les miliciens de la ville ; mais le rapport général en attribua la cause , au *refus* que fit la principale colonne des gardes nationaux , de *continuer à avancer* contre l'ennemi , après être entrée dans les gorges de la montagne : ils saisirent ce moment critique de l'action , pour se plaindre *qu'ils se mouraient de faim ; qu'ils étaient mal nourris ,*  
*et*

et que, depuis huit mois, ils n'avaient pas reçu de paye; de ce défaut de concert, ( sans doute sourdement préparé ) s'ensuivit la déroute des autres colonnes et la boucherie qui en fut faite. Les milices, qui sous Dubisson créole, avaient eu quelques avantages, obligées de rebrousser chemin, ayant apperçu la déroute et l'inaction du centre sous les ordres de Laveaux, et se regardant trahies, avaient crié *sauve qui peut*. De son côté, le lieutenant colonel Desprez, chef de la colonne mutinée, sensible à cette indiscipline, et d'ailleurs déjà trop engagé, pour éviter d'être pris ou massacré, préféra de se brûler la cervelle avec son pistolet, après avoir dit à son premier sergent, *mon ami, nous sommes trahis et perdus*. Ces circonstances, divulguées au retour de la fatale expédition, n'annonçaient que trop quels étaient les traîtres : les soupçons se sont changés en certitude, après les services rendus aux commissaires par cette troupe de Pierrot, à l'occasion de l'affaire de Galbaud.

Vous étiez bien destinés à périr, m'observa le curé; (s'attendrissant sur nos malheurs) au prix des plus grands crimes et des torrens de sang! Vous le voyez, répondis-je : les mêmes manœuvres perfides pour nous accabler de maux, reprochées avec tant d'emphase aux royalistes, étaient répétées par ces scélérats, et préparaient en leurs mains notre destruction totale.

Cependant les assurances de cette trahison parvinrent à la convention; des lettres particulières du Cap; du 3 Mai, la lui dénoncèrent : elles donnaient encore pour certain, « que les rebelles avaient parmi les Blancs » des intelligences sûres et en grand nombre, qui les » avertissaient à tems des projets formés contr'eux; » les prévenaient des attaques et leur faisaient passer

» des munitions en tout genre. » On y disait de plus ;  
 ce que je vous ai si souvent répété, « que la guerre  
 » civile qui désolait St-Domingue , n'était due qu'à  
 » l'incroyable despotisme qui tyrannisait les Blancs  
 » exclusivement. »

De pareilles intelligences , me représenta l'avocat , et sur-tout cette assistance de munitions , paraîtront toujours incroyables. — C'eut été un miracle au contraire , si toutes ces choses n'eussent pas été pratiquées. Observez d'un côté le but où visaient nos commissaires civils et qu'ils ont atteint : et de l'autre , quelles gens étaient leurs instrumens ; Laveaux , ses dragons , des gardes nationaux , qui par devoir et par inclination , méditaient notre perte , et des Mulâtres qui la désiraient encore plus vivement. Quoiqu'il en soit , repris-je , la convention nationale entraînée par toutes ces considérations , avait , comme je vous l'ai dit , décrété d'*accusation* Polverel et Sonthonax. Comme celle-ci portait à faux , en supposant , qu'agens des anglais , ils visaient à force de maux à leur faire livrer la Colonie , les nombreux complices qu'ils avaient dans cette assemblée , n'eurent pas grand-peine à la rendre comme non avenue , nul fait positif d'ailleurs n'ayant été produit à l'appui de cette vague assertion. Une seconde accusation , sollicitée en pleine tribune , après la nouvelle de l'incendie du Cap , par Jeambon St-André ; et décrétée le 3 Septembre suivant , n'a pas non plus , que je sache , opéré leur rappel. Les expressions de ce représentant sont remarquables : « Les événemens  
 » malheureux , dit-il , dont la ville du Cap a été le  
 » théâtre et la victime , depuis le 19 Juin jusqu'au 23 ,  
 » desquels sont résultés l'assassinat d'une partie des  
 » Blancs et la fuite de l'autre sur les vaisseaux , qui

» les ont transportés dans les Etats-Unis , sont l'ou-  
 » vrage de Polverel et de Sonthonax. Leur mission  
 » était de rappeler l'ordre et la paix dans ces mal-  
 » heureuses contrées ; mais choisis par des hommes qui  
 » voulaient y semer le désordre , ils se sont conduits  
 » en conséquence. Il paraît que ces commissaires vou-  
 » laient s'approprier le pouvoir souverain dans l'île ,  
 » ou la livrer aux anglais ; et que dans tous les cas ,  
 » ils cherchaient à se ménager une retraite à Phila-  
 » delphie , etc. » Remarquez , je vous prie , comme quoi  
 leur accusateur , après avoir aperçu leur crime , lui  
 donne un objet si différent de la vérité ; tant on voit  
 mal , quelques rapports que l'on ait entendus ; quand  
 on voit d'aussi loin , on connaît les faits , mais les liai-  
 sons en demeurent toujours obscures. Enfin , ces deux  
 hommes jouissent de leurs forfaits , et bravent toute  
 justice.

Eh ! comment ne resteraient-ils pas impunis , quel-  
 ques criminels qu'ils soient à la balance de la loi ! Leur  
 accusation ne tombe-t-elle pas dans cette époque , où  
 les coryphées de la secte anti-sociale , ceux qui s'étaient  
 le plus prononcés pour la subversion des Colonies et  
 pour être les plus altérés du sang des Blancs qui les  
 habitaient , commençaient à dominer dans le sein de  
 la convention (\*) ? Lorsque les Septembriseurs ont  
 commis leurs exécrables forfaits ; lorsqu'enfin s'est or-  
 ganisée la *Sainte Montagne* , cette ligue féroce et  
 meurtrière , qui fait tomber à présent sous le fer de  
 la guillotine , tout ce qu'il y a d'honnête , de vertueux ,  
 de distingué , de riche ou d'éclairé dans l'empire  
 français !

---

(\*) Robespierre la présidait lors du second décret d'accu-  
 sation.

Je reviens à M. Galbaud. Les commissaires, à son arrivée (le 6 Mai), étaient occupés au Port-au-Prince des suites de la réduction de cette ville. On en avait appris au Cap tous les détails : l'allarme en était redoublée parmi ses habitans, et la consternation les avait saisis. A la vue de leur général, elle ne fut plus aussi vive ; ces infortunés se livrèrent à quelques démonstrations de joie : ils espéraient de son entremise et du poids de son autorité, que le tyrannique traitement des commissaires en serait de beaucoup allégi. Ils se flataient qu'un meilleur ordre de choses allait commencer pour eux. Instruits par leurs malheurs, et connaissant les desseins et le caractère de leurs oppresseurs, ils sentirent la nécessité d'avoir un centre de réunion et de se former un point de résistance et d'appui. Naturellement, ce devait être ce premier chef militaire, choisi par la nation et venant de sa part. Tous les vœux lui furent donc adressés ; chacun s'empresse autour de sa personne. Il n'est aucun habitant qui ne lui porte des plaintes, ou qui ne déplore son sort auprès de lui. Sensible à leurs maux, et ne pouvant se dissimuler combien ils étaient extrêmes, choqué de plus, que les commissaires, ayant abusé de leur mission, eussent envahi de tels pouvoirs et se fussent permis de pareilles injustices, il jugea ne devoir pas différer de se constituer en autorité. Dédaignant d'y faire intervenir le concours de ce tribunal inconstitutionnel, nommé la commission intermédiaire, soudain il se fit reconnaître par la troupe et par les habitans, dans son grade de gouverneur-général.

Ces choses ayant été mandées au Port-au-Prince par les partisans de nos commissaires, sous des couleurs peu favorables, nos tyrans pressent aussitôt leurs

derniers arrangemens , s'y préparent les moyens nécessaires à leurs vues , et se hâtent de quitter ce séjour. Ils partent, emmenant avec eux un puissant corps de ces Mulâtres d'en bas , qui les y avaient si bien servis. Escortés de cette manière et précédés de quatre-vingt à quatre-vingt-dix mulets, chargés de l'or, de l'argent et des autres précieux effets du butin de l'Ouest, ils s'avançaient vers le Cap dans cette espèce de marche triomphale, le cœur néanmoins gonflé de ressentiment, et l'âme remplie des plus sinistres desseins.

A leur approche du Cap, les corps administratifs de cette ville allèrent au devant d'eux; et quand ils entrèrent, la troupe et les milices leur rendirent tous les honneurs militaires. Ces devoirs ne les purent calmer. Entrés le 10 Juin (1793), leurs premières paroles aux habitans assemblés furent celles-ci. « Nous » sortons, dit Sonthonax les yeux étincelans de colère, de réduire les parties de l'Ouest et du Sud : » les factieux (\*) sont terrassés : le moment des *vengeances* (\*\*) est arrivé : la province du Nord n'a plus » à balancer sur le parti qui lui reste à prendre : » qu'ici comme ailleurs, le peuple qui n'existe que » par les citoyens de couleur (\*\*\*) brise tout ce qui » n'est pas lui. » — « Oui, soudain ajoute Polverel, » les citoyens de couleur sont le peuple de St.-Domingue : » cependant il est des Blancs, que l'orgueil se plait

(\*) On doit savoir ce que ce mot signifie : ceux qui demandoient l'exécution de la loi.

(\*\*) L'expression est-elle claire ? Reste-t-il de doute que le Cap dut être détruit, ses habitans massacrés, etc.

(\*\*\*) Sous peu ce sera les Noirs, revoltés ou non, qui formeront le vrai peuple de St.-Domingue.

» à dégrader par la dénomination de *Petits-Blancs* (\*);  
 » qui pourront mériter de partager ses droits (\*\*),  
 » en s'unissant avec lui, pour faire disparaître jus-  
 » qu'aux traces de ceux (\*\*\*) que le peuple doit  
 » vomir de son sein. »

Il n'y a pas un mot dans ces paroles, observa le médecin, qui n'excite au désordre et n'encourage le crime. C'est le résumé de leur plan, répondis-je : pesez bien la dernière phrase de Polverel et ces mots de Sonthonax, *brise tout ce qui n'est pas lui*; c'est-à-dire, se défasse de tous les Blancs. On ne saurait annoncer leur destruction plus évidemment : car, ne vous y trompez pas, si le premier paraît vouloir en soustraire les Petits-Blancs, ce n'est que par ruse, et momentanément. Son fougueux collègue venait d'appeler précipitamment la mort sur la race entière des Blancs : c'était une inadvertance de sa part, qui pouvait leur aliéner ceux-là ; et néanmoins leur secours n'était pas à mépriser dans le choc qu'ils méditaient contre Galbaud : ils en avaient été chaudement aidés lors de la chute des royalistes. Polverel plus froid et fidèle à leur maxime, *de ne jamais faire un nouveau pas dans le crime, sans que le précédent ne soit bien affermi*, corrige la faute de Sonthonax, en flatant des individus, qui bientôt en seront de nouvelles victimes.

---

(\*) C'était une dénomination générique et non particulière, adoptée récemment, mais sans jamais désigner un individu par le nom de Petit-Blanc.

(\*\*) Quel excès de faveur dans ce commissaire, d'assimiler des Blancs à des Mulâtres,

(\*\*\*) Leurs opposans, les riches, les grands propriétaires et tous ceux qui se refusaient à se peindre de noir ou de jaune.

Le premier moyen des commissaires , pour parvenir à l'exécution de cette vengeance annoncée , était de destituer M<sup>r</sup>. Galbaud de son commandement : ce coup d'autorité privant les Colons de l'appui qu'ils avaient espéré se donner , les mettait à la merci de ces chefs irrités. Le prétexte en était spécieux : il avait peu respecté le corps supérieur qui les représentait au Cap : il s'était fait reconnaître avec précipitation et sans attendre leur arrivée. De son chef , il avait nommé , quoique par intérim et pour remplacer M<sup>r</sup>. Laveaux malade , le citoyen Leblanc , commandant de la province du Nord. Ils ajoutaient à cela , qu'il avait fomenté le soulèvement parmi les habitans de la ville. D'après ces charges , non seulement ils refusèrent de le reconnaître en sa qualité de gouverneur-général , mais , redoutant son séjour à terre , ils le consignèrent , jusqu'à son départ pour France , à bord d'un vaisseau de l'état.

Je suis indigné , s'écria le négociant , de cette patience extrême de vos Capois : c'est en eux une vraie pusillanimité : que ne prenaient-ils la balle au bond et ne s'armaient-ils tous , dans cet instant décisif , en faveur de cet officier outragé ? — Cela prouve , je pense , que jusqu'à ce moment , il ne s'était formé aucun complot entre les bourgeois de la ville et lui ; et que s'il en a existé depuis , il ne peut être attribué qu'aux suites de cette destitution arbitraire et aux provocations subséquentes : représentez-vous ces despotes , animés d'une vengeance qu'ils n'avaient pu celer , puis ce nombreux corps de Mulâtres , énorgerillis de leurs exploits du bas de la côte , et grossis de leurs frères de la province du Nord , qui , de toutes parts , venaient les voir et les complimenter. Naturellement in-

solens , et l'étant devenus encore plus , dans ce moment d'abjection de leurs adversaires ; composant la cour des commissaires et chaque jour en fête chez eux , quelle licence , quels excès ne devaient-ils pas se permettre ? Ils n'y manquèrent pas ; nos dictateurs eux-mêmes leur en fournissaient les occasions. Le second jour de leur arrivée , pour narguer les Blancs , ils firent jouer la *Servante maîtresse*. Ils avaient auparavant régalez les gens de couleur dans un grand dîner. Au sortir de table , ces Mulâtres , pleins de viandes et de vin , se répandirent dans les rues , et par leur ivresse devenus plus querelleurs , plusieurs Blancs en furent insultés. Il était inutile de s'aller plaindre , on n'était pas écouté. Le 15 Juin , il plut à nos maîtres d'exiger d'un certain nombre des négocians du Cap , de payer au commerce américain , les sommes que la province du Nord lui devait pour des subsistances communes.

Quelle longue suite d'injustices et d'oppressions , remarqua le curé : quel affranchissement des lois et quel oubli de tous les devoirs !

Les habitans de cette ville ainsi vexés , humiliés et froissés , devaient-ils donc l'attendre encore avec patience , qu'on les terrassât et qu'on les foulât aux pieds ? On n'avale pas ainsi , jusqu'à la dernière lie , le breuvage amer de l'opprobre et de l'ignominie : on n'entend pas prononcer ouvertement l'arrêt de sa mort , sans essayer de s'y soustraire. Réduits à cet état de désespoir , ces malheureux bourgeois , ou , pour parler plus exactement , la compagnie des volontaires du Cap , joints d'un petit nombre de particuliers ( car ce sont les seuls qui prirent les armes et qui combattirent en corps en faveur de M<sup>r</sup>. Galbaud ) , s'entendant avec ce général et comptant sur l'assistance des marins , s'offrirent

s'offrirent de le soutenir dans ses *droits* légitimes et de le *réintégrer* dans l'exercice de son autorité.

L'occasion de l'entreprendre ne tarda guères. Chaque jour il s'élevait des altercations entre les Mulâtres et les Blancs ; ceux-là devenus plus insolens , et ceux-ci résolus enfin de moins souffrir. Le 17 Juin , il y eut des querelles ; le lendemain encore. Le 19, trois hommes de couleur appercevant trois officiers de la flotte (\*), marchant et se tenant par les bras , se prirent de même , et se portant ouvertement à leur rencontre , s'obstinèrent à les vouloir rompre. Il fallut céder à des gens armés : mais insultés de cette manière , c'est-à-dire , sans agression de leur part , ces marins allèrent sur-le-champ en demander justice aux commissaires ; ne l'ayant pas obtenue , ils se hâtèrent de retourner à bord , et divulguant cette injure dans la rade , ils y enflammèrent tous les esprits. Dans cette disposition , on convint de s'assembler le lendemain à bord de l'amiral , pour délibérer sur le parti qu'il y avait à prendre. Le 20 , au lever du soleil , on vit le pavillon rouge , signal du conseil de guerre , flotter à la corne d'artimon du commandant. Tous les capitaines s'y rendirent. On y examina le trait de la veille : chacun d'eux n'y voyant que le présage d'une suite de nouvelles vexations et la nécessité de les prévenir , tous convinrent unanimement d'*user de force pour repousser un pouvoir aussi tyrannique*. En conséquence , il fut fait des dispositions pour descendre à terre avec une force armée.

Dans la nuit , les volontaires avaient sorti de l'arsenal

---

(\*) M<sup>rs</sup>. Rousseau , Kervalait et un autre , officiers d'une corvette en rade.

une pièce de 24 et l'avaient placée sur une petite éminence qui domine la ville par derrière ce bâtiment (\*). Vers les dix heures du matin, M<sup>r</sup>. Galbaud débarqua sur le rivage avec 400 marins seulement. Cette troupe était divisée en plusieurs pelotons, qui, dans leur descente, s'étendirent sur tout le devant de la ville, depuis le Bac jusqu'au magasin de l'état, qui touchait l'arsenal. Celui que conduisait le frère de M<sup>r</sup>. Galbaud, se joint ici aux volontaires : on en sort des canons ; on en établit deux pièces à l'entrée des deux rues (la rue du Conseil et celle du Marché aux Blancs) qui aboutissaient dans cet endroit. Une autre pièce est conduite en avant par des marins, dans le dessein de l'aller poster contre le gouvernement. Ces dispositions finies, le canon établi dès la nuit sur l'éminence commence à jouer sur cet édifice, par-dessus les maisons de la ville, et le bat par un de ses angles. Tandis que celui-ci joue, que l'autre marche en avant et que les pelotons de marins parcourent les premières rues, les commissaires ordonnent à Laveaux de se disposer à repousser ces attaques ; et cependant, soit pour gagner du tems, soit pour essayer de désunir les bourgeois et les marins, ils envoient Polverel fils, lire une proclamation devant les soldats et les matelots égarés, portant oubli de leur faute, s'ils se retirent de la mêlée. Ce jeune homme n'en fut pas écouté ; on le fit prisonnier, et soudain on le conduisit à bord. De son côté, le frère de M<sup>r</sup>. Galbaud, parvenu jusqu'au Champ-de-Mars avec son peloton, et plaçant un obusier pour agir hostilement, fut pris par un gros

---

(\* ) M<sup>r</sup>. Gauvin, officier-volontaire, commandait cette pièce.

de Mulâtres débouchant des cazernes, et mis sous bonne garde.

Cependant la pièce que l'on traînait par le milieu de la ville, pour attaquer de front les commissaires, avançait lentement: sa marche n'avait commencé que vers midi. Un jeune créole (M<sup>r</sup>. de Breucourt) officier du génie, s'était chargé d'en diriger les coups, et de pousser vivement cette attaque. Mais, à mesure que les conducteurs de ce canon allaient en avant, il leur devenait plus difficile de faire du chemin. Les gens de couleur, répandus dans les rues, quoique d'abord en faible nombre, retardaient fréquemment leurs pas: il en paraissait continuellement quelques-uns devant la pièce, et beaucoup plus sur les côtés, aux Carefours, qui, tous, faisaient une fusillade meurtrière. Harcelés ainsi continuellement, et trouvant plus de résistance à mesure qu'ils montaient (\*), ces marins ne purent aller plus haut, que le devant de l'église, sur la place d'armes. Dans cette position, cependant, leur canon enfilait droit la rue (rue Notre-Dame) qui monte vers le gouvernement, et n'en était pas fort éloignée: c'est là que, de leur part, il s'établit une vive canonade contre cet édifice, et un combat de quelques heures, entre les marins et les bourgeois d'un côté, et les Mulâtres de l'autre, accourus de tous les points vers cet endroit.

Polverel, Sonthonax, l'état-major de la place et les chefs de couleur, étaient renfermés dans l'édifice que l'on battait, et les ordres en partaient pour diriger la défense sur les dispositions de l'attaque. Mais le

---

(\*) Le sol de la ville est en une montée douce vers le pied du morne.

canon n'eut pas plutôt endommagé ce bâtiment, que Polverel, homme de cabinet, et dénué de tout courage, s'enfuit sur-le-champ au haut du Cap; il aurait été là plus à portée de se réfugier chez Pierrot, ou de se jeter dans les bras des brigands des mornes plus éloignés. Sonthonax soutint le feu plus long-tems, et ne suivit son collègue au même endroit, accompagné de Laveaux, qu'après avoir fait *ouvrir les prisons, donné des armes (\*) aux 400 Noirs* qui y étaient détenus, et *soulevé les ouvriers et domestiques* de la ville, qui s'armèrent de tout ce qu'ils purent trouver. Il ordonna de n'épargner pas un Blanc; les uns comme ayant les armes en main contre lui; les autres (c'était le plus grand nombre) pour se tenir renfermés chez eux, et n'être pas accourus à sa défense. En quittant les chefs des Mulâtres, il leur promit de prompts et de puissans secours. En effet, du moment de son arrivée au haut du Cap, il expédia des courriers sur tous les points, pour appeler auprès de lui les gens de couleur, depuis le Port-de-Paix, jusqu'au Fort-Dauphin (30 lieues de côtes). C'est dans cette occasion (que les commissaires avaient prévu) que leur servirent ces camps détachés, entièrement composés de Mulâtres, qu'ils avaient postés dans la plaine. Cette nuit même du 20 au 21, Martial Besse, qui en commandait un aux Terriers-Rouges, partit avec les siens à leur secours. Un détachement du camp de Candy y alla aussi. Les jours suivans, il leur en arriva de toutes les parties de la dépendance. Indépendamment de cet appel, le lendemain, quoique le

---

(\*) Les soldats de ligne furent désarmés, et leurs armes données à ces brigands.

combat de la veille eut été favorable à ses partisans, et que les gens de couleur commençassent à venir à son secours, il n'en invita pas moins les *Nègres révoltés* à se rendre à sa défense, en leur *promettant le pillage de la ville*. On vit *Pierrot* y entrer l'après-midi, à la tête de sa nombreuse horde.

Je reviens à l'engagement de la veille. Après que les deux commissaires et leur général Laveaux eurent ainsi laissé la fusée à démêler aux Mulâtres, ceux-ci ne se manquèrent pas à eux-mêmes. Ils étaient puissamment intéressés au succès de ce démêlé : ils se battaient pour leur propre cause. Plus exercés que leurs adversaires dans le maniement des armes, ils leur devinrent bientôt supérieurs en nombre, par l'adjonction des bandits élargis des prisons, et de quantité des Noirs de la ville. Cependant, le combat se soutenait toujours sur la place d'Armes et aux environs ; à la fin, vers les cinq heures, M. de Breucourt le fils, qui commandait la pièce de devant l'église, ayant été grièvement blessé d'un coup de fusil, cet accident abattit le courage des marins. Relevant au contraire celui des Mulâtres, les premiers furent contraints de leur céder, sans pouvoir même emporter leur officier blessé (il mourut de sa blessure), dont les vainqueurs s'emparèrent. On eut bien de la peine à conserver la pièce de canon et à se retirer vers l'arsenal. Elle et ses gens étaient poursuivis avec chaleur ; arrivés enfin dans la dernière rue, ils ne dûrent une retraite plus assurée, qu'au feu soutenu des deux grosses pièces, postées au coin du magasin de l'état. C'est à la faveur du jeu de ces deux canons, dont on faisait feu dès qu'on apercevait l'ennemi, que les partisans de M. Galbaud se conservèrent encore deux ou trois jours

dans leur poste de l'arsenal. Cependant , ce général , témoin de l'échec reçu , donna ses ordres pour une retraite générale. Prêt à se rembarquer le soir , et se jugeant dès-lors hors d'état , avec ses faibles moyens , de remplir le projet concerté , il conseilla aux volontaires et à ceux qui l'avaient aidé , de se réfugier sur les vaisseaux. Les marins laissés au rivage , et d'autres chaloupes envoyées de bord , prirent , cette nuit , toutes les personnes qui cherchaient à se soustraire aux dangers qui devaient naître de cette entreprise manquée.

Les volontaires et quelques bourgeois , mêlés avec des marins , s'étaient retirés le soir dans l'arsenal , avec l'espoir de recommencer l'attaque le lendemain : mais vers les dix heures de la nuit , ayant aperçu le feu dans un quartier de la ville ( que les Mulâtres et les Noirs seuls parcouraient alors ) , ils commencèrent à désespérer de tout. En effet , le lendemain , leur étant impossible de combattre , même avec des forces doubles de la veille , ces nombreuses hordes Noires et Jaunes qui grossissaient de plus en plus , ils se bornèrent à se tenir sur la défensive , aussi long-tems qu'ils le pourraient , dans l'intention d'aider les habitans à se sauver , et de finir par prendre eux-mêmes ce parti. Il leur était aisé de gagner les vaisseaux , occupant le rivage de devant l'arsenal et tout celui du petit Carénage. Mais il devenait difficile pour les bourgeois , de s'y rendre de l'intérieur de la ville. Dès l'après-midi du second jour , les brigands en devinrent les maîtres , et la parcourant les armes à la main , ils massacraient tout Blanc qui se montrait dans les rues. Cependant , ce soir-là même , grand nombre d'hommes et de femmes , effrayés d'un danger aussi pressant , et profitant des ténèbres , parvinrent à ga-

gner les lieux d'embarquement. On les voyait arriver , les hommes emportant ce qu'ils pouvaient sauver de plus précieux ; et les femmes , chargées de leurs enfans ou les traînant par la main , pâles , échevelées , les yeux égarés , et haletantes de leur fuite précipitée et de la terreur de la mort , dont elles venaient d'échapper.

Pourrez-vous croire que ce jour 21 , après que Pierrot et sa troupe eurent été reçus dans la ville , et que ces brigands réunis aux bandits de l'intérieur , multipliaient les scènes de carnage , et étendaient le pillage et les feux ; qu'un Blanc ( Dufay ) , qu'un homme qui se disait autrefois de condition , encourageait ces barbares , en leur criant : *allons , braves républicains ! mettez le feu par-tout ; brûlez tout ; qu'ils soient tous grillés comme des cochons : le pillage est à vous !* Grand Dieu de miséricorde ! s'écria soudain le curé ; quelles horribles paroles ! Tous les autres partagèrent son indignation : ce monstre mériterait mille morts , ajouta M. Goodrich. Reprenant ma narration , je leur dis : le 22 et le 23 , vingt mille nouveaux brigands , descendus des mornes , et de même admis dans le Cap , achevèrent , par de semblables moyens , le feu , le fer et le pillage , la destruction entière de cette ville , et le massacre ou la dispersion totale de ses habitans. Pendant ces fatales journées , combien n'y en a-t-il pas eu qui n'ont pu sauver leurs jours ! De quels flots de sang le pavé du Cap n'a-t-il pas été arrosé ! Les rixes précédentes avaient accoutumé les bourgeois paisibles à ne pas craindre un événement de cette espèce : au premier tumulte on fermait les portes et l'on se tenait renfermé ; la rumeur finie , on ouvrait , et toute crainte était dissipée : cette sécurité devint funeste

dans cette occasion. Quelque sérieuse que parût cette querelle dès le matin , il n'y eut que des dames et des demoiselles qui se réfugièrent en rade , sans rien emporter , croyant descendre le soir. Ce furent les seules personnes qui se sauvèrent sans courir aucun risque. Les autres habitans , hommes et femmes ne purent plus gagner le rivage , qu'avec un accroissement graduel de péril. Dès le soir du 20 , les fusillades se faisaient entendre , et il n'y eut que ceux des rues voisines de la mer qui purent se sauver sans danger. On le put encore dans la matinée du 21. Mais dès l'après-midi , le Cap se remplissant de brigands , la plupart de ceux qui tâchèrent de s'évader , devinrent les victimes de leur retard : ils furent impitoyablement massacrés. Les deux autres jours , trente mille brigands parcourant le Cap , pillant les maisons et les livrant ensuite aux flammes , il en coûta cher au petit nombre de ceux des bourgeois , que la frayeur , l'espoir , ou la garde de leur or , avaient retenus chez eux. Les uns découverts dans des galetas ou dans d'autres recoins , y étaient égorgés ; les autres , parvenus à gagner les rues , et fuyant à toutes jambes , étaient bientôt jetés bas à coups de fusil. Ce sont les corps de ces infortunés , de ceux des journées précédentes , des marins , des volontaires , des bourgeois , des femmes et des enfans , qui , laissés sur la place où ils étaient tombés , froissés mille fois aux pieds et parvenus en putréfaction , couvrirent long-tems les rues de leurs lambeaux livides et déchirés.

Le cœur me manque , dit alors le pasteur ; je ne puis tenir au récit de pareilles infortunes. Il est certain , ajouta le médecin , qu'elles ne sauraient être poussées plus loin. Et cela , continua le négociant ,  
pour

pour venger la mort d'un gueux de Mulâtre. Concevez-vous, combien il faut être méchant et cruel pour appliquer une punition aussi effroyable à une faute de cette espèce, si tant est que cet Ogé ait été supplicié innocemment ? Achevez bien vite, mon cher, car je souffre trop de voir triompher le crime de cette façon.

Le 22, repris-je, l'incendie s'avança vers le cœur de la ville, et de nouveaux quartiers furent embrasés : le 23, les flammes s'étendant encore plus, et les marins apercevant de leurs vaisseaux les chemins couverts, depuis la veille, de Noirs insurgés, qui venaient participer au pillage du Cap, toute la flotte mit à la voile le 24 au matin, emportant avec elle *cinq mille Blancs* de tout âge et de tout sexe, presque tous réduits aux seules hardes qu'ils avaient sur le corps. Ceux qui s'étaient retirés dans le premier tumulte, comme dans un asyle, dans la grande cour des cazernes, où les soldats désarmés étaient consignés ; et ceux qui purent s'y rendre les autres jours, ou gagner la Savane de la Fossette, à travers tant de dangers, ne sauvèrent guères plus d'effets. Comme nous étions alors au tems des fortes chaleurs, dans un moment de sécheresse ; que cinquante à soixante mille personnes étaient perpétuellement sur pied nuit et jour ; que les Mulâtres et les brigands ne cessaient d'aller et de venir du Cap au haut du Cap ; que des circonstances aussi désastreuses ne permettaient ni de tuer des animaux, ni de faire du pain, et qu'aucune espèce de vivres du pays n'arrivaient plus au Cap ; qu'encore ces infortunés ignoraient le sort qui les attendait : on ne saurait se faire une idée des tourmens d'esprit, des privations, des misères, des terreurs et des angoisses qu'ils ressentirent pendant huit à dix jours.

Accablés de la chaleur ; sans aucun abri ; dévorés par une poussière affreuse ; mourant de soif , n'ayant pas une bouchée de pain à manger , et craignant la mort à toute heure , ils ne furent pas un instant sans des douleurs mortelles. Il y eut des femmes qui en devinrent folles ( la dame Labbé ) , et des hommes qui se brûlèrent la cervelle de désespoir ( Paillon , l'aîné ) , Poupet s'était empoisonné dès le premier jour.

Je souffre , me dit le négociant , de ce que M<sup>r</sup>. Galbaud n'ait pas mieux pris ses mesures , et qu'il n'ait pas terrassé ces scélérats de commissaires. Lui a-t-on reproché quelque faute dans la première journée , me demanda le médecin ? — — On a prétendu que son attaque avait été mal combinée ; qu'elle ne fut pas assez brusque ; qu'il étendit trop sa faible troupe de marins , et qu'il ne soutint pas assez le corps principal qui se battit sur la place d'Armes. Je pense , moi , que son défaut de réussite provint , en premier lieu , du *peu d'appui* qu'il trouva dans les Blancs de la ville , déjà si fort diminués , abattus de fatigues , et flotans dans l'irrésolution : car il n'y eut que les volontaires , assistés de quelques autres , qui secondèrent effectivement les efforts de leur général. Une seconde raison , et très-puissante , c'est que les marins , exercés seulement au service du canon , et lourds dans leurs mouvemens , ne sûrent pas se battre , à l'arme à feu , contre un ennemi très-ingambe , qui la maniait supérieurement. Quelles forces , enfin , n'aurait-il pas fallu , dès le soir même , pour renverser les Mulâtres , secourus des ouvriers , des domestiques et des prisonniers élargis ?

Vous m'avez demandé , continuai-je , à vous désigner les *vrais auteurs* du pillage et de l'incendie du

Cap. Si vous m'avez bien suivi dans mon dernier récit, vous aurez pu les reconnaître vous-mêmes. En supposant, ce qui n'est pas, que le premier pillage et les premiers feux soient l'ouvrage des marins descendus le premier jour, toujours resterait-il sur le compte des commissaires, leur continuation pendant quatre jours et quatre nuits suivans ; et encore, les fusillades et les égorgemens qui les accompagnèrent. Mais rien n'est plus vrai, que ces barbaries et l'incendie ne sont provenus que des gens de leur parti. Le cri d'encouragement de ce scélérat Blanc, qui leur appartenait, en est une preuve. En voici d'autres.

Vous avez dû comprendre de ma narration, que les Blancs et les gens de couleur en guerre, occupaient, dans la journée du 20, *deux quartiers* de la ville différens, et dans les extrémités opposées : les premiers l'arsenal au Nord, et le quartier du petit Carénage : les seconds, la partie du Midi, le Champ-de-Mars, les cazernes, le gouvernement, la rue Espagnole et la Fossette. Dans la matinée seulement, les marins, en débarquant, s'étendirent depuis l'arsenal jusqu'au Bac, et montant dans la ville par divisions, ils n'en occupèrent que les rues de traverse, les plus voisines du rivage, sans avoir pu, de la journée, se porter plus haut que la place d'Armes. On ne fit que combattre ce jour-là ; et l'engagement devint trop sérieux, pour qu'aucun des deux partis, à moins de quelques maraudeurs, songeât à autre chose. Les marins repoussés se retirèrent le soir dans l'arsenal, et la plupart ensuite à bord. Cependant, c'est après leur retraite, que, dans la nuit, vers les dix heures, ont paru les *premières lueurs* de l'incendie, et du côté de la Fossette. C'est dans cette partie du Midi, que

les feux augmentèrent la nuit suivante, quand la ville entière appartenait au parti des commissaires : c'est de ce côté, que les flammes avancèrent le lendemain et les jours suivans, ne s'étant arrêtées qu'à la rue du Conseil et à une partie d'une précédente, les plus voisines de l'arsenal. Si les partisans de Galbaud eussent été les auteurs de ce désastre, ces deux rues conservées auraient été au contraire les premières brûlées, et l'incendie, au lieu de marcher du *Sud* au *Nord* (\*), se serait étendu du *Nord* au *Sud*. Il résulte de ce fidèle exposé qu'il est de toute impossibilité que le parti de ce général soit coupable de l'incendie du Cap.

Confrontez actuellement ces particularités avec la proclamation des commissaires, donnée le 24 Juin, de leur quartier-général, au Camp de Breda ( habitation qui touche le haut du Cap ). Vous y verrez le comble de l'effronterie et de la méchanceté. « *Le traître Galbaud,* » y disaient-ils, *après avoir réduit le Cap en cendres ;* » part et emmène avec lui plusieurs vaisseaux de la » république et les navires du commerce qui étaient » dans la rade de cette ville : il va les livrer à l'anglais » ou à l'espagnol... Pour prévenir ses nouveaux for- » faits et empêcher qu'il ne tente de brûler ou de » dévaster quelqu'autre endroit de la Colonie, nous » défendons à tout commandant, à tout fonctionnaire, » à tout dépositaire de la force armée, de lui permettre » l'entrée dans aucun des ports, bayes ou rades de » la Colonie, ni d'en approcher à la portée du canon,

---

( \*) Pendant toute la durée de l'incendie, je l'ai vu marcher dans ce sens, du poste où j'étais : c'était fort naturel, les brigands ne pouvant entrer dans la ville que par ce côté-là.

» sous quelque prétexte que ce soit, même de besoins ;  
 » secours ou rafraîchissemens. Déclarans traîtres à la  
 » patrie, ceux qui se comporteront différemment ».

En effet, me dit le curé, on ne peut pas pousser plus loin, l'audace et la fourberie : quelle dureté de cœur encore, de refuser à des navires, partis précipitamment, des secours d'eau, de bois et de vivres, dont plusieurs manquaient indubitablement ! Je n'ai plus qu'une réflexion à vous faire au sujet de cette proclamation ; c'est que de pareilles pièces officielles arrivant en France, et y étant répandues et commentées avec tout le zèle de nos ennemis, les lecteurs qui n'en connaissent pas la fausseté, nous jugeant sur ces impostures, nous croient les plus criminels des hommes envers la mère patrie. C'est ainsi que nous regardent presque tous les français. Nous avons été noircis de cette manière jusques dans l'esprit des plus honnêtes gens, et personne n'y a plus conservé pour nous la moindre commisération.

D'abord après l'incendie, continuaï-je, l'on en vit les plus tristes effets sur la malheureuse espèce Blanche. Précédemment, elle n'était pas entièrement pros-  
 crite ; et ceux de cette couleur, ayant des armes et réunis en corps, jouissaient de leur fortune et de leur considération. Depuis cette catastrophe, dépouillés de tout, et ne pouvant plus avoir aucune arme (j'entends ceux du Cap), ils demeurèrent ainsi, sans défense, exposés à la capricieuse audace des castes triomphantes ; et long-tems, ils ne durent qu'à la charité de quelques Nègres compatissans et fidèles, le pain arrosé de larmes qu'ils mangeaient chaque jour, et quelques hardes pour se couvrir. Leur sort présentait *le comble de la misère et de l'abaissement*. Cependant, la vengeance n'était pas terminée. Il exis-

taît dans divers quartiers , des propriétaires *dévoués à la mort , à la spoliation et aux outrages*. François Lavaud , négociant au Cap , mais alors sur ses habitations au Port-de-Paix , fut choisi pour première victime. Il fut assassiné sur le grand chemin , par un Nègre ( \* ) et un Mulâtre libres , cachés derrière une haie. Atteint à la tête , par le premier , d'un coup de fusil à balle , il tomba mort à l'instant de dessus son cheval. Cet excellent citoyen avait déjà fourni de ses deniers , un millier de barils de farine , pour la subsistance commune de son quartier : et ce jour-là même , au moment où il reçut le coup mortel , il accompagnait du Port-de-Paix chez lui , un capitaine anglo-américain , qui allait dans sa voiture y agréer un parti de sucre brut , que Lavaud lui donnait en paiement de 600 autres barrils qu'il achetait pour le même usage. Cet homme , actif et riche , ayant préservé jusqu'alors ses habitations et son quartier , de l'irruption des Noirs insurgés , et maintenu les siens dans le travail , moyennant un fort , monté de 12 canons , qu'il avait fait construire chez lui , avait donné ces deux puissans motifs aux commissaires , de désirer qu'il n'existât plus. Les Mulâtres ne l'ignoraient pas : ils avaient encore des griefs personnels contre lui , pour des propos indiscrets tenus à leur sujet : en une

---

( \* ) Jean-Simon Gaillard , ancien Noir libre , tira le coup. S'il l'eût manqué , Jean Journeau , Mulâtre , son compagnon , était tout prêt à tirer le sien. Le premier commandait un camp dans le quartier ; et le second était conseiller à la sénéchaussée du Port-de-Paix. Tels étaient les commandans militaires et les magistrats assassins de la nomination des magistres qui nous gouvernaient.

certaine occasion (\*). Il fut enfin le premier immolé des propriétaires , à l'ardente soif de la vengeance , et ses assassins ne furent pas recherchés.

Si l'on avait pu douter que ce meurtre n'eût été consenti par les commissaires , on en aurait été désabusé bien vite , lorsque peu de jours après , on vit arriver au Cap , neuf autres propriétaires ( Colas de Magné et Lacroix en étaient ) du Port-de-Paix , pris chez eux par des Mulâtres , et conduits garrotés comme des criminels. Quand divers autres s'échappaient de cette ville , pour se soustraire à leur haine , et que redoutant leurs regards , ils venaient dans les postes de l'Est , Caracol , Jacquesy et le fort Dauphin , chercher un asyle et garantir une sûreté que les Blancs ne trouvaient plus auprès de ces tygres furieux et cruels , ni dans ceux qui les entouraient. Lorsque deux des premiers précédens magistrats (\*\* ) du Cap , hommes paisibles et justes , eurent été conduits , comme coupables , devant les commissaires au Grigri , par une escorte de 60 Nègres armés. On ne pût douter que

(\*) Lors de l'insurrection d'Ogé , l'on avait ramassé dans les quartiers du Port-de-Paix , de Jean-Rabel , du Gros-Morne , etc , environ 250 Mulâtres , qu'on mit à bord d'un navire , et qu'on conduisit au Cap. Lavaud , personnage assez inconsidéré , mais sans fiel et sans malice , dit publiquement , qu'il donnerait cent mille écus de cette cargaison. Ce mot n'a jamais sorti du cœur des gens de couleur , des Viard , des Dutacq et autres. Cependant , il n'était question que de s'assurer , pour un tems , de ces Mulâtres. L'affaire d'Ogé finie , ils furent tous renvoyés chez eux.

(\*\*) MM. Esteve et Busson , le premier , ci-devant juge de l'amirauté , et le second , son neveu , juge de la sénéchaussée.

la race Blanche ne fût en horreur à nos maîtres, lorsque les députés de la Marmelade, se présentant à eux d'abord après l'incendie du Cap, trouvèrent des chefs furieux, irrités de les voir, et qui, ne leur reprochant que d'être Blancs (\*), grinçaient des dents, d'en voir encore de revêtus de quelque grade ou de quelque emploi. Enfin, telle fut la persécution réelle ou la terreur qu'on en avait, que quantité de propriétaires passèrent alors dans l'espagnol, quoique notre ennemi et mésestimé; et que d'autres (M. Collot, l'un des Paroi, etc.) se réfugièrent, pour plus de sûreté, dans le camp du féroce Candy, se confiant plutôt en cet ancien antagoniste des Blancs, qu'en des chefs envoyés pour nous défendre et nous protéger. Il est vrai que déjà ce commandant de Mulâtres, s'étant aperçu du but où ils visaient, commençait à les voir de mauvais œil.

Ses soupçons n'étaient pas mal fondés. Les Blancs terrassés, les commissaires ne tardèrent pas à se disposer pour *abattre* également les *gens de couleur libres, propriétaires*, à l'effet de parvenir enfin à l'accomplissement du *grand et dernier objet de leur mission secrète*. Leur besogne était déjà fort avancée; ils avaient pour eux, et les Noirs esclaves restés fidèles, instruits depuis long-tems par des émissaires, de la faveur qu'on leur réservait; et le secours de telle quantité de Nègres insurgés, dont ils auraient besoin. Ceux-ci venaient de leur en donner une preuve. Ils savaient encore, combien l'antipathie est forte entre les deux

(\*)

..... *excindere cives*  
*Funditus et nomen gentis delere laborat.*

CLAUD. in Ruf.

castes,

castes, qu'ils allaient opposer l'une à l'autre. Malgré ces grands moyens, ils jugèrent néanmoins à propos d'attendre quelque tems, avant de proclamer la liberté générale des esclaves. Ce délai leur servit à mieux consolider leurs mesures. L'une d'elles, et la principale, était de frapper ce grand coup en même-tems, d'un bout de la Colonie à l'autre. Pour cet effet, Polverel quitta son Collègue au Cap, et se transporta dans la partie de l'Ouest.

Je laisse celui-là dresser ses pièges, prendre ses précautions, et faire ses manœuvres particulières. Ses dispositions ne diffèrent pas de celles que Sonthonax établit de son côté. Celui-ci commença par mettre de la réserve en accueillant les Mulâtres; à ne plus tant les caresser; à leur donner moins de repas; à ne plus en admettre autant dans ses appartemens, et moins encore dans sa familiarité. La garde de sa personne ne fut plus entièrement confiée aux hommes de cette couleur, les Noirs y entrèrent pour moitié. Ceux-ci furent promus à beaucoup d'emplois, et souvent reçurent des préférences. Enfin, ce commissaire s'apercevant de l'ombrage que les Mulâtres prenaient et de ces nouveaux choix, et de son changement de conduite envers eux, pour avoir à sa dévotion et sous sa main, un corps nombreux de Nègres exercés, ordonna de former diverses compagnies Noires, franches, et de les lever parmi les esclaves restés fidèles (\*); ce service militaire leur donnait de droit la liberté.

Pour se soustraire encore mieux au ressentiment des gens de couleur, Sonthonax, eut la précaution

---

(\*) Douze de mes Nègres, les plus beaux, furent engagés à cette époque pour ces compagnies.

de quitter le séjour du gouvernement , ancien édifice des Jésuites , vaste et faible , et dont tous les accès étaient faciles , pour se placer en un lieu , dont l'assiette lui promettait plus de sûreté. Il choisit , à cet effet , l'habitation *Bailly* , au *Grigri* , sise à une portée de canon de la ville , après le petit Carénage , sur le côté du morne du Cap faisant face à la rade , et dans un endroit escarpé. Pour s'y rendre , il n'est qu'un chemin de peu de largeur , entre le *Morne-à-Pic* et les flots de la mer : on ne monte à la maison que par un sentier roide , et ensuite par de longs escaliers. Par-dessus , ce sont des hauteurs impraticables : en avant du logis est une large terrasse à parapet , où six canons sur leurs affûts peuvent être placés ; au-dessous est un jardin , composé de cinq à six autres plate-formes plus étroites , qui se terminent au chemin : ici , j'y ai vu ( en Septembre et Octobre ) postées deux pièces de bronze , avec une forte garde de Noirs. C'est dans un pareil endroit , ainsi qu'une bête féroce dans son fort , que se tint *Sonthonax* , jusqu'à son départ pour le *Port-de-Paix*.

C'est ainsi , m'observa le médecin , que les tyrans , ne pouvant se dissimuler les excès dont ils sont coupables , ni l'exécration qu'on leur a vouée , s'isolent , se renferment et s'assurent un abri , ne s'entourant que de satellites intéressés à la conservation de leurs jours. Qu'ils seraient bien plus en sûreté , ces jours , ajouta le curé , s'ils étaient confiés à la garde entière d'un peuple qui se réjouirait de son bonheur !

Je ne sais , repris-je , si *Polverel* , au *Port-au-Prince* , fit choix , pour sa demeure , d'un endroit aussi fort d'assiette ; mais il s'entoura , de même que son collègue , d'une nombreuse garde de Noirs , en

affranchissant de bonne heure, pour ce service, (\*) ceux que les maîtres avaient armés, soit contre les brigands, soit pour soutenir un parti contre l'autre. Pendant que les commissaires se préservaient ainsi du ressentiment à venir des gens de couleur, les gazettes les servaient chaudement à préparer les esprits à l'idée de la liberté générale, et les oreilles à se faire à ce mot. Au Cap, la Feuille du Jour, écrite par l'infâme Delahaye, ancien curé du Dondon, et pris parmi les brigands, porta, pendant cinq semaines d'avance, la terreur et l'effroi dans l'ame des propriétaires, qui ne savaient si ses expressions brûlantes, et si son style instructeur, désignaient l'affranchissement général des esclaves, ou le carnage entier de ceux qui en possédaient. Après que cette liberté eut été prononcée, ce féroce prêtre ne cessa pas quelque tems non plus, de nous abreuver encore d'autres calices remplis de fiel, et d'élargir de ses réflexions inhumaines, la profonde plaie de notre cœur.

Tout étant prêt par ces moyens, Polverel, par une proclamation du 27 Août (1793), *affranchit* au bas de la côte, la plus grande partie des esclaves : et Southonax, par la sienne, du 29 du même mois, déclara *libres, tous les Noirs et Sang-mêlés*, actuellement dans l'esclavage, pour *jouir de tous les droits attachés à la qualité de citoyens français*. Celui-ci se hâta de proclamer la liberté générale dans le Nord (je le pense du moins ainsi, d'après ce que vous allez entendre), ayant eu vent, probablement, de quelque projet formé contre lui par la caste Jaune. Il n'y

---

(\*) Les Nègres des Cayes, de Torbeck, du Cap-Tiburon et autres quartiers.

a que cette explication à donner à un passage de la seconde proclamation de Polverel, en date du 4 Septembre suivant, dans laquelle, étendant la liberté, comme son collègue, à *tous les esclaves* ; et leur ayant dit, « *le 27 du mois précédent, je gratifiai plus de la moitié de vous, de la liberté, de terres en propriété et du droit de citoyen français.* » Il ajoutait, « *des événemens inattendus ont pressé la marche de mon collègue ; il a proclamé la liberté universelle dans le Nord, et lui-même, lorsqu'il l'a prononcée, n'était pas libre. Ces derniers mots ne sauraient désigner qu'un complot contre ses jours, ou le projet de l'embarquer pour France.* » Polverel, ajoutait encore ; « *il vous a donné la liberté sans propriétés, sur des terres dévastées, sans bâtimens d'exploitations, sans cases, sans moulins, etc.* »

Que signifient ces dernières expressions, me demanda le médecin ? Voulaient-ils, ces législateurs, en venir à *dépouiller* les propriétaires de leurs fonds de terre et de leurs établissemens ? Dans le fond, ç'aurait été plus conséquent dans leur système ; car, *établir une égalité politique, sans une égalité de biens*, c'est une vraie chimère.

Le partage universel des propriétés, lui répondis-je, peut bien être entré dans les projets de Polverel, le plus opiniâtre promoteur de la doctrine spoliatrice. Il ne paraît pas que ce fût celui de son collègue. Celui-ci, dans sa proclamation d'affranchissement avait prévenu les Noirs de la nécessité de travailler, même chez leurs précédens maîtres. « *Ne croyez pas, leur y disait-il, que la liberté dont vous allez jouir, soit un état de paresse et d'oisiveté : en France,*

» *tout le monde est libre et tout le monde travaille :*  
 » *à St.-Domingue , soumis aux mêmes lois , vous*  
 » *suivrez le même exemple : rentrez dans vos at-*  
 » *teliers , chez vos anciens propriétaires ; libres*  
 » *et sans être assujétis à la correction humiliante*  
 » *d'autrefois , vous y recevrez le salaire de vos*  
 » *peines* ». Ce salaire était le quart du revenu.

Observez , je vous prie , que ce même homme , qui rassure les Nègres sur la correction du fouet , qu'il ne note que d'être *humiliante* , avait , de concert avec son collègue , au bas de la côte , formé une espèce de code noir pénal , écrit en Créole , et daté du 5 Mai précédent , par lequel , « *tout Noir , resté marron*  
 » *pendant un mois , étant pris , devait avoir les*  
 » *oreilles coupées et l'épaule gauche marquée de*  
 » *la lettre M* ». S'il récidivait pendant un autre mois , sa punition devait être , « *d'être marqué de la même*  
 » *lettre sur l'épaule droite et d'avoir le jarret cou-*  
 » *pé* ». Peste , s'écria le négociant , lui couper le jarret ! Et que serait devenu son travail ? Il paraît bien que ces gens-là , ménageant si peu les esclaves , n'en avaient jamais eu à eux , et qu'ils ne punissaient que les Nègres d'autrui. Remarquez encore , ajouta le médecin , que des gens qui s'indignaient des écorchures passagères des coups de fouet , ordonnent qu'ils soient estropiés pour le reste de leurs jours. C'est ainsi , leur dis-je , qu'en s'écartant des usages confirmés par une longue expérience , on donne nécessairement dans des travers plus grands. Que dites vous encore de ces *oreilles coupées pour un seul mois de marronage* ? N'était-ce pas exposer ce sujet , après être revenu de cette légère erreur , au mépris perpétuel de leurs camarades ; au désagrément de ne plus trouver de femme et à mille

autres dégoûts ? Et si pour un seul mois de marronage, un Noir avait eu les oreilles coupées , les ateliers eussent été bientôt surchargés de ce hideux spectacle. Que de fautes, hélas ! ne commet-on pas, quand on prétend réformer un pays, qu'on ne connaît que superficiellement !

Ce commissaire s'aperçut bientôt , qu'on n'avait composé qu'un *roman philosophique*, en bâtissant un système colonial, sur la supposition d'un *esprit de travail et d'un désir d'acquérir, innés dans l'espèce noire*. Il dut sentir que la nôtre même ne doit ces aiguillons, qu'à la rigueur du climat qu'elle habite, qui lui crée mille besoins et la force à des travaux, les premiers inconnus et les autres superflus, dans les pays chauds ; et qu'ainsi, tous ses efforts seraient à jamais inutiles, pour asseoir dans ceux-ci un *ordre contre nature*. En effet, du régime qu'il venait d'établir, au prix de tant de malheurs, de sang et de richesses, il en résultait finalement, qu'en éteignant presque l'espèce Blanche, il avait privé la Colonie des seuls hommes laborieux qui y fussent ; qu'il s'était ameuté contre lui les Mulâtres, jaloux de vivre sans rien faire, et conséquemment irrités de la liberté des Noirs ; et qu'enfin, il avait si peu satisfait, avec ce présent, les esclaves révoltés et ceux même restés fidèles, en y joignant la condition de travailler, que ceux-ci s'en plaignaient ouvertement ; et que ceux-là, satisfaits de la liberté qu'ils avaient conquise, dédaignaient la sienne et la conspuaient. Il reconnut qu'un Nègre rendu libre, fuyait tout travail qui ne concernait pas ses alimens ; qu'il s'en épargnait même la peine, en vivant le plus qu'il lui était possible, sur les productions spontanées, que ces pays donnent en tous tems. Il vit que ses Noirs affranchis, des villes et des bourgs, plongés dans les plaisirs et dans

le taffia , dansant la nuit et se reposant le jour , ne faisaient d'autre compte , que d'être perpétuellement ( \* ) nourris des rations qu'il continuerait à leur fournir. Il fut témoin des mutineries ( \*\* ) , de l'indiscipline de ses compagnies Noires armées. Il sut que les Noirs révoltés , s'habituant dans leurs retraites à ne vivre que de la chasse , de la pêche , des crabes et de quelques vivres , qu'un léger travail leur donnait , ne quitteraient jamais cette vie douce et tranquille , pour celle qu'il leur proposait. Que déjà s'appropriant des quartiers , et se divisant par nations , chacune d'elles ne tarderait pas , suivant l'usage des peuples sauvages , à avoir des différends avec sa voisine , et que la guerre s'y établirait bientôt. Il ne prévint donc plus , parmi ces hordes révoltées , la moindre culture d'intérêt pour l'avenir.

Telles durent être les réflexions de Sonthonax , d'après le parti qu'il prit , *un mois et demi seulement* après avoir affranchi les esclaves , d'abandonner le Cap pour aller fixer son séjour au Port-de-Paix. Je vai vous rapporter une anecdote ; qui jointe aux motifs précédens , lui fit vraisemblablement hâter son départ. Etant ( sur la fin de Septembre ) au Cap , à solliciter mon passe-port pour France , et à m'arranger pour mon voyage ; un jour , vers les onze heures du matin ,

---

( \* ) Parmi le grand nombre de Nègres réfugiés en France , à l'exception de ceux qui s'engagent dans les corsaires , ou qui sont entrés dans les troupes , il n'en est presque pas un qui se soit mis à travailler pour gagner sa vie , se reposant entièrement sur les secours que l'état leur fournit. Il est pourtant si aisé de devenir décroteur ou porte-faix !

( \*\* ) Gignoux , commandant au Cap , voulant y maintenir la discipline parmi les Noirs , y provoqua une telle émeute de leur part , que pour rétablir l'ordre et conserver sa vie , Sonthonax fut obligé de lui ôter ce grade.

passant devant le magasin de l'état, pour aller au Grigri chez le commissaire, je vis lever brusquement un Nègre du milieu de cinq à six autres, tous étendus sous le balcon de cet édifice, et qui causaient ensemble; se tournant vers ses camarades, et d'une voix animée: « *Sonthonax à vous*, leur dit-il, *si gnoun monde* « *ba moi cinquante portugaises, moi va tuyé li* » *titalore.* » ( Votre Sonthonax ! Si quelqu'un me donne cinquante portugaises ( 3300 liv. argent des Colonies ), je m'en vais le tuer tout à l'heure. ) Je fus stupéfait et du propos de ce Noir, et de son audace à le prononcer si haut. Il s'était exprimé si fort, que le garde-magasin l'entendit de la porte du balcon où il était; et qu'étourdi comme moi de ce propos, il s'avança jusqu'à l'appui de fer, pour examiner qui le proférait. Il n'eut pas de peine à s'en assurer, le Nègre continuant à parler sur le même ton.

Toutes les particularités de ce départ précipité (\*)

---

(\*) Je sais aujourd'hui, que Sonthonax avait d'autres raisons pour quitter le Cap, et se transporter au bas de la côte. Ses proscriptions, ses vengeances, ses criminels excès et la dévastation de la Colonie, lui avaient, non-seulement aliéné les cœurs des Blancs, mais encore attiré la haine des gens de couleur libres. Ces deux classes, réduites au désespoir et voulant se soustraire à un ordre de choses, où la sûreté personnelle et le droit de propriété n'existaient plus, méditaient de se mettre sous le gouvernement britannique. Mr. de Lassalle lui-même, quoique général de l'île, de la nomination des commissaires, les avait déclarés ( par une proclamation datée du Port-de-Paix ) indignes de la confiance publique et déchus de toute autorité; il défendait à ses subalternes de lui obéir, etc. Les habitans du Môle avaient déjà reçu les anglais chez eux, et les Mulâtres se préparaient à leur livrer le bas de la côte.

de Sonthonax , prouvent que , redoutant l'animosité des Mulâtres ; n'osant plus se confier aux Nègres , et n'espérant plus aucune culture de valeur dans ce quartier dévasté , il quitta ce foyer de la révolte , garni d'ennemis nombreux et viciés par leur séjour dans une grande ville , pour aller occuper un lieu moins peuplé , plus paisible , habité par des Noirs plus dociles , et conséquemment plus sûr pour lui et moins défavorable à son nouveau régime. Mais eût-il ainsi fait le tour de la Colonie , la même répugnance dans les Nègres pour le travail , et les mêmes dangers de leur part et de celles des Mulâtres , l'auraient suivi par-tout. Ce commissaire prit encore la précaution d'emporter avec lui ce qui restait dans les magasins de munitions de guerre et de bouche , et de n'amener que des troupes Blanches. Elles étaient réduites à bien peu de chose. De *quinze mille* hommes au moins , venus de France , il n'en restait plus que *mille* ; et sur ce petit nombre , il y en avait quatre cens de si malades , que , désespérant de leur guérison dans le pays , il les envoya dans les Etats-Unis. En les embarquant , on voyait la plupart de ces malheureux expirer sur le rivage , manquant de tout ; de hardes , de soins , de chirurgiens , de médicamens , de bouillons , de draps , de matelas : les Noirs s'en repaissaient les yeux avec plaisir. Tout cela fait , Sonthonax mit à la voile pour le Port-de-Paix ( le 10 Octobre 1793 ) , et moi le surlendemain pour ma destination. Je quittai cette fameuse rade du Cap-Français , autrefois continuellement garnie de quatre à cinq cens navires marchands de toute grandeur , et le rendez-vous de ces nombreuses armées navales , qui naguères avaient donné la loi dans toute l'Amérique ; n'ayant actuellement que cinq à six bateaux

des Etats-Unis , qui pouvaient à peine se procurer leur chargement.

Excusez mes larmes , leur dis-je , les yeux mouillés de pleurs ; je les dois à ce souvenir amer ; à la perte déplorable d'un pays si florissant , qui m'a nourri 36 ans ; où j'ai passé les plus belles années de ma vie ; dans lequel j'ai sans cesse prospéré , et n'ai eu que des jouissances agréables : où généralement les habitans étaient doux , paisibles , honnêtes et généreux. Je dois enfin ces larmes à tant d'infortunés Colons , dévorés par ces tygres cruels ; et parmi ces victimes , à tant d'amis qui ne sont plus , ou qui sont réduits à mendier leur pain , ou à un plus triste sort encore.

Tandis que je retenais mes larmes , et que je tachais d'étouffer mes sanglots , ces messieurs m'entourant de plus près , cherchaient à me distraire de l'impression lugubre de ce triste récit , et me donnaient quelques consolations. Allons , allons , me dit à son tour le négociant , il ne faut pas vous désoler ainsi : si je puis vous être utile à quelque chose , disposez entièrement de moi. L'avocat , non-plus , ne fut pas en reste , à vouloir diminuer mon chagrin. Il est malheureux , me dit-il , que des principes d'où dériverait le bonheur du genre humain , s'ils étaient appliqués à la société par des législateurs *éclairés et probes* , aient fermenté confusément dans autant de têtes ignorantes , d'esprits bornés , de gens grossiers , ambitieux ou méchans , qui en ont fait un si mauvais emploi. Mais on abuse de tout. Notre religion même , qui ne prêche que la charité fraternelle et l'amour de Dieu , conséquemment que l'union et la paix ; que de dissensions , que de meurtres , que de longues et cruelles guerres n'a-t-elle pas enfanté ? à tel point , que jamais excl-

mation ne parut mieux confirmée que celle de Lucrèce :

*Tantum religio potuit suadere malorum !*

Ne croyez pas, lui répondis-je, me désabuser du vuide de vos principes ; ils paraissent exacts, merveilleux, sublimes, dans le cabinet, la plume à la main : mais dans l'application, il n'en résulte que de l'*incohérence*, des *erreurs*, des *absurdités*, et une multitude de funestes effets. Alors, mais malheureusement trop tard, on reconnaît qu'on n'a couru qu'après la chimère d'un *mieux idéal* ; et qu'au lieu de maximes philosophiques, on n'a mis en vogue que des délires, émanés d'un cerveau malade, ou même d'une tête transportée d'une fièvre ardente. *Non philosophorum judicia, sed delirantium somnia*, comme s'exprime Cicéron.

---

 CONVERSATION ACCIDENTELLE.
 

---

*Quelques réflexions sur la politique constante du gouvernement anglais, et sur les funestes effets de son intervention et de celle des puissances étrangères, dans nos débats révolutionnaires. — L'auteur donne des preuves de son attachement à sa patrie. — Il s'élève cette question : si les Negres, rendus libres, sont propres à faire refleurir les Colonies à sucre?*

---

Peu de jours après ces entretiens, un transport anglais, ayant à bord un nombreux détachement d'artilleurs, arriva de la Grande-Bretagne. Le lieutenant d'infanterie, mon ami, m'apprit qu'ils étaient destinés pour St.-Domingue, à l'effet d'y garnir les forts, les batteries et les villes, dont les anglais s'étaient emparés; le Mole, St.-Marc, etc. Il ajouta, qu'on rapportait, que le gouvernement étant faible de monde, et n'ayant accepté la charge de cette Colonie, que par intérêt pour le sort de ses malheureux habitans, il espérait que tous ceux qui s'en étaient sauvés, seraient empressés d'y retourner, pour contribuer de leurs forces à réprimer la révolte des Noirs, et reconquérir, par ce moyen, leurs foyers. En effet, le surlendemain, les français en furent prévenus de la part du gouverneur, et invités, en même-tems, à repasser tous à St.-Domingue, pour remplir cet objet. Nous ne devons manquer ni de secours, ni de bâtimens pour y retourner; ni de protection, ni de faveurs, lorsque nous y serions.

Cette invitation était bien loin de me plaire. Je voyais d'un œil différent l'occupation de la Colonie par les anglais. J'y connaissais d'ailleurs le déplorable état des choses , et je venais d'y supporter vingt-six mois de misère , de peines , de fatigues et de dangers. J'avais de plus mon grand objet en vue , celui d'aller joindre les miens. Indépendamment de ces raisons , je jugeai l'entreprise au-dessus des forces de la nation anglaise , puissante en marine , et de nuls moyens sur terre. Que lui serviront tous ses vaisseaux , me disais-je ? Elle s'emparera des côtes ; puis , à quoi cette possession la conduira-t-elle ? Il n'y a plus de revenu dans cette île. Espérer ramener les Nègres au travail par la douceur ou par un esprit de gain , c'est le rêve de nos philosophes : par les armes , cela demanderait plusieurs années de combats meurtriers et peut-être à succès balancés. Ces Noirs , armés et réfugiés dans des montagnes , abondantes en vivres et dans beaucoup d'endroits inaccessibles , ne pourraient de long-tems y être forcés ou affamés. Désolant au contraire leur ennemi , par de feintes allarmes continuelles , par de fréquentes attaques et par des irruptions de nuit , ils l'excéderaient tellement , que bientôt ces fatigues , jointes à la malignité du climat , détruiraient jusqu'au dernier de ses soldats.

Tel fut le raisonnement des français qui se trouvaient aux Bermudes ; s'il y en eut quelques-uns qui reprirent le chemin de St.-Domingue , ce ne fut que pour se rendre sur leurs propriétés à Jérémie , encore intactes.

Cependant , sur notre refus , j'appris qu'on nous y forcerait : ce n'était néanmoins qu'un bruit : je m'en plaignis le soir dans notre société. Je ne crois pas ,

m'observa le médecin , que vous ayez à craindre rien de pareil ici. Notre gouverneur , M<sup>r</sup>. Hamilton , n'en agira jamais de force. La douceur et la bienfaisance forment le fond de son caractère. J'en conviens , lui répondis-je : personne , mieux que moi , ne connaît l'excellence de son cœur , la noblesse de ses procédés , et sa constante générosité. Il n'est aucun des prisonniers français , amenés dans cette île , qui , dans le besoin , n'en ait été secouru. Mais , s'il y a des ordres de rigueur à mettre en exécution , pourra-t-il s'en dispenser ? Non , me répondit-il. Au reste , quand on vous contraindrait de retourner dans votre île , pour la retirer des mains oisives des Nègres , quel mal vous en résulterait-il ? Peut-être pas , répliquai-je , dans ma fortune , ni dans ma personne extérieurement ; mais mon ame en souffrirait cruellement , si c'était en faveur des anglais.

Vous vous expliquez bien cruellement sur notre compte , me dit le négociant. J'en dirais autant , lui répondis-je , si je parlais de tout autre des ennemis de la France. — Je ne sai , mais il me semble que dans la haine que vous leur dévouez à tous , vous en nourrissez une bien plus vive contre nous. — La raison en est simple : les deux peuples sont tellement rivaux , et la guerre les divise si constamment , qu'il ne peut naître dans le cœur des particuliers , qu'une haine nationale des plus prononcées ; mais c'est à ce ressentiment général que je me borne. Je n'ai d'aversion pour aucun anglais en particulier : je rends justice au mérite de ceux qui en ont ; je les estime ; je ne leur refuse pas mes éloges. Je reconnais encore dans la nation anglaise une supériorité de talens dans beaucoup de choses : l'amour et la culture des sciences , quoique bien moindres qu'au

siècle dernier. Les bases de sa constitution politique (\*) me paraissent excellentes et dignes de tout ce qu'elle a fait pour les conserver.

Après un tel aveu , permettez-moi d'user de ma franchise , et de vous dire que c'est son *gouvernement* que j'abhorre ; il n'en existe pas sur la terre de plus *machiavélique*. Rien n'égale son sang froid et sa satisfaction , au milieu de toutes les calamités étrangères , quand il lui en résulte quelque avantage ; ni n'approche de son art et de son empressement à les provoquer , pour son seul intérêt. Attentif à se saisir sur le globe de tout ce qui convient à son esprit de domination (\*\*) et de propre à nuire aux autres ; à défaut de la force , il y emploie la mauvaise foi. Tyran sur toutes les mers , son ambition n'a point de bornes ; ses usurpations sont continuelles , et ses rapines inouïes (\*\*\*). Est-il vainqueur ? Ses entrailles ne s'émeuvent de rien ; il dévoue à la mort (\*\*\*\*) des peuplades entières. Il démolit , il dévaste (\*\*\*\*\*) tout ce qui peut lui donner le moindre

( \*) *Ponderibus librata suis.*

( \*\*) C'est cet esprit envahisseur qui lui a suggéré de s'établir aux Bermudes , à la Providence de Bahama et aux îles Turques , pour gêner le commerce étranger des îles à sucre ; qui lui a conseillé de garder Gibraltar , qu'il n'avait reçu qu'en dépôt ; qui lui a fait occuper les îles Malouines (aujourd'hui Falkand) ; qui l'a fixé dans la baie de Nootka ; qui le rend convoiteux du Môle St-Nicolas , du Cap de Bonne-Espérance , du Port-Mahon , etc.

( \*\*\*) Cinq cens navires français pris , en 1756 , sans déclaration de guerre.

( \*\*\*\*) Les Acadiens forcés , après la paix de 1763 , de quitter leur pays , pour aller à St.-Domingue et à Cayenne , y périr tous , et par la misère et par l'extrême différence du climat.

( \*\*\*\*\*) Le port de Louis-Bourg comblé ; Dunkerque ne pouvant rouvrir ses bassins , etc.

ombrage pour l'avénir. A-t-il conquis , il pèse de toute sa dureté sur les provinces soumises (\*), et son avarice les pressure jusqu'à la dernière once de leur or. Je déteste enfin en votre gouvernement, son application éternelle à nous susciter des ennemis , et son art à nous épuiser sans cesse , sans compromettre ses propres forces.

Par dieu , me répliqua M. Goodrich , le vôtre nous rend bien la pareille en la plupart de ces choses ; à bon chat , bon rat. Croyez-vous bien que pour obliger les autres peuples , nous laissons perdre les avantages de notre marine , et que nous manquions les occasions d'augmenter notre commerce ? — Vous en viendrez , j'espère , à ce sujet , au sort de la grenouille , qui crêva pour avoir trop distendu sa peau ; il y a un terme à tout. — Il est si satisfaisant et si glorieux de commander sur toutes les mers , et si avantageux de traiter avec tous les peuples du monde ! L'or vient à pleins navires. — Mais pour éteindre cette soif de richesses , et pour se bercer de cette gloire , est-il nécessaire de ne s'occuper que de la destruction d'une *nation voisine* ? — Oui , bien , si sa rivalité nous est nuisible en tous tems. — Je vous y tiens : vous n'avez pas plus d'affection pour le gouvernement français , que je n'en ai pour l'anglais ; ainsi , comme certainement vous n'employeriez pas vos efforts à l'avantage du mien , ne trouvez pas mauvais que j'en use de même à l'égard du vôtre. Que chacun de nous ne soit blâmé de son attachement à sa patrie.

Mais monsieur , m'objecta le médecin , est dans un cas bien différent du vôtre ; ainsi que nous tous qui

---

(\*) Allusion principalement à ses conquêtes dans les Indes Orientales. Il n'est pas de maîtres plus durs que les anglais.

vous parlons. Nous n'irons pas nuire au pays qui nous *nourrit et nous protège* : où repose en paix et sous la *garantie des lois*, ce que nous avons de plus cher et de plus précieux au monde ; propriétés, épouses, enfans, amis, religion. Pouvez-vous appeler *patrie*, dénaturer cette dénomination et profaner ainsi ce nom sacré, en le donnant à un *sol*, où ces avantages *n'existent plus* ; où des brigands *se jouent de la fortune* et de la *vie* des hommes. C'est ce gouvernement qu'il faut abhorrer et non pas le nôtre : n'allez pas vivre sous de telles lois ; préférez des pays étrangers, dont les peuples se proposant d'anéantir des excès aussi criminels, ne veulent, quoique vous en pensiez, que le bonheur de votre pays.

Vous m'ébranleriez, médecin, lui répondis-je, si je n'étais intimement persuadé, que, de tout tems, le but du cabinet de St.-James n'a été que contre le *salut* de la France, l'*intégrité* de son sol, ou la *grandeur* de sa puissance. De plus, quoiqu'actuellement elle soit une cruelle marâtre pour nous, l'attachement que je conserve pour cette terre qui m'a donné naissance, où j'ai sucé le lait, où j'ai reçu mon éducation, mes principes, mes goûts et mes mœurs ; où je possède enfin des parens et des amis, est tellement enraciné dans mon cœur, que je ne puis *la confondre* avec les *tyrans* qui la gouvernent : le poids même de cette tyrannie, me rendant plus douloureux le malheur de la France ; ma sensibilité, mon intérêt pour elle en redoublent. Je n'espère et ne désire que la fin de ce malheureux ordre de choses, m'attendant qu'elle arrivera bientôt. Je me dis sans cesse en moi-même, que ce qui est extrême ne saurait durer (\*), et que l'énormité

---

(\*) Il n'est guères d'homme de bon sens qui n'ait pensé

du mal en accélère toujours le remède. Les français , opprimés à ce point , se réveilleront de leur funeste léthargie : les honnêtes gens se réuniront , et les scélérats , plus tôt ou plus tard , seront enfin punis. Voyez comme déjà ceux-ci se rendent justice , en s'égorgeant les uns les autres.

Croyez-moi , dit le curé ; jamais les français ne rentreront dans leur première tranquillité , que sous un roi légitime. Aussi long-tems , ajouta vivement le négociant , qu'ils seront gouvernés en forme de république , le trouble et la discorde ne disparaîtront jamais de leur sol , et le commerce et les manufactures s'en iront au néant. Dieu me damne ( *God dam* ) , ces bélires réformateurs politiques ont fait plus de mal en un an , que dix mauvais rois , qui se succéderaient sans interruption , n'en pourraient faire pendant la durée de leurs règnes réunis. Ce n'est pas au royaume de France seul qu'ils ont occasionné du mal , observa le médecin , il menace encore tous ceux de l'Europe ; c'est pour en prévenir les effets , que coalisés , et le gouvernement anglais à leur tête , ils entreprennent de rétablir sur le trône un prince de la maison de Bourbon.

Vous flateriez-vous de me persuader , messieurs , leur dis-je , que le cabinet de St.-James craigne beaucoup les suites de la révolution française , ou , qu'il

---

de même dans ces terribles circonstances : mais une trop vive impatience a souvent empêché de distinguer la durée relative de chaque chose. On était colere , on désespérait de tout à la vue des maux qui n'avaient point de terme ; oubliant , que 10 à 12 ans de la vie d'un empire , n'équivalent guères que le cours d'une année de la vie humaine.

s'intéresse effectivement, soit à cette maison, soit à la tranquillité de la France ? La Grande-Bretagne, isolée de nous et puissamment défendue par sa marine, saura bien encore se préserver de notre nouveau régime, par la force de sa constitution et par le bon sens de ses peuples. Ce n'est certes encore, ni par pitié, ni par générosité, que son gouvernement paraît s'employer pour cette famille fugitive ; ni pour le retour de la concorde et du bon ordre parmi nous. S'il cherche à rétablir nos précédens princes sur le trône, c'est pour continuer à jouir des fruits de leur faiblesse : du peu de courage et de fermeté de nos rois ; et de la dilapidation des finances, sous des princes faibles et des courtisans dissipateurs. Quant au bonheur de la nation, ce serait une étrange bévue de l'attendre du plus constant et du plus acharné de nos ennemis.

Vous vous exprimez avec une passion extrême, me reprocha le négociant. Il faut le lui pardonner, reprit le médecin ; il parle en faveur de son pays ; mais il a beau s'étourdir de ses raisonnemens, jamais les maux de la France ne cesseront que par l'entremise des puissances étrangères : il entre trop de passion et d'acharnement dans les haines domestiques et dans les dissensions civiles, pour que les partis se calment et s'accordent d'eux-mêmes. Je crois, au contraire, lui répliquai-je, que si leur intervention n'eût pas eu lieu, nos différens seraient arrangés à cette heure entre nous. C'est pour s'en être mêlées, qu'ayant nourri le ressentiment et l'espoir des partis opposés, elles ont entretenu dans les esprits une roideur et une animosité qui n'ont jamais permis aucune idée de rapprochement, ni pas une voie de conciliation : c'est pour avoir consenti à l'armement de nos émigrés chez elles ; pour

les avoir aidés à combattre leur patrie ; pour avoir entrepris de nous accabler de leurs forces ; et pour être convenues , par le traité de Pilnitz , de se partager les dépouilles de la France : c'est pour toutes ces raisons , dis-je , et pour se préserver de leur ruine entière , que les français ont été contraints de se lever en masse , et de se porter tous aux frontières. Cette mesure nécessaire est devenue la source de nos plus grandes afflictions domestiques : dans cet éloignement , non-seulement tant de citoyens n'ont pas usé de leurs droits politiques , et n'ont pu en imposer par leur présence , aux gouvernans factieux et despotes ; mais , ce qui est pire , soumis à une obéissance passive , ou pouvant être si facilement trompés , sous le prétexte du salut de la patrie , ils ont servi puissamment à établir cette quantité de mesures de rigueur et ce fatal *régime révolutionnaire* , qui couvre la France de larmes et de deuil.

L'avocat , qui jusqu'alors n'avait guères paru prendre part à notre conversation , me dit : vous vous trompez , je crois : plus il y aurait eu de français dans l'intérieur du royaume , plus les massacres , les incendies et les dévastations se seraient étendus et multipliés. Au lieu d'être sous le poids accablant d'une oligarchie , vous seriez tombés dans toutes les horreurs d'une guerre civile. Je pense , ajouta-t-il , comme le médecin. Vous ne cesserez en France de vous manger les foies , de vous dévorer les uns les autres , si quelque médiation étrangère , et la nôtre particulièrement , ne calme votre frénésie , et ne vous ramène dans le repos. Appelez-vous *médiation* , lui répondis-je , cette méthode de s'emparer des places fortes et des clefs d'un royaume , de Toulon , du Môle et de Dun-

kerque, que vous convoitez si fort ? — Ce n'est que pour les restituer au souverain légitime, lorsqu'il aura remonté sur le trône. — A-peu-près comme vous avez restitué Gibraltar, qui vous avait été remis en dépôt. Votre obstination, continua-t-il avec feu, est inconcevable, et ne peut être égalée que par votre aversion pour notre gouvernement ; eh bien ! partez, courez ; allez habiter un sol, sur lequel se promène un glaive exterminateur, et s'étend la plus horrible famine. Vous reconnaîtrez trop tard, que jamais *fléau* plus terrible et plus général ne pesa sur aucun empire de ce globe ; que le *crime* ne régna nulle part avec autant de persévérance et d'activité ; et que, chez pas une nation, l'*innocence* et la *faiblesse* n'eurent de bourreaux plus cruels et plus obstinés.

A ces sinistres peintures, lui observai-je, je devrais bien plutôt accélérer que rompre mon départ. Dans une position aussi désastreuse, mon épouse et ma fille ont instamment besoin de secours et d'appui. Je suis le seul que cette office regarde. Qu'avons-nous, au reste, à craindre des tyrans ? Ils nous ont réduits à tel point de misère, que notre fortune ne les tentera pas : et puis, nous ne sommes d'aucune des classes proscrites en France ; je n'ai jamais mis le pied dans un club : nous ne sommes pas plus royalistes décidés, que patriotes exaltés : nous ne tenons enfin, proprement à aucun parti, qu'à celui de la sagesse et de la modération... De la modération, s'écria l'avocat ! Cela seul vous conduirait à la guillotine. Ecoutez, me dit M. Goodrich, votre sort me fait compassion : je vous vois partir avec peine, pour retourner dans votre infortuné pays. Si vous voulez reprendre le chemin de St.-Domingue, et y faire cause commune

avec nous , je me charge de faire revenir votre famille auprès de vous.

Je me jetai au cou de cet homme généreux , et je lui dis : certes , si quelque motif pouvait me décider à ne pas écouter en vain des offres aussi bienfaisantes , ce serait sans doute le sentiment qu'elles produisent en moi : mais pour y répondre , je vais vous ouvrir mon cœur , et vous avouer que je regarde comme impossible à votre nation , de subjuguier promptement ces esclaves révoltés. — Vous le croyez ? — Voici mes raisons : premièrement , vous n'avez pas d'assez nombreuses troupes , pour en sacrifier une forte partie à la conquête de cette Colonie : en second lieu , il y a trop peu de tems que ces nouveaux affranchis jouissent de leur prétendue faveur , pour pouvoir être attaqués avec espoir de succès. Ils en sont encore entièrement engoués , et leur nombre n'a presque pas diminué : la force qu'on emploierait actuellement , ne servirait qu'à donner plus d'énergie à la leur. Le tems seul opérera bien mieux leur réduction , et sans effusion de notre sang. Je connais les Nègres : livrés à eux-mêmes , ils vont être accablés de tous les désordres et de tous les maux , où peuvent conduire des passions vives et brutales , délivrées de tout frein. S'ils ne se font pas la guerre en corps , ils seront désolés par des rixes et des haines particulières ; ils se voleront leurs hardes , leurs effets et leurs vivres : ils se débaucheront leurs femmes ; ils se battront pour elles ; ils auront des débats au jeu et au cabaret : se déchirant encore pour cent autres sujets , ils ne jouiront enfin d'aucun repos , et tomberont dans un dénuement absolu des choses les plus nécessaires. Quelques années de cette misérable condition les rendront

bien plus traitables, que des efforts directs. Alors, si leurs précédens maîtres (\*) se présentaient à eux, l'olivier à la main, en leur annonçant les secours et les douceurs qu'ils en recevaient précédemment, je doute qu'il y en eût quantité parmi eux, qui résistassent à l'appât de ce nouveau bien-être ; au souvenir du *sort heureux*, qu'ils goûtaient avant les troubles ; et à cette *affection* que le Noir acquiert et conserve naturellement pour son maître. Vous en massacriez les trois quarts aujourd'hui, que le reste n'en serait pas intérieurement plus soumis, et qu'il faudrait se tenir sans cesse en garde contre une nouvelle rébellion.

Pourquoi, messieurs, nous dit l'avocat, vous fatiguer ainsi l'esprit à chercher les moyens de réduire ces Noirs ? Eh ! laissez-les jouir tranquillement de la liberté : croyez-moi, leur nouvelle condition ne leur ôtera rien de leur penchant au travail : ils s'y porteront volontiers d'eux-mêmes, lorsqu'ils y trouveront leur intérêt. J'en ai pour preuve ce qui est arrivé dans les provinces du Nord de l'Amérique. On a eu la générosité d'y affranchir tous les esclaves. Pas un d'eux, depuis, n'a fui le travail, ni cessé de s'occuper ; le service domestique et la culture des champs y vont comme auparavant.

Je crains fort, lui répondis-je, que vous ne hazardiez une comparaison trop peu réfléchie, et que votre conséquence ne cloche extrêmement. Connaissez-vous par vous-même et par les suites d'un séjour assez

---

(\*) Mais où sont-ils, aujourd'hui ? Les trois quarts dans la tombe. Il ne faut pas croire que des économistes et des gérans opèrent ce même retour.

long , les différences essentielles entre le *climat* du Nord de l'Amérique et celui des Colonies à sucre : entre leurs *cultures* et leur *exploitation* ; leurs *moissons* ; le *tems* de leur récolte ; la *masse respectiue* des revenus des terres ; les divers genres de *manufactures* ; les *moyens* qui les font marcher ; l'*étendue* du service des Noirs ; la façon de les *gouverner* ; le fond de leur *caractère* : en possédez-vous enfin toutes les dissemblances locales ? Savez-vous encore celles qui sont dans les habitudes , les mœurs , les préjugés , les passions , les besoins , et la vie ordinaire des Noirs des deux pays ? Il vous faut , cependant , n'ignorer rien de tout cela , pour pouvoir assurer , avec connaissance de cause , ce que vous affirmez si positivement.

Jamais , me répondi-il , je n'allai ni dans le Nord , ni dans le Midi de ce continent : je n'ai quitté l'Angleterre que pour me rendre ici , nécessité par des affaires d'intérêt. Quelle *rage* avez-vous donc , lui dis-je avec humeur , de parler de ce que vous ignorez profondément , et de prononcer avec cette témérité ? Si l'on veut savoir manier un outil ; faire un point d'aiguille ; mettre une fève en terre ou telle autre chose simple et facile , on ne s'avise pas de deviner comment cela se pratique ; moins encore a-t-on l'impudence d'en vouloir donner des leçons (\*) : et vous discoureurs

---

( \*) On doit se rappeler à ce sujet , de combien peu d'utilité sont les livres sur l'agriculture , quoique composés par des écrivains du pays ; ils n'apprennent rien que ne sache encore mieux l'expérience journalière du paysan. De même un négociant , par ses seules entreprises , connaît plus parfaitement les communications les plus lucratives entre la métropole et les Colonies , qu'aucun discours de cabinet ne saurait

et réformateurs modernes, dans des sujets d'où doit résulter la *mort* ou la *vie* des états, vous prétendez parler et décider, d'après les plus superficielles connaissances? Quelle fatale démangeaison, et quel funeste aveuglement!

N'avons-nous pas des voyageurs, m'objecta l'avocat, qui nous racontent ce qu'ils ont vu; et des ouvrages qui nous donnent des notions complètes des pays lointains? — Oui, vous avez des voyageurs, quelquefois menteurs, plus souvent incapables de bien observer, par défaut d'esprit, de moyens, ou d'assez de tems. D'autres, qui, guidés seulement par leurs passions, ne voient qu'à travers ce prisme trompeur; ou, qui systématiques, ramènent forcément tout ce qu'ils remarquent aux idées dont ils sont pleins: le plus grand nombre voit superficiellement, confond les choses, ou les expose mal. Mais quand tout serait exact et vrai dans le rapport des voyageurs, croyez-vous qu'il soit possible de saisir et de décrire toutes les différences physiques et morales qui existent entre un pays et un autre, les diversités qui s'y glissent et les nuances qui y règnent? Jamais un écrivain ne rendra ces choses sensibles, comme le coup-d'œil et la fréquentation journalière. L'abbé Raynal, qu'on doit supposer avoir écrit d'après d'excellens mémoires, m'a toujours laissé à désirer plusieurs particularités à l'égard des pays qui m'étaient connus, et des inexactitudes en diverses occasions. Je vous le répète, monsieur, avec le secours seul de vos livres, et si vous n'allez pas sur les lieux, vous en parlerez sans cesse de travers. Vous m'avez

---

l'apprendre. Ainsi du manufacturier, etc., il y a des choses de théorie et d'autres de pratique. C'est dans celle-ci qu'il faut ranger l'art de gouverner des pays lointains.

fait entendre tout-à-l'heure, qu'il n'y aurait pas plus d'*inconvenient* ni moins d'*avantage* à donner l'affranchissement aux Nègres dans les *Colonies à sucre*, qu'il n'y en a eu à le leur accorder dans les *provinces du Nord* des États-Unis.

— Eh bien ! qu'avez-vous à m'objecter là-dessus ?

— Beaucoup de choses, de l'exposition desquelles vous découvrirez ce que vous imaginerez peu : c'est que cet acte d'*humanité*, de *bienfaisance* et de *générosité*, prôné du moins pour tel, et présenté par la philosophie du jour, comme le plus sublime effet de ses instructions, n'a été, dans le fond, qu'une *mesure de ménage*, un *calcul économique*, plus profitable dans le Nord aux maîtres, qu'aux esclaves qu'ils affranchissaient. Pour le coup, s'écria-t-il, c'est bien là un de vos paradoxes Coloniaux. Vous seriez fort embarrassé de me donner une autre idée de votre singulière assertion. Il est actuellement trop tard, lui répondis-je, pour vous en prouver la solidité. Remettons la partie à demain. En attendant, réfléchissez sur la différence de conduite des planteurs des provinces Méridionales des États-Unis ; ils n'ont pas imité la prétendue libéralité de leurs frères du Nord : vous devez croire néanmoins, que parmi les premiers il se trouve autant de têtes pensantes et de cœurs généreux ; que dans ces derniers. Tachez, d'après votre système, de me donner la raison de cette marche différente : la-dessus, nous nous séparâmes,

## SEPTIÈME ET DERNIER ENTRETIEN.

*Il est entièrement destiné , en donnant l'idée la plus vraie du régime précédent des Colonies , à le blanchir de tout ce qu'on en a dit de calomnieux — Quel est le seul reproche fondé qu'on a pu lui faire. — Maux extrêmes qui devaient résulter d'un subit affranchissement des esclaves. — Les Noirs rendus libres ne feront jamais grand ouvrage. — Sort des ci-devant esclaves comparé à celui des journaliers Blancs. — Ceux-ci bien moins heureux que ceux-là. — C'est le destin des pauvres , de travailler pour les riches. — Considérés ainsi , les Noirs peuvent être forcés au travail. — La raison d'état l'exige. — Le bien ou la prospérité de tous , doit l'emporter sur le plus ou le moins d'avantage de quelques particuliers. — Si l'on ne rétablit pas l'ancien régime des Colonies , en prenant des mesures pour en bannir tout acte d'inhumanité , celui qu'on y substituera devra en approcher de très-près. — Quelles sont les deux conditions essentielles à tout régime Colonial qu'on préférera d'établir.*

Eh bien ! dis-je le lendemain , à l'avocat ; avez-vous trouvé la solution du problème d'hier au soir ? Fort aisément , me répondit-il ; c'est que ces messieurs du Midi , plus riches que ceux du Nord , et conséquemment plus attachés à leurs jouissances , n'en ont voulu rien perdre. Les richesses amènent le luxe , et le luxe engendre la mollesse : or , celle-ci n'énerve

pas moins l'esprit que le corps. Dans cet état, ni l'un ni l'autre ne sont plus susceptibles d'aucun acte de vigueur.

Votre raison est juste, philosophiquement, lui dis-je ; mais reste à savoir, si c'en est la vraie cause. Permettez-moi de vous observer, en passant, que vos philosophes n'ont commis autant d'erreurs, que par leur entêtement à résoudre ainsi par des maximes générales des cas particuliers qui ne s'y rapportaient pas ; se livrant sans cesse à leurs idées théorétiques, sans consulter l'expérience et les faits. Je reviens à ces planteurs du Midi. Ce n'est pas leurs jouissances seules de luxe, qu'ils auraient perdu, mais leurs fortunes entières. Ayant, comme nous, des cultures et des manufactures à bras, comme nous, ils seraient restés sans pain, en se privant de leurs Nègres. Je vais vous démontrer mon assertion d'hier. J'ai dit, que l'*affranchissement* donné dans le Nord avait été plus *avantageux* aux maîtres qu'aux esclaves. Voici comment je le prouve.

Dans ces pays froids, on a peu de domestiques ; on n'a, de même, qu'un petit nombre de valets attachés à la culture, parce que la terre s'y travaille à la charrue. Cependant, leurs besoins sont individuellement nombreux, et tombent entièrement à la charge du maître. Il y doit nourrir chaque esclave, l'habiller chaudement, lui fournir des bas et des souliers ; le bien loger ; lui donner du bois, l'éclairer, le blanchir, le soigner, le médicamenter ; supporter les fréquentes interruptions de son travail, occasionnées par la rigueur du climat ; parer, enfin, à tous les accidens qui lui arrivent. Cet entretien surpasse, sans contre-dit les *gages* d'un domestique libre ; ne fût-il

qu'égal , ce serait une raison déjà , d'être indifférent sur l'état d'*esclavage* ou de *liberté* des serviteurs. Mais , ce qui fait cesser cette irrésolution , et doit porter les maîtres à *préférer* qu'ils soient libres , c'est que le *prix d'achat* de l'esclave , la *perte* de ses années , les *accidens* qui lui surviennent , ses *infirmités* , sa *mort* enfin , sont des *surcharges* pour eux , dont rien , dans le service , ne les dédommage (\*) dans ces pays du Nord. Telle y a été la considération puissante de l'affranchissement des Noirs. Les maîtres s'y sont volontiers prêtés , au sacrifice même du prix de leurs esclaves , prévoyant s'en récupérer sur la *diminution* subséquente de celui de leur service annuel , et s'exemptant encore d'employer à l'avenir un nouveau capital , en remplacement de ceux qui leur mourraient. Vous concevez sans peine , que du moment qu'un domestique libre ne vous rend ni plus ni moins de service et de profit qu'un esclave , et que leur coût est le même , qu'alors ce serait un abus de déboursier une somme pour se procurer celui-ci. Ce serait , à la lettre , un capital perdu. Apercevez - vous , à présent , que la démarche des habitans du Nord est bien plus une mesure d'*économie* , qu'un acte de *générosité* ? Il n'en a pu résulter aucun bon effet pour les affranchis. S'ils se sont avisés de chercher à vivre hors du service , indolens et dépourvus de capitaux , ils seront tombés dans la misère ; s'ils se sont mis à gages , ils auront eu contr'eux , tout le tems que des

---

(\*) Il ne faut pas compter pour un profit les enfans qui naissent ; c'est au contraire un fort grand objet de dépense. Pendant les premiers dix ans , ils ne rendent aucune espèce de service , et de très faibles pendant les 4 ou 5 années suivantes ; néanmoins on les nourrit , on les entretient , etc.

accidens les auront empêchés d'en gagner , et la perspective d'être sans secours , dans les infirmités de la vieillesse : il leur a donc été plus avantageux de rester attachés à leurs anciens maîtres , et j'estime qu'ils l'auront fait. Ainsi , la liberté n'a pas *changé* leur *sort*. Elle ne l'a pas *amélioré* : les maîtres seuls y ont trouvé de l'*avantage*.

Vous ne comptez pour rien , me dit-il , le sentiment d'être libre et de quitter un maître quand il déplaît.

C'est beaucoup sans doute , lui répliquai-je , mais quitter un maître quand on n'a rien , ce n'est pas s'exempter du travail : il faut aller du même pas en reprendre le joug ailleurs. Ces domestiques qui changent si souvent de maison , sont rarement de bons sujets : c'est à eux à s'amender et non aux bourgeois à se plier à leurs défauts. Soyez assuré , que , presque toujours , les rudes corrections que l'on infligeait , dans nos Colonies aux esclaves , ne tombaient que sur des Nègres paresseux outrés , libertins , ivrognes , voleurs ou coutumiers d'aller marrons. Pensez-vous , que parmi 600 mille Noirs , se livrant , comme tout homme sans principes et sans éducation , à la grossièreté et aux vices de leur caractère , il put se passer un jour sans en punir quelqu'un ? Je sai néanmoins , qu'il y a eu des maîtres mauvais et emportés par caractère , dont les châtimens excédaient de beaucoup les fautes de leurs esclaves. J'eusse désiré qu'il y eût eu une loi qui aurait autorisé le Nègre ainsi maltraité à se choisir un autre maître. Le code noir avait bien prévu ces cas ; les procureurs du roi aux sénéchaussées étaient chargés de punir ces excès de rigueur (\*). Mais

---

(\*) Voyez particulièrement les articles XLII et XLIII , du code noir de Louis XIV.

pouvaient-ils surveiller tous les particuliers de l'étendue de leur ressort. J'en ai vu cependant quelques exemples. Je vous citerai celui d'une Mulâtresse (Nanette) du Cap, qui fut condamnée à une amende et au bannissement, pour avoir fait fouetter impitoyablement une de ses Nègresses.

Votre réflexion au reste, continuai-je, n'a pas affaibli mon raisonnement : il demeure prouvé, que dans le Nord, les maîtres ont prévu plus de *profit* que de *perte*, à rendre leurs esclaves libres. Actuellement, vous allez juger si, sous aucun rapport, cette mesure est applicable aux Colonies.

Dans les maisons des villes ou dans celles des champs, les Noirs étaient peu nombreux dans le Nord. J'en suppose trois par famille, l'une dans l'autre, et grand nombre n'en avaient pas. Il s'ensuit, qu'en leur donnant la liberté, chaque maître (il n'en était que de riches) n'a pu perdre qu'environ *mille écus* tournois. Dans les Colonies au contraire, la perte eut été ressentie par *tous* les propriétaires et d'une manière *excessive*, puisque tout service, tout ouvrage, tout revenu dépendaient de leurs bras ; du savetier jusqu'à l'orfèvre, et du cultivateur de magnioc jusqu'au plus riche sucrier. Dans cette dernière classe, par exemple, on ne pouvait guères avoir moins de 75 Noirs, pour rouler en brut ; et les grandes habitations en Blancs, avaient jusqu'à cinq et six cens Nègres. Concevez-vous l'énormité de la perte de pareils capitaux, à ne supposer les Noirs que de la valeur de 2000<sup>fr</sup>, chacun, argent des Colonies ?

Je vous arrête-là, me dit mon adversaire : cette quantité d'esclaves ne devait-elle pas coûter immensément de nourriture et d'entretien ; et n'en supportiez-vous

pas les infirmités, les maladies et la mort ? Il aurait donc été plus conséquent, d'après votre raisonnement, de les affranchir et de s'en servir en état de liberté.

Cette conclusion, lui répondis-je, excellente à l'égard des climats du Nord, tombe d'elle-même, appliquée à ceux du Midi. Dans nos Colonies, la *nourriture* et l'*entretien* des esclaves n'y coûtaient rien ordinairement, à moins de quelques cas, peu fréquens même dans la plaine, de disette de vivres occasionnée par une sécheresse. On donnait à chaque Noir, mâle et femelle, un lopin de terre à cultiver pour lui. Le travaillant, il y trouvait, non-seulement sa nourriture, mais encore, en vendant le surplus de son produit, une grande partie de son entretien.

Cette ressource était bonne pour une saison, m'objecta l'avocat ; mais elle ne pouvait pas durer toute l'année.

La terre, repris-je, y rapporte en toutes saisons, et l'on y recueille en tous temps les vivres les plus nécessaires. Ce moyen de se nourrir et de s'entretenir eux-mêmes, était plus du goût et de l'avantage des Nègres : ils auraient été moins satisfaits de n'avoir pas de *places* (leurs lopins de terre) à eux, et de recevoir de leurs maîtres la nourriture et les vêtements. Ils apportaient leurs mets à leur fantaisie, et se donnaient les hardes qui leur plaisaient le plus. Cependant, on leur distribuait fréquemment de la morue, ou des harengs ou des macquereaux salés, pour mettre dans leurs calalous. Eux se procuraient quantité de crabes, de ciriques, de chevrettes, d'anguilles, de cabots, et autre menu fretin de rivière.

Le coût des infirmités de nos Nègres, et leur mortalité ordinaire, disparaissaient auprès des gros bénéfices,

fiées que leur travail nous procurait. En bonne terre et dans les années favorables, les cultures rendaient jusqu'à quinze et dix-huit cens francs par tête de Noir travaillant. Elles y étaient en général si avantageuses, que tout habitant, avec du travail et de la conduite, se relevait assez brièvement, soit de la détresse où l'avait plongé une guerre désastreuse; soit d'une mortalité extraordinaire, survenue sur ses Nègres ou sur ses animaux.

Avant d'aller plus loin, me dit-il, expliquez-moi comment les Nègres esclaves, se procurant leur nourriture et leur entretien avec autant de *facilité*, les libres, suivant vous, étaient tellement *en peine* de ces deux choses? Cela me paraît avancé bien légèrement.

— Point du tout: c'est qu'un Nègre, rendu libre, retombait bientôt dans ses vices favoris, la fainéantise, le libertinage, la dissipation, l'ivrognerie, etc, dans les trois premiers sur-tout. Pour une fête, pour aller voir une *dumbo* (une maîtresse), pour une partie de plaisir, pour le moindre amusement enfin, un Noir ou Mulâtre libre aurait volontiers passé quinze jours hors de chez lui, et à recommencer aussi souvent qu'il le pouvait. S'ils avaient des Nègres, en leur absence, ceux-ci ne faisaient rien. Au retour des maîtres, ils étaient châtiés: cette punition récidivée, et d'une façon très-rude, jointe à l'aversion que les esclaves avaient à servir des gens de couleur, et la misère de la vie qu'ils y ressentaient, n'en étant jamais secourus de hardes ou d'autres douceurs, obligeait ces malheureux à s'en aller marrons. Rattrapés, ils étaient sévèrement châtiés encore. Étaient-ils malades, ils manquaient de chirurgiens, de remèdes, d'alimens

propres à leur état, et de soins. Ces Nègres mouraient ou traînaient leurs jours dans la faiblesse ou le dénuement : bref, il n'était pas d'esclaves plus infortunés que ceux des gens de couleur libres ; ni de propriétaires plus mal aisés que ceux-ci. Ne croyez pas qu'aucun de ces derniers, qui n'aurait eu que ses bras et de la terre, se fut assujéti à la travailler, à planter des vivres ; il aurait cru se dégrader : ils préféraient, en ce cas, d'être ouvriers, particulièrement maçons, selliers, charpentiers ; et plus encore, comme prenant moins de peine, et se procurant plus de dissipation, d'être *maquignons* de chevaux. Tout cela ne les conduisait à rien. La grande quantité de ces derniers leur nuisait ; et les autres, dès qu'ils avaient reçu quelques semaines de paye, la mangeaient tranquillement quelques jours, ou la dépensaient en plaisirs. Jamais ils ne surent tous, que vivre difficilement du jour au lendemain. Témoins d'un pareil sort, il y a eu plusieurs Noirs esclaves, que des maîtres Blancs, pour prix d'un service signalé, ou d'une fidèle conduite, ont voulu gratifier de la liberté, qui les en ont remerciés, ayant continué de rester avec eux. Ces gens libres, comme vous voyez, péchaient principalement par la *perte* du tems et l'amour du *repos*. Les Blancs avaient soin de faire éviter ces deux écueils à leurs esclaves : ils veillaient continuellement à ce que leurs places fussent, en tout tems, bien entretenues ; en quoi ils étaient bien servis par l'obligation des Nègres, de ne s'absenter que momentanément de l'habitation du maître : du bon état de leurs terrains à vivres, dépendaient la force et la santé des Nègres de place.

Si l'affranchissement des esclaves, continuai-je, n'était pas recevable dans nos Colonies, d'après les con-

sidérations précédentes , il y en avait une *troisième* qui la défendait bien plus impérieusement ; celle de la *sûreté publique*. On a pu , dans le Nord , donner la liberté à une poignée d'esclaves , comparée à la multitude des Blancs , qui en composent la population , sans risquer la tranquillité du pays : on n'y a pas craint , pouvant se passer aisément de leurs bras , de les mécontenter et de les exciter à la révolte , en exigeant d'eux une sujétion au travail. Les passions sont moins vives d'ailleurs dans ces climats. La vie y est dure à obtenir : on a beaucoup de peine à pourvoir à ses besoins (\*). Il y a plus de surveillance sur les Noirs par le grand nombre des Blancs ; moins de facilité pour les premiers à se rassembler , moins de communications nocturnes , de pourparlers secrets et de moyens de se fréquenter au loin. Cet état de choses y rend impossible , dans l'espèce Noire , toute idée de soulèvement. Chez nous au contraire , *tout les y convenait*. Il n'est rien à ce sujet , de défavorable aux Noirs dans le Nord , qui ne soit en leur faveur dans les Colonies à sucre.

L'ensemble des considérations précédentes y a donc exigé , qu'à défaut d'une force physique , suffisante pour les contenir dans la *soumission et le travail* , ils y fussent retenus , comme je vous l'ai dit ci-devant , par une force morale placée dans l'*opinion* d'une supériorité marquée , indubitable et comme surnaturelle dans les Blancs : ensuite ( comme l'oisiveté n'engendre que

---

(\*) Dans le Midi , la nature a donné beaucoup aux peuples et ils lui demandent peu : dans le Nord , elle leur a donné peu et ils lui demandent beaucoup. ESPRIT DES LOIS , liv. XXI , chap. III.

des vices), par une *occupation* (\*) constante et journalière, que vous appellerez, *esclavage, servage, régime ou discipline*; n'importe le nom, pourvu que la chose reste. Devenu libre, le Nègre affranchi de cette contrainte, devient oisif et retombe incessamment dans ses habitudes naturelles et dans ses inclinations chéries. Il dormira le jour, à cause de la chaleur. La fraîcheur, un ciel toujours pur, les brillans rayons de la lune, l'inviteront à danser et chanter toute la nuit. Au surplus, il boira, il causera, il fumera, il jouera, il montera à cheval; il ira à la pêche, à la chasse: il fera enfin toute autre chose que travailler. Pour l'y contraindre, il faudrait qu'il ne trouvât, sous sa main, aucun fruit sauvage, aucune racine, aucune herbe, aucun crabe, aucun coquillage, aucune ressource enfin de la providence, à pouvoir mettre sous la dent.

Il n'y a que ceux qui n'ont pas vu les Colonies, qui puissent douter de ces choses; mais sur mille, qui voudraient s'en assurer par leurs yeux, pendant un court espace de tems, je gagerais qu'à peine un seul en reviendrait sans en être convaincu. C'est un abus que de raisonner contre des faits positifs. Le caractère de l'habitant de Guinée, est tellement de fuir le travail et d'aimer le repos, qu'aucun voyageur (\*\*) moderne

---

(\*) C'est la principale raison, qui avait fait abolir dans les Colonies, et du consentement de l'église, les deux derniers jours des fêtes qui en duraient trois, ainsi que quantité de fêtes particulières. On faisait ensorte qu'il n'y eût jamais deux jours de fête de suite: les messes de minuit, à la Noël, avaient été également abolies.

(\*\*) Ceux qui reviennent actuellement de l'Egypte nous donnent les naturels du pays pour les plus indolens des hommes. L'Abyssinie, ou l'Ethiôpie ancienne, le berceau des

n'a avancé le contraire ; et que tous ont dépeint les Noirs, dans leur pays, tels que je viens de vous les exposer (\*). Hannon, le Carthaginois, qui côtoyait, il y a plus de deux mille ans, les côtes du Sénégal et de Sierra-Lione, nous représente les Nègres, dansant la nuit à la clarté des feux allumés et faisant des cris ou des concerts de voix ou d'instrumens, tandis que le silence et la solitude régnaient le jour dans tous ces vastes alentours. Si le goût du travail, si le désir d'apprendre, si l'aptitude aux arts eussent été naturellement communs aux Noirs comme aux Blancs, depuis six mille ans, les habitans de la Guinée ne se seraient-ils pas fait connaître, ou devenus renommés dans quelque genre de ces choses, ainsi qu'il est arrivé tour-à-tour à presque tous les peuples Blancs ? Une preuve qu'ils retombent bien vite dans leur barbarie première, c'est qu'on n'y trouve aucun vestige des établissemens des Carthaginois, ni pas une idée de celles qu'ils avaient dû leur communiquer.

— Vous paraîtriez persuadé, me dit le curé, que les Noirs ne sont pas des hommes comme nous.

Je ne puis douter, lui répondis-je, qu'ils ne soient de notre espèce, puisque l'une et l'autre couleur propagent ensemble, et que leur produit est également fécond, quelque multiplicité de mélange qui s'y trouve : mais au moins, cette race est-elle une *variété* dans l'espèce humaine. Elle l'est physiquement, puisque ses traits, ses cheveux, sa couleur et sa peau, quant

---

sciences, suivant quelques-uns, n'offre plus que des peuples barbares, toujours en une guerre cruelle et presque dénués d'arts et de connaissances. Voyez JAMES BRUCE.

(\*) Voyez Montesquieu, ESPRIT DES LOIS, [liv. XXI, chap. VIII.

à l'épaisseur ; sont si différens des nôtres (\*). Serait-il étonnant qu'elle le fût aussi *moralement*, et d'une manière aussi formelle ? Il est très-vraisemblable que les mêmes causes de climat ou d'habitude, qui ont opéré les altérations physiques, ayent pu dégrader de même les facultés intellectuelles. Il me semble que c'est une chose confirmée par le fait, que les peuples des Zones tempérées (\*\*) sont mieux favorisés de la nature, au physique et au moral, que les habitans de la terre de feu, les Noirs, les Lapons, les Samoïedes, etc, placés aux extrêmes opposés à ce milieu. Cela étant ainsi, n'est-ce pas s'abuser, que de donner aux Noirs des inclinations, des goûts, des motifs, une intelligence, une aptitude aux arts, aux sciences et aux mœurs sociales, pareils à ceux des Blancs ; et se fondant sur cette parité, prétendre les régir par les mêmes moyens ? C'est selon moi le comble de l'ignorance ou d'un faux raisonnement : les Blancs et les Noirs, quelque instruction, quelques principes qu'on veuille inculper à ceux-ci, ne seront jamais conduits avec succès, ni par les mêmes goûts, ni par les mêmes motifs. Le climat s'y opposera sans cesse irrésistiblement. *On ne change pas la nature* (\*\*\*) .

---

(\*) Intérieurement encore, le Nègre doit différer du Blanc ; car le Pian, les vers de Guinée, des crabes à la plante des pieds, l'éléphantiasis, le spalme dans les adultes, et le tétanos parmi les enfans, sont des maladies familières aux Noirs, dont les exemples sont infiniment rares parmi les Blancs, Créoles ou non.

(\*\*) Dans le nouveau monde, on n'a trouvé de civilisation et quelques lumières, que dans sa Zone tempérée ; le Pérou et le Mexique.

(\*\*\*) L'effet du climat se faisait sentir jusques sur l'espèce

Je reviens aux Colonies. De lui-même, jamais le Nègre n'y travaillera la terre, hors les cas de nécessité de se nourrir. Il faudra donc y employer la force. Mais laquelle? La force réelle? En ce cas, un Blanc attaché à chaque Noir n'y suffirait pas, et ce serait le violenter furieusement. Que reste-t-il? La force d'opinion, entièrement en faveur du sang pur des Blancs.

S'il est ainsi, m'observa l'avocat, il serait préférable de renoncer au service *forcé* des Noirs (intolérable aux yeux de tout philosophe), et de le remplacer par celui des Blancs.

Les gouvernemens modernes, lui dis-je, pas plus que les anciens n'ont fait, ne se conduisent pas d'après une *philosophie austère*. Ils n'ont en vue que la gloire, les richesses et la splendeur de l'état. Ce serait, d'ailleurs, pécher bien sérieusement contre l'humanité, que de charger les Blancs d'un travail pareil, parce que leur constitution physique les en rend absolument incapables dans ces pays brûlans: la population entière de l'Europe n'y suffirait pas. A la bonne heure, si c'était pour des fruits ou des moissons de nécessité première: mais pour du sucre et du café, dont on s'est passé si long-tems, et qui ne sont que des jouissances de luxe? Si nos réformateurs modernes n'eussent été que philosophes, ils auraient ordonné, bien plus conséquemment à leurs maximes rigoristes, l'abandon des Colonies; mais leur ignorante ambition a cru pouvoir *allier les contraires*.

---

Blanche, dès la première génération: les créoles Blancs, en général, ne conduisaient ni leurs biens, ni leurs affaires, avec l'énergie des européens, qui leur avaient donné le jour.

Il n'y aurait, me répliqua l'avocat, qu'une difficulté à vaincre, pour réussir dans cet abandon, sans préjudicier aux intérêts de la France. — Je le sais, mais regardez - vous possible d'engager les autres puissances à l'imiter ?

Est-ce qu'il n'y aurait pas, ajouta mon adversaire; dans le naturel des Noirs, des motifs suffisans pour les porter d'eux-mêmes au travail ? Il est indubitable qu'ils aiment la bonne chère, le vin, le taffia, les liqueurs : qu'ils recherchent des habillemens fins : que la parure leur plaît, et qu'ils sont glorieux de voir leurs femmes bien mises, et de leur procurer des amusemens, des fêtes et des plaisirs, dans lesquels ils prennent part. On ne parvient à tout cela qu'avec de l'argent ; on n'a de ce métal qu'en travaillant. Voilà, ce me semble, de puissans aiguillons pour les y exciter.

Peut-être, répondis-je, pour s'occuper quelques jours ou quelques semaines de suite, de tems en tems ; mais jamais pour s'assujétir à un *travail continu* de toute l'année, comme néanmoins c'est *indispensable* dans les Colonies à sucre. Au surplus, il n'est pas exact de dire que le Nègre aime la bonne chère. Il cherche à se bien remplir l'estomach (\*), n'importe avec quoi. Nos esclaves trouvaient sans doute très-bons et recherchaient les restes de nos tables. Les hatiers espagnols (\*\*) aussi mangeaient copieusement, lorsqu'ils y étaient admis. Cependant ceux-ci chez eux se contentaient de trois ou quatre bananes par jour et d'un morceau de viande séchée

---

(\*) Boudin à moi plein, disait un Nègre, après avoir bien repu : c'est-à-dire, ma panse est pleine.

(\*\*) Ceux qui n'élèvent que du bétail.

au soleil ( nommée tasso ). Leur indolence naturelle ne les a jamais portés à améliorer cette condition. Les Noirs, plus paresseux encore, devenus libres, retomberont dans l'inaction ; c'est leur naturel ; ainsi le veut le climat..... Les espagnols, dit vivement monsieur Goodrich, sont une preuve de l'effet du climat. La chaleur, plus forte chez eux, les rend bien moins actifs que les français.

Par l'effet de cette *indolence innée*, repris-je, les Noirs revenus bientôt dans leur état originaire ; une cabane de feuillée, un tissu quelconque d'écorces, leur serviront à les mettre à l'abri des ardeurs du soleil et à couvrir grossièrement leur nudité. Tous étant ainsi, l'ambition d'acquérir ou la vanité d'être mieux, ne germeront point dans l'esprit d'aucun individu. Le repos, la danse, le son d'un instrument, le chant, la boisson, la pipe et le plaisir des femmes, voilà ce qui constitue leur bonheur suprême.

En effet, remarqua le médecin, telles sont les mœurs des habitans de toutes les îles et les contrées sauvages, qu'a découvertes notre fameux Cook, dans la vaste mer pacifique. Vous oubliez, lui observai-je, que ces insulaires sont continuellement en guerre et qu'ils se la font à outrance. Les Nègres, devenus libres, ne différeront pas de cette disposition dernière.

Puisque tel est le caractère des Noirs, me répliqua l'avocat, et que l'état d'*oisiveté* les rend parfaitement heureux, quel droit avez-vous de les assujétir au travail ? Pourquoi les forcer à s'occuper continuellement ? Rien n'est plus injuste : c'est blesser les droits les plus sacrés de l'humanité : c'est exercer une tyrannie affreuse.

La question que vous me faites, lui répondis-je, n'en a jamais été une dans les fastes de l'histoire, de

la philosophie et même de la théologie. De tous tems et dans tous les états civilisés , il y a eu des esclaves. Cet usage universel , pratiqué par les peuples les plus libres , est la première réponse à votre demande. Elle pourrait suffire : car , que penser d'une *opinion* qui s'élève contre le sentiment des peuples les plus renommés en politique ? Les législateurs d'aujourd'hui s'imagineraient-ils être plus instruits et plus profonds , que Moïse , Minos , Licurgue , Solon , Numa et tant d'autres ? Ou , penseraient-ils , que ces grands hommes n'aient pas connu les droits de l'humanité ? Ils l'ont souvent enfreinte cette loi , pour la mieux remplir. Et , sans sortir de la question , la coutume générale des peuples naissans étant de manger , de tuer ou de sacrifier leurs prisonniers de guerre , ils ont estimé *rendre service à l'humanité* , de réserver pour l'esclavage des hommes , qui , sans cela , auraient été massacrés de sang froid sur le champ de bataille , ou réservés pour être torturés.

C'est l'une des grandes raisons de la traite des Noirs , remarqua le négociant : si nous n'allions pas racheter les captifs , que ces peuples se font entr'eux , jamais il ne feraient grace à aucun. Tous les prisonniers seraient massacrés durant ou après le combat ; et nécessairement même , n'ayant les moyens , ni de les nourrir , ni de les renfermer. Mais , s'ils n'avaient pas la facilité de les vendre , lui répliqua l'avocat , ils demeureraient en paix entr'eux , n'ayant plus aucun motif de se faire la guerre. Vous avancez cela fort légèrement , avocat , lui dit le médecin. Si vous avez lu Bruce , rappelez-vous des Gallas , peuple Noir et féroce , qui entoure au Sud les pieds des montagnes de l'Abyssinie. Quoiqu'il n'ait aucune communication

étrangère , sur-tout avec la mer , il n'en est pas moins toujours en guerre avec ses voisins. Dans les surprises ou dans les combats , il ne fait grace à pas un de ses ennemis. Il les massacre tous sans miséricorde , avec des traits de barbarie qui font frémir. Il est à présumer , que s'il en trouvait la défaite , il agirait différemment.

— Je vous ai dit , avocat , repris-je , que ma raison première pourrait suffire : cependant , comme votre question est le plus fort argument employé depuis peu contre l'esclavage , je veux essayer d'y répondre plus cathégoriquement. Nos philosophes actuels ont dit : les hommes sont tous *nés libres* , et demeurent *égaux* en droits : on ne peut *forcer* personne à travailler malgré lui. Nul individu n'a le droit d'*aliéner* sa liberté.

— Je crois que tout cela est rigoureusement vrai. — C'est précisément cette rigueur qui en détruit l'application. Les sociétés politiques n'existent pas dans un état de *rigueur morale* , mais dans un état de *convention*. Ces maximes sont justes , prises isolément : elles , et plusieurs autres semblables , forment le droit des individus épars , qu'aucun lien social n'unit , et dont pas un ne doit le sacrifice de quelques-uns de ses droits primitifs , à l'avantage de ceux de tous. — Eh ! qui vous a dit , avocat , lui demanda le négociant , que personne n'a le droit d'aliéner sa liberté ? N'ai-je pas des engagés qui m'appartiennent pour un tems limité ? S'ils ont pu se vendre à moi pour cinq ans , je suppose , rien n'empêche qu'ils ne puissent faire un pareil marché pour toute leur vie , au moins , s'ils y trouvent leur avantage. Et doutez-vous qu'un homme qui n'aurait rien au monde , n'en trouvât un très-grand à rester avec moi , sous l'obligation de me servir le reste de ses jours ? Ces secours mutuels du

riche et du pauvre ; ajouta le médecin ; le service de l'un et la protection de l'autre , sont tellement avantageux et naturels , que , parmi les romains , il n'y avait pas de familles plus heureuses que celles qui s'étaient mises sous la protection d'un homme puissant. Rien n'était plus commun à Rome , que ces patrons et ces cliens. C'était une espèce de servitude qu'on se donnait soi-même pour son profit.

Je vous ai dit , repris-je , qu'en *théorie* , ces vérités sont exactes : il n'en est pas de même dans leur *application* (\*). Alors à chaque pas , il se présente des obstacles , des doutes , des modifications et des changemens à faire. Pourquoi cela ? Parce que dans nos sociétés actuelles , l'intérêt de *l'individu* se trouve souvent contraire à celui de *l'aggrégation* entière. N'est-ce pas une loi généralement reçue , celle qui soumet , pour un tems , chaque citoyen à l'obligation de marcher contre l'ennemi ? Cependant la plupart y perdent la vie. Serait-on reçu à s'en excuser , en disant que la guerre est un fléau ; qu'elle est injuste ; qu'elle est contraire à l'humanité ; etc. ? Que deviendrait l'état si chacun parlait ainsi ?

Il y a quantité de vérités théoriques pareilles , qui ne sont ni prises , ni employées avec rigueur ; qui ne pourraient pas l'être , par des obstacles dérivés de la nature de l'homme même. Par exemple , ne serait-il pas plus juste , d'une *justice évangélique* , que , parmi

---

(\*) La différence de l'application est la vraie clef de l'emploi de certains principes. Par exemple , des législateurs ne sauraient mieux faire , que d'établir comme indubitables , la croyance de l'immortalité de l'ame , et les dogmes qui en résultent . tandis que des philosophes de cabinet peuvent aisément les bannir de leurs systèmes.

nous , il n'y eut pas d'un côté , tant de pauvres et de mendiants déguenillés et mourans de faim , et de l'autre , quantité de riches couverts d'or et regorgeant de subsistances ? Tant de journaliers , obligés de travailler toute leur vie , du matin au soir , suant sang et eau ; et tant de gens aisés , en repos et affranchis de tout travail ? Rien pèse-t-il plus durement , plus inhumainement même , sur la plus forte portion de l'espèce humaine ?

Il ne résulte aucun mauvais effet , m'objecta l'avocat , de cette inégale distribution de biens : au contraire , l'émulation en naît. La vue des avantages des richesses excite les désirs du nécessaire ; et c'est de ce ressort que proviennent la multitude et la grandeur des entreprises , ainsi que la splendeur et la prospérité de l'état.

Il en résulte , lui répondis-je , qu'en laissant subsister ces différences extrêmes , on n'observe pas l'application de cette justice primitive , dont on réclame aujourd'hui les droits , en d'autres cas ; et c'est *cela seul* que j'ai entendu vous faire observer. Voilà donc des exemples , où le *sort* d'une portion du peuple est *sacrifié* au bonheur de l'autre.

Mais il serait impossible , reprit mon adversaire ; d'établir une égalité de fortunes ; parce que l'*inégalité naturelle* dans l'homme , soit au moral , soit au physique , tendrait sans cesse à rompre l'équilibre. L'égalité des partages ne durerait pas une génération. Bientôt le paresseux aurait vendu sa portion de terre à l'homme laborieux ; le fripon aurait trompé celui de bonne foi ; le rusé , l'homme simple ; et ainsi des autres.

— Quand on se donne pour de rigoureux observateurs des vérités austères , il les faut établir sans distinction.

D'ailleurs , le partage des terres en distribution égale , a subsisté plusieurs siècles à Lacédémone. Platon en a fait la base de sa république : les romains encore peuvent être considérés comme soumis à cette loi tout le tems qu'a été chez eux en vigueur , celle qui défendait à tout citoyen , de posséder au-delà d'un certain nombre d'arpens de terre.

— Cette loi n'a pu être établie , que dans de très-petits états , où les mœurs étaient pures et les désirs modérés ; mais elle est impraticable dans ceux d'aujourd'hui. Leur étendue , leurs rapports politiques , leurs relations extérieures d'un côté ; de l'autre , les richesses , le luxe et la dépravation des mœurs , rendraient ce partage absolument abusif , et renverseraient la société.

Vous reconnaissez donc , lui dis-je , qu'il y a des vérités premières et des droits communs à tout individu , qu'on laisse dormir dans l'état de société ; et des lois *contraires* au bonheur de chaque particulier , qu'on *maintient* néanmoins. Ils le savaient aussi bien que nous , ceux qui ont dévoré les Colons ; et tandis qu'ils prétendaient améliorer , à leur mode , le sort des esclaves , ils n'ont pas hésité de déclarer la guerre à toutes les puissances voisines , dans laquelle périssent journellement ( en 1794 ) plus de Blancs , leurs semblables , qu'il ne serait mort de Noirs dans mille ans , de mort violente , parmi nous. Ce qu'il y a de remarquable , c'est que c'est *Brissot* , ( par humanité le plus grand instigateur de la liberté des Noirs ) qui , par un pareil motif sans doute ( car un philosophe ne se contredit jamais ) , a déployé le plus d'énergie , ou plutôt d'acharnement , à provoquer cette sanglante guerre. Jugez comme ces messieurs ne donnent pas d'essor à leurs passions ! Et reconnaissez , que le triomphe des droits de l'hu-

manité ne les touche guères , quand i s'agit de satisfaire leurs chers désirs.

Il l'a probablement jugée nécessaire , lorsqu'il l'a sollicitée avec cette chaleur. Voudriez-vous exiger, poursuivit-il , qu'on renonçât à la guerre , dans le cas d'une défense légitime , ou pour préserver son indépendance ?

Ce serait au moins , lui répondis-je , plus *conséquent* , pour des observateurs rigides des maximes d'humanité. Votre Penn en avait établi la loi ; mais Penn était un vrai philosophe , sage ami des hommes , et sachant fouler aux pieds ses passions. Les nôtres s'y abandonnent d'une manière monstrueuse. Ils ne cèdent en rien aux scélérats et aux assassins. Sous le prétexte d'abolir l'esclavage , ils n'ont cherché que les moyens d'assouvir leur jalousie , leur haine et leur vengeance.

Eh quoi ! ce mot d'*esclavage* ne vous répugne pas ? Vous approuveriez , me dit-il , une condition où le faible , le malheureux , vit sous un *régime de fer* ; qui le soumet à un travail *continuel et forcé* ; qui le prive de volonté , de désirs et de propriété : sous lequel il ne jouit d'aucune des douceurs de la société. Destiné de plus à périr sous un maître cruel , si le sort l'a rendu son esclave : dans un pays où le climat et le despotisme domestique , exaltant les passions , doivent entraîner tant d'abus et de violences ; des horreurs , même , que des bourreaux ne se permettraient pas !

Si c'est là , lui répondis-je , ce que vous entendez par *esclavage* , je vous avoue qu'il me répugnerait autant qu'à vous : mais votre portrait n'est composé que de *lieux communs* et de *traits exagérés* , répétés depuis quelques années , dont nous nous som-

mes cent fois disculpés , et dont la fausseté sautait aux yeux de quiconque passait quelque tems dans nos Colonies. A l'exception de quelques traits d'inhumanité , blâmés généralement parmi nous , penseriez-vous que la peinture que vous venez de me faire , soit bien plus applicable aux indigens et aux journaliers de France , qu'à nos précédens esclaves.

— Bon , vous retombez toujours dans vos paradoxes.

— Ce n'en est pas un et je vai vous le prouver. Si chez nous , c'était le régime qui commandait la *perpétuité* du travail , en France , en Europe et dans tous les climats rigoureux , c'est la *dure nécessité* qui l'ordonne impérieusement. On ne s'est point encore avisé d'y plaindre les journaliers. On n'y a point fulminé contre les propriétaires , marchandant journellement les peines et les sueurs de ces infortunés. Ils le sont néanmoins à tel point , que quelqu'homme de journée que ce soit , à qui les forces viennent à manquer , de maladie ou de vieillesse , est forcé le lendemain de mendier , ou réduit à mourir de faim. De quoi cependant a-t-il vécu toute sa vie , fût-elle de 90 ans ? De pain , d'ail , d'oignons et de sardines salées. Cet homme n'a jamais eu un pouce de terre à lui , pour se procurer un chou ; pas un morceau de bois , qu'il ne doive à de pénibles recherches. L'hiver , ses enfans ont marché pieds nus dans la neige ; n'ont été couverts que de haillons déchirés ; ont couché sur de la paille , sans draps et sans couvertures : ils ont sans cesse grelotté le froid. Si l'un d'eux , si le père , si la mère sont tombés malades , la nature a dû tout faire pour les guérir ; car ce misérable chef de famille n'a pu , ni appeler un chirurgien , ni se procurer aucun remède , ni se fournir d'aucun

d'aucun aliment convenable à son état (\*). Je ne mets en ligne de compte, ni son loyer, ni ses impositions, ni les corvées, ni les duretés du riche, ni les peines perpétuelles de son esprit. Croyez-vous que de pareils êtres puissent avoir le cœur bien satisfait un seul moment; tenir à des volontés; ou, former quelques desirs?

Comparez actuellement cet état d'*hommes libres* avec celui de nos *esclaves*; hors l'obligation d'un travail journalier, commun à tous les pauvres, ceux-ci n'avaient aucun martel en tête. Point de loyer ni d'impôts à payer; point de corvées à remplir; aucune charge d'enfans; point d'embaras de ménage. Ils avaient un lopin de terre à eux, qui suffisait à leur entretien. Au besoin, ils étaient alimentés et vêtus: on leur donnait une case; on leur fournissait tous ustenciles nécessaires pour leur manger: on leur laissait prendre tous le bois dont ils avaient besoin: on avait soin que chacun d'eux eut sa femme, et qu'il ne fût pas troublé dans cette jouissance. Enfin, quoique vous en disiez, ils avaient un *pécule à eux*, quelquefois même assez considérable. Ils pouvaient remplir tous les desirs particuliers à leur condition, et satisfaire toutes les volontés qui ne contrariaient pas l'ordre des choses. Étaient-ils malades? Ils avaient à leur service un hôpital, un chirurgien, des remèdes, de bons lits, du pain, du vin, des bouillons, des bains, des infirmières, et quelquefois, dans des cas critiques, les soins personnels de leurs maîtres. S'ils s'estropiaient, s'ils devenaient faibles,

---

(\*) Ce sort affreux est tellement vrai, que l'auteur des Lettres sur l'Italie (M<sup>r</sup>. Dupaty), en parlant du traitement des galériens de Toulon, avoue qu'il y a peut-être 10 millions d'hommes en France, qui seraient heureux d'être aux galères, s'ils n'y étaient pas condamnés. Lettre 3<sup>me</sup>.

cassés ou infirmes , ils n'en étaient pas moins nourris , vêtus , logés et soignés jusqu'à leur dernier soupir. Trouvez-vous cette condition si dure ? La croyez-vous inférieure à celle de nos paysans ? A la suite de cette comparaison , ne suis-je pas en droit de répéter à vos réformateurs. Philosophes du jour ! Vous dont les entrailles entrent en convulsion au seul mot d'esclavage , commencez donc par fermer sur votre sol , autour de vous et sous vos yeux , ces plaies saignantes qui consomment vos semblables ; et peut-être alors serez-vous en droit de vous occuper de celles d'outre-mer ! J'ajoute qu'il ne répugne pas à la nature que l'*homme travaille* : il y est condamné par sa naissance (\*) : le contraindre à remplir sa destination , et particulièrement à l'égard du *travail de la terre* (\*\*), ce n'est pas le *tyranniser* ; ce n'est pas commettre un *crime*.

Vous vous abusez en ce moment , me répliqua mon adversaire : l'homme n'est dans l'obligation *naturelle* de travailler , que pour ses besoins personnels ; une fois remplis , il peut rester oisif.

Vous voyez bien , que vous retombez sans cesse dans vos fausses applications des droits naturels ; supposant un ordre politique de choses , qui n'est pas celui qui existe. Si chaque individu peut cesser de travailler , après ses besoins remplis , commencez donc par ramener l'état de la société à ce point d'organisation ; que chacun ait à lui sa petite propriété de terre , sa maison , etc. : que comme des sauvages , réduits à la vie animale , chacun soit indépendant de l'autre ;

---

(\*) *In sudore tuo vesceris pane.* GEN.

(\*\*) *Emisit eum Dominus Deus e paradiso ut operaretur terram.* Ibid.

qu'il se suffise à lui-même, et qu'ils jouissent tous de cette égalité naturelle, fondée sur la privation de tout ce que l'homme recherche avec empressement, et qu'il ne se procure que par l'état social.

Il demeure prouvé, ce me semble, qu'il est dans la nature de l'espèce humaine, que les grandes sociétés soient composées de *gens en repos*, et d'autres *forcés à travailler*: ainsi, soit qu'on appelle les premiers des *riches* et les seconds des *pauvres*; soit qu'on les nomme *bourgeois et journaliers*, ou *maîtres et esclaves*, c'est la même chose dans le fond: il n'y a de différence que dans les dénominations. *Pauvres*, *esclaves* ou *journaliers*, dans le vrai sens, ne signifieront jamais que la même classe d'hommes; celle destinée par l'état social à en servir d'autres. Je ne vous apprend rien de nouveau, me direz-vous; vous m'accordez que les Noirs doivent travailler, mais libres de le faire ou non. Alors, je vous en assourdirai mille fois; ils ne travailleront plus. Mettez nos paysans à leur place, vous n'en tireriez pas plus d'ouvrage. Il n'y a qu'un besoin formel et pressant qui puisse contraindre l'homme au travail.

En cet endroit, le médecin, prenant la parole; me dit: il est inutile, mon cher, que vous discouriez plus long-tems sur la question de l'esclavage, ni que vous vous occupiez de la recherche d'un autre moyen plus propre à faire *fleurir* les Colonies à sucre: ces points n'arrêteront jamais des législateurs, qui n'auront en vue, comme les états d'aujourd'hui, que la richesse, la puissance et la splendeur de leur nation. On est forcé, dans ces cas, ainsi que vous l'avez établi, de sacrifier les droits naturels de quelques classes de la société, à l'avantage commun. Vous vous êtes récrié

contre cette triste condition de journalier ; sans doute en consultant plutôt votre cœur que votre esprit : car il est facile de reconnaître qu'elle ne saurait être *améliorée*, sans un *préjudice* notable pour le commerce de la nation , chez qui ce changement aurait lieu : elle perdrait tout de suite la faveur qu'elle aurait obtenue dans les marchés extérieurs, ne pouvant plus donner au même prix, les objets de son exportation. Soyez bien sûr que la France tombera dans ce cas, et qu'elle ne vendra pas pour un sol, aux étrangers, de denrées Coloniales, si elle persiste à garder son nouveau code Noir. Ces denrées alors augmenteront de prix, soit par le haut coût de la main-d'œuvre, dans le cas peu vraisemblable où les Noirs seront constans à s'occuper ; soit par l'extrême diminution de la masse des récoltes, occasionnée par leurs fréquentes dissipations et leur dégoût naturel du travail. Mais l'esclavage permis et jugé nécessaire, au moins est-il juste, et cela me semble aisé, de *rendre le sort* de ceux qui le supportent *aussi doux* (\*) qu'il soit possible, sans trop préjudicier néanmoins à la culture, objet pour lequel ce régime est établi.

Telle est la peinture, lui dis-je, que je vous ai donnée jusqu'à présent, de celui qui régnait à St.-Domingue : en général, on ne pouvait pas veiller avec plus d'attention et de soin, à la santé et au bien-être des Noirs.

Je crois, me répliqua-t-il, que dans vos Colonies

---

(\*) Les hommes s'accoutument à tout, et à la servitude même, pourvu que le maître ne soit pas plus dur que la servitude. Esp. des Lois, liv. 15, chap. 11. On cite un comte polonais, qui, faisant offre à ses paysans serfs, de les rendre libres, en fut refusé.

(comme dans les nôtres) les esclaves y étaient surchargés de travail ; et comme toute cupidité se nuit à elle-même, les Noirs y *duraient* beaucoup moins qu'ils n'eussent fait, s'ils avaient été mieux traités. Les femmes, naturellement plus faibles, s'en ressentaient le plus : communément, elles étaient *stériles*, ou portaient très-peu d'enfans. Les deux sexes étaient exposés à des caprices ; à d'indignes volontés ; à des corrections trop sévères, à des châtimens extrêmes, à des cruautés, enfin, qui font frémir.

Je reconnais, m'écriai-je avec douleur, que vous n'êtes pas étranger aux diffamations qu'on s'est permises contre nous. La *tactique* de nos impitoyables détracteurs, a été de présenter des *actes particuliers*, abhorrés même dans le pays, comme des *faits journaliers* et *communs* à tous les habitans : et c'est au moyen de cette infâme calomnie, reçue sans examen, qu'ils ont imbu les cœurs de tant de venin contre nous. Mais s'il fallait condamner les différentes classes de la société, sur les actions de quelques particuliers, quelle est celle qu'on laisserait subsister ? Les juges corrompus feraient abolir la magistrature ; les banqueroutiers frauduleux, le commerce ; les prêtres débauchés, le sacerdoce, et ainsi de toutes les autres. Si dans toutes les conditions encore, où des hommes sont soumis à d'autres hommes, *marins*, *soldats*, etc, l'on reprochait à *tous* les officiers, les excès et les violences que commettent quelques-uns d'eux, quel nombre infini de personnages modérés et doux ne noircirait-on pas de cette manière ? Dans une de mes traversées sur mer, j'ai vu un petit mousse, qui, pour avoir cassé quelque fayence, dans un *trouillis* cependant, était fouetté à revers de bras, ayant ses deux

pouces posés sur le bord d'une table ; il fallait qu'il reçût quinze ou vingt coups de fouet sans les déranger : et chaque fois que la force du mal le contraignait à en remuer seulement un , les coups donnés auparavant étaient comptés pour rien , et l'on recommençait. Cette scène se passait aux éclats de satisfaction de la part des officiers fustigateurs , quand l'enfant n'avait pas tenu bon.

Voilà , s'écria le pasteur , un trait bien révoltant.

Si les philosophes du jour , repris-je , eussent cru nécessaire à leurs vues , d'exposer au haro le corps des officiers de mer , pas un de leurs *folliculaires* n'aurait manqué de rapporter cent fois ce trait , de l'aggraver et d'en inventer de pareils : on en aurait fait faire des gravures : on les aurait exposées dans les carrefours , et disséminées en tous lieux. Des milliers d'innocens eussent ainsi souffert pour la faute d'un seul coupable. C'est ainsi qu'on nous a traités.

Je ne disconviendrai pas , continuai-je , qu'il n'y ait eu dans nos Colonies , des maîtres trop exigeans , trop sévères , trop durs ; trop *cruels* , enfin , pour leurs esclaves : mais ce n'en était que la *très-petite partie*. Supposant que tous eussent été de ce caractère , fallait-il les faire massacrer pour cela ? Fallait-il renverser la Colonie de fond en comble ? Des lois , des réglemens les eussent réprimés : les amendes , les flétrissures , le bannissement , la mort enfin , auraient anéanti pareil abus. Mais , je vous l'assure dans toute la candeur de la vérité ; pendant 36 années que j'ai vécu dans la ville du Cap , ou dans sa dépendance , c'est-à-dire , sur environ quarante lieues de long sur huit à dix de large ; ayant eu des relations d'affaires assez étendues , et connu , par ce moyen , d'effet ou de réputation ,

quantité d'individus de chaque paroisse, je n'y ai connu ni ouï parler, que de cinq ou six habitans, véritablement inhumains et cruels : et d'une douzaine d'autres, qui usâssent d'une trop grande sévérité. Ces maîtres même, la plupart, appartiennent aux premières années de mon séjour à St.-Domingue ; époque où cette extrême sévérité et ces actes de cruauté, pouvaient beau coup dépendre d'une aigreur particulière d'esprit dans les Colons, occasionnée par le *poison* qu'administraient secrètement quantité de Nègres parmi les ateliers de leurs maîtres, et jusques sur ceux-ci, leurs épouses et leurs enfans. Un Noir de Guinée, nommé *Macanda*, l'avait mis en vogue, espérant, par ce moyen, faire renoncer les Blancs à l'établissement de la Colonie, et délivrer ses semblables de tout travail. Les pertes furent immenses sur grand nombre d'habitations. Cependant, ce chef et plusieurs de ses esclaves ayant été suppliciés, le mal s'arrêta, quoique lentement.

Mais l'usage seul du *fouet*, m'observa l'avocat, d'un gros fouet de quinze pieds de long, et qui tombe avec force de vingt pieds de haut sur le derrière nud de ces infortunés ; qui, à chaque coup enlève de la chair et fait ruisseler le sang, n'est-il pas un *sujet d'horreur* ?

Oh ciel ! s'écria le curé, le seul récit m'en fait frémir. Est-il possible que des hommes, qui se disent des chrétiens, soient barbares à ce point.

Quelques considérations, pasteur, lui dis-je, peuvent diminuer la rigueur de votre reproche. Je ne suis pas étonné que tout Européen, qui n'a vu ni les Nègres, ni l'emploi de cette punition, ne s'en effarouche et ne s'en récrie. Elle me fit la même impression, lorsque je la vis infligée pour la première fois, quatre mois

après mon arrivée au Cap : c'était à trois heures après midi. L'on fustigeait un Nègre dans la cour de la maison : j'étais à écrire dans un cabinet. Les cris m'ayant appelé sur la galerie, je découvris ce qui se passait en bas : j'en fus tellement saisi, qu'ayant sur-le-champ tourné le dos, et voulu me remettre à écrire, il me fut impossible de former une lettre, tant la main me tremblait : de tout l'après-midi et de la soirée, je ne pus revenir de cette commotion ; ma main fut toujours également tremblante. Cela ne m'a pas empêché, dans la suite, lorsque j'ai eu des Nègres à châtier, d'en agir comme un autre. Plusieurs raisons l'exigeaient : on apprend d'ailleurs à connaître les *vrais effets* du fouet, relativement à la proportion qui existe entre cet instrument de correction et la peau du Nègre.

Expliquez-moi cette *proportion*, me demanda l'avocat.

Elle est toute simple, lui répondis-je, c'est que la peau du Nègre est beaucoup plus dure et plus épaisse que celle du Blanc ; à tel point, dans certains individus, que j'ai vu un Nègre bambara recevoir cent coups de fouet ; et bien loin, qu'à chaque coup, la chair fut enlevée, ou que le sang ruisselât, son derrière n'en fut nullement entamé. Les coups n'y avaient fait que des traces blanches.

Je vous en prie, me dit le curé ; n'affligez pas mes oreilles de pareils récits ; ils m'affectent trop.

Vous n'y êtes aussi sensible, lui répondis-je, qu'à cause de votre habitude à ne juger de l'effet du fouet, que sur la tendre peau des Blancs. Celle des Noirs, en général, est une espèce de *cuir* auprès de la nôtre. Le fouet était si peu de choses pour certains (\*), que

---

(\*) Une volée de coups de verges ne faisait pas plus d'impression sur eux (les Indiens) que si on l'avait appliquée sur  
j'en

j'en ai vu quelques-uns , auxquels en punition , on donnait à choisir , ou de recevoir 25 coups de fouet , ou d'être renfermés la nuit du samedi au dimanche , préférer la première chose. Au reste , quels moyens de correction auraient pu remplacer celui-là , qui ne fussent *au-dessus* ou *au-dessous* du châtiment que demandait leur discipline ? Des verges et des cordes les auraient mis en sang : des coups de baton ou de plat de sabre leur auraient brisé les os : les chaînes leur eussent entamé les chairs et nui de plus à la liberté du travail. Etaient-ils , d'un autre côté , des enfans , pour n'user envers eux que du martinet , de pénitences et de privations. Cependant il était indispensable de punir les fautes d'un esclave. Soumis à des devoirs , il fallait l'y rappeler , comme on le fait à l'égard d'un soldat ou d'un matelot. Ceux-ci , pour des cas légers , l'ivrognerie , le libertinage , un moindre manque à la discipline , sont punis de coups de verges ou de gassettes , instrumens aussi meurtriers que le fouet , et qui , comme celui-ci , peuvent faire ruisseler le sang. Vous me direz peut-être , qu'on ne punit ces gens-ci que lorsque la peine est bien méritée , et que nous l'appliquions bien plus légèrement. Mais pensez-vous qu'à défaut d'*humanité* , nous eussions oublié le *haut prix* que nous coûtaient nos Noirs , et les *avantages* que nous donnaient leur *bon état* , pour les châtier mal-à-propos et trop rigoureusement ? Reposez-vous sur l'*intérêt personnel* : il sera toujours le conservateur le plus efficace des esclaves. Un maître connaissait

---

le mat du vaisseau. Vie de Cook traduite par Castera , tom. 2 , pag. 210. Et quelques lignes plus bas : le fouet et la honte étaient des châtimens inutiles.

le caractère et la constitution physique de ses Nègres; quand il ordonnait une punition, il la calculait ordinairement sur cette connaissance : on passait bien de petites choses à un bon sujet ; on épargnait moins les mauvais : mais, dans tous les cas, on mesurait la quantité de coups de fouet, autant sur l'épiderme plus ou moins dure du Noir, que sur la faute qu'il avait commise.

Cette modération, s'écria l'avocat, devait être bien *rare*, je pense, parmi des maîtres aussi despotes que les Colons ; et qui par l'usage continuel d'une volonté absolue et arbitraire, devaient se laisser emporter si aisément au feu de leur colère !

J'ai commencé, lui répondis-je, par avouer, qu'il s'est trouvé des *maîtres* durs et cruels ; je vous les abandonne. Je désire autant que vous, qu'il n'en puisse plus exister de pareils dans les Colonies. Mais, je vous le répète, ils étaient rares, et dans pareilles occasions, on ne doit juger que par la généralité. J'en reviens encore à vous dire, que l'*intérêt*, l'*âme* et le mobile de toutes nos actions, rendra les cas, dont vous vous plaignez, toujours, peu fréquens. Quel parti les Colons tireront-ils de leurs Nègres, s'ils les réduisent à ne pouvoir pas travailler ? Que deviendront-ils eux-mêmes à la fin, s'ils mutilent, s'ils estropient et s'ils tuent leurs esclaves ?

Oui, je vous le redirai cent fois ; non-seulement les exemples de cruauté étaient rares, eu égard à la quantité des habitans, mais ces actions donnaient de l'horreur pour ceux qui les avaient commises. Le comble de l'injustice dans nos accusateurs, a été de nous en faire à tous, un crime irrémissible, avec encore l'adresse et la mauvaise foi, de ne pas faire mention d'une multitude de traits de *douceur* et de *bienfaisance*

qu'ont donné les Colons, qui, en bonne justice, auraient dû leur être comptés pour quelque chose. Ils eussent amplement servi de compensation aux traits contraires. Croyez-vous, en effet, que la mort violente de cent Nègres peut-être, ne soit pas expiée ( dans l'ordre de la nature, qui n'est qu'un mélange de bien et de mal ), par cette multitude d'affranchis, qui couvraient St.-Domingue ; et qui tenaient de la libéralité de leurs patrons, tant d'esclaves, de Terres-Neuves, ou d'habitations établies ? Pensez-vous encore, que la vie heureuse dont y jouissaient quantité de domestiques, mâles et femelles, auxquels des maîtres généreux ne refusaient rien de nécessaire, d'objets de luxe même ; et qui participaient encore à la plus excellente table et à de continuelles fêtes, ou parties de plaisir, ne rachètent pas tous les coups de fouet, distribués avec trop de rudesse, ou trop peu de ménagement ?

Tout cela, me répliqua lestement l'avocat, n'est qu'un *ravaudage* de vos torts. Un seul trait de cruauté en détruit cinquante d'humanité. Ceux-ci sont dans la nature ; ceux-là l'outragent irrémisiblement.

Vous perdez la raison, lui répartis-je, avec indignation et colère. Si la justice divine, après votre mort, vous jugeait à cette mesure, auriez-vous le moindre espoir d'être reçu dans son sein ?

Notre ami n'a pas tort, ajouta le curé, s'adressant à l'avocat : avec toute la faiblesse qui siège dans le cœur humain ; avec toutes les passions qui le précipitent au mal, comment pouvez-vous tenir un pareil langage ?

C'est avec de pareils *faux lieux* communs, continuai-je, que nos ennemis ont su capter les esprits peu réfléchis de la multitude. Mais l'expérience dessil-

lera les yeux des gens ainsi trompés ; et l'on reconnaîtra , mais trop tard , que le régime précédent n'était pas tel qu'on l'avait dépeint , et que sur 600 mille esclaves à St.-Domingue , il n'en existait peut-être pas mille de malheureux (\*). Citez-moi , dis-je à mon adversaire , une société où la *nature* , pour me servir de vos expressions , soit moins *outragée* ?

Si cela était ainsi , oui , me répondit-il : mais , vos esclaves heureux ! comment pouvaient-ils l'être , au milieu d'un *travail éternel* : le matin , ils y allaient au point du jour , et ne quittaient , à midi , la place du maître , que pour aller travailler la leur , aux plus *ardens rayons* du soleil : à deux heures , et toujours dans des chaleurs accablantes , ils retournaient épuiser leurs sueurs jusqu'au soir , comme dans la matinée. Ils avaient des veillées fréquentes : des nuits entières leurs étaient prises ; à peine jouissaient-ils de quelque repos le dimanche. Pouvez-vous bien appeler heureux des hommes soumis seulement à des duretés semblables ?

Les esclaves , lui répliquai-je , obligés de travailler du matin au soir , n'étaient pas plus malheureux en cela , que ne le sont les individus de toutes les classes du bas peuple en Europe : et si l'on n'a pas pu rendre meilleur le sort de celui-ci , tout Blanc qu'il est ; ou si , comme l'a exposé le médecin , il est contraire à la prospérité d'un état , qu'il soit amélioré , la même

---

(\*) C'est une chose connue , que les Nègres se détruisent eux-mêmes , lorsqu'ils se croient trop malheureux. Ces suicides , cependant , étaient extrêmement rares dans nos îles. Ceux dont j'ai eu connaissance , appartenaient à des Noirs récemment arrivés d'Afrique , qui se tuaient dans la croyance qu'ils allaient revivre parmi les leurs , dans leur pays.

raison doit s'appliquer aux esclaves. N'insistez donc plus sur cette continuité de travail : mettez-vous bien encore dans la tête , que nos Nègres avaient au moins autant de repos que les journaliers d'Europe.

La terre est fertile dans nos Colonies , et n'a besoin ni d'engrais , ni de charrues , ni de grands efforts pour rapporter : les sarclaisons y sont ce qu'il y a de plus à charge ; mais , en y consacrant deux ou trois heures dans la *semaine* , et les *matinées* des jours de fête , jusqu'à l'heure de la messe , les Noirs tenaient leurs places très en ordre. Ils avaient conséquemment à eux , plus de la *moitié* de leurs deux heures des jours ouvrables , et les deux tiers au moins des dimanches et autres jours de fêtes. Leurs places les gênaient si peu , que j'avais des Nègres , qui en entretenaient jusqu'à trois : et je vous assure qu'il n'y a pas de paysans en France , de ceux qui ont des propriétés , qui fussent mieux habillés , mangeassent de meilleurs morceaux , et pussent donner de plus belles hardes à leurs femmes , que ces esclaves-là. C'était ainsi sur toutes les habitations , les Noirs laborieux y étaient tous à leur aise.

Il y en a donc *naturellement* de tels , m'observa le médecin ; dans l'état de liberté , ceux-ci , donnant l'exemple , n'induiraient-ils pas tous les autres , à la longue , à s'adonner à l'agriculture ?

Ce serait , au contraire , lui répondis-je , les paresseux , comme plus nombreux , qui le donneraient aux Nègres laborieux. Croyez-vous qu'ils fussent épais , ceux qui , d'eux-mêmes , se livraient au travail ? J'en avais trois de cette trempe dans mon atelier. J'estime qu'on peut en supposer *quatre ou cinq sur cent*. Dans ce cas , la quantité des fainéans influera

nécessairement sur la conduite du petit nombre des laborieux. Ils seront également entraînés par des amusemens , par des fêtes ; la seule fréquentation les pervertira. Si cela n'arrivait pas , et qu'ils s'attachassent , malgré le mauvais exemple , à bien ouvrir leurs places , les vols perpétuels de ceux qui n'agiraient pas de même , leur feraient bientôt abandonner la culture , fatigués de travailler en vain. C'était à quoi l'on apportait chez nous une sérieuse attention , que les Nègres fainéans ne volassent pas leurs camarades laborieux ; et dans le cas de vol , il fallait nécessairement rendre justice au plaignant ; sans cela , secrètement ou non , il s'en serait cruellement vengé et à notre détriment.

Les habitans veillaient avec un soin particulier , à ce que chacun de ses Nègres , mâle ou femelle , eut au moins une place bien cultivée : c'était , comme je l'ai dit plus haut , la base de sa *bonne santé* et de sa *satisfaction* aussi ; car , quand un Nègre avait la *panse pleine* ( c'était son expression ) , rien ne l'inquiétait plus. C'était en outre le fond de son pécule. Avec une place toujours rapportante , il pouvait élever beaucoup de volaille ; avoir une mère truie et tenir un cochon à l'engrais. En raison du produit de toutes ces places bien entretenues , et de la fertilité de la terre , il n'y avait peut-être pas , sur notre globe , des marchés mieux fournis de légumes , de fruits et de vivres , que ceux des villes de St.-Domingue ; ni plus continuellement des mêmes choses , parce que cette île renferme comme *trois climats* différens ; celui de la plaine voisine de la mer ; celui du pied des mornes , et celui des hauteurs des montagnes. Ce n'est pas que la végétation demeure jamais sus-

pendue dans l'un ou dans l'autre, mais chacun a des saisons favorables plus marquées.

L'île rapportant ainsi perpétuellement, on voyait arriver au Cap, de toutes parts et durant toute l'année; soit par mer, dans de longues pirogues; soit par terre, sur le dos des animaux; soit les dimanches et les fêtes, sur la tête des nègres, des bananes, des ignames, des patates, des tayos, de la cassave, du mahi, du mil, du ris, toute espèce de pois en verd ou en graines; une immensité de giromons, de melons, de choux, d'artichaux, de gros concombres, d'ananas, d'abricots, etc; ensuite des œufs, toute sorte de volaille, du cochon mort, des petits cochons de lait, de la graisse, etc. Cette abondance de vivres n'était cependant que l'excédent de la subsistance journalière, que les Nègres tiraient de leurs terrains. A ces objets: ils ajoutaient des fruits venus sans culture, gouvaves, citrons, oranges douces et sûres, corossols, avocats, sapotilles, caymites, etc, dont ils faisaient encore de l'argent. Les riverains apportaient des écrevisses, des mullets bâtards, des anguilles, des cabots, des têtards, etc; d'autres des crabes, des tortues de terre; d'autres encore, divers ouvrages de leurs mains, des nates, des étrilles, des licols, des éperlins; les Nègres potiers, des canaris, des potiches, des plats, des assiettes, des soupières. Je ne finirais pas, si je vous rapportais ce que les Nègres des différens quartiers et de divers états, portaient encore de particulier.

C'est bien dommage, observa le négociant, qu'un pareil ordre de choses ait été renversé. Les traces n'en existent même plus, lui dis-je. Il vous prouve deux choses dont vous doutiez; la première, que les esclaves

avaient du *tems de reste* à eux ; et la seconde , qu'avec tant de moyens de faire de l'argent , ils pouvaient aisément s'entretenir de vêtemens et mettre quelque chose en *réserve*. Aussi s'en trouvait-il sur les habitations , qui avaient à eux des cavales de rapport et même un cheval de monturé.

C'est une troisième erreur , continuai-je , de croire que le poids de la chaleur aggrave beaucoup le travail des Noirs ; elle est leur élément (\*). La moindre sensation de froid leur est plus douloureuse , que celle des plus ardens rayons du soleil. Destinés à vivre sous la Zone Torride , la nature les a pourvus d'une peau épaisse et onctueuse , qui les leur rend très-supportables : aussi , dans leur pays , vont-ils toujours nus : ils ne l'étaient pas chez nous. Ils avaient des chemises , des mouchoirs ou des chapeaux à la tête , des pantalons et les femmes , des cotes. Ils ne souffraient donc pas , dans la plaine , à l'heure des plus grandes chaleurs , au point d'en être incommodés. Les Nègres des mornes l'auraient été bien plus , au froid qu'on y ressent le matin , ou , sous l'épaisse rosée qu'y distillent les caffiers ; ou bien encore , par les violens orages journaliers de l'été , si les maîtres , attentifs à leur santé , ne les eussent garantis de ces incommodités. Ils y remédiaient , en fournissant à leurs Nègres des capotes courtes de drap à capuchons , de fréquens rechanges de bonne toile , et pour la nuit , d'épaisses couvertures de laine. Dans la plaine comme

---

(\* ) On ne trouve des Nègres , que dans les climats de la terre , où toutes les circonstances sont réunies pour produire une chaleur constante et toujours excessive. BUFFON , hist. nat. , vol. 5 , in-12 , pag. 225.

dans les mornes , par attention à la santé des Nègres , lorsque les places étaient étendues , on avait bâti de grands ajoupas , en manière de hangards , où les Nègres couraient se mettre à l'abri d'un grain passager ; car , pour peu que le commandeur aperçût l'orage devoir durer , il taillait du fouet , et chacun , à ce signal , se sauvait à toutes jambes chez lui. Il était essentiel que des corps en transpiration n'essuyassent pas ces torrens de pluie. Dans les mornes , pendant les quatre à cinq mois de l'été , ces averses étaient presque journalières , et commençaient entre trois et quatre heures de l'après-midi : les Noirs en recevaient autant d'intervalles de repos jusqu'au soir.

Suivant les cultures , les travaux étaient plus ou moins durs pour les esclaves : celle du coton exigeait le moins de peine : l'indigo demandait quelques efforts dans certaines circonstances , mais couramment le travail y était assez léger. Sur les caféeries , il ne l'était guères moins , à l'exception du tems de la récolte ; mais alors ils en étaient dédommagés par des distributions de tafia , etc. Autrefois , les Noirs y avaient le double désavantage , dans la livraison de la récolte , de faire deux heures de veillée le soir , et de piler la cerise dans de longs canots , à force de bras. Comme elle était très-sèche , il s'en élevait une poussière fine , fort abondante , qui , respirée , nuisait à leur estomach. Mais depuis que , dans toutes ces habitations , on s'était procuré des glacis cimentés , et des moulins à piler et à vaner , ces désavantages avaient cessé pour eux.

Il n'a pas été possible de faire disparaître de même ; dans les sucreries , le travail de nuit pendant les rou-

laisons. Si chaque soir on les eût arrêtées, les cannes auraient bientôt passé sur pied; ou l'on eût été forcé d'en planter un tiers de moins, avec le même nombre de Nègres. On remédiait néanmoins à la rigueur de ce travail, en divisant l'atelier (comme un équipage à bord d'un navire) en quarts d'hommes et de femmes. Chacun d'eux ne veillait que quatre heures de la nuit, de deux une; les premiers, depuis huit heures du soir jusqu'à minuit, et les seconds, depuis minuit jusqu'à quatre heures du matin. Ces veillées étaient amplement compensées dans les sucreries, par les secours en alimens que l'on y donnait aux Nègres des bâlimens; par les cannes qu'ils mangeaient, et par le sirop qu'on leur distribuait ou qu'on leur laissait prendre. C'est une boisson très-saine et fort nourrissante, que les Noirs ne buvaient pas, mais qu'ils mangeaient, pour ainsi dire, tant le sirop était épais, et tant ils en avaient à discrétion. Le dimanche, ils en remplissaient les marchés, et les Nègres des autres cultures s'en approvisionnaient par des échanges de vivres, de bois, de crabes, ou par d'autres moyens. Quelqu'idée que des personnes, qui n'en ont pas été témoins, se soient formée de ces veillées, et de la force du travail en général, il fallait bien qu'il ne fût ni trop dur ni trop accablant, puisque, soit sucreries, caféeries, indigoteries et cotonneries, toutes les habitations, anciennement établies, n'étaient plus servies que par des ateliers créoles: ils y remplaçaient leurs pères et leurs ayeux, apportés de Guinée.

Que devenait donc, me demanda le médecin, cette immense quantité de Nègres, qui se débitaient annuellement dans votre Colonie?

Ces anciennes habitations, lui répondis-je, de loin

en loïn , en achetaient quelques-uns : quelquefois , voulant mettre en valeur tout ce qui leur restait de terrains , ou des salines desséchées , il en achetaient encore de plus forts partis. Mais le plus grand , comme le plus étonnant emploi de ces nouveaux arrivans , avait servi à former de nouveaux établissemens en toutes sortes de cultures , mais principalement en café , ainsi qu'à les augmenter chaque année. Depuis la paix de 1762 , tous les mornes ont été découverts : auparavant il n'y avait presque que des bois debout : en 1790 , à peine St.-Domingue présentait un pouce de terre qui ne fût en valeur.

Bien loïn que les Colons fussent les bourreaux de leurs esclaves , indépendamment de toutes les preuves que je viens de vous donner du contraire , j'ajouterai qu'ils *veillaient* encore à leur *santé* , par des soins généraux et particuliers. Sur les habitations bien ordonnées ( et chacun s'empressait de les imiter ) , les enfans venaient de bonne heure le lundi de chaque semaine , devant la porte de la grand'case , y boire en présence du maître ou de son représentant , une dose de *vermifuge*. Tous les jours , ils y recevaient leur *déjeûner* et leur *dîner*. A midi , les Nègres d'une faible complexion , les nécessiteux et les femmes enceintes , y étaient aussi secourus de soupe , d'un morceau de *bouilli* , de *pain* , de *vin* , et le plus souvent de *vivres* du pays , ou de riz. Je vous ai déjà parlé des soins et des secours nombreux que les malades trouvaient dans les hôpitaux. Il y avait appartemens séparés pour les hommes et pour les femmes : chambres destinées pour celles en couche ; d'autres pour les pianistes , et des petites cases pour passer aux grands remèdes. Ces hôpitaux , en plusieurs en-

droits , étaient de vastes bâtimens quarrés , à galeries couvertes en dedans de la cour ; celle-ci , sur la façade , était fermée par une claire-voie de fer. Dans ce vaste intérieur , les convalescens avaient la faculté de se promener , soit à l'ombre , sous les galeries , soit en plein air dans la cour. Enfin , pour prévenir jusqu'aux dangers éloignés de la santé de l'atelier , à certaines époques , on faisait *inoculer* tous les créoles nés depuis la dernière inoculation , et les Nègres de Guinée , dès qu'on en achetait.

Ceux-ci de même , aussitôt leur achat , et pendant dix à douze mois après , ne manquaient pas de soins particuliers. En descendant de bord , ils étaient vêtus et fournis d'ustenciles de ménage : arrivés sur l'habitation , ils y étaient rafraîchis et médicamentés , par précaution , durant trois ou quatre semaines sans rien faire : ensuite , quelques mois encore on les occupait à de petits travaux , ou , s'il y avait un atelier de Nègrillons , on les mettait ensemble ; à la fin , ils passaient au grand atelier. En attendant , ils étaient nourris à la main ; on leur donnait une case et une place. Mêlés ainsi avec les autres , se choisissant des parrains et des marraines , ou s'y liant avec d'anciens Nègres de leur nation , dans quinze ou dix-huit mois , ils étaient en état de vivre par eux-mêmes , et le maître s'en déchargeait.

Dans les mornes , il était comme impossible que les Noirs y souffrissent de la disette de vivres ; à cause que depuis le commencement du mois de Mai , jusqu'à la fin de celui de Septembre , les pluies d'orage y tombant journellement l'après-midi , les vivres y viennent en toute abondance. Ces orages descendent rarement dans les plaines voisines de la mer : aussi y éprouve-

t-on des sécheresses fréquentes , et quelquefois très-longues. J'en ai vu des deux tiers de l'année. Les esclaves de ces quartiers , dénués alors de vivres , pendant les derniers mois en étaient fournis par leurs maîtres. Ils en recevaient , soit des bananes , des patates , des ignames ou de la cassave , achetés dans la montagne : soit des haricots blancs ou rouges et quantité de mil , recueillis chez eux dans l'hiver ; soit enfin , du riz , des fèves , des pois et des farines de froment ou de mahi qu'ils se procuraient au Cap , des cargaisons anglo-américaines.

Avouez , messieurs , ..... Vous avez laissé sans réponse , me dit le médecin , en m'interrompant , celle de mes objections qui m'a toujours paru la plus forte contre le régime de l'esclavage , la *stérilité* des femmes Noires , et la grande *mortalité* de leurs enfans en bas âge ; deux choses qui ne peuvent provenir que d'un travail trop soutenu , qui les empêchait de concevoir , et desséchait ensuite leur lait ; il leur ôtait encore le tems suffisant , pour donner les soins nécessaires à leur progéniture.

L'excès ou la durée du travail , lui répondis-je , étaient les *moindres causes* de l'infécondité des Nègresses esclaves : c'est à la *qualité* du *climat* qu'elles la devaient principalement. On ne voyait point les servantes de grand'case , assises à coudre , ou chargées d'autres soins légers , avoir plus d'enfans que les Nègresses de place : celles-ci , d'ailleurs , n'en supportaient pas les travaux les plus durs ; dans plusieurs cas , on les réservait pour les Nègres mâles. Les femmes accouchées avaient ordinairement un mois pour se remettre , avant de reprendre la houe : et dans leur travail , elles en sortaient si souvent , et demeuraient

si long-tems à allaiter leurs nourrissons , qu'à peine donnaient-elles deux heures le matin , et autant l'après-midi , de fatigue à la culture : aussi leurs enfans étaient-ils si ronds , si potelés , qu'ordinairement nuds , c'était un plaisir de les voir et de les caresser.

Il faut rapporter premièrement au climat la stérilité des Nègresses. Il est reconnu , que dans le Midi , l'espèce humaine y est moins *prolifique* que dans le Nord. Nos femmes Blanches créoles , et les françaises mêmes , portées sur notre sol , en sont des exemples. Quoique rassasiées de manger , et ne travaillant jamais de peine , elles n'y étaient pas de moitié aussi fécondes qu'en France. Parmi elles , une famille de six enfans a toujours passé pour nombreuse. Dix et douze étaient des cas très-extraordinaires. En second lieu , le *libertinage* nuisait infiniment au rapport des Nègresses. Ces femmes ne se fixaient guères à un homme , qu'après avoir passé tout leur bel âge avec plusieurs. A l'égard des enfans , ils ne mouraient pas , comme vous venez de le voir , ni de maigreur , ni de défaut de soins ; mais la petite vérole , avant que l'inoculation eût été adoptée , faisait de grands ravages parmi eux ; et toujours le tétanos a emporté beaucoup d'enfans , dans les huit premiers jours de leur naissance ; et les vers , grand nombre d'autres plus âgés , malgré toutes nos attentions.

Avocat , il faut vous rendre , lui dit M<sup>r</sup>. Goodrich , et convenir , malgré le dire de vos négrophiles , que les nombreux détails , dont notre ami vient de nous faire part , présentent bien moins un *régime sévère et dur* , qu'un *gouvernement paternel et modéré*. Au reste , la meilleure preuve en est dans les effets qu'il avait produits. C'est une vérité généralement avouée ,

que St.-Domingue était la plus florissante des Colonies : or , on ne parvient pas à les former telles , sous une discipline vicieuse ; et moins encore , avec des Noirs maigres , malingres , chargés de chaînes , écorchés , estropiés ou envoyés au tombeau.

J'en suis tellement convaincu , messieurs , leur dis-je , que je ne balance pas à soutenir , que si jamais on entreprend de rétablir la culture dans cette Colonie , nulle discipline n'y conviendra mieux que celle qu'on vient de proscrire ; il ne sera nécessaire que d'y appliquer les *modifications* propres à bannir l'arbitraire , l'emportement et les excès de quelques esprits violens et colères : les cruautés et les sévérités outrées que ceux-ci se sont permises , sont le *seul reproche* fondé contre l'ordre de choses précédent ; et c'était plus la faute des procureurs-généraux de justice , que celle des particuliers. Le code noir avait prévu ces cas punissables ; et si les gens du roi y eussent tenu la main , la crainte seule aurait retenu la plus grande partie de ces maîtres barbares. Au reste , si l'on ne revient pas au régime précédent , et qu'on veuille y en substituer un autre , il ne faudra jamais perdre *deux points* de vue. Permettez-moi de vous expliquer ma pensée par une comparaison. M<sup>r</sup>. l'abbé de la Caille , dans ses élémens d'astronomie , après avoir reconnu l'excellence du système planétaire qu'on suit aujourd'hui , s'énonce ainsi ( paragraphe 1180 ) , « s'il y a quelque nouveau sys- » tème général de physique à rechercher , pour expli- » quer les phénomènes des mouvemens célestes , il » faut que la combinaison des *deux forces* connues » et admises , l'une centrale , l'autre d'impulsion , soit » la première conséquence du principe qu'on établira ». Je dis de même. Dans la nouvelle méthode à recher-

cher , propre à régir et favoriser la culture dans les Colonies , il faut que son *premier effet* soit de tenir les cultivateurs Noirs attachés , en *même nombre et constamment* toute l'année , à travailler sur l'habitation de leurs anciens maîtres.

Vous en revenez toujours à votre système d'esclavage , me reprocha mon perpétuel antagoniste.

Et vous , lui répondis-je , vous persistez à ne prononcer ce mot , qu'avec les idées outrées que vous y avez attachées , et dont je vous ai démontré la fausseté. Vous n'avez pu tenir contre mes preuves , résolvez-vous donc à ne trouver d'effrayant pour vous , et de rebutant pour beaucoup d'autres , dans le précédent régime de nos Colonies , que son *seul nom*. Il est aisé de le supprimer. Mais comme cette discipline avait produit des effets merveilleux , qu'elle entraînait peu d'inconvéniens , et que ses défauts étaient légers : que d'ailleurs , elle ne blesse pas plus les droits des hommes réunis en société , que cent autres institutions qu'on laisse subsister ; ce n'est pas un crime de proposer de la faire revivre ( en exigeant sur-tout la correction de quelques abus ) ; c'est , au contraire , vouloir ramener sur notre sol désert et couvert de lianes et de halliers , la population , l'abondance et la prospérité , qui en ont été totalement effacées.

J'en conviens , me répliqua l'avocat ; mais pour la reprendre , il faudrait encore aller acheter des hommes en Guinée , et je vous avoue que cette idée révolte. Elle serait plus soutenable , si ces Noirs achetés avaient au moins un jour , pour prix de leurs peines et de leurs sueurs , l'espoir de jouir quelques années d'un doux repos et de goûter le prix de la liberté. Ne pourrait-on pas se contenter d'un tems limité dans leur

leur service ? ou, les employer, leur vie durant, comme fermiers, métayers, cultivateurs à portion, etc., de manière à leur assurer, dans tous ces cas, une condition meilleure, que celle qu'on leur aurait ravi dans leur pays ?

C'est une étrange chose, lui répondis-je, que vous persistiez constamment à exiger, que le sort des Noirs soit préférable à celui des journaliers Blancs ! S'est-on jamais occupé de procurer à ceux-ci de l'aisance et du repos dans l'automne de leurs jours, en compensation de leurs sueurs précédentes ? N'avoir aucune commisération de leur sort, et la réserver pour les africains, c'est visiblement l'effet d'un *sentiment factice* d'humanité, devenu de mode à l'égard des Nègres.

Au reste, rien n'empêcherait que ces mesures ne pussent être employées, si toutes les autres nations, qui possèdent des Colonies à sucre, consentaient à les adopter aussi. Mais les introduire dans les nôtres seulement, se serait leur porter le coup le plus funeste : ce serait mettre leurs cultivateurs, dans une position inférieure à celle de leurs voisins ; augmenter considérablement pour eux la main-d'œuvre, et les mettre ainsi dans l'impossibilité de soutenir pour leurs denrées, dans les marchés de l'Europe, la concurrence des nations étrangères. Vous sentez que toute faveur du genre dont vous parlez, réservée aux Noirs achetés, ne peut que tourner au détriment de celui qui doit l'employer ; et qu'il ne peut s'en dédommager, qu'en augmentant le prix de sa denrée : alors, la trouvant ailleurs, meilleur marché, le consommateur abandonne celle-ci. Ces faveurs encore ne permettraient pas aux Colons français, en achetant des Nègres nouveaux, d'y mettre un prix assez haut pour défrayer les armateurs Négriers. La traite française tomberait alors ; il faudrait

nous passer de Noirs , ou les acheter des traiteurs étrangers : quantité d'autres inconvéniens sensibles résulteraient d'un régime qui ne serait pas *commun* avec nos concurrens. Il faut donc de deux choses l'une , ou *renoncer* à posséder des Colonies , ou consentir à les *gouverner* par une *discipline* contrainte de travail : je dis , contrainte , parce que le climat et la facilité de s'y procurer les principaux besoins de la vie , font *éviter* et *fuir* tout travail volontaire.

Vous avez dix fois raison , me dit le maître du logis : abandonnons ce sujet ; nous nous en sommes assez entretenus. J'ai besoin d'ailleurs de rentrer chez moi. A ces mots , chacun de nous prit ce même parti.



FIN.

3011

10

SWITZERLAND

THE NATIONAL ANTHROPOLOGICAL ARCHIVES  
SMITHSONIAN INSTITUTION

THE NATIONAL ANTHROPOLOGICAL ARCHIVES  
SMITHSONIAN INSTITUTION  
WASHINGTON, D. C.

THE NATIONAL ANTHROPOLOGICAL ARCHIVES  
SMITHSONIAN INSTITUTION  
WASHINGTON, D. C.

THE NATIONAL ANTHROPOLOGICAL ARCHIVES  
SMITHSONIAN INSTITUTION  
WASHINGTON, D. C.

